



Programme National d'Investissement Agricole pour la Sécurité Alimentaire et la Nutrition

Coût estimatif du programme : 2 465 milliards de FCFA

RAPPORT FINAL

Table des matières

LISTE DES TABLEAUX	V
LISTE DES FIGURES	VII
LISTE DES ENCADRES	VII
1. LISTE DES ABREVIATIONS.....	VIII
RESUME ANALYTIQUE.....	XII
1. INTRODUCTION.....	1
1.1 BREVE PRESENTATION DU SENEGAL	1
1.1.1 Position géographique	1
1.1.2 Population et situation socioéconomique	1
1.1.3 Potentialités du secteur agro-sylvo-pastoral et halieutique.....	1
1.1.4 Aperçu de l'évolution des politiques et stratégies agricoles.....	2
1.1.5 Nouvelles orientations agricoles.....	2
1.2 ORIGINE ET FONDEMENTS DU PNIASAN	3
1.3 CHAMPS DU PNIASAN	7
1.3.1 Dispositif de pilotage du processus de formulation du PNIASAN	7
1.3.2 Composition et ancrage institutionnel de l'instance de pilotage du processus	8
1.3.3 Ressources mobilisées pour conduire le processus.....	8
1.3.4 Principales étapes du processus de conception du PNIASAN	8
2. BILAN DU PNIA DE PREMIERE GENERATION	9
2.1 ÉVOLUTION DU PIB AGRICOLE.....	9
2.2 EVOLUTION DE LA CROISSANCE DU PIB AGRICOLE	9
2.3 PERFORMANCES DES SOUS-SECTEURS	10
2.4 INSERTION DANS LES MARCHES REGIONAL ET INTERNATIONAL	14
2.5 SITUATION ALIMENTAIRE ET NUTRITIONNELLE.....	14
2.6 GOUVERNANCE DU SECTEUR AGRICOLE ET ALIMENTAIRE	17
2.6.1 Etat et fonctionnalité des dispositifs de gouvernance de la politique agricole, de sécurité alimentaire et nutritionnelle.....	17
2.6.2 Analyse multicritère de l'arrangement institutionnel du PNIA	18
2.6.3 Groupe du Dialogue Social et Politique (GDSP), une initiative à valeur ajoutée certaine	19
2.6.4 Dispositif de suivi évaluation.....	19
2.6.5. Autres dispositifs	19
2.6.6 Couvertures de la programmation financière initiale.....	19
2.7 CONCLUSION SUR LE BILAN.....	20
3. ORIENTATIONS STRATEGIQUES POUR LE DEVELOPPEMENT AGRO-SYLVO-PASTORAL ET HALIEUTIQUE, LA SECURITE ALIMENTAIRE ET NUTRITIONNELLE ET LE RENFORCEMENT DE LA RESILIENCE DES POPULATIONS VULNERABLES A L'HORIZON 2025 20	

3.1 ENJEUX ET DEFIS.....	20
3.2 VISION DE DEVELOPPEMENT AGRICOLE AGRO-SYLVO-PASTORAL ET HALIEUTIQUE	22
3.3 OBJECTIFS DE DEVELOPPEMENT DU SECTEUR AGRO-SYLVO-PASTORAL ET HALIEUTIQUE	22
3.4 AXES STRATEGIQUES	23
3.5 IMPACTS ATTENDUS SUR LA SECURITE ALIMENTAIRE ET LA NUTRITION.....	25
4. BENEFICIAIRES	25
5. DESCRIPTION DETAILLEE DU PNIASAN POUR LA PERIODE 2018-2022.....	26
5.1 PRIORITES DE DEVELOPPEMENT AGRICOLE (2018-2022)	26
5.1.1 <i>Choix des filières prioritaires</i>	26
5.1.2 <i>Réformes prioritaires</i>	30
5.1.3 <i>Rôle attendu du secteur privé</i>	32
5.2 DESCRIPTION DETAILLEE DES OBJECTIFS SPECIFIQUES ET RESULTATS ATTENDUS DU PNIASAN 2018-2022	33
5.2.1 <i>Présentation détaillée des projets de l'objectif spécifique n°1: Amélioration et sécurisation de la base productive</i>	34
5.2.2 <i>détaillée de l'objectif spécifique n°2 – Accroissement de la productivité et la production agro-sylvo-pastorales et halieutiques via des systèmes de production diversifiés, durables et à même de réduire les pertes post production</i>	40
5.2.3 <i>Présentation de l'objectif spécifique 3 – Promotion des chaînes de valeurs agricoles et agro-alimentaires, contractualisées, inclusives et orientées vers la demande nationale, régionale et internationale</i>	51
5.2.4 <i>Présentation de l'objectif spécifique n°4 – Renforcement de la sécurité alimentaire, de l'état nutritionnel, de la résilience et de la protection sociale des populations vulnérables</i>	56
5.2.5 <i>Présentation de l'objectif spécifique 5 – Amélioration de l'environnement des affaires, la gouvernance et les mécanismes de financement du secteur agricole et agroalimentaire</i>	63
5.2.6 <i>Présentation de l'objectif spécifique n° 6 – Renforcement du capital humain</i>	67
5.3 SYNERGIE ENTRE LES OBJECTIFS DU PNIASAN	72
6. COUTS ET FINANCEMENT DU PNIASAN 2018-2022.....	73
6.1 COUTS DU PNIASAN.....	73
6.1.1 <i>Coût total</i>	73
6.1.2 <i>Composition économique</i>	75
6.1.3 <i>Répartition des dépenses entre les zones agro-écologiques et les régions</i>	77
6.1.4 <i>Répartition des coûts suivant les objectifs et les résultats</i>	78
6.1.5 <i>Allocation des coûts suivant le genre (en milliers de FCFA)</i>	82
6.2. STRATEGIE DE FINANCEMENT.....	83
7. IMPACTS SUR LA CROISSANCE ECONOMIQUE, LA PAUVRETE, LES INEGALITES ET LA SECURITE ALIMENTAIRE.....	85
7.1 TRANSFORMATION ET CROISSANCE ACCELEREES DE L'AGRICULTURE.....	85
7.1.1 <i>Augmentation la productivité, de la production et de la valeur ajoutée agricoles</i>	85
7.1.2 <i>Accroissement du commerce intra-africain des produits et services agricoles</i>	89
7.2 CROISSANCE INCLUSIVE, REDUCTION DE LA PAUVRETE ET LA FAMINE.....	90
7.2.1 <i>Situation de la pauvreté et de l'insécurité alimentaire à l'année de référence</i>	90

7.2.2 Réduction de la pauvreté et élimination de la faim	91
7.2.3 Impacts sur le revenu, la consommation alimentaire et les inégalités.....	93
8. DISPOSITIF D'ORIENTATION, DE MISE EN ŒUVRE ET DE SUIVI EVALUATION 2018-2022	94
9. STRATEGIE DE COMMUNICATION.....	8
10. RISQUES ET MESURES D'ATTENUATION	11
11. CADRE DE RESULTATS OU DE MESURE DE PERFORMANCES DU PNIASAN (EN LIEN AVEC LE CADRE DE RESULTATS DU PDDAA ET DE L'ECOWAP).....	12
12. CONCLUSION GENERALE	17
ANNEXE 1 : METHODOLOGIE DE L'EVALUATION DES IMPACTS DU PNIASAN	XVII

Le processus de formulation du Document PNIASAN a été conduit sous la supervision de l'Equipe technique pays coordonnée par la DAPSA et comprenant : CEP/MEPA, DPVE/MEDD, DEEC/MEDD, CEP/MPEM, Direction de l'Horticulture, Direction de l'Agriculture, CLM, SE CNSA, DPV, ISRA/BAME, DGB/MEFP, ARM, Délégation de la Protection Sociale, UCSPE/MEFP, ANSD, Industrie, NEPAD/MAESE, BFPA, GDSP/Société civile.

Il a bénéficié du soutien financier de l'USAID, à travers Africa Lead et le projet PAPA « Projet d'Appui aux Politiques Agricoles », de l'Union européenne/FAO, à travers le projet ProAct « Projet de Renforcement de la Gouvernance de la Sécurité Alimentaire et de la Nutrition », de la CEDEAO/Bureau régional USAID et de l'Agence du NEPAD. Elle a nécessité la tenue d'une dizaine d'ateliers de concertation et de dialogue.

Document préparé avec l'appui technique du CRES et la facilitation de Hub rural.



Liste des tableaux

TABLEAU 1: INDICATEURS MACROECONOMIQUES	2
TABLEAU 2: GRANDES ETAPES DU PROCESSUS DE FORMULATION DU PNIASAN DU SENEGAL	8
TABLEAU 3: EVOLUTION DE LA PRODUCTION DU SOUS-SECTEUR DE L'ELEVAGE, 2011-2015	12
TABLEAU 4: EVOLUTION DE LA PRODUCTION DE LA PECHE ET DE L'AQUACULTURE	12
TABLEAU 5: EVOLUTION DES INDICATEURS DE NUTRITION DE 2011 A 2016 (EN %)	16
TABLEAU 6: PRESENTATION DES INSTANCES PREVUES POUR LA GOUVERNANCE DU PNIA	17
TABLEAU 7: PRESENTATION DES INSTANCES PREVUES POUR LA GOUVERNANCE DU PNIA (SUITE)	18
TABLEAU 8: ANALYSE MULTICRITERE DE L'ARRANGEMENT INSTITUTIONNEL DU PNIA	18
TABLEAU 9: DEFIS ET ENJEUX DU PNIASAN 2.0	21
TABLEAU 10: LES AXES STRATEGIQUES DU PNIASAN	24
TABLEAU 11: LES OBJECTIFS STRATEGIQUES A L'HORIZON 2022 ET 2025	25
TABLEAU 12: OBJECTIFS DES PRINCIPALES FILIERES VEGETALES, 2018-2022	27
TABLEAU 13: OBJECTIFS DES PRINCIPALES FILIERES VEGETALES, 2018-2022 (SUITE 1)	28
TABLEAU 14: OBJECTIFS DES PRINCIPALES FILIERES VEGETALES, 2018-2022 (SUITE 2)	29
TABLEAU 15: OBJECTIFS DES PRODUCTIONS DE L'ELEVAGE, 2018-2022	29
TABLEAU 16: OBJECTIFS DE PRODUCTION DE LA PECHE ET DE L'AQUACULTURE, 2018-2022	30
TABLEAU 17: OBJECTIFS ET RESULTATS ATTENDUS DU PNIASAN 2.0	33
TABLEAU 18: OBJECTIFS ET RESULTATS ATTENDUS DU PNIASAN 2.0 (SUITE)	34
TABLEAU 19: REPARTITION DES COUTS DU PNIASAN PAR OBJECTIF (EN MILLIERS DE FRANCS)	74
TABLEAU 20: REPARTITION DES COUTS DU PNIASAN PAR SOUS-SECTEUR (EN MILLIERS DE FRANCS)	75
TABLEAU 21 : REPARTITION DES RESSOURCES DU PNIASAN ENTRE DEPENSES D'INVESTISSEMENTS ET DEPENSES DE FONCTIONNEMENT (EN MILLIERS DE FCFA) PAR OBJECTIFS SPECIFIQUES	76
TABLEAU 22: REPARTITION DES RESSOURCES DU PNIASAN ENTRE DEPENSES D'INVESTISSEMENTS ET DE FONCTIONNEMENT (EN MILLIARDS DE FCFA) PAR SOUS-SECTEUR	77
TABLEAU 23: PART DES SOUS-SECTEURS DE L'AGRICULTURE PAR OBJECTIF	78
TABLEAU 24: ALLOCATION DES RESSOURCES PAR OBJECTIFS ET RESULTATS (EN MILLIERS DE FCFA)	80
TABLEAU 25: ALLOCATION DES RESSOURCES PAR OBJECTIFS ET RESULTATS EN MILLIERS DE FCFA (SUITE) .81	
TABLEAU 26: REPARTITION DES COUTS DU PNIASAN PAR GENRE EN MILLIERS DE FRANCS CFA	82
TABLEAU 27: CONTRIBUTION ANNUELLE DE L'ETAT ET DES AUTRES PARTENAIRES AU FINANCEMENT DU PNIASAN (EN MILLIARDS DE FRANCS CFA)	83
TABLEAU 28: CONTRIBUTION AU FINANCEMENT PAR LES PARTENAIRES (EN %)	84
TABLEAU 29: SITUATION PROVISOIRE D'EXECUTION BUDGETAIRE PAR SECTION ET PAR TITRE NIVEAU CENTRAL (HORS DELEGATIONS), 2017	84
TABLEAU 30: EVOLUTION DU NOMBRE CUMULE D'EMPLOIS CREEES, 2018-2022	88
TABLEAU 31: ECHANGES COMMERCIAUX DES PRODUITS ET SERVICES AGRICOLES AVEC L'AFRIQUE EN VALEURS CONSTANTES, 2018 ET 2022	89
TABLEAU 32: EXPORTATIONS ET IMPORTATIONS DE PRODUITS AGRICOLES PAR RAPPORT AU PIB AGRICOLE, 2018 - 2022 (%)	90
TABLEAU 33: INDICES DE PAUVRETE NATIONAL ET RURAL, INDICE D'INEGALITE A L'ANNEE DE REFERENCE (2015)	90
TABLEAU 34: EVOLUTION DU NOMBRE DE PAUVRES ENTRE 2018 ET 2022	91
TABLEAU 35: EVOLUTION DU NOMBRE DE PERSONNES EN SITUATION DE FAMINE, 2018-2022	92
TABLEAU 36: INDICE D'INEGALITE DE REVENU	94
TABLEAU 37: CADRE DE MESURE DE RENDEMENT DE L'ECOWAP	4

TABLEAU 38: INDICATEURS DU CADRE DE RENDEMENT	5
TABLEAU 39: INDICATEURS DU CADRE DE RENDEMENT (SUITE)	6
TABLEAU 40: RISQUES ET MESURES D'ATTENUATION	11
TABLEAU 41: CADRE DE RESULTATS DU PNIASAN	12
TABLEAU 42 : CADRE DE RESULTATS DU PNIASAN (SUITE 1)	13
TABLEAU 43: CADRE DE RESULTATS DU PNIASAN (SUITE 2)	14
TABLEAU 44: CADRE DE RESULTATS DU PNIASAN (SUITE 3)	15
TABLEAU 45: CADRE DE RESULTATS DU PNIASAN (SUITE 4)	16

Liste des figures

GRAPHIQUE 1 : OBJECTIFS DE DEVELOPPEMENT DURABLE	5
GRAPHIQUE 2 : DISPOSITIF DE FORMULATION DU PNIASAN	7
GRAPHIQUE 3 : ÉVOLUTION DE LA CONTRIBUTION DES DIFFÉRENTS SECTEURS AU PIB	9
GRAPHIQUE 4 : ÉVOLUTION DE LA PRODUCTION CÉREALIÈRE (EN TONNES).....	10
GRAPHIQUE 5 : ÉVOLUTION DE LA PRODUCTION DES PRINCIPAUX PRODUITS CÉREALIERS (EN TONNES)
GRAPHIQUE 6 : ÉVOLUTION DE LA PRODUCTION DES LÉGUMES (EN TONNES).....	11
GRAPHIQUE 7 : ENGAGEMENTS ET DÉPENSES PUBLIQUES AGRICOLES EN POURCENTAGE DES DÉPENSES PUBLIQUES TOTALES HORS DÉPENSES COMMUNES, 2011-2016.....	20
GRAPHIQUE 8 : CADRE D'ARTICULATION ENTRE LE PNIASAN ET LES ORIENTATIONS GLOBALES DU SÉNÉGAL ET CELLES RÉGIONALES ET CONTINENTALES.....	22
GRAPHIQUE 9 : ALLOCATION DES INVESTISSEMENTS ENTRE LES ZONES AGRO-ÉCOLOGIQUES ...	77
GRAPHIQUE 10 : ALLOCATION DES INVESTISSEMENTS ENTRE LES RÉGIONS	78
GRAPHIQUE 11 : PRODUCTIVITÉ DES FACTEURS DANS L'AGRICULTURE, ANNÉE DE RÉFÉRENCE (2015) ET VARIATION ANNUELLE 2018-2022
GRAPHIQUE 12 : CROISSANCE ANNUELLE DU PIB, ANNÉE DE RÉFÉRENCE (2015) ET VARIATION ANNUELLE 2018-2022.....
GRAPHIQUE 13 : CROISSANCE DU PIB AGRICOLE PAR SOUS-SECTEUR, ANNÉE DE RÉFÉRENCE (2015) ET VARIATION ANNUELLE 2018-2022
GRAPHIQUE 14 : INCIDENCE DE LA PAUVRETE, ANNÉE DE RÉFÉRENCE (2015) ET VARIATION ANNUELLE 2018-2022.....
GRAPHIQUE 15 : INCIDENCE DE LA PAUVRETE ALIMENTAIRE, ANNÉE DE RÉFÉRENCE (2015) ET VARIATION ANNUELLE 2018-2022.....
GRAPHIQUE 16 : NIVEAU DE REVENU EN 2015 ET 2022 (EN FRANCS DE 2015)
GRAPHIQUE 17 : DÉPENSES DE CONSOMMATION ALIMENTAIRE, VARIATION CUMULÉE 2015-2022 (%).....
GRAPHIQUE 18 : OSSATURE GLOBALE DE LA MISE EN ŒUVRE ET DU SUIVI ÉVALUATION	1

Liste des encadrés

Encadré n° 1 Les sept engagements de Malabo.....	19
Encadré n°2 : Stratégie de mise en œuvre de la LOASP	23

1. Liste des abréviations

AFAO	Association des Femmes de l'Afrique de l'Ouest
AIC	Agriculture Intelligente face au Climat
ANCAR	Agence Nationale de Conseil Agricole et Rural
ANIDA	Agence Nationale d'Insertion et de Développement Agricole
ANSD	Agence Nationale de la Statistique et de la Démographie
APESS	Association pour la Promotion de l'Élevage au Sahel et en Savane
BAD	Banque Africaine de Développement
BAU	Business As Usual
BFPA	Bureau de la Formation Professionnelle Agricole
BIDC	Banque d'Investissement et de Développement de la CEDEAO
CAADP	Comprehensive Africa Agriculture Development Programme
CASE	Cadre Harmonisé de Suivi-évaluation des Politiques Publiques
CDN	Contributions Déterminées au niveau National
CEDEAO	Communauté Economique Des Etats de l'Afrique de l'Ouest
CERES LOCUSTOX	Centre Régional de Recherche en Ecotoxicologie et de Sécurité Environnementale
CGER Fouta	Centre de Gestion et d'Economie Rurale
CIMEL	Centre d'Impulsion pour la Modernisation de l'Élevage
CLM	Cellule de Lutte contre la Malnutrition
CNAAS	Compagnie Nationale d'Assurance Agricole du Sénégal
CNCAS	Caisse Nationale de Crédit Agricole du Sénégal
COFENABEVI	Confédération des Fédérations Nationales de la Filière Bétail Viande de l'Afrique de l'Ouest
CORAF	Conseil Ouest et Centre Africain pour la Recherche et le Développement Agricoles
CR	Coordination Rurale
CRES	Consortium pour la Recherche Economique et Sociale
CSAO	Club du Sahel et de l'Afrique de l'Ouest
CSE	Centre de Suivi Ecologique
DAPSA	Direction de l'Analyse, de la Prévision et des Statistiques Agricoles

DEFCCS	Direction des Eaux et Forêts, Chasses et de la Conservation des Sols
DGPPE	Direction Générale de la Planification et des Politiques Economiques
DGPSN	Délégation Générale à la Protection Sociale et à la Solidarité Nationale
DHORT	Direction de l'Horticulture
DIREL	Direction de l'Elevage
DMER	Direction de la Modernisation de l'Equipement Rural
DPS	Délégation à la protection sociale et à la solidarité
DPV	Direction de la Protection des Végétaux
DSDEF	Document de la Stratégie de Développement de l'Entreprenariat Féminin au Sénégal
ECOWAP	Cadre de Politique Agricole pour l'Afrique de l'Ouest
GAR	Gestion Axée sur les Résultats
GDSP	Groupe du Dialogue Sociale et Politique
GDT	Gestion Durable des Terres
HUB RURAL	Plateforme d'Appui au Développement Rural et à la sécurité alimentaire en Afrique de l'Ouest et du Centre
IFDC	International Fertilizer Development Center
IFPRI	International Food Policy Research Institute
IITA	International Institute of Tropical Agriculture
INP	Institut National de Pédologie
ISRA	Institut Sénégalais de Recherches Agricoles
ITA	L'Institut de Technologie Alimentaire
LOASP	La Loi d'orientation agro-sylvo-pastorale
MAER	Ministère de l'Agriculture et de l'Equipement Rural
MEFP	Ministère de l'Economie, des Finances et du Plan
MEGC	Modèle d'Equilibre Général Calculable
MEPA	Ministère de l'Elevage et des Productions Animales
MPEM	Ministère de la Pêche et de l'Economie Maritime
NEPAD	Nouveau Partenariat pour le Développement de l'Afrique
OCB	Organisation Communautaire de Base
ODD	Objectifs de Développement Durable
OMD	Objectifs du Millénaire pour le Développement

OMS	Organisation Mondiale de la Santé
ONG	Organisation Non Gouvernementale
OP	Organisations de Producteurs
OSC	Organisation de la Société Civile
PAM	Programme Alimentaire Mondial
PANA	Programme d'Action National d'Adaptation
PAOA	Projet d'Appui aux Opérateurs/trices de l'Agroalimentaire
PAPA	Projet d'Appui aux Politiques Agricoles
PDDAA	Programme Détaillé de Développement de l'Agriculture en Afrique
PIB	Produit Intérieur Brut
PNASAR	Programme National d'Appui à la Sécurité Alimentaire et à la Résilience
PNDN	Politique Nationale de Développement de la Nutrition
POSCAO	Plateforme des Organisations de la Société Civile de l'Afrique de l'Ouest sur l'Accord de Cotonou
PRACAS	Programme d'Accélération de la Cadence de l'Agriculture Sénégalaise
PRODAC	Programme des Domaines Agricoles Communautaires
PROGEDE	Projet de Gestion Durable et Participative des Energies Traditionnelles et de Substitution
PROMOVIL	Programme de Modernisation des Villes du Sénégal
PSE	Plan Sénégal Emergent
PSMN	Plan Stratégique Multisectoriel de Nutrition
PSSAR	Plan Stratégique de Développement des Statistiques Agricoles et Rurales
PTBA	Le Programme de Travail et Budget Annuel
PTF	Partenaires Techniques et Financiers
PUDC	Programme d'Urgence de Développement Communautaire
RAC	Revue Annuelle Conjointe
RBM	Réseau Billital Marobé
RGPHAE	Recensement Général de la Population et de l'Habitat, de l'Agriculture et de l'Elevage
ROPFA	Réseau des Organisations Paysannes et de Producteurs de l'Afrique de l'Ouest
SAED	Société Nationale d'Aménagement et d'Exploitation des terres du Delta du Fleuve Sénégal et de la Falémé

SAKSS	Strategic Analysis and Knowledge Support Systems
SAN	Sécurité alimentaire et Nutrition
SECNSA	Secrétariat Exécutif du Conseil National de Sécurité Alimentaire
SNDD	Stratégie Nationale de Développement Durable
SNEEG	Stratégie Nationale pour l'Equité et l'Egalité de Genre
SNPS	Stratégie Nationale de Protection Sociale
SNSAR	Stratégie Nationale de Sécurité Alimentaire et de Résilience
SODEFTTEX	Société de Développement de Fibre et Textile
UCSPE	Unité de Coordination et de Suivi de la Politique Economique
UEMOA	Union Economique et Monétaire Ouest Africaine
USAID	US Agency for International Development

Résumé analytique

1. Le PNIASAN est la deuxième génération du PNIA et constitue la traduction nationale par l'Etat du Sénégal de la politique agricole régionale : l'ECOWAP, aligné au Programme Détaillé pour le Développement de l'Agriculture Africaine, aux engagements des chefs d'Etats à Maputo en 2003 et à Malabo en 2014, et aux Objectifs de Développement Durable. Il prend également en compte les ambitions émises à l'échelle nationale.
2. Il est formulé en cohérence avec les orientations de la Loi d'Orientation Agro Sylvopastorale, le Plan Sénégal Emergent et celles des Objectifs de Développement durable, de la politique nationale en matière de lutte contre les changements climatiques, notamment la contribution déterminée au niveau national. Il s'appuie sur les leçons apprises de la formulation et la mise en œuvre du PNIA de première génération. En effet le bilan de cette première génération a mis en relief, un certain nombre d'acquis, mais aussi des insuffisances. Comme illustration, du point de vue des performances agricoles, le Sénégal a enregistré des résultats notables au niveau de certaines spéculations : céréales, arachide, oignon, permettant de faire passer la contribution du secteur au PIB de 13% en 2011 à 15% en 2015. Il en a résulté une amélioration sensible de la situation alimentaire, avec un impact positif sur la nutrition des populations. On peut attribuer ces résultats aux efforts financiers déployés par l'Etat, qui depuis 2014 consacre un peu plus de 10% de son budget à l'agriculture.
3. Par contre la coordination et le pilotage de la mise en œuvre du PNIA de première génération a souffert du non fonctionnement des structures dédiées à son opérationnalisation, à l'exception du Groupe de Dialogue Social et Politique. A ce propos, les recommandations suivantes avaient été formulées à l'issue du bilan : (i) le relèvement du portage à un haut niveau politique et technique, (ii) l'amélioration de la cohérence du système de suivi-évaluation du PNIASAN avec le CASE (Cadre Harmonisé de Suivi Evaluation du PSE), (iii) la consolidation et la structuration du dialogue entre groupes d'acteurs (gouvernement, société civile, secteur privé).
4. Le processus d'élaboration du PNIASAN a fortement impliqué l'ensemble des sous-secteurs et les acteurs dont les prérogatives touchent au secteur agro-sylvo-pastoral et halieutique, à savoir les ministères et agences publiques, les organisations socioprofessionnelles, la société civile, le secteur privé et les partenaires techniques et financiers. Il a bénéficié du soutien technique et financier de l'USAID, à travers Africa Lead et le projet PAPA « Projet d'Appui aux Politiques Agricoles », de la FAO, à travers le projet ProAct « Projet de Renforcement de la Gouvernance de la Sécurité Alimentaire et de la Nutrition » financé par l'Union Européenne, de la CEDEAO et de l'Agence du NEPAD. Elle a nécessité la tenue d'une dizaine d'ateliers de concertation et de dialogue.
5. Le PNIASAN cherche à relever quatre enjeux: (i) nourrir en quantité et qualité une population en croissance rapide et qui s'urbanise de plus en plus, (ii) promouvoir des systèmes de production durables et résilients aux différents chocs et les rendre plus compétitifs, (iii) améliorer l'attractivité du secteur agricole aux jeunes, aux femmes et aux investisseurs privés et (iv) améliorer la gouvernance multisectorielle et multipartite du secteur agro-sylvo-pastoral et halieutique. Face à ces enjeux, les défis à adresser portent sur: (i) l'amélioration de la productivité des filières stratégiques et des filières porteuses, (ii) la facilitation de l'accès des populations vulnérables à une alimentation en quantité et de qualité, (iii) une plus grande maîtrise de l'eau, (iv) la réduction des pertes post récoltes, (v) le renforcement du système d'alerte précoce aux chocs climatiques et à la volatilité des prix

des produits alimentaires, (vi) la facilitation de l'accès au marché pour les produits des exploitants familiaux, (vii) l'amélioration de la coordination intersectorielle, (viii) le renforcement de la concertation et le dialogue avec les autres acteurs, etc.

6. Le PNIASAN veut promouvoir « **un secteur agro-sylvo-pastoral et halieutique, moteur de l'émergence socioéconomique durable du pays à l'horizon 2025** » Son objectif est de “**contribuer durablement au développement économique, à la réduction de la pauvreté, à l'amélioration de la sécurité alimentaire et de la nutrition de la population sénégalaise**” Il couvre les domaines agro-sylvo-pastoraux, halieutiques, alimentaires et nutritionnels, le système de financement du secteur et le renforcement de la résilience des populations vulnérables à l'horizon 2025.
7. Au plan stratégique, après une analyse du potentiel des différentes spéculations à contribuer à l'accroissement du PIB, à la sécurité alimentaire et à l'état nutritionnel, à l'insertion du pays dans le commerce régional et international, à la création d'emplois et au développement inclusif et équilibré du territoire, les filières suivantes ont été retenues prioritaires: (i) les céréales (mil/sorgho, riz, fonio, maïs.), (ii) les cultures de diversification (manioc, niébé, pastèque,), (iii) les cultures de rentes (arachide, coton) et de l'horticulture (tomate, pomme de terre, oignon,), (iv) les produits animaux (bétail et viande, lait, cuir, animaux à cycle court,) et halieutiques (de la pêche continentale et de l'aquaculture). Pour chacune de ces filières des objectifs de production ont été définis sur la période 2018-2022.
8. Pour réaliser ces objectifs, le PNIASAN a été conçu autour de **six axes d'intervention, notamment:**
 - i. **L'amélioration et la sécurisation de la base productive, en mettant l'accent sur (i) la maîtrise de l'eau , (ii) l'amélioration de l'accès des producteurs aux semences certifiées, (iii) la gestion durable des terres et la régénération des ressources productives, (iv) la construction et la réhabilitation des infrastructures rurales, (v) la sécurisation de l'accès des populations aux ressources productives**
 - ii. **L'accroissement durable de la productivité et de la production agro-sylvo-pastorale et halieutique**, incluant les actions fortes suivantes: (i) *l'amélioration des pratiques de productions agro-sylvo-pastorales et halieutiques*, (ii) *l'accroissement de la production et de la productivité des filières stratégiques et porteuses*, (iii) *le renforcement de la recherche, le transfert de technologie et des innovations*, (iv) *le renforcement de l'aménagement des sites de production*, (v) *le renforcement de la lutte contre les changements climatiques*, (vi) *la réduction des pertes post récolte*.
 - iii. **Le Développement des chaînes de valeur agro-sylvo-pastorales et halieutiques axé sur la croissance et la formalisation des unités artisanales de transformation et orienté vers la demande nationale, régionale et internationale**, au moyen de : (i) *la promotion des systèmes d'information intégrés sur les marchés des produits agricoles, animaux et halieutiques*, (ii) *la promotion des chaînes de valeur inclusives des filières à fort potentiel d'emplois pour les jeunes et d'autonomisation des femmes*, le renforcement de la sécurité sanitaire des aliments (iii) *la facilitation de l'accès au marché pour les produits agricoles, animaux et halieutiques*.
 - iv. **Le Renforcement de la sécurité alimentaire, de l'état nutritionnel, de la résilience et de la protection sociale des populations vulnérables** qui est visé

à travers les actions suivantes: **(i)** *l'amélioration de la sécurité alimentaire, (ii) l'amélioration de la situation nutritionnelle des enfants et des femmes en âge de procréer, (iii) le renforcement de la protection sociale des ménages vulnérables, (iv) le renforcement de la résilience des populations face aux chocs.*

v. **L'amélioration de l'environnement des affaires, la gouvernance et les mécanismes de financement du secteur agricole et agroalimentaire**, en travaillant principalement à : (i) *l'amélioration de l'efficacité des services du secteur agro-sylvo-pastoral et halieutique, de la sécurité alimentaire et de la nutrition, (ii) : le renforcement du système de suivi évaluation du secteur agro-sylvo-pastoral et halieutique, de la sécurité alimentaire et de la nutrition et des statistiques agricoles; (iii) la promotion des mécanismes de financement durable du secteur agro-sylvo-pastoral et halieutique, de la sécurité alimentaire et de la nutrition*

vi. **Le renforcement du capital humain**, en consacrant les efforts sur : (i) *le renforcement de la formation aux métiers du secteur agro-sylvo-pastoral et halieutique, de la sécurité alimentaire et de la nutrition, (ii) le renforcement des capacités des acteurs du secteur agro-sylvo-pastoral et halieutique, de la sécurité alimentaire et de la Nutrition, (iii) la promotion de l'emploi des jeunes dans le secteur agro-sylvo-pastoral et halieutique (iv) le renforcement de l'autonomisation des femmes agricultrices, éleveurs et transformatrices des produits agro-sylvo-pastoraux et halieutiques*

9. **Les différents axes et leurs composantes interagissent** entre eux, créant une importante synergie dont il faudra tirer avantage à travers le dispositif de coordination. D'abord, la sécurisation de la base productive est nécessaire pour l'accroissement de la productivité et de la production. De même, plusieurs composantes du deuxième axe seront bénéfiques pour une base productive durable, notamment à travers la production de nouvelles variétés de semences. Ensuite, l'atteinte de ces objectifs facilitera le développement des chaînes des valeurs agroalimentaire et agroindustrielle. Par ailleurs, l'ensemble des axes contribue à l'amélioration de la sécurité alimentaire, de la situation nutritionnelle, de la résilience et de la protection sociale des ménages en situation de vulnérabilité. Tous ces axes tireront profit de l'amélioration de l'environnement des affaires, de la gouvernance et du financement du secteur agro-sylvo-pastoral et halieutique, mais aussi de la formation aux métiers du secteur ainsi que du renforcement des capacités des acteurs intervenant dans le secteur.

10. **Le coût total du PNIASAN** est estimé à environ 2 465 milliards de FCFA, réparti entre six objectifs, auxquels s'ajoutent la coordination et le suivi-évaluation. La plus grande partie des ressources est destinée à l'amélioration et la sécurisation de la base productive, (42,57%) et à l'accroissement de la productivité et de la production (34,08%). Le reste (14%) est consacré au développement des chaînes de valeurs agroalimentaire et agroindustrielle, à l'amélioration de la sécurité alimentaire, de la nutrition et de la résilience, à l'amélioration de l'environnement des affaires, de la gouvernance et du financement du secteur agro-sylvo-pastoral et halieutique, ainsi qu'au renforcement du capital humain. L'agriculture absorbe 56,62% du budget contre 10,15% pour l'élevage, et 9,25% pour la pêche et 7% pour l'environnement. Près de 10% des ressources vont à la construction et au réaménagement des infrastructures rurales.

11. **Les effets et impacts attendus du PNIASAN** sont conséquents tant en terme de croissance économique, de réduction de la pauvreté et des inégalités que d'amélioration de la sécurité alimentaire et de la situation nutritionnelle.

- i. ***Au point de vue de l'augmentation de la production et la productivité agricole*** : Dans un premier temps, la mise en œuvre du PNIASAN entrainera une amélioration de la productivité en comparaison avec le scénario Business as usual (BAU). En effet, la productivité du facteur travail augmente de 15% à 37% tandis que la productivité du facteur terre passe de 34% à 56%. Dans un second temps, le PNIASAN induit une croissance moyenne de la valeur ajoutée agricole de 5,6% sur la période 2018-2022, soit 1,5 point de plus que dans le scénario de référence. Elle est tirée principalement par la croissance de l'industrie agro-alimentaire qui s'établirait à 8,7% en moyenne sur la même période. Du point de vue sectorielle, cette croissance du PIB agricole sera tirée par l'agriculture (7,2%) et l'élevage (6,2%), tandis que l'environnement et la pêche devraient maintenir leur rythme. Dans l'ensemble, l'économie nationale enregistre un taux de croissance de son PIB de l'ordre de 6,8% en 2022. Enfin, le PNIASAN permet d'accélérer le rythme de création d'emplois dans l'économie, qui progresse de 45% par rapport à la situation de référence. En particulier, la création d'emplois dans le secteur agricole est estimée à 54 980 unités.

- ii. ***En ce qui concerne l'accroissement du commerce intra-africain des produits et services agricoles***, la mise en œuvre du PNIASAN entraîne une amélioration des termes de l'échange des produits agricoles et alimentaires de l'ordre de 55%. Le rythme de croissance des secteurs agricole et agro-alimentaire et l'amélioration des termes de l'échange agricoles (sous l'effet du poids plus important des produits agro-industriels dans les ventes à l'extérieur de produits agricoles) induisent une forte progression des échanges extérieurs de produits agricoles et alimentaires. Leur volume est triplé entre 2015 et 2022. Ce regain de dynamisme s'explique essentiellement par le comportement du marché des produits agro-industriels qui contribuent à hauteur de 82,1% à la croissance du commerce extérieur des produits agricoles et agro-alimentaires avec le scénario PNIASAN et à l'amélioration des termes de l'échange agricoles alimentaires de l'ordre de 55% entre 2015 et 2022

- iii. ***Impact sur la pauvreté et de l'insécurité alimentaire.*** A l'année de référence (2015), environ deux individus sur cinq vivaient en dessous du seuil de pauvreté, soit (43%). Le milieu rural reste le principal foyer de la pauvreté avec une contribution à la pauvreté estimée à 69%. La pauvreté alimentaire affecterait également relativement plus les ruraux avec un indice de pauvreté alimentaire estimé à 14% alors qu'au niveau national, l'incidence de pauvreté alimentaire s'établit à 11,5%. Si les tendances passées se poursuivent, l'objectif de réduction drastique de la pauvreté ne serait pas atteint. En revanche si le PNIASAN est mis en œuvre, l'incidence de la pauvreté baisserait de 35 points de pourcentage par rapport au scénario des tendances passées. Toutefois, la baisse de l'incidence de la pauvreté serait légèrement plus accentuée en milieu urbain (-37 points de pourcentage) qu'en milieu rural (-33 points de pourcentage). En effet, la mise en œuvre du PNIASAN sortira près de 750 000 individus de la pauvreté entre 2015 et 2022 au niveau national, dont 272 000 individus issus du milieu urbain et 478 000 du milieu rural qui est le principal foyer de pauvreté

- iv. ***Impact sur le revenu, la consommation alimentaire et les inégalités*** : la réalisation du PNIASAN assurerait, dans un premier temps, une augmentation du PIB/habitant qui s'établirait à 627 000 francs CFA par an en moyenne (base 1999) alors qu'en situation de référence, il serait de 528 412 francs CFA. Cela entraîne un accroissement de dépenses de consommation par habitant de 23% par rapport au

scénario de référence. Ensuite, les dépenses de consommation alimentaire augmenteraient de 80% à l'horizon 2022, soit 42% de plus que dans le scénario de référence. Enfin, en ce qui concerne les inégalités, elles baisseraient mais pas fortement, l'indice de Gini s'établissant à 0,314 avec le PNIASAN contre 0,376 en situation de référence.

12. Le dispositif de mise en œuvre du PNIASAN repose sur les structures suivantes:

- i. Un Comité de Pilotage présidé par le Premier Ministre ou son représentant : *Cette instance constitue le cadre de Revue Conjointe du Secteur Agricole qui servira de tremplin pour la revue biennale par les pairs de la Déclaration de Malabo et à tous événements d'envergure nationale qui touchent au développement du secteur agricole. Il se réunit une fois l'an à l'occasion de la présentation de la revue conjointe du secteur agricole.*
- ii. Un Secrétariat Technique de Coordination et de Suivi-Evaluation, constitué des Secrétaires Généraux des ministères sectoriels, des représentants de la CLM, de la SECNSA, de la DGPSN, du GDSP et des PTF. Il est présidé par le SG du MAER. Il est assisté d'une Cellule Technique de Planification et de Mise en Oeuvre composée des cellules sectorielles de planification.
- iii. Une Cellule Technique de Planification et de Mise en Oeuvre constituée des cellules sectorielles de planification, des représentants de la CLM, de DGPSN et des instances techniques du DGSP. La cellule est logée à la DASPA/MAER qui en assure la coordination.
- iv. Un instrument local d'implication des acteurs locaux sous forme de dispositif régional de coordination et de suivi des projets du PNIASAN. Ce dispositif, qui intègre tous les services déconcentrés et les organisations socioprofessionnelles à la base, est présidé par le Gouverneur de Région.
- v. La cellule est appuyée par une unité technique permanente entièrement dédiée aux missions de planification, de suivi et d'évaluation de la politique agricole, de la sécurité alimentaire et de la nutrition et de communication.
- vi. La dynamisation du Groupe de Dialogue Social et Politique (GDSP), pour renforcer la concertation entre les différentes parties prenantes à la mise en œuvre du PNIASAN.) Sont membres du Groupe Dialogue Social et Politique (GDSP), les principaux groupes d'acteurs : Société Civile, Secteur Privé Agricole, Organisations Professionnelles Agricoles, Chambre nationale d'agriculture, Chambre de commerce, Organisations de femmes, Organisations de jeunes, Organisations Non Gouvernementales et Partenaires techniques et financiers.
- vii. L'élaboration et la mise en œuvre de cinq stratégies nationales (i) la première portant sur le développement de variétés de semences certifiées, (ii) la seconde chargée de coordonner la définition et la mise en œuvre d'une politique nationale de maîtrise de l'eau; pour l'agriculture (iii) la troisième porte sur la promotion de la mécanisation et de la motorisation de l'agriculture, (iv) la quatrième sur la restauration et la gestion intégrée de la fertilité des terres ; (v) la cinquième sur le

renforcement du capital humain des ministères sectoriels, de la CLM, SECNSA, DPS

13. **Le dispositif de suivi évaluation** au sein duquel le Groupe de Dialogue Social et Politique jouera un important rôle, intègre les systèmes mis en place par la CEDEAO, d'une part et celui du Plan Sénégal Emergent, d'autre part. Il s'appuie aussi sur le programme SAKSS qui a joué par le passé le rôle de suivi-évaluation et en même temps de plateformes d'échanges entre les parties prenantes du secteur agricole. Le système de suivi sera complété par un dispositif de veille qui appuiera les processus de prise de décision. Périodiquement, des évaluations de l'efficacité et de l'impact du PNIASAN, notamment les dimensions cruciales comme celles relatives à la promotion de l'emploi des jeunes, à la facilitation de l'accès aux ressources productives, à la sécurité alimentaire et à la nutrition seront conduites. Il se décline en : (i) un cadre global de suivi-évaluation orienté vers les résultats et en (ii) un suivi-évaluation stratégique permettant d'apprécier les performances et les résultats des trois niveaux du Cadre de Mesure de rendement du PDDAA, (ii) un suivi -évaluation opérationnel opéré au niveau des différentes structures gouvernementales et non gouvernementales qui mettent en œuvre des actions et activités relatives au PNIASAN.

14. **La stratégie de communication** vise à permettre à tous les acteurs impliqués dans le processus de formulation et de mise en œuvre de cet instrument de la politique agricole, de sécurité alimentaire et nutritionnelle, d'être informés sur le rôle des différentes parties prenantes, les actions et activités qui sont conduites et les résultats /performance du secteur, et ceci de façon permanente à travers des canaux appropriés. De façon spécifique, elle vise à :
 - i. Informer les différentes parties prenantes sur les orientations, les axes d'interventions, les stratégies, les plans d'actions annuelles, les performances (effets, germes d'impacts et impacts) obtenues
 - ii. Sensibiliser les différentes parties prenantes sur leur rôle, leur mission, leur engagement aux différents stades du processus de formulation et de mise en œuvre du PNIASAN
 - iii. Faciliter la veille sur les opportunités que peuvent exploiter les acteurs pour un meilleur accomplissement de leur mission; ainsi que sur les menaces et risques pour lesquels, il faut développer des stratégies de mitigation

1. Introduction

1.1 Brève présentation du Sénégal

1.1.1 Position géographique

Pays ouest-africain, situé entre 12° et 16°30 de latitude Nord et 11°30 et 17°30 de longitude Ouest, le Sénégal s'étend sur une superficie de 196.722 km² avec 700 km de côtes (les eaux sénégalaises couvrent une plateforme continentale de près de 30.000 km²). Le pays est subdivisé en six zones agro-écologiques présentant des potentialités différentes. Du point de vue administratif, le Sénégal est subdivisé en 14 régions et en 45 départements.

1.1.2 Population et situation socioéconomique

La population totale du Sénégal, très jeune, est estimée à 14 799 879 habitants en 2016 (RGPHAE 2013, ANSD), dont 50,19% de femmes. En effet 77,13 % de la population sénégalaise ont moins de 35 ans. L'urbanisation, qui connaît un essor important impulsé par l'exode des jeunes vers les grandes agglomérations, s'est accélérée entre 1960 et 2002, période au cours de laquelle son taux est passé de 25 % à 41 % de l'effectif national, puis à 46 % en 2016. Le peuplement est marqué par de très fortes disparités régionales, avec une densité de 5735 habitants au Km² à dans les régions de Dakar et de Thiès contre seulement neuf habitants au Km² à Kédougou ».

Selon le PNUD, l'indice de développement humain du Sénégal de 2015 était de 0,466 ce qui montre l'ampleur des efforts nécessaires pour le développement du pays. Cela passera, entre autres, par la réduction du chômage dont le taux est de 15,7% chez les plus de 15 ans et de 22,1% chez les femmes en 2016. L'amélioration de la sécurité, l'éradication de la pauvreté et surtout la réduction des disparités entre les régions constituent également de nombreux défis qui peuvent être relevés par une bonne dynamique du secteur agricole. La contribution de ce secteur au PIB est de 17,46% en 2016 et peut être améliorée grâce à ses potentialités.

Il faut toutefois souligner des efforts d'amélioration de la situation socio-sanitaire, avec une baisse progressive de la mortalité maternelle et infantile et une augmentation de l'espérance qui est de 67,14 ans en 2016 contre 64,81 ans en 2011. Le taux de mortalité infantile est passé de 41 pour 1000 naissances en 2011 à 33,6 pour 1000 naissances en 2016.

1.1.3 Potentialités du secteur agro-sylvo-pastoral et halieutique

Le Sénégal dispose de ressources naturelles relativement importantes lui offrant un réel potentiel de développement économique, surtout pour le secteur agro-sylvo-pastoral et halieutique. Selon des statistiques tirées du recensement de 1990, le pays compte 13 millions d'hectares de couvert végétal, soit 65 % du territoire. Environ 3,4 millions d'hectares sont cultivables selon les statistiques officielles. La pluviométrie moyenne varie entre plus de 1000 mm au sud, et moins de 300 mm au nord. Par ailleurs, le pays est arrosé par des cours d'eau relativement importants : i) le fleuve Sénégal : 1.770km de long et 337.000 km² de bassin versant, ii) le fleuve Gambie : 1.150 km de long et 77.000 km² de bassin versant, iii) le fleuve Casamance : près de 200 km de long et 21.150 km².de bassin versant, et iv) bien d'autres cours d'eau secondaires : le Saloum, et le Kayanga. Ces cours d'eau, combinés à une côte maritime d'environ 700km, offrent d'importantes possibilités pour le développement d'activités agro-sylvo-pastorales et halieutiques.

Le Climat est tropical, de type soudano sahélien avec deux saisons principales : i) une saison sèche (de Novembre à Avril) marquée par la prédominance des alizés maritimes (au nord-ouest) et continentaux (à l'intérieur), et ii) une saison chaude et pluvieuse, dominée par le flux de mousson issu de l'Anticyclone de Sainte Hélène. Les températures sont généralement élevées, avec des minimas thermiques atteints pendant le mois de Janvier (15-20°C) et les maximas pendant la saison des pluies (de 35 à plus de 40°C).

1.1.4 Aperçu de l'évolution des politiques et stratégies agricoles

Le Programme Détaillé pour le Développement de l'Agriculture en Afrique (PDDAA) est la principale stratégie agricole définie en Afrique et adoptée par le Sénégal. Il fait suite à la Déclaration de Maputo énoncée par les chefs d'Etats de l'Union Africaine en 2003. Son objectif est *un développement mené par l'agriculture et qui élimine la faim, réduit l'insécurité alimentaire et la pauvreté, menant ainsi la voie vers l'expansion des exportations*. La mise en œuvre du PDDAA est conduite avec l'appui du Nouveau Partenariat pour le Développement de l'Afrique (NEPAD). Par la suite, les stratégies définies au plan national ont été inscrites dans la même logique que le PDDAA.

La dernière décennie a été marquée par des crises alimentaires, en 2007-2008 notamment, entraînées par la flambée des prix des produits de premières nécessités. Au Sénégal, la principale stratégie de politique agricole destinée à répondre à cette crise était la Grande Offensive pour la Nourriture et l'Abondance (GOANA). L'objectif de cette stratégie était d'augmenter la production des principales cultures consommées au Sénégal, en vue d'assurer la sécurité alimentaire, de lutter contre la pauvreté et de garantir la souveraineté alimentaire. La GOANA s'inscrivait dans la même lignée que les stratégies agricoles existantes, notamment le Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté (DSRP 2), la Stratégie de Croissance Accélérée (SCA) ainsi que le Programme d'Autosuffisance en Riz. Cette stratégie était centrée, entre autres axes, sur la maîtrise de l'eau, la reconstitution du capital semencier, la régénérescence des sols, la professionnalisation, la modernisation et l'intensification du secteur agricole, la promotion des cultures d'exportation, la protection des cultures. Le bilan agricole de la mise en œuvre de la GOANA était mitigé, car elle n'a pas réussi à inverser la chute du PIB agricole qui s'est détérioré depuis 2009 pour s'établir à -27,8% en 2011 (DPEE, 2013).

Suite à l'élaboration du Plan Sénégal Emergent intervenue en 2012, le Programme d'Accélération de la Cadence de l'Agriculture Sénégalaise était la principale stratégie agricole.

1.1.5 Nouvelles orientations agricoles

Par la suite, l'Etat a élaboré le Plan Sénégal Emergent (PSE) auquel les nouvelles stratégies de développement agricole sont rattachées. Le PSE est également structuré autour de trois axes :

- Axe 1 : Transformation structurelle de l'Economie et de la Croissance ;
- Axe 2 : Capital humain, Protection sociale et Développement durable ;
- Axe 3 : Gouvernance, Institutions, Paix et Sécurité.

Selon le rapport de la Revue Annuelle Conjointe (RAC, 2017) de la politique économique et sociale, les trois premières années de mise en œuvre du PSE sont marquées par des performances économiques notables (tableau 1).

Tableau 1: Indicateurs macroéconomiques

	2014	2015	2016	2014-2016
Taux de croissance du PIB Réel	4,3%	6,5%	6,7%	6%
Taux d'investissement (FBCF)	25,8%	25,8%	26,0%	26%
Taux d'inflation (IHPC)	-1,1%	0,3%	1,1%	0%
Déficit budgétaire en % du PIB	5,0%	4,8%	4,2%	5%
Déficit courant en % du PIB	8,8%	5,3%	4,7%	6%

Source : DGPPE/Ministère des finances, 2017.

Ces résultats seraient tributaires du renforcement de la demande intérieure favorisée par l'accroissement des investissements publics dans l'énergie, dans l'agriculture et dans les infrastructures, notamment à travers, entre autres, l'exécution des programmes d'investissement de

l'État (PUDC, PROMOVIL, etc.) et la consolidation des acquis dans le secteur agro-sylvo-pastoral et halieutique.

Pour le secteur agro-sylvo-pastoral et halieutique en particulier, la principale orientation du PSE énoncée dans le Programme d'Accélération de la Cadence de l'Agriculture Sénégalaise (PRACAS), est de construire une agriculture compétitive, diversifiée et durable. Cette vision met clairement l'accent sur l'émergence d'une agriculture capable de : (i) nourrir au mieux et durablement, sur une base endogène, les populations, (ii) tirer profit des avantages du commerce international, (iii) sécuriser et augmenter les revenus des ruraux, (iv) procurer des emplois agricoles et non agricoles, (v) gérer durablement les ressources naturelles, et (vi) améliorer l'état nutritionnel des populations.

A côté de ces efforts de développement du secteur agricole, une politique de promotion de la transformation des produits agricoles a été menée concomitamment par le ministère en charge de l'industrie pour appuyer les acteurs de la transformation notamment les associations faitières de femmes à travers le Projet d'appui aux opérateurs/opératrices de l'agroalimentaire (PAOA) de 2002 à 2016 et le Programme National Plateformes-multifonctionnelles (PNPTFM) de 2005 à 2016). Cette dynamique a été poursuivie et réaffirmée dans la Lettre de politique sectorielle de développement de l'industrie adoptée en 2016.

Par ailleurs, le PNIA a été élaboré en 2010 afin de traduire en actions, d'une part, les options auxquelles il a souscrit, dans le cadre de la Politique agricole commune de la CEDEAO (ECOWAP) et du PDDAA, et, d'autre part, les orientations retenues dans ses documents de politique et de stratégie en cours, et en perspective, pour l'agriculture. Il s'inscrit dans la perspective d'une agriculture moderne et durable, productive et compétitive sur les marchés intra-communautaires ou internationaux, fondée sur l'efficacité, l'efficience des exploitations familiales et la promotion des entreprises agricoles, grâce à l'implication du secteur privé. Le bilan du PNIA présenté dans la suite du document relève un certain nombre d'insuffisances à combler dans le cadre du PNIASAN.

1.2 Origine et fondements du PNIASAN

1.2.1 Déclaration de Maputo 2003

En adoptant le « Nouveau Partenariat pour le Développement de l'Afrique » (NEPAD), les dirigeants africains ont doté le Continent d'orientations stratégiques majeures pour son développement. Le volet agricole du NEPAD est traduit dans le Programme Détaillé de Développement de l'Agriculture Africaine (PDDAA) qui sert de cadre de référence pour la conception et la mise en œuvre des politiques et stratégies de développement agricole dans l'ensemble des pays du Continent. Il s'était fixé comme objectif global d'« *aider les pays africains à atteindre un degré plus élevé de croissance économique grâce à un développement axé sur l'agriculture* » pour ainsi contribuer à « *éradiquer la faim et à réduire la pauvreté grâce à l'agriculture.*» (CAADP, 2013).

Le PDDAA bénéficie d'une volonté forte des chefs d'États africains et de Gouvernement, clairement déclinée à travers la Déclaration de Maputo, en 2003, notamment, l'engagement de consacrer au moins 10 % des dépenses publiques au financement du secteur agricole. Le PDDAA a retenu quatre piliers, pour accélérer la croissance agricole, réduire la pauvreté et atteindre la sécurité alimentaire et nutritionnelle :

« Pilier 1 : Accroître de façon durable les superficies cultivées et desservies par des systèmes fiables de maîtrise de l'eau ;

Pilier 2 : Améliorer les infrastructures rurales et les capacités commerciales pour faciliter l'accès aux marchés ;

Pilier 3 : Augmenter les approvisionnements alimentaires, réduire la faim, améliorer les réponses en cas d'urgence alimentaire ;

Pilier 4 : Améliorer la recherche agricole, la diffusion et l'adoption des technologies. »

Le PDDAA encourage les pays membres de l'Union Africaine « à concevoir les stratégies nationales de développement agricole en prenant explicitement en compte les complémentarités et les échanges commerciaux régionaux ».

1.2.2 Déclaration de Malabo 2014 sur la transformation de l'agriculture

En Juin 2014, les chefs d'Etat et de Gouvernement de l'Union ont adopté la déclaration dite de Malabo (Guinée Equatoriale) pour la mise en œuvre d'un programme de transformation agricole et de sécurité alimentaire en Afrique au cours de la décennie 2015-2025. Il s'agit d'un ensemble de sept engagements « pour la croissance et la transformation accélérées de l'agriculture en Afrique pour une prospérité partagée et de meilleures conditions de vie » qui sont bâtis autour de deux objectifs : (i) favoriser la transformation des communautés rurales de l'Afrique en centres prospères de production et de transformation des aliments, des fibres et des cultures fourragères grâce à une amélioration de la productivité/production agricole et l'accès aux marchés intérieurs et étrangers, (ii) atteindre l'autosuffisance des nations africaines dans la production alimentaire et dans la diminution des prix pour les populations rurales et urbaines, grâce à des réformes politiques stimulant la production¹.

Encadré n°1 : les sept engagements de Malabo

1. Le réengagement aux principes et valeurs du processus PDDAA.
2. Le réengagement à améliorer le financement des investissements dans l'agriculture.
3. L'engagement à éradiquer la faim d'ici à 2025.
4. L'engagement à réduire de moitié la pauvreté d'ici à 2025, par à une croissance et par une transformation agricoles inclusives
5. La volonté de promouvoir le commerce intra-africain des produits agricoles de base et des services connexes.
6. L'engagement à renforcer la résistance dans les moyens de subsistance et les systèmes de production à la variabilité du climat et autres chocs connexes
7. L'engagement à la responsabilité mutuelle par rapport aux actions et aux résultats

Source : extrait de la déclaration de Malabo.

1.2.3 Autres fondements du PNIASAN : Agenda 2030 des Nations Unies ou Objectifs de Développement Durable

Bien qu'à son échéance en 2015, les OMD aient contribué à une accélération sans précédent de la diminution de la pauvreté dans les pays en développement, la Communauté internationale a estimé que sa vision ne répond plus aujourd'hui aux enjeux mondiaux, marqués par : (i) l'accroissement des inégalités, (ii) une vulnérabilité croissante des populations face aux changements climatiques et (iii) l'épuisement des ressources de notre planète.

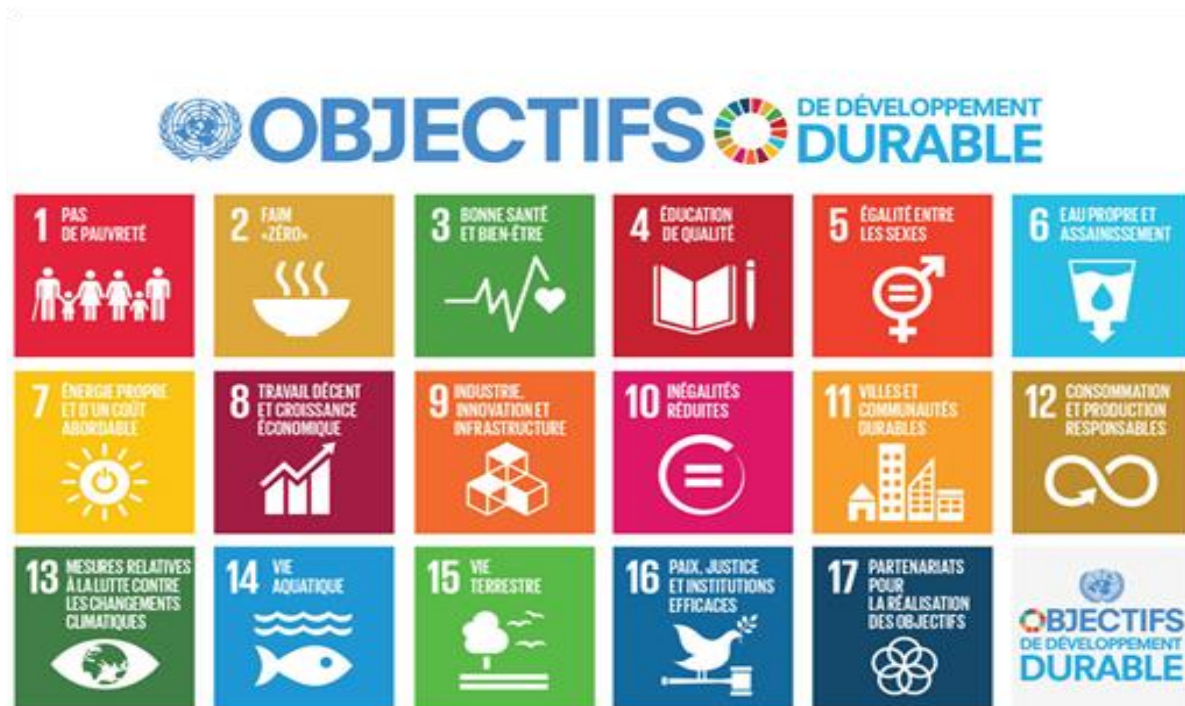
C'est à la lumière de ces nouveaux enjeux que le Sommet des Nations unies pour le développement durable, tenu en septembre 2015, a défini des Objectifs de Développement Durable (ODD) qui sont portés par l'Organisation des Nations Unies, et dont le but est d'éradiquer la pauvreté sous toutes formes en s'inscrivant dans une dynamique de réalisation des objectifs non obtenus suite aux OMD. Il s'agit de 17 ODD, assortis de 169 cibles ou sous-objectifs, portant sur la période 2015-2030 (voir figure ci-dessous). Chaque pays devra traduire en stratégie nationale, les orientations des ODD.

Le Sénégal dispose d'une stratégie nationale de Développement Durable. L'analyse du profil national des ODD a ressorti sept ODD identifiés comme étant très prioritaires : ODD 6 : Eau et Assainissement, ODD 15 : Ecosystèmes terrestres, ODD 1 : Pauvreté, ODD 2 : Faim, Sécurité

¹ Dix (10) domaines prioritaires sont définis dans l'Agenda pour la transformation de l'agriculture africaine : (i) des systèmes efficaces d'approvisionnement en intrants, (ii) des programmes de prêts innovants pour les agriculteurs, (iii) de solides chaînes de valeur pour les cultures, l'élevage et la pêche (iv) la mécanisation, (v) les zones de traitement pour les entreprises agricoles (AEPZ), (vi) les jeunes dans les programmes de l'agroalimentaire, (vii) de nouvelles interventions politiques pour développer l'agriculture pour l'exportation, (viii) les échanges agricoles régionaux, (ix) atténuation des effets du changement climatique, (x) nécessité de renforcer la capacité institutionnelle.

alimentaire, Nutrition, ODD 13 : Changement climatique, ODD 7 : Energie, ODD 4 : Education de qualité).

Graphique 1 : Objectifs de Développement Durable



1.2.4 Accord de Paris sur le climat

Le Sénégal a ratifié l'Accord de Paris sur le climat le 21 septembre 2016, prenant ainsi l'engagement devant la communauté internationale à mettre en œuvre des efforts sectoriels de lutte contre les changements climatiques et leurs effets selon un plan quinquennal, et rendre compte de façon transparente. La Contribution Déterminée au niveau National (CDN), document stratégique élaboré à cet effet, cristallise les engagements sectoriels (agriculture, élevage, foresterie, pêches...) pris par l'Etat du Sénégal dans le cadre de l'Accord de Paris. Le Sénégal s'est engagé à réduire les émissions de gaz à effet de serre relatives aux activités agricoles à travers la promotion et la mise à l'échelle d'au moins trois bonnes pratiques. Le Sénégal a élaboré en 2006 le Programme d'Actions National d'Adaptation aux changements climatiques (PANA), à travers lequel des mesures prioritaires d'adaptation ont été identifiées et mises en œuvre dans trois secteurs considérés comme les plus vulnérables aux changements climatiques. Le Sénégal a également adhéré, en 2015, à l'Alliance Ouest-Africaine pour l'Agriculture Intelligente face au Climat (AIC). Cette dernière se propose de développer des stratégies visant à « intégrer un nouveau type d'instruments de politique publique : les instruments d'appui à l'agriculture climato-intelligente, permettant d'augmenter de manière durable et équitable la productivité et les revenus agricoles, de renforcer l'adaptation et la résilience face à la variabilité et au changement climatiques, et de séquestrer et/ou réduire les émissions de gaz à effet de serre là où cela est possible et approprié ». Le PNIASAN prend en compte les mesures préconisées par la CDN et l'AIC.

1.2.5 ECOWAP 2025 : Orientations majeures

Dès 2003, la CEDEAO a engagé le processus d'élaboration de sa politique agricole : l'ECOWAP/PDDAA que les chefs d'Etats ont adoptée en janvier 2005, à Accra, avec comme objectif global « contribuer de manière durable à la satisfaction des besoins alimentaires de la population, au

développement économique et social et à la réduction de la pauvreté et des inégalités entre territoires dans les États membres ». Intégrant les dimensions multiples du secteur et la diversité des systèmes d'exploitation et de production, « la politique agricole s'inscrit dans la perspective d'une agriculture moderne et durable, fondée sur l'efficacité et l'efficience des exploitations familiales et la promotion des entreprises agricoles grâce à l'implication du secteur privé. Productive et compétitive sur le marché intra-communautaire et sur les marchés internationaux, elle doit permettre d'assurer la sécurité alimentaire et de procurer des revenus décents à ses actifs ».

L'ECOWAP est fortement orientée vers une forte intégration du marché intérieur régional, avec une protection extérieure différenciée selon les spécificités des produits. Elle comporte trois axes principaux : (i) accroissement de la productivité et de la compétitivité de l'agriculture, (ii) mise en œuvre d'un régime commercial intracommunautaire, et (iii) adaptation du régime commercial extérieur.

L'ECOWAP est mise en œuvre à travers deux types de plans : (i) les Plans Nationaux d'Investissements Agricoles qui traitent des priorités nationales, et un Plan Régional d'Investissement Agricole qui gère les interdépendances et fédère les investissements et les mesures de politiques publiques.

1.2.6 Documents fondamentaux de stratégies de développement du Sénégal

Le PNIASAN du Sénégal est l'instrument principal de financement de la dimension agricole du Plan Sénégal Emergent (PSE) qui, dans le secteur agricole, a planifié « des actions qui visent à mettre en œuvre une approche intégrée favorisant le développement de chaînes de valeur et la structuration des filières. Elles s'inscrivent dans une dynamique de valorisation des ressources et potentialités agro-écologiques des différentes zones du pays. Ces actions permettent de mettre en valeur le potentiel de l'agriculture commerciale tout en favorisant le développement de l'agriculture familiale. Elles devront également assurer la relance des filières de production et des industries animales. »

Ces actions confortent les dispositions de la Loi d'Orientation Agro-sylvo-pastorale (LOASP), dont l'article 6 fixe les objectifs spécifiques comme suit : « (i) la réduction de l'impact des risques climatiques, économiques, environnementaux et sanitaires, par la maîtrise de l'eau, la diversification des productions, la formation des ruraux, afin d'améliorer la sécurité alimentaire de la population, et de réaliser à terme la souveraineté alimentaire du pays, ii) l'amélioration des revenus et du niveau de vie des populations rurales, et la mise en place d'un régime de protection sociale en leur faveur, iii) l'amélioration du cadre et des conditions de vie en milieu rural, notamment par l'accès aux infrastructures et aux services publics, grâce à un aménagement équilibré et cohérent du territoire, iv) la protection de l'environnement et la gestion durable des ressources naturelles notamment par la connaissance et l'amélioration de la fertilité des sols v) la mise en place d'un système d'incitations à l'investissement privé dans l'agriculture et en milieu rural, vi) l'amélioration de l'environnement et de la qualité de la production afin que l'agriculture soit un moteur du développement industriel et artisanal, et pour mieux satisfaire aux besoins des marchés intérieur et extérieur (sous régional et international). »

Encadré n°2 : stratégie de mise en œuvre de la LOASP

Les piliers de la stratégie de mise en œuvre de la LOASP sont : « i) - la reconnaissance formelle des métiers de l'agriculture et des organisations professionnelles agricoles, ii) la protection sociale des personnes exerçant les métiers de l'agriculture, iii) la définition d'un statut juridique des exploitations agricoles, iv) la réforme foncière, v) la diversification des productions agricoles, l'intégration des filières agricoles et la régulation des marchés, vi) la sylviculture et les aménagements forestiers, vii) la politique de développement de l'élevage, viii) la maîtrise de l'eau, ix) le développement des infrastructures et des services publics en milieu rural, x) la promotion de l'équité sociale en milieu rural, xi) la protection contre les calamités naturelles et les risques liés aux activités agro-sylvo-pastorales, xii) le développement de l'information agricole, de l'éducation et de la formation au profit des métiers de l'agriculture, xiii) le renforcement des capacités des organisations professionnelles agricoles, des organisations de la société civile, des collectivités locales et des services de l'Etat, xiv) le développement de la recherche et du conseil agro-sylvo-pastoral et, xv) le financement du développement agro-sylvo-pastoral. »

Le PNIASAN intègre parfaitement les orientations des documents de planification sous-sectorielle : i) pour la Pêche, la Lettre de Politique Sectorielle de Développement de la Pêche et de l'Aquaculture (LPSDPA – 2016 – 2023), ii) pour l'élevage, Plan National de Développement de l'Élevage et la Lettre de Politique de Développement de l'Élevage 2017-2021, iii) pour l'Environnement, la Lettre de Politique du Secteur de l'Environnement et du Développement Durable, iv) pour l'agriculture, la Lettre de Politique Sectorielle de l'Agriculture ; v) pour la Nutrition la Politique Nationale de Développement de la Nutrition et le Plan Stratégique

Multisectoriel de la Nutrition du Sénégal, 2018-2022, et vi) pour la Sécurité alimentaire, la Stratégie Nationale de Sécurité Alimentaire et de Résilience (SNSAR, 2015-2035) et le PNSAR. Le PNIASAN est également articulé à toutes les stratégies nationales multisectorielles adoptées par le Sénégal, notamment, la Stratégie Nationale de Protection Sociale (SNPS), la Stratégie Nationale d'Équité et d'Égalité de Genre (SNEEG), la Stratégie Nationale de Développement Durable (SNDD), le Document de Stratégie pour le Développement de l'Entrepreneuriat Féminin (DSDEF) et la Lettre de Politique Sectorielle des Petites et Moyennes Entreprises (LPS/PME).

Enfin, il prend en compte les objectifs nationaux de développement du Commerce, de l'Industrie, de l'Énergie, des transports et des infrastructures.

Pour une meilleure articulation du PNIASAN avec ces différentes politiques multisectorielles et sectorielles, le Plan d'Investissement quinquennal constituera l'instrument central. 1.2.1.6

1.3 Champs du PNIASAN

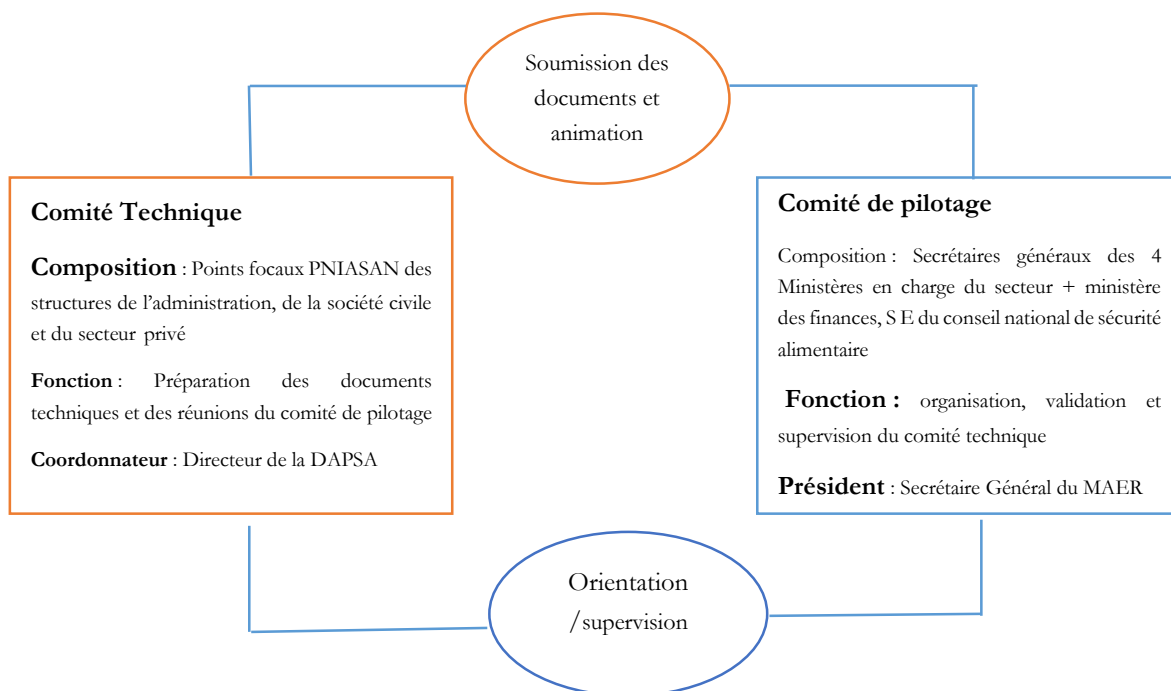
Le PNIASAN couvre l'ensemble du secteur agro-sylvo-pastoral et halieutique du Sénégal, et son champ d'intervention intègre la sécurité alimentaire et la nutrition. Mais, il s'intéresse également aux investissements dans les autres secteurs du développement national, notamment, ceux ayant une interaction forte avec le secteur agricole tel que le commerce, l'industrie, l'éducation et la formation professionnelle, l'énergie, les infrastructures, etc. Par ailleurs, il ambitionne de développer une agriculture d'entreprise en parfaite intelligence avec les valeurs de l'exploitation familiale, ce qui l'oriente à s'activer de manière soutenue dans la promotion du secteur privé agricole. Ainsi, le PNIASAN portera une attention particulière aux réformes entreprises par l'État au niveau macroéconomique pour que l'amélioration de l'environnement des affaires au Sénégal soit fortement bénéfique au développement agro-sylvo-pastoral et halieutique.

Au total, le champ d'action du PNIASAN est multisectoriel et multidimensionnel, ce qui traduit la nécessité, d'une part, d'un cadre d'intervention particulièrement articulé aux initiatives en cours dans le pays et d'autre part, d'un mode de gouvernance multisectoriel, pan territorial et multipartite.

1.3.1 Dispositif de pilotage du processus de formulation du PNIASAN

Le graphique 2 présente le dispositif de formulation du PNIASAN au Sénégal.

Graphique 2 : Dispositif de formulation du PNIASAN



1.3.2 Composition et ancrage institutionnel de l'instance de pilotage du processus

La figure 2, ci-dessus, présente la composition des différentes instances du dispositif de formulation du PNIASAN et les fonctions dévolues à chaque instance. Le comité de pilotage est rattaché à la primature et le comité technique au MAER, à travers la DAPSA.

La principale fonction du comité technique est de préparer les documents techniques et les réunions du comité de pilotage. A son tour, le comité de pilotage se charge des orientations, de la validation et de la supervision du comité technique.

1.3.3 Ressources mobilisées pour conduire le processus

Le ministère de l'Agriculture et de l'Équipement Rural a adressé une requête à l'USAID qui a assuré l'essentiel des charges liées au processus de formulation, à travers *Africa Lead et le Programme d'Appui à la Politique Agricole*. La FAO, à travers le projet ProAct financé par l'Union Européenne, a également apporté un concours financier pour supporter les charges de certains ateliers et le recrutement des consultants qui ont appuyé l'équipe technique dans l'élaboration du document. La DAPSA a également bénéficié de l'appui de l'Agence du NEPAD à travers la CEDEAO.

En outre, le Gouvernement a participé au financement du processus de formulation en mobilisant des ressources internes ayant permis de compléter le gap de financement.

A cela s'ajoute la participation des Organisations de producteurs et de la Société Civile qui ont mobilisé des ressources avec l'appui de leurs partenaires pour organiser des consultations pour dresser le bilan du PNIA1 et faire des propositions dans le cadre de l'élaboration du PNIASAN.

1.3.4 Principales étapes du processus de conception du PNIASAN

Le processus de formulation du PNIASAN du Sénégal a démarré en décembre 2016 et a pris fin en juillet 2018.

Le tableau suivant décline les principales étapes du processus de formulation.

Tableau 2: Grandes étapes du processus de formulation du PNIASAN du Sénégal

Activités	Période / échéance
Retraite Bilan du PNIA et mise à niveau des acteurs sur la formulation du PNIASAN	Décembre 2016-janvier 2017
Atelier National de lancement	Février 2017
Cadrage stratégique	Mai 2017
Finalisation Bilan PNIA 1	Juillet-août 2017
Mission de supervision CEDEAO	Septembre 2017
Elaboration draft 0 PNIASAN	Septembre 2017
Sélection des projets prioritaires	Février –Mars 2018
Construction du dispositif institutionnel	Juin 2018
Validation technique interne du projet de PNIASAN	Juillet 2018

Sources : DAPSA/MAER.

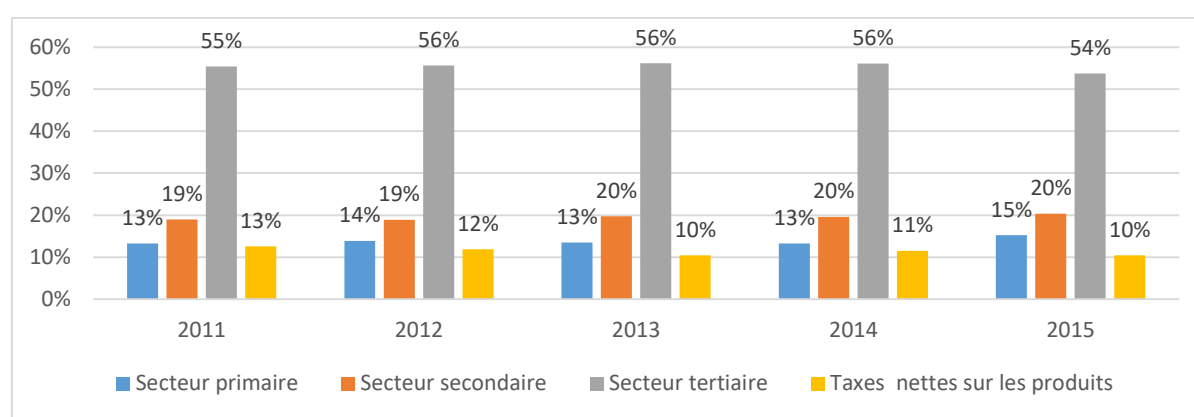
2. Bilan du PNIA de première génération

Il s'agit dans cette partie de faire une analyse des effets résultant de la mise en œuvre du PNIA, sur les performances des sous-secteurs agro-sylvo-pastoraux et halieutiques, sur l'intégration du Sénégal dans les marchés régionaux et internationaux, sur la situation alimentaire et nutritionnelle. Les questions de gouvernance du secteur, de l'arrangement institutionnel et du dispositif de suivi-évaluation sont également abordées.

2.1 Évolution du PIB agricole

Le graphique suivant montre, en pourcentage, la structure du Produit Intérieur Brut du Sénégal suivant les trois secteurs de l'économie entre 2011 et 2015. La contribution du secteur agricole au Produit Intérieur Brut est passée de 13 % en 2011 à 15 % en 2015.

Graphique 3 : Evolution de la contribution des différents secteurs au PIB

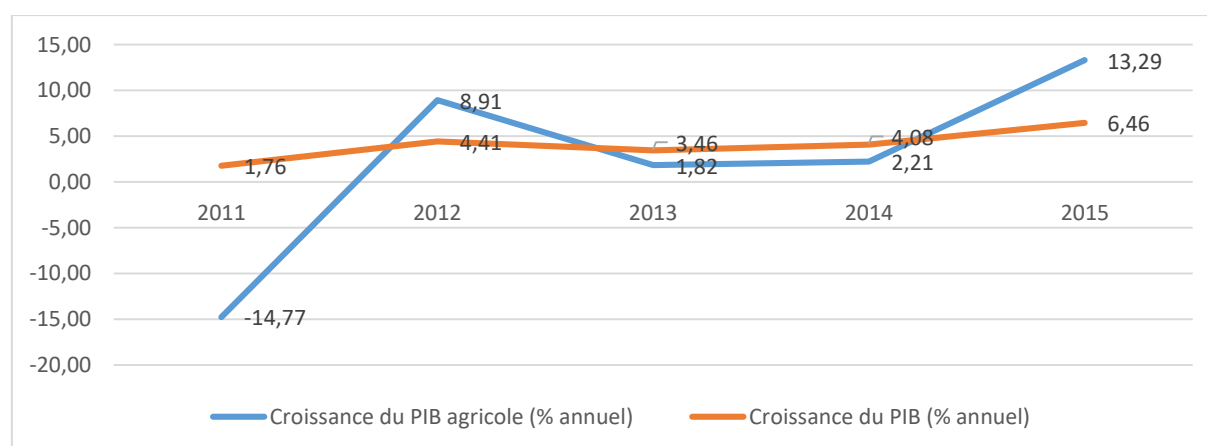


Sources : DAPSA/MAER, 2018.

2.2 Evolution de la croissance du PIB agricole

Le graphique ci-dessous montre que le PIB agricole a été instable par rapport au PIB de l'économie globale sur la période 2011-2015. Toutefois, le secteur agricole a été plus performant que l'économie globale en 2012 et en 2015. En effet, le PIB a cru deux fois plus vite que le PIB de l'ensemble de l'économie à chacune de ces deux années. Par ailleurs, le secteur agricole a réussi à se relancer après une chute brutale de sa valeur ajoutée en 2011 (-14,77%) par rapport à celle de l'année précédente.

Graphique 4 : Comparaison de la croissance du PIB agricole et du PIB global

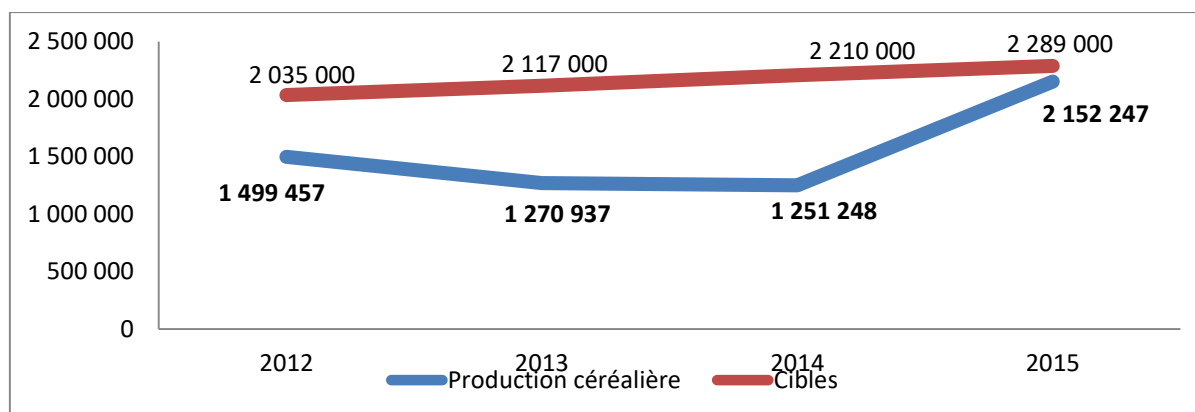


Source : Banque Mondiale, 2018.

2.3 Performances des sous-secteurs

La production céréalière a enregistré une hausse de 43,5 %, passant de 1 499 457 tonnes, en 2011 à 2 152 247 tonnes, en 2015, soit une production moyenne de 1 418 667,20 tonnes. Cependant, la cible de 2 289 000 tonnes projetée pour 2015 n'est pas atteinte.

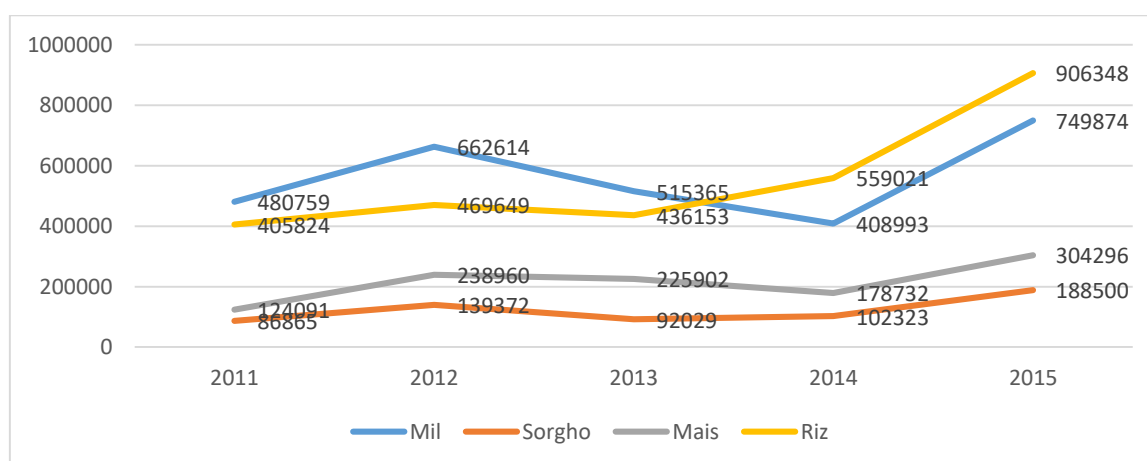
Graphique 5 : Evolution de la production céréalière (en tonnes)



Source : :DAPSA/MAER, 2018.

L'évolution des principaux produits céréaliers sur la période 2011-2015 est retracée dans le graphique suivant. La production du riz paddy est en nette augmentation sur la période, passant de 405.824 tonnes en 2011 à 906.348 tonnes en 2016, soit plus qu'un doublement de la production. Celle du mil est instable mais enregistre tout de même une augmentation de 56% par rapport à 2011 pour s'établir à 749.874 tonnes en 2016. La production du maïs et du sorgho reste dans la même dynamique sur la période. Ainsi, la production du maïs est passée de 124.091 tonnes en 2011 à 304.296 tonnes en 2016, tandis que celle du sorgho est passée de 86.865 tonnes à 188.500 tonnes sur la même période, soit plus qu'un doublement de la production dans les deux cas.

Graphique 6 : Evolution de la production des principaux produits céréaliers (en tonnes)



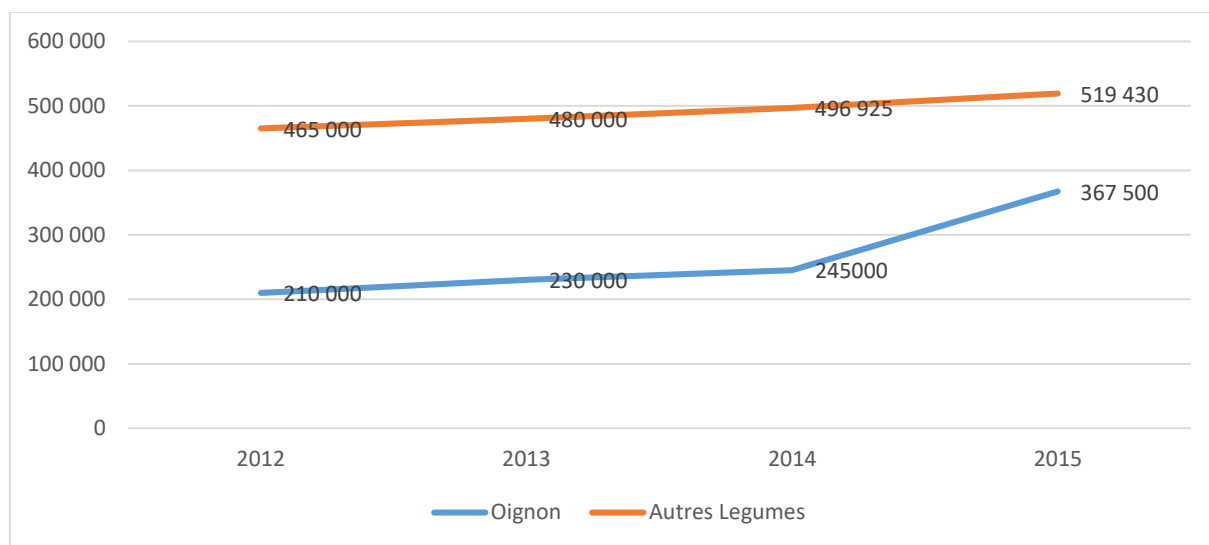
Source : DAPSA/MAER, 2018.

Ces différentes évolutions sont imputables à la fois à l'amélioration des rendements et à l'augmentation des superficies. Si le rendement du mil s'est amélioré de 32% de 2011 à 2015, la superficie cultivée s'est accrue de 18% sur la période. L'accroissement de la production du sorgho est dû au doublement des superficies de 2011 à 2015, le rendement étant resté presque inchangé. L'augmentation de la production du maïs s'explique par une amélioration du rendement de 34%

mais aussi par une augmentation de 82% des superficies. C'est presque le même constat qui est fait pour le riz qui a connu une légère amélioration du rendement, passant de 3717 kg/ha en 2011 à 3750 ha/kg en 2015, mais aussi par un doublement des superficies cultivées.

Les légumes : la production de légumes a connu un grand essor depuis 2012. En effet la production totale des légumes est passée progressivement de 675.000 tonnes en 2012 à 886.930 tonnes en 2016, soit une augmentation de 31%. Cette production est tirée en grande partie par l'oignon qui représente environ 41% de la production totale en 2015. Si l'oignon connaît une meilleure performance sur la dernière année, comme le montre le graphique ci-dessous, l'ensemble du sous-secteur enregistre une nette amélioration sur la période.

Graphique 7 : Evolution de la production des légumes (en tonnes)



Source : DHORT/MAER, 2018.

Outre l'oignon, la performance du sous-secteur des légumes s'explique aussi par celle des filières pomme de terre et patate douce. En effet, la production de pomme de terre a été triplée pour s'établir à 52.230 tonnes en 2015 et celle du haricot vert a augmenté de 50% pour s'établir à 15.000 tonnes. Toutefois, il faut souligner une baisse progressive de la production de la tomate (industrielle et cerise), passant de 160.000 tonnes en 2012 à 140.200 tonnes en 2015.

En ce qui concerne l'élevage, les filières ont été performantes dans l'ensemble, à l'exception des exportations de cuirs et peaux. La production de viande est passée de 192.800 tonnes en 2011 à 214.300 tonnes en 2015, ce qui correspond à une augmentation de 11%. La production de lait est passée de 184,5 millions de litres en 2011 à 226,7 millions de litres en 2015, soit un accroissement de 23%. C'est presque la même performance qui est observée au niveau de la filière œuf de consommation dont la production enregistre un accroissement de 14% sur la période, pour atteindre 571 millions d'unités en 2015. En revanche, les exportations de cuirs et peaux connaissent une contre-performance depuis 2013. En effet, les exportations ont progressivement baissé pour s'établir à 4772 tonnes en 2015, ce qui représente une baisse de 33% par rapport à l'année 2013 (tableau 3).

Tableau 3: Evolution de la production du sous-secteur de l'élevage, 2011-2015

Années	2011	2012	2013	2014	2015
Quantité de viande et d'abats par an (en milliers de tonnes)	192,8	189,7	202,1	208,5	214,3
Quantité de lait par an (en millions de litres)	184,5	202,0	217,5	217,8	226,7
Quantité d'œufs de consommation par an (en millions d'unités)	499	548	513	631	571
Quantité de cuirs et de peaux exportés par an (en tonnes)	5 169	5 588	7 173	6 009	4 772

Source : CEP/MEPA, 2018.

En ce qui concerne la pêche, la production de la pêche maritime n'a pas connu de grandes variations entre 2011 et 2015, même si elle a enregistré une légère baisse passant de 433 987 tonnes à 430 667 tonnes soit 0,76%. Cette production a essentiellement été l'œuvre de la pêche artisanale dont les débarquements sont passés de 372 956 tonnes à 383 222 tonnes sur la même période soit une hausse de 2,75%. La baisse globale de la production de la pêche maritime est imputable au fléchissement de la pêche industrielle sur cette période. La pêche continentale a elle aussi enregistré une baisse sur la période 2011-2015 passant de 13 409 tonnes à 10 003 tonnes soit 25,4%. Quant à l'aquaculture, elle a continué sa progression avec une production passant de 335 tonnes en 2011 à 1 215 tonnes en 2015, soit une hausse de 262,68%. Cette période a coïncidé avec la mise en place de l'Agence nationale de l'Aquaculture (ANA) qui a entrepris un travail d'organisation et de formation des producteurs aquacoles. Les exportations des produits halieutiques qui se chiffraient à 147 905 tonnes en 2011 sont passées à 214 658 tonnes en 2015 soit un bond de 45,13% (tableau 4).

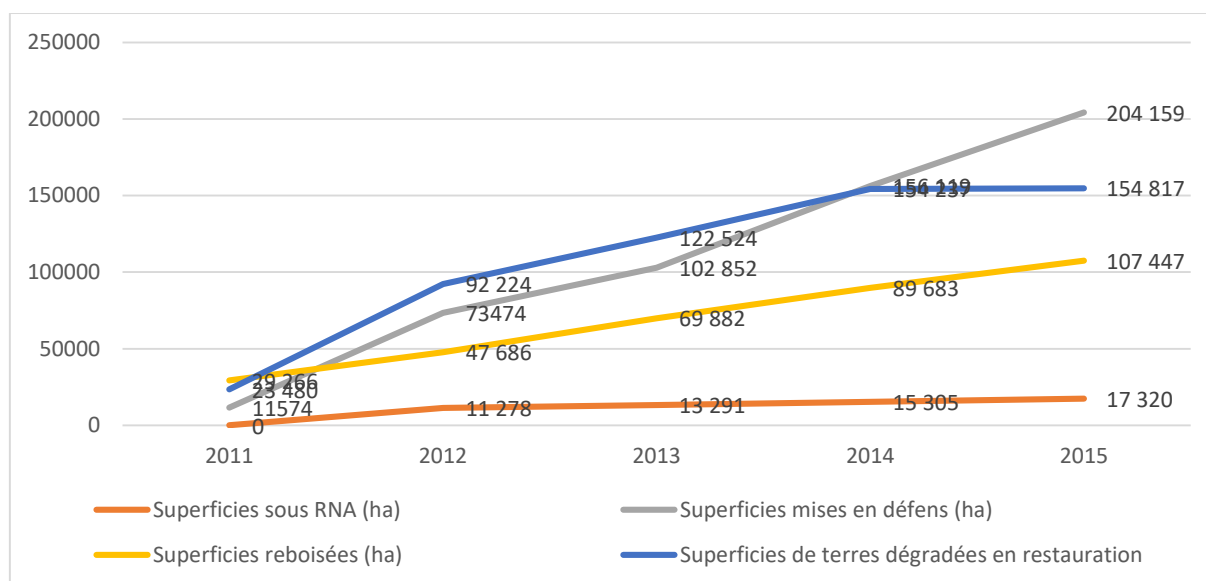
Tableau 4: Evolution de la production de la pêche et de l'aquaculture

Années		2011	2012	2013	2014	2015
Pêche maritime	Production artisanale	372 956	405 974	398 214	372 548	383 222
	Production industrielle	61 031	41 987	43 040	52 454	47 445
	Transformation artisanale	49 881	49 173	58 652	45 612	40 340
Production Pêche continentale		13 409	14 184	13 323	9 559	10 003
Production aquacole		335	371	705	1 095	1 215

Source : Ministère de la pêche et de l'économie maritime.

Le secteur de l'environnement a déployé des efforts pour inverser la tendance globale de dégradation du couvert végétal à l'échelle du territoire national. Cela s'est traduit par une évolution croissante des superficies de terres sous pratiques de gestion durable, notamment à travers la régénération naturelle assistée, la mise en défens et le reboisement. Le nombre et les superficies de forêts aménagées ont ainsi connu une hausse notable durant la période 2011-2015 (graphique 8). En matière de restauration des terres dégradées ou en dégradation, les interventions du secteur de l'environnement ont permis de faire des progrès importants.

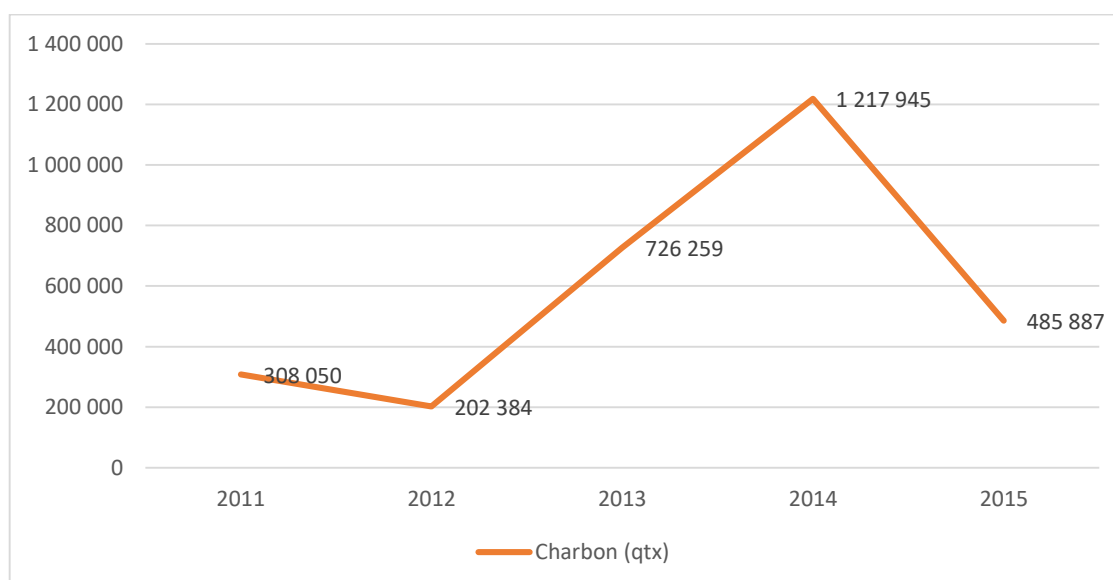
Graphique 8 : Evolutions des superficies cumulées



Source des données : RAP MEDD, 2015.

Le charbon de bois et le bois de chauffe contribuent à hauteur de 83% de la consommation énergétique des ménages sénégalais et constituent 42% du bilan énergétique national (graphique 9). La production de ces combustibles traditionnels devra toutefois se faire de sorte à satisfaire la demande nationale tout en garantissant la gestion durable du patrimoine forestier national. Afin d'assurer la durabilité de l'approvisionnement en combustibles ligneux, notamment en charbon de bois, le secteur de l'environnement a accéléré le processus d'aménagements participatifs des forêts et de domiciliation de la production du charbon, avec la meule Casamançaise, dans les forêts aménagées.

Graphique 9: Evolution de la production de charbon de bois (quintaux)



Source des données : RAP MEDD, 2015.

2.4 Insertion dans les marchés régional et international

La valeur des exportations de produits agricoles du Sénégal en 2015 s'élève à 350,423 milliards de FCFA avec 20 % vers la zone CEDEAO (71,288 milliards de FCFA) contre 80 % vers le reste du monde (279,135 milliards de FCFA). Les exportations portent, pour une large part, sur les produits de pêche pour une valeur de 194,61 milliards de FCFA. Les importations de produits agricoles du Sénégal en 2015 s'élèvent à 505,683 milliards de FCFA dont 6,8 % en provenance des pays de la CEDEAO et 93,2 % du reste du monde. Le déficit de la balance commerciale agricole s'élève à quelques 155,26 milliards de francs CFA. Avec une moyenne de 13 % des transactions réalisées avec les pays voisins, en ce qui concerne les produits agricoles, le Sénégal se situe légèrement au-dessus de la moyenne régionale d'intégration des marchés des produits agroalimentaires, estimée à quelques 12 % de la valeur des échanges régionaux.

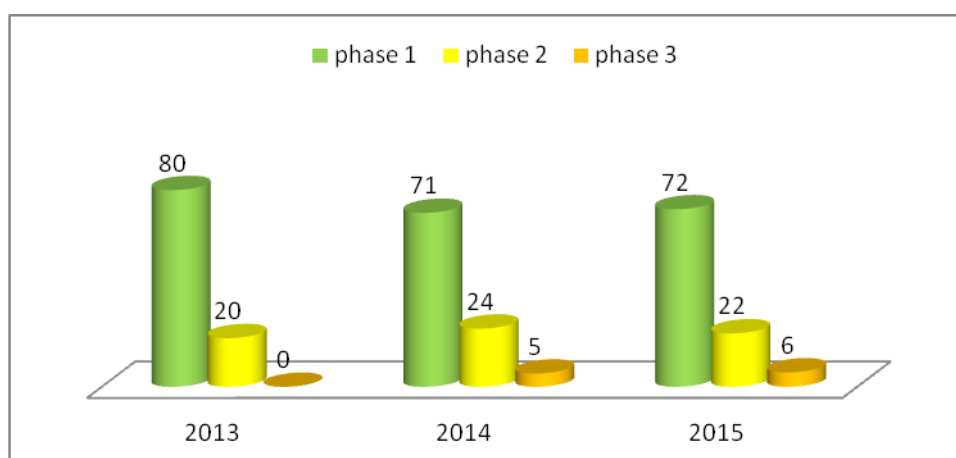
2.5 Situation alimentaire et nutritionnelle

Selon les estimations de la FAO, le pourcentage de personnes souffrant de la faim au Sénégal est passé de 24,5% en 1990 à 10% en 2015 (graphique 10). Le Sénégal fait partie, ainsi, des 19 pays de l'Afrique subsaharienne à atteindre la cible 1.C du premier Objectif du Millénaire pour le développement qui est de "Réduire de moitié, entre 1990 et 2015, la proportion de la population qui souffre de la faim". Toutefois, cette performance cache d'importantes disparités spatio-temporelles.

En effet, sur la période 2011-2015, à l'instar de beaucoup de pays du Sahel, le Sénégal a connu trois épisodes d'insécurité alimentaire qui ont conduit l'État à élaborer et mettre en œuvre des plans nationaux de riposte à l'insécurité alimentaire (2012, 2014 et 2015). Cette situation est essentiellement imputable à un déficit hydrique ayant favorisé une baisse sur la production agricole et fourragère.

Selon les résultats du Cadre harmonisé, la proportion de la population en insécurité alimentaire (sévère et modérée) est passée de 20% en mars-mai 2013 à 28% à la période correspondante de 2015.

Graphique 10 : Évolution de la situation alimentaire au Sénégal selon le cadre harmonisé



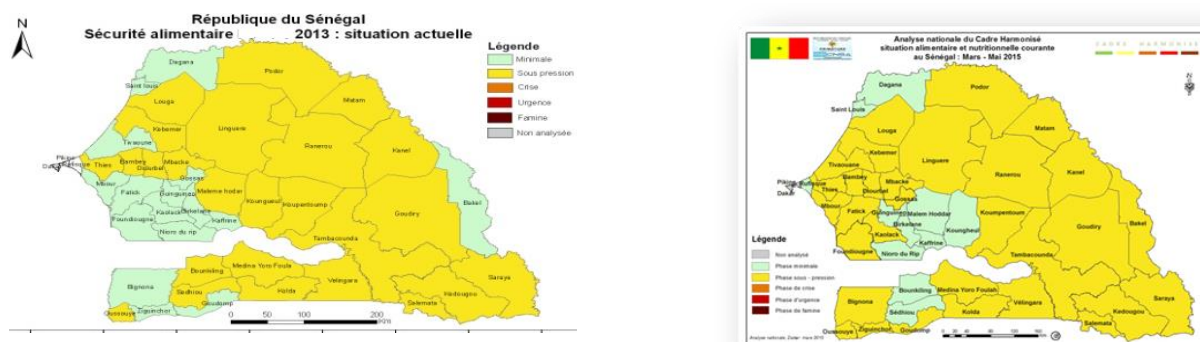
Source : Fiche de communication du cadre harmonisé/SE-CNSA.

L'analyse spatiale de l'insécurité alimentaire laisse apparaître qu'en mars-mai 2013, l'on avait 17 départements qui se trouvaient en phase minimale (sécurité alimentaire). Autrement dit, dans chacun de ces départements, au moins 80% de la population étaient à même de couvrir leurs besoins alimentaires et non alimentaires sans développer des stratégies d'adaptation inhabituelles ou dépendre de l'assistance alimentaire. Au même moment, 25 départements étaient dans une

situation telle qu'au moins 20% de la population avaient une consommation alimentaire réduite et d'adéquation minimale (insécurité alimentaire modérée).

Cette situation s'est considérablement dégradée en 2015 avec 12 départements en phase minimale, soit 5 de moins comparativement à la période correspondante de 2013 (graphique 11). Cette baisse du nombre de départements en situation de sécurité alimentaire était concomitante à la hausse du nombre de départements en phase sous pression (30 départements).

Graphique 11 : Situation de la sécurité alimentaire du Sénégal par région de 2013 et 2015



Source : Fiche de communication du cadre harmonisé/SE-CNSA

Au Sénégal, l'insécurité alimentaire est plus persistante dans les sept (07) régions septentrionales (Saint-Louis et Matam), orientales (Tambacounda et Matam) et méridionales (Kolda, Sédhiou et Ziguinchor).

La situation nutritionnelle reste précaire, notamment chez les enfants de moins de cinq ans. En effet, les principales formes de malnutrition que sont le retard de croissance, l'insuffisance pondérale, l'émaciation et les carences en micronutriments persistent à des prévalences importantes. Concernant le retard de croissance (malnutrition chronique), la prévalence nationale est de 21% contre 27% en 2011. L'émaciation (malnutrition aigüe) et l'insuffisance pondérale touchaient respectivement 8% et 16% des enfants du même groupe en 2015, contre 8% et 18% en 2011 (tableau 5). Il faut souligner qu'il existe des disparités à l'intérieur du pays. En effet, Le retard de croissance est plus élevé dans les régions du Sud et du Centre, et pour la malnutrition aigüe la prévalence dépasse le seuil de crise dans les régions du nord (plus de 10%) (Enquête Démographique et de Santé 2015)². Par ailleurs, les carences en micronutriments d'origine alimentaire persistent encore à des taux élevés, plus particulièrement, l'anémie par carence en fer et la carence en vitamine A chez les enfants de moins de cinq ans, se situant respectivement à plus de 66% en 2015² et de 40% en 2013³. Ces carences touchent toutes les régions du Sénégal et nécessitent des interventions prioritaires, au regard des nombreuses conséquences négatives sur le plan humain et socioéconomique.

² Agence Nationale de la Statistique et de la Démographie (ANSD) [Sénégal], et ICF. 2016. Sénégal : Enquête Démographique et de Santé Continue (EDS-Continue 2015). Rockville, Maryland, USA : ANSD et ICF.

³ Profil pays Sénégal 2017 du Rapport Mondial sur la Nutrition (<http://globalnutritionreport.org/wp-content/uploads/2017/12/gnr17-Senegal.pdf>)

En plus des enfants de moins de cinq ans, les femmes en âge de procréer constituent un autre groupe fortement affecté par la malnutrition. La maigreur liée à un déficit énergétique alimentaire chronique est passée 22% dans ce groupe en 2011⁴ à 32% en 2015⁵.

Le Sénégal se retrouve confronté au phénomène du triple fardeau nutritionnel, avec la persistance à la fois de la sous nutrition, des carences en micronutriments et de la surnutrition. Pour ce dernier type de malnutrition, le surpoids et l'obésité en représentent les principales formes, notamment parmi les femmes en âge de procréer. Environ 15,8% des femmes en âge de procréer étaient en surpoids/obésité en 2015⁶.

Les causes alimentaires de la malnutrition restent très importantes au Sénégal, avec un régime alimentaire très peu diversifié. En effet, alors que les céréales constituent l'aliment de base, surtout le riz alors que des produits tels que la viande, le poisson, les fruits et les légumes restent faiblement consommés. Par exemple, les fruits et légumes ne représentaient respectivement que 1,4% de l'apport total journalier par habitant en 2014. La viande et le poisson ne représentaient respectivement que 3% et 2,5%⁷. Chez les enfants âgés de 6 à 23 mois, 72 % consomment de la nourriture à base de céréales, et seuls 19,3% et 10,2% parmi eux bénéficient respectivement d'une alimentation diversifiée⁸, et sont nourris de manière optimale, selon les pratiques recommandées en matière d'alimentation du jeune enfant et du nourrisson. Plusieurs facteurs peuvent expliquer la faible diversification du régime, entre autres les problèmes de disponibilité et accessibilité alimentaire, notamment pour certains aliments très riches en nutriments, et des habitudes alimentaires et nutritionnelles non favorables.

Le secteur agricole peut contribuer fortement à améliorer la situation nutritionnelle, en améliorant la disponibilité, l'accessibilité et la qualité des aliments, afin d'influencer positivement les régimes alimentaires. Le rôle de l'agriculture pour la nutrition est inscrit comme une priorité nationale, reflétée dans la Politique Nationale de Développement de la Nutrition (PNDN) et son Plan Stratégique Multisectoriel de Nutrition (PSMN).

Au vu de l'importance des pertes poste-récolte et du besoin de fabrication d'aliments de qualité à haute valeur nutritionnelle, la transformation des produits du secteur de l'agriculture, de l'élevage et de la pêche est identifiée comme un secteur clé de création de valeur ajoutée et d'emplois.

Tableau 5: Evolution des indicateurs de nutrition de 2011 à 2016 (en %)

Indicateurs	EDS 2011	EDS Continue 2013	EDS Continue 2014	EDS continue 2015
Malnutrition chronique chez les enfants de moins de 5 ans	27	19	19	21
Malnutrition aigüe chez les enfants de moins de 5 ans	9	9	6	8
Insuffisance pondérale chez les enfants de moins de 5 ans	18	15	13	16
Anémie chez les enfants de 6 à 59 mois	76,4	71,2	60	66,3

Sources : EDS, ANSD.

⁴ Agence Nationale de la Statistique et de la Démographie (ANSD) [Sénégal], et ICF International. 2012. Enquête Démographique et de Santé à Indicateurs Multiples au Sénégal (EDS-MICS) 2010-2011. Calverton, Maryland, USA: ANSD et ICF International.

⁵ Ministère de la Santé et de l'Action Sociale de la République du Sénégal et UNICEF. Enquête Nationale Nutritionnelle utilisant la méthodologie SMART. 2016 (https://www.unicef.org/senegal/french/Rapport_SMART.pdf)

⁶ Enquêtes STEPS 2015

⁷ FAO. Food and Nutrition in Numbers. 2014. (<http://www.fao.org/3/a-i4175e.pdf>)

⁸ Enquêtes EDS 2015

2.6 Gouvernance du secteur agricole et alimentaire

2.6.1 Etat et fonctionnalité des dispositifs de gouvernance de la politique agricole, de sécurité alimentaire et nutritionnelle

Le document du PNIA a recommandé une réforme dont les principales indications portent sur :

la création d'un ministère en charge du développement rural et regroupant les quatre sous-secteurs de l'agriculture) ;

la création d'une agence chargée de la mise en œuvre du PNIA.

Le tableau ci-dessous décrit l'architecture institutionnelle du dispositif intermédiaire prévu dans le document PNIA.

Tableau 6: Présentation des instances prévues pour la gouvernance du PNIA

Instances	Composition	Statut(Acte administratif)	Ancrage Institutionnel	Missions/rôle	Fonctionnement
Comité de pilotage	Représentants de la Primature, des ministères en charge des affaires de la CEDEAO, de l'économie et des finances, de l'agriculture, des infrastructures, des collectivités locales, de la recherche, de la transformation des produits agricoles, du commerce, des organisations de producteurs de la société civile, du secteur privé des PTF	Déterminé	Déterminé	Entre autres fonctions, vérifie le respect des dispositions des différents protocoles, approuve les PTBA présentés par l'Unité technique, apprécie les rapports d'activités, facilite l'accès aux données pertinentes aux chercheurs, et contribue à la mobilisation des fonds pour le PNIA.	Non déterminé
Comité technique	Points focaux (PF) des ministères et structures concernés	Déterminé	Déterminé	Comité : Mise en œuvre du SAKSS Suivi de l'exécution des programmes éligibles au Programme d'Investissement PI ou encore pour l'identification des opportunités d'amélioration des effets du PI	Non déterminé

Tableau 7: Présentation des instances prévues pour la gouvernance du PNIA (suite)

Instances	Composition	Statut(Acte administratif)	Ancrage Institutionnel	Missions/rôle	Fonctionnement
Comité technique				Points focaux : Supervision technique, au sein de leurs ministères et structures respectifs, des opérations de mise en œuvre dans le cadre du programme	Points Focaux : sous forme de cellules de coordination technique suivant les ministères et structures concernés
Mécanisme de suivi évaluation	Un système de suivi-évaluation est mis en place. Il est pris en compte entièrement dans le programme SAKSS	Non déterminé	Non déterminé	Suivi-évaluation et en même temps de plateformes d'échange entre les parties prenantes du secteur agricole.	Non déterminé
	Dispositif de veille			Appui aux processus de prise de décision. Évaluations périodiques de l'efficacité et de l'impact du PI	

2.6.2 Analyse multicritère de l'arrangement institutionnel du PNIA

L'analyse multicritère est limitée par le fait que le dispositif officiellement mis en place n'a fonctionné que partiellement. De fait, les quatre (4) critères sont renseignés à travers une utilisation des contenus des actes (arrêtés) ayant créé le Comité de pilotage et le Comité technique, d'une part et le fonctionnement du Groupe de travail, d'autre part (tableau 7).

Tableau 8: Analyse multicritère de l'arrangement institutionnel du PNIA

Critères	Appréciations (Notes : 1 = Faible ; 2 = Moyen ; et 3 = Bon)	
	Notes	Justification
Statut/Ancrage	2	Le Comité de Pilotage et le Comité Technique du PNIA ont été effectivement mis en place par Arrêté; le CP a fonctionné à travers les représentants des directeurs. La création de ces instances par Arrêté et non par Décret semble avoir fragilisé leur statut ; L'ancrage au niveau du ministère en charge du sous-secteur agriculture n'a pas favorisé un portage fort par les autres ministères sous-sectoriels. Les autorités des Ministères sectoriels n'ont pas porté le PNIA
Efficacité/Efficience	1	Les nouveaux projets inscrits au titre du PNIA n'ont pas été assortis de documents conceptuels, donc n'ont pas été mis en œuvre ; Les ressources financières prévues n'ont pas été mobilisées, même si certains projets formulés avant ou après adoption du PNIA ont été exécutés ou sont en cours de mise en œuvre.
Transparence	2	Deux revues conjointes du secteur agricole (RCSA) ont été organisées en 2015 (sur l'état d'avancement de 2014) et en 2016 (sur l'état d'avancement de 2015), mais le suivi régulier sur toute la période a fait défaut.
Inclusion / Participation	2	La représentation des groupes d'acteurs de la société civile et du secteur privé, telle que prévue par les actes créant les instances du PNIA est très insignifiante ; La participation de la société civile (1 personne), du secteur privé (0 personne) et des PTF (0 personnes) au Groupe de travail alternatif est perfectible, quand bien même des consultations sont organisées autour des rapports produits (notamment ceux de la revue conjointe).

Il ressort de l'analyse multicritères que le niveau de performance du dispositif de mise en œuvre du PNIA est particulièrement faible. Pour l'essentiel, cette situation s'explique par une conception insuffisante, tant dans le document PNIA que dans les arrêtés qui ont créé les deux instances. Par ailleurs, il a manqué une véritable structure en charge du suivi quotidien de la mise en œuvre du PNIA.

2.6.3 Groupe du Dialogue Social et Politique (GDSP), une initiative à valeur ajoutée certaine

Mis en place en décembre 2014, le GDSP a réellement pris son envol et constitue désormais un cadre de dialogue entre les acteurs non étatiques. Cette structure, qui n'était pas prévue dans le PNIA, est parvenue sur une période de deux ans à organiser les acteurs de la société civile (y compris les associations des producteurs) autour d'une plateforme fonctionnelle. Celle-ci a permis l'amélioration de la contribution de la société civile au processus de revue conjointe.

Le modèle de dialogue interne à un groupe d'acteurs qui est promu au sein du GDSP devrait être démultiplié dans d'autres sphères du gouvernement, du secteur privé et des PTF. Toutefois, le GDSP devrait mieux jouer son rôle de cadre de dialogue sociale et politique en réunissant tous les acteurs du PNIASAN notamment l'Etat, les organisations paysannes et de la société civile, les privés et les PTF.

2.6.4 Dispositif de suivi évaluation

Il n'y pas eu véritablement un système de suivi évaluation du PNIA. Les efforts d'élaboration d'un cadre de résultats, qui constitue l'élément de base d'un système de suivi évaluation, n'ont pas abouti. En revanche, le SAKSS a un tant soit peu permis d'assurer le suivi de certaines actions mise en œuvre dans le secteur agricole.

2.6.5. Autres dispositifs

La mise en œuvre du PNIA a également mobilisé plusieurs autres dispositifs, parmi lesquels on peut citer l'ensemble des directions techniques des ministères en charges du secteur agricole. Il s'y ajoute la Cellule de Lutte contre la Malnutrition (CLM) et le Secrétariat Exécutif du Conseil National de la Sécurité Alimentaire (SE/CNSA).

Enfin, il convient de noter l'appui des structures du Ministère de l'Economie et des Finances, avec notamment les soutiens apportés par la Direction de la Coopération Economique et Financière (DCEF) et l'Unité de Coordination et de Suivi de la Politique Economique (UCSPE).

2.6.6 Couvertures de la programmation financière initiale

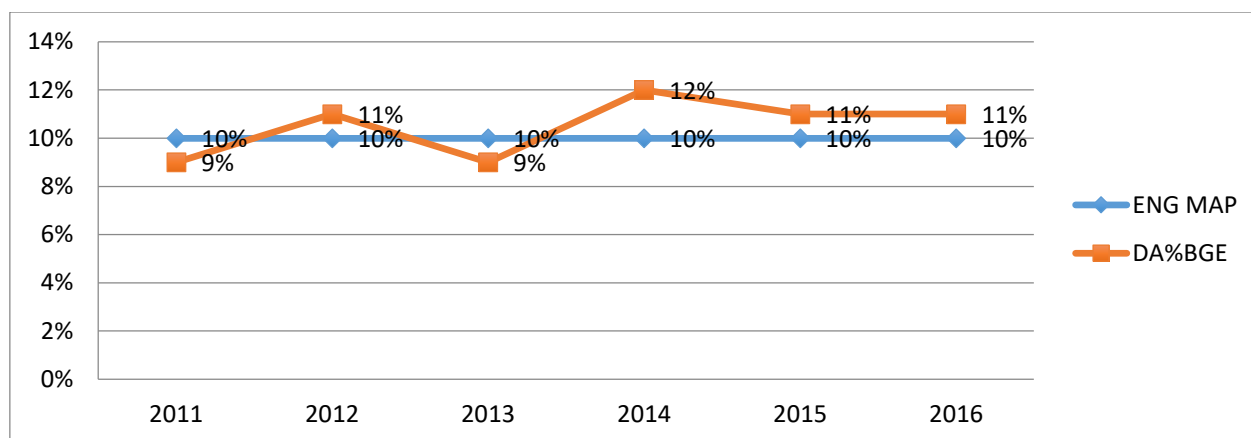
Le pacte du pacte national ECOWAP/ PDDAA/Sénégal pour soutenir la mise en œuvre du Programme National d'Investissement agricole (PNIA) dans le cadre de la stratégie de réduction de la pauvreté, signé le 10 février 2010, avait adopté un budget du PNIA de deux mille quinze milliards six cents millions de FCFA (2.015.600.000.000 FCFA), dont 1 261,2 milliards de FCFA à rechercher. Le cumul de financement alloué au PNIA de 2011 à 2015, s'élève à neuf cent quarante-huit milliards sept cent quatre-vingt-sept millions sept cent quatre-vingt-un mille sept cent quatre-vingt-sept (948 787 781 787)⁹. Ce montant représente seulement 47,07% du budget initial du PNIA ci-dessus mentionné.

Cependant, l'Etat a réalisé des efforts très importants. Sur la période sous revue, la part des dépenses de l'agriculture dans le budget général hors charges communes dépasse les 10% de l'engagement de Maputo (graphique 12). L'intégration des dépenses communes dans les dépenses totales situerait cependant les efforts de l'Etat en deçà de cet objectif.

⁹ Source Ministère de l'Economie et des finances

De façon spécifique, les efforts annuels de l'Etat ont été multipliés par plus de deux entre 2011 et 2015. Les allocations budgétaires de l'Etat sont passées de 73,7 milliards de francs en 2011 à 150 milliards en 2015. L'appui des partenaires est passé de 67 milliards à 97 milliards au cours de la même période. Les dépenses d'investissement absorbent 80% des crédits. En moyenne 72% des ressources affectées au secteur Agricole de 2011 à 2015 sont allées au sous-secteur agriculture. Pour l'année 2015, le volume de financement alloué au sous-secteur agriculture représente 76% du budget global alors que les sous-secteurs de l'environnement, de l'élevage et de la pêche ont reçu respectivement 9%, 9% et 6%. Cette répartition des ressources entre les différents sous-secteurs implique une analyse approfondie pour déterminer son articulation aux résultats générés par chacun d'entre eux et d'apporter des corrections d'équilibre si nécessaire.

Graphique 102 : Engagements et dépenses publiques agricoles en pourcentage des dépenses publiques totales hors dépenses communes, 2011-2016



Source : Document revue conjointe du secteur agricole, MAER.

2.7 Conclusion sur le bilan

Le Plan National d'investissement agricole a été mis en œuvre dans un contexte particulier dominé par un changement de régime politique au Sénégal survenu en 2012. Ce changement a nécessité du temps pour ajuster les orientations du PNIA sur les nouvelles priorités nationales définies dans le Plan Sénégal Emergent (PSE), référence de la politique économique et sociale du Sénégal depuis 2014. Les résultats sont encourageants, même si les cibles projetées n'ont pas toutes été atteintes. Des progrès remarquables ont été enregistrés au niveau de certaines filières stratégiques comme le riz. Les cibles de production de l'arachide et des oignons ont été dépassées.

Les résultats auraient certainement été meilleurs si le dispositif de mise en œuvre du PNIA avait bien fonctionné. La coordination entre les quatre (4) ministères en charge du secteur agricole a été faible, quand bien même, les réunions hebdomadaires du secrétariat du gouvernement ont été tenues. Particulièrement, les concertations autour du PNIA entre autorités sectorielles (Ministres ou Secrétaires Généraux) ont été très rares.

3. Orientations stratégiques pour le développement agro-sylvo-pastoral et halieutique, la sécurité alimentaire et nutritionnelle et le renforcement de la résilience des populations vulnérables à l'horizon 2025

3.1 Enjeux et défis

Le diagnostic du secteur agricole au Sénégal, combiné avec le bilan du PNIA 1 et l'analyse de l'environnement international, engage le pays dans des enjeux qui impliquent des défis à relever, en vue d'améliorer la contribution du secteur agro-sylvo pastoral, halieutique et environnemental au

développement économique et social du pays. Le tableau ci-dessous décrit les enjeux et les défis auxquels le secteur de l'agriculture sénégalaise doit faire face. Définir un ensemble cohérent de programmes à partir de ces enjeux et défis est un préalable à la réussite du PNIASAN.

Tableau 9: Défis et enjeux du PNIASAN 2.0

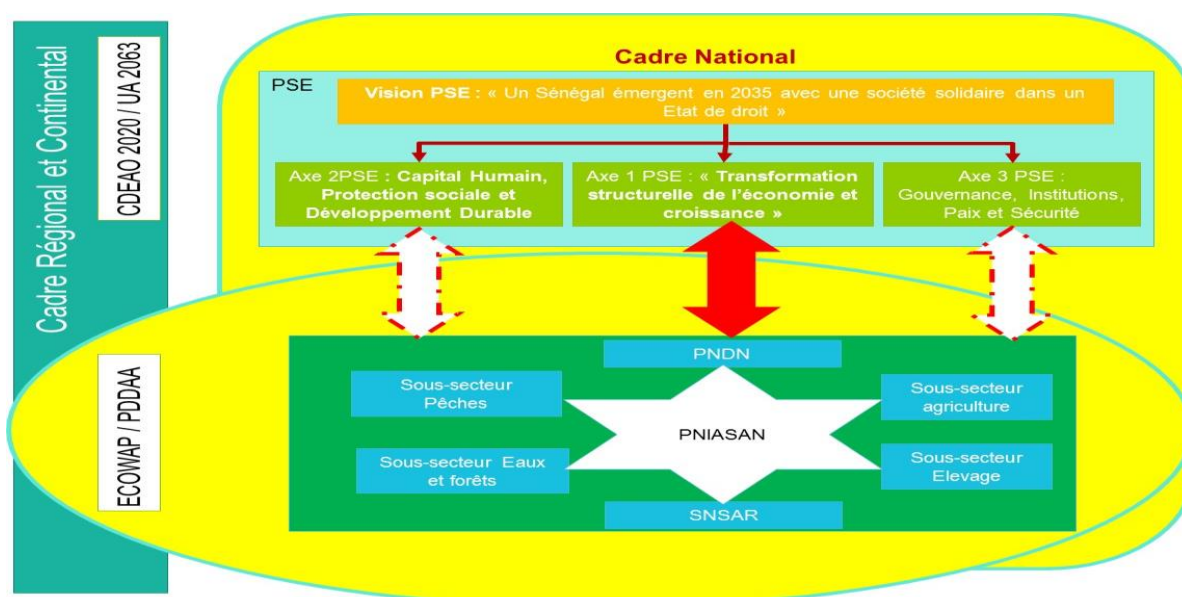
<i>Enjeux</i>	<i>Défis</i>
Nourrir en quantité et qualité suffisantes une population en croissance rapide et qui s'urbanise de plus en plus.	<ul style="list-style-type: none"> • Améliorer la productivité des filières stratégiques tout en diversifiant les productions alimentaires • Réduire le déficit de la balance commerciale agro-alimentaire • Faciliter l'accès des populations vulnérables à l'alimentation • Améliorer l'état nutritionnel des populations par l'amélioration du régime alimentaire
Promouvoir des systèmes de production durables et résilients aux différents chocs	<ul style="list-style-type: none"> • Assurer une plus grande maîtrise de l'eau • Elargir et préserver les bases productives des systèmes de production agro-sylvo-pastorale • Faciliter l'accès aux intrants, aux technologies et au foncier • Réduire les pertes post récoltes • Promouvoir une agriculture intelligente face au climat • Promouvoir l'éducation, la formation et la sensibilisation des producteurs sur la question de changement climatique • Renforcer le système d'alerte précoce et la réponse aux chocs climatiques et à la volatilité des prix des produits alimentaires
Améliorer la compétitivité des produits agro sylvo pastoraux et halieutiques sénégalais et assurer leur accès aux marchés domestiques et internationaux	<ul style="list-style-type: none"> • Renforcer la qualité de la production sénégalaise tout au long des chaînes de valeurs • Renforcer la labélisation des produits sénégalais et assurer leur promotion à l'interne comme à l'extérieur • Mettre en place un système de financement adapté et ciblé pour favoriser la compétitivité • Renforcer l'implication des investisseurs privés tout au long de la chaîne de valeurs • Renforcer les infrastructures de mise en marché
Mieux intégrer les femmes et les jeunes dans le développement agricole	<ul style="list-style-type: none"> • Promouvoir des réformes pro-genre dans le secteur agro-sylvo-pastoral et halieutique • Mettre en place des mesures incitatives pour l'attractivité du secteur pour les jeunes
Renforcer la résilience des populations rurales face aux crises d'insécurité alimentaire et nutritionnelle	<ul style="list-style-type: none"> • Renforcer le Système d'Alerte Précoce • Mieux intégrer la protection sociale dans le secteur agro-sylvo-pastoral et halieutique • Renforcer les capacités de prévention et de prise en charge des crises nutritionnelles • Renforcer le système de surveillance nutritionnelle
Améliorer la gouvernance multisectorielle et multipartite du secteur agro-sylvo-pastoral et halieutique	<ul style="list-style-type: none"> • Améliorer la coordination intersectorielle • Renforcer la concertation et le dialogue avec les autres acteurs • Allouer plus de ressources budgétaires aux investissements dans le secteur agro-sylvo-pastoral et halieutique, basées sur des évidences • Renforcer la redevabilité des acteurs du secteur

3.2 Vision de développement agricole agro-sylvo-pastoral et halieutique

La vision retenue pour le développement agro-sylvo-pastoral et halieutique du Sénégal est : « **un secteur agro-sylvo-pastoral et halieutique, garant d'une sécurité alimentaire et nutritionnelle et moteur de l'émergence socioéconomique durable du pays à l'horizon 2025** ».

Cette vision est fortement articulée à celle du PSE et prend entièrement en charge les objectifs nationaux de développement qui en découlent, et sont spécifiés dans les différents documents de politiques sectorielles (graphique 13). La vision s'inscrit dans le sens d'une dynamique de progrès durable et résilient, en l'ajustant aux visions du PSE, de l'ECOWAP, du PDDAA et des ODD. Enfin, le paradigme qui sous-tend la vision du développement de l'agriculture sénégalaise se veut porteur d'une visibilité de la résilience et de la participation durable du secteur au développement national. C'est en ce sens qu'elle intègre les notions d'émergence et de viabilité.

Graphique 13: Le PNIASAN dans le contexte des politiques nationales



3.3 Objectifs de développement du secteur agro-sylvo-pastoral et halieutique

En s'appuyant sur cette vision globale et inclusive, les stratégies à mettre en œuvre d'ici à 2025, le secteur agro-sylvo-pastoral et halieutique a pour objectif global de : **contribuer durablement au développement économique du Sénégal, à la réduction de la pauvreté, à l'amélioration de la sécurité alimentaire et de la nutrition des populations sénégalaises.**

Objectif sectoriel : Augmenter de façon significative la production agro-sylvo-pastorale et halieutique et leur contribution à la sécurité alimentaire et à l'amélioration de la nutrition.

Cet apport sera basé sur l'obtention des produits suivants :

- un volume accru des productions agro-sylvo-pastorales et halieutiques ;
- une commercialisation effective des produits et services agro-sylvo-pastoraux et halieutiques ;
- un développement des services agro-sylvo-pastoraux et halieutiques de qualité compétitive ;
- une gouvernance incitative de l'investissement privé dans le secteur ; et
- une inclusion des différentes composantes de la population et des différents territoires dans les chaînes de valeurs agro-commerciales et agroindustrielles.

Dans le cadre de l'augmentation de la productivité, il s'agira de porter les rendements des principales spéculations agro-sylvo-pastorales et halieutiques à des niveaux des pays africains les plus performants, pour induire ainsi une baisse des coûts de production, tout en améliorant la qualité et obtenir des gains de compétitivité.

En ce qui concerne la commercialisation, il sera mis en œuvre une stratégie intégrée qui combine le développement de systèmes d'information performants sur les marchés incluant l'intelligence économique, le développement des infrastructures de mise en marché et la structuration des chaînes de valeur.

Le développement de services agro-sylvo-pastoraux et halieutiques sera orienté par des actions hardies de promotion de métiers spécifiques et innovants autour des besoins des acteurs du cœur de fonctionnement des chaînes de valeur agro-commerciales et agro-industrielles (voir section *présentation détaillée de l'objectif spécifique 6*).

En vue d'une gouvernance incitative de l'investissement privé dans le secteur, l'Etat mettra en œuvre des réformes et des mesures politiques centrées sur : i) une efficacité de la coordination et du suivi évaluation reposant sur un développement institutionnel des structures étatiques et non étatiques, et ii) la promotion d'un environnement favorable au développement et à l'épanouissement des affaires dans le secteur agricole, ce qui permettra de favoriser une synergie des interventions des différentes catégories d'acteurs, une attractivité du secteur et une résilience des exploitations agricoles et entreprises connexes.

Enfin, pour favoriser une inclusion des différentes composantes de la population dans les chaînes de valeurs agro-commerciales et agroindustrielles, des stratégies attentives seront promues pour la formation des jeunes et des femmes et la facilitation de leur installation durable dans le secteur, en tant qu'employés ou entrepreneurs (voir section *présentation détaillée de l'objectif spécifique 3*). De façon spécifique, dans les cinq prochaines années, il est attendu :

- une augmentation de deux points de la contribution du secteur agricole à la formation du PIB global du pays, passant de 15 % actuellement à 17 % en 2022 ,
- une croissance moyenne annuelle de 8 % de la valeur ajoutée agricole,
- une hausse de 10 % du commerce agricole dont 30 % en direction des pays de la région,
- un taux de couverture des importations par les exportations qui passe de 69,2 % 2015 à 75 % à l'horizon 2025.

Ces résultats macro reposeront sur des transformations du secteur traduites par : i) l'augmentation de 30 % des infrastructures agricoles dans les différents segments des chaînes de valeur, ii) la fondation de 50 % de la commercialisation sur des contrats d'achat et iii) un relèvement de 20 % des compétences et capacités des producteurs et de leurs organisations. Enfin, la part du budget national allouée au secteur devra se situer à au moins 12 % en moyenne annuelle sur la période 2018 à 2022.

3.4 Axes stratégiques

Le PNIASAN du Sénégal se décline en cinq axes stratégiques, comme illustré dans le tableau ci-dessous.

Tableau 10: Les axes stratégiques du PNIASAN

Axes Stratégiques	Sous-Axes
Amélioration et sécurisation de la base productive	Maîtrise de l'eau (réalisation, aménagement, réhabilitation)
	Accès des producteurs aux semences certifiées
	Gestion durable des terres (restauration et fertilisation)
	Construction et réhabilitation des infrastructures rurales
	Sécurisation de l'accès des populations aux ressources productives
Accroissement durable de la productivité et de la production agro-sylvo-pastorale et halieutique	Amélioration des systèmes de production agro-sylvo-pastorales et halieutiques durables
	Accroissement de la production et de la productivité agricole
	Recherche, transfert de technologie et innovation
	Renforcement de l'aménagement de sites de production
	Lutte contre les changements climatiques
	Réduction des pertes de productions agro-sylvo-pastorales et halieutiques
Développement des chaînes de valeur agro-sylvo-pastorales et halieutiques axé sur la croissance et la formalisation des unités artisanales de transformation et orienté vers la demande nationale, régionale et internationale	Promotion de systèmes d'information intégrés sur les marchés
	Promotion des chaînes de valeurs
	Facilitation de l'accès au marché
Amélioration de la sécurité alimentaire, de la situation nutritionnelle, de la résilience et de la protection sociale des ménages en situation de pauvreté/vulnérabilité	Amélioration de la Sécurité alimentaire
	Amélioration de la nutrition des populations
	Amélioration de la sécurité sanitaire des aliments
	Renforcement de la protection sociale des groupes vulnérables
Amélioration de l'environnement des affaires, de la gouvernance, du financement du secteur agricole et de la sécurité alimentaire et de la nutrition	Amélioration de l'Efficacité des services du secteur agro-sylvo-pastoral et halieutique, de la sécurité alimentaire et de la Nutrition
	Renforcement du système de suivi évaluation du secteur agro-sylvo-pastoral et halieutique, de la sécurité alimentaire et de la Nutrition et des statistiques agricoles
	Promotion de mécanismes de Financement durable du secteur agro-sylvo-pastoral et halieutique, de la sécurité alimentaire et de la Nutrition
Renforcement du capital humain	Renforcement de la Formation aux métiers du secteur agro-sylvo-pastoral et halieutique, de la sécurité alimentaire et de la Nutrition
	Renforcement des capacités des acteurs du secteur agro-sylvo-pastoral et halieutique, de la sécurité alimentaire et de la Nutrition
	Promotion de l'Emploi des jeunes dans le secteur agro-sylvo-pastoral et halieutique
	Promotion de l'Autonomisation des femmes

3.5 Impacts attendus sur la sécurité alimentaire et la nutrition

Le profil nutritionnel du Sénégal est caractérisé, en plus de fortes prévalences de carences en micronutriments dépassant le seuil critique de l’OMS, par un niveau précaire en ce qui concerne la malnutrition aigüe et l’insuffisance pondérale (tableau 10).

L’alimentation étant un des déterminants majeurs de la malnutrition sous toutes ses formes (obésité, surpoids, sous nutrition, carences en micronutriment, etc.), la mise en œuvre des plans d’action sectoriels nutrition du MAER, du MEPA, du MEDD et MPEM combinés aux interventions des autres secteurs permettront d’atteindre les résultats suivants

Tableau 11: Les objectifs stratégiques à l’horizon 2022 et 2025

Objectifs stratégiques à l’horizon		2022	2025
Réduire la prévalence de l’insécurité alimentaire	Proportion de la population du cadre harmonisé en phase sous-pression et crise en mars-mai	17% ⁽¹⁰⁾	10%
Réduire d’au moins 45% la prévalence du retard de croissance chez les enfants de moins de 05 ans	Prévalence du retard de croissance chez les enfants de moins de 05 ans	15,38	11,28
Réduire à 5% la prévalence de la malnutrition aigüe des enfants de 0 à 5 ans	Prévalence de la Malnutrition aigüe Globale chez les enfants de moins de 5ans	4,60	4,00
Réduire d’au moins 20% la prévalence de l’obésité chez les groupes vulnérables	Prévalence de l’obésité chez les enfants de moins de 05 ans	0,65	0,50
	Prévalence de l’obésité chez les femmes	4,30	3,50
Réduire de 50% la prévalence de l’anémie chez les groupes vulnérables	Prévalence de l’anémie chez les femmes en âge de reproduction	37,80	27,00
	Prévalence de l’anémie chez les enfants de moins de 05 ans	46,20	33,00

4. Bénéficiaires

Les bénéficiaires directes du PNIASAN sont constituées de l’ensemble des populations travaillant dans le secteur agro-sylvo-pastoral et halieutique. En effet, toutes les initiatives entreprises par le PNIASAN en amont de la production permettront de renforcer les capacités productives des travailleurs du secteur. L’augmentation attendue de la productivité et de la production permettra d’accroître le revenu des travailleurs et améliorer leur condition de vie. Un effort de prise en compte du genre et de l’âge peut être noté, dans la mesure où des actions prévues au profit des femmes productrices, mais aussi des jeunes.

¹⁰ En 2018, cette proportion est de 22,5%. Avec la mise en œuvre du programme national d’appui à la sécurité alimentaire (PNASAR), en 2022, la proportion de personnes en insécurité alimentaire pourrait baisser d’un quart, si on se réfère à l’un des indicateurs de ce programme qui consiste à baisser de 25%, la proportion des communes rurales vulnérables à l’insécurité alimentaire en fin 2022 par rapport à 2018.

En aval de la production, il y a aussi bien des bénéficiaires directes que des bénéficiaires indirectes en ce sens que le PNIASAN prévoit des actions destinées à renforcer les intervenants dans la transformation des produits agricoles, à différents niveaux des chaînes des valeurs. Par ailleurs, les bénéficiaires indirectes sont constitués des consommateurs et par conséquent l'ensemble de la population du Sénégal, voire des pays voisins. Cela se justifie d'autant plus que l'accroissement de la production entraînerait une baisse des prix des différents produits agricoles au profit de l'ensemble de la population. L'accès aux produits agricoles à moindre coût contribuera également à améliorer la sécurité alimentaire et la nutrition, notamment des populations vulnérables.

Aux bénéficiaires indirectes, on peut ajouter les investisseurs privés dans le secteur agro sylvo pastoral et halieutique. En effet, le PNIASAN prévoit une amélioration de l'environnement des affaires et de la gouvernance. Cela incitera les investisseurs privés à saisir les opportunités offertes par le secteur agro sylvo pastoral et halieutique et à créer des emplois aux jeunes.

5. Description détaillée du PNIASAN pour la période 2018-2022

5.1 Priorités de développement agricole (2018-2022)

5.1.1 Choix des filières prioritaires

Le choix des filières prioritaires à promouvoir tient compte de plusieurs facteurs, principalement, de leur contribution au Produit Intérieur Brut du pays, à la sécurité alimentaire et à l'état nutritionnel des populations, à l'insertion du pays dans le commerce régional et international, à la création d'emplois, à l'amélioration des revenus des actifs agricoles et, enfin, à leur contribution à un développement inclusif et équilibré du territoire national.

L'importance de la contribution de chaque sous-secteur est déterminée par ses parts initiales dans le revenu et dans l'emploi des ménages, et par son potentiel à contribuer à l'accélération de la croissance. Les simulations réalisées par le CRES en 2009 dans le cadre du PNIA 1 mettent en relief « le rôle prééminent de l'élevage (un produit composite incluant le lait, la viande, les cuirs et peaux) dans la création de richesse, suivi par les autres cultures (banane, fonio, etc.) et la foresterie, la pêche occupe la troisième position. Viennent après le mil, les légumes. Le riz et l'arachide pour lesquels d'importants investissements publics sont faits ne viennent respectivement qu'en sixième et septième positions ». L'étude concluait alors que « ces résultats suggèrent que le programme « Augmentation de la production et amélioration de la productivité » doit accorder une place plus importante à l'élevage, mais aussi aux cultures autres que l'arachide et le riz qui ont, jusqu'ici, accaparé l'essentiel des investissements publics agricoles ».

En recourant au second critère, celui de la contribution de la branche d'activité à la réduction de la pauvreté, la même étude montre que l'élevage est toujours en première position, confortant la place qu'il occupe dans l'augmentation du produit agricole brut, mais il fait ressortir aussi l'importance des céréales et des légumes dans une stratégie de lutte contre la faim et la malnutrition.

L'étude en tire deux conclusions majeures :

- L'agriculture restera la principale source de croissance et de réduction de la pauvreté, aussi bien au niveau national que rural, pendant les 10 à 15 prochaines années ;
- Des stratégies de croissance isolées concentrées sur les principaux sous-secteurs agricoles baisseraient le taux de pauvreté plus modestement qu'une stratégie de croissance intervenant dans l'ensemble du secteur agricole ; le potentiel de réduction de la pauvreté serait d'autant plus grand que la stratégie de croissance est largement diversifiée.

En s'appuyant sur des critères et ceux relatifs aux options stratégiques des programmes sous sectoriels (PRACAS, PNASAR, LPSDE, PSMN/PNDN, Programme de sécurité alimentaire, de l'élevage et de la pêche), les filières considérées comme déterminantes pour le développement économique, en général, et agricole, alimentaire et nutritionnel, en particulier, sont retenues. Le

tableau ci-dessous décrit les cibles de production PNIASAN 2.0 pour chacune des différentes filières.

Les produits sont classés en plusieurs groupes : les cultures céréalières, les cultures de diversification, les cultures de rente et l'horticulture. Au niveau de chaque produit, les objectifs de superficie et de rendement sont d'abord projetés, permettant ainsi de déduire les objectifs de production. En ce qui concerne le riz, les objectifs sont définis pour la production irriguée et pour la production fluviale. La production irriguée visée en 2022 est de 1 179 344 tonnes et celle pluviale à 977 934 tonnes. Ces objectifs seront atteints en aménageant 10.000 hectares chaque année, soit 50 000 hectares au cours des cinq années du PNIASAN et en atteignant un rendement de sept (7) tonnes à l'hectare pour le riz irrigué ; pour le riz pluvial, 1 000 nouveaux hectares seront annuellement aménagés et le rendement à l'hectare atteindrait trois (3) tonnes (tableau 11).

La production arachidière devra progresser fortement atteignant 2 000 000 millions de tonnes en 2022 alors qu'elle est de 1 405 223 en 2017.

En ce qui concerne les cultures de diversification, des efforts d'augmentation des superficies sont nécessaires pour atteindre les objectifs de production, dans la mesure où les rendements sont constants. Enfin les objectifs de production horticole sont définis seulement pour l'année 2022. (tableaux 13)

Tableau 12: Objectifs des principales filières végétales, 2018-2022

Spécifications	Paramètres	Année				
		2018	2019	2020	2021	2022
Cultures céréalières						
MIL	Superficie (ha)	959 698	978 515	997 333	1 016 150	1 034 968
	Rendement (kg/ha)	995	1 067	1 116	1 209	1 265
	Production (t)	936 768	1 004 180	1 050 581	1 138 129	1 186 625
SORGHO	Superficie (ha)	239 035	254 528	272 234	292 154	303 220
	Rendement (kg/ha)	1 071	1 169	1 266	1 412	1 480
	Production (t)	237 040	258 589	280 138	312 462	327 100
RIZ irrigué	Superficie (ha)	98 548	118 257	137 967	157 676	174 840
	Rendement (kg/ha)	6 420	6 900	7 200	7 800	7 000
	Production (t)	612 196	777 018	941 840	1 083 116	1 179 344
RIZ Pluvial	Superficie (ha)	247 146	265 625	288 723	311 820	325 980
	Rendement (kg/ha)	2 140	2 300	2 400	2 600	3 000
	Production (t)	621 401	729 471	837 541	918 593	977 934
MAIS	Superficie (ha)	247 875	266 408	289 574	301 157	312 740
	Rendement (kg/ha)	1 948	2 125	2 302	2 479	2 640
	Production (t)	451 396	492 432	533 468	574 504	612 000
FONIO	Superficie (ha)	4 288	4 413	4 538	4 663	4 787
	Rendement (kg/ha)	806	880	968	1 063	1 143
	Production (t)	4 243	4 628	5 014	5 400	5 700
Cultures de rente						
ARACHIDE	Superficie (ha)	1 316 750	1 379 453	1 442 155	1 504 858	1 542 500
	Rendement (kg/ha)	1 199	1 289	1 345	1 457	1 500
	Production (t)	1 540 000	1 680 000	1 820 000	1 918 000	2 000 000
COTON	Superficie (ha)	25 117	30 350	35 583	40 815	45 000
	Rendement (kg/ha)	985	1 013	1 042	1 080	1 110
	Production (t)	25 000	30 000	35 000	40 000	45 000

Tableau 13: Objectifs des principales filières végétales, 2018-2022 (suite 1)

Spécifications	Paramètres	Année				
		2018	2019	2020	2021	2022
Cultures de diversification						
NIEBE	Superficie (ha)	217 273	233 518	253 824	263 977	274 130
	Rendement (kg/ha)	578	642	706	776	835
	Production (t)	117 355	130 394	143 434	157 560	169 000
SESAME	Superficie (ha)	27 768	29 844	32 439	33 736	35 034
	Rendement (kg/ha)	511	526	541	556	570
	Production (t)	14 167	15 455	16 743	18 031	20 000
MANIOC	Superficie (ha)	85 889	107 921	126 094	145 489	164 370
	Rendement (kg/ha)	12 000	12 500	13 000	13 500	14 000
	Production (t)	1 030 669	1 349 015	1 639 228	1 964 107	2 301 178
	Superficie	19110	19845	20580	21131	21429
Oignon	Rendement	23	25	26	27	28
	Production	468000	520000	560000	580000	600000
	Superficie	4355	4751	5345	5939	6515
Pomme de terre	Rendement	25	27	29	30	31
	Production	142540	160357	178175	190053	200000
	Superficie	2912	3024	3136	3248	3360
Tomate industrielle	Rendement	26	28	30	32	33
	Production	57500	67500	77500	90000	100000
	Superficie	3213	3298	3382	3467	3551
Tomate cerise	Rendement	25,6	26,8	28,1	29,4	30,7
	Production	83625	90432	97239	104046	110852
	Superficie	889	933	978	1022	1067
Carotte	Rendement	16,7	17,5	18,3	19,2	20
	Production	15333	17000	18667	20333	22000
	Superficie	1593	1673	1753	1832	1912
Melon	Rendement	16,7	17,5	18,3	19,2	20
	Production	27485	30473	33460	36448	39435
	Superficie	2083	2188	2292	2396	2500
Haricot vert	Rendement	8,9	9,3	9,8	10,2	10,7
	Production	19167	21250	23333	25417	27500
	Superficie	151667	162500	173333	184167	195000
Mangue	Rendement					
	Production					
	Superficie	1320	1500	1680	1680	1943
Banane	Rendement	24	26	27	28	29
	Production	37500	42000	48000	51000	55000
	Superficie					
Agrumes	Superficie					

	Rendement	55557	58335	61112	63890	66668
	Production					

Tableau 14: Objectifs des principales filières végétales, 2018-2022 (suite 2)

Spécifications	Paramètres	Année				
		2018	2019	2020	2021	2022
Chou pommé	Superficie	3167	3250	3333	3417	3500
	Rendement	22,2	23,3	24,4	25,6	26,7
	Production	71667	77500	83333	89167	95000
Patate douce	Superficie	2111	2167	2222	2278	2333
	Rendement	38,9	40,8	42,8	44,7	46,7
	Production	83611	90417	97222	104028	110833
Pastèque	Production	23052	25147	27243	29338	31000
Banane	Superficie	1320	1500	1680	1860	1943
	Rendement	24	26	27	28	29
	Production	37500	42000	48000	51000	55000
Gombo	Superficie	1056	1083	1111	1139	1167
	Rendement	16,7	17,5	18,3	19,2	20
	Production	17917	19375	20833	22292	23750
Bissap	Superficie	9333	10500	11667	12833	14000
	Rendement	0,2	0,3	0,3	0,3	0,3
	Production	2450	2975	3500	4025	4550
Autres fruits et légumes						61 214

Sources : MAER.

Les projections au niveau du sous-secteur de l'élevage sont définies dans le tableau ci-dessus. Les principaux produits sont la viande, le lait, les œufs de consommation et les cuirs et peaux.

Tableau 15: Objectifs des productions de l'élevage, 2018-2022

Indicateur	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Production nationale de viande et d'abats par an (milliers de tonnes)	246,5	268,6	278,1	292,6	298,3	308,4
Production nationale de lait par an (millions de litres)	255	261	287	314	359	423
Production nationale d'œufs de consommation par an (millions d'unités)	719	738	775	814	860	886
Exportations de cuirs et peaux (en tonnes)	5049	5049	6349	7178	7889	8980

Source : MAER.

D'autres produits qui sont susceptibles de contribuer à l'amélioration des revenus des producteurs, à l'aménagement du territoire, ou à l'alimentation du bétail (coton, production fourragère) seront également pris en compte.

En ce qui concerne la pêche maritime, même si la tendance de ces dernières années est haussière, l'objectif de gestion durable de la ressource halieutique commande des ambitions très mesurées. Par contre au niveau pêche continentale et aquaculture, vu le potentiel de croissance dans ces sous-secteurs, les objectifs de production sont bien réels.

En outre, certains Produits Forestiers Non Ligneux (PFNL) peuvent aussi être pris en compte, au regard de leur contribution significative aux revenus des populations, particulièrement celles vivant en milieu rural. Parmi ces PFNL, on peut citer les fruits de *Detarium senegalense* (Ditax), *Saba senegalensis* (Madd), de *Adansonia digitata* (Bouye), la gomme de *Sterculia setigera* (Gomme mbep) etc. Cependant, les filières PFNL nécessitent une étude diagnostic sur les statistiques et la chaîne de valeur, en collaboration avec la Direction des Eaux, Forêts, Chasses et de la Conservation des Sols (DEFCCS).

Tableau 16: Objectifs de production de la pêche et de l'aquaculture, 2018-2022

Indicateur	Réalisation	Cibles				
	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Niveau de production de la pêche maritime (tonne)	531331	560000	580000	600000	600000	600000
Niveau de production de la pêche continentale (tonne)	13462	15000	16000	17000	18000	19000
Volume de production aquacole (tonne)	1 011	4100	5242	8892	12000	17000

Source : MPEM

5.1.2 Réformes prioritaires

5.1.2.1 Défis et recommandations

Le principal défi qu'il convient de relever pour arriver à une Architecture Institutionnelle du PNIASAN pleinement opérationnelle consiste à opérer les changements requis tout en préservant les bases du dispositif existant qui s'est montré satisfaisant sur certains aspects.

Pour relever ce défi et corriger tous les manquements révélés par l'évaluation du PNIA 1, les fortes recommandations suivantes ont été formulées :

- maintenir et renforcer les ressources humaines et financières du Comité technique qui a relativement bien fonctionné.
- reformer le Comité de pilotage et le Haut Conseil d'Orientation dans leurs compositions et dans leurs modes de fonctionnement pour les rendre opérationnels pour cette deuxième phase du PNIA ;
 - Assoir un dispositif simple avec peu d'organes mais qui fonctionnent sur la base de Plans de Travail préétablis ;
 - Mener les démarches nécessaires pour impliquer davantage le secteur privé dans l'Architecture Institutionnelle du PNIASAN ;
 - Créer un groupe ad hoc composé des universités, des centres de recherche et des Think Tanks ;
 - Définir clairement les rôles et missions des structures parties prenantes du dispositif tels que le GDSP ;

- Renforcer le système de collecte des données, notamment celles devant servir de base aux différentes revues.

Ces recommandations seront traduites en activités dans le plan d'action qui sera finalisé par le comité restreint d'organisation de l'atelier et soumis à la validation des autorités des structures impliquées dans l'Architecture Institutionnelle du PNIASAN.

5.1.2.2 Réformes institutionnelles prioritaires

Les réformes institutionnelles prévues lors du PNIA de première génération n'ont pu être conduites à terme pour de multiples raisons. Le bilan a révélé que les performances mitigées de ce plan tiennent en partie aux insuffisances de son cadre institutionnel. Quatre défaillances majeures avaient été relevées : (i) une sous-représentation des acteurs, (ii) un manque de précision dans la composition du comité de pilotage, notamment, en ce qui concerne les représentants des ministères, (iii) l'absence d'un acte de création du SAKSS et (iv) l'absence d'articulation entre les dispositifs.

Les recommandations d'amélioration de la gouvernance du secteur agricole ont ciblé quatre actions majeures : (i) le relèvement du portage à un haut niveau politique et technique, (ii) l'amélioration de la cohérence du système de suivi-évaluation du PNIASAN avec le CASE (Cadre Harmonisé de Suivi Evaluation du PSE), (iii) la consolidation et la structuration du dialogue entre groupes d'acteurs (gouvernement, société civile, secteur privé et PTF) et au sein des groupes d'acteurs et enfin (iv) le renforcement de l'efficacité dans la mise en œuvre. Dans ce contexte, il est envisagé, au titre des réformes institutionnelles :

- la création d'un cadre formel de coordination interministériel du secteur rural ;
- la création d'un cadre formel de concertation multisectoriel sur le développement agricole ;
- la mise en place d'un dispositif de mise en œuvre du PNIASAN, incluant tous les ministères sectoriels ;
- l'institutionnalisation d'un dialogue permanent entre acteurs gouvernementaux et ceux non gouvernementaux au sein de chacun des trois niveaux sus-indiqués ;
- l'implication des parlementaires dans les dynamiques en lien avec la sécurité alimentaire et la nutrition ;
- le renforcement des capacités techniques et les moyens financiers des structures impliquées dans la mise en œuvre des projets et programmes ;
- l'inscription dans la Loi de Finance d'une ligne budgétaire dédiée au financement des activités des organes du dispositif institutionnel ;
- le renforcement du dialogue politique sur la sécurité alimentaire et la nutrition.

5.1.2.3 Réformes politiques prioritaires

Le Sénégal a déployé ces dernières années, d'importants efforts pour conduire des réformes structurelles, en vue d'améliorer le climat des affaires, en général, et celui du développement du secteur agro-sylvo-pastoral et halieutique, en particulier.

Il s'agit de consolider les acquis, notamment, dans les domaines suivants:

- **l'environnement des affaires pour la promotion des investissements privés dans les chaînes de valeurs agro-commerciales et agroindustrielles** : (i) agriculture

familiale progressiste, (ii) agriculture à capitaux intelligents, (iii) entreprises de services agricoles performants et de proximité ;

- **le cadre juridique et réglementaire du développement agricole** : (i) renforcement des efforts dans l'application des engagements de la LOASP, et (ii) la sécurisation foncière et des investissements agricoles,
- **des mécanismes de financement de l'agriculture, sur trois dimensions** : (i) le relèvement de la part des ressources publiques allouées à l'agriculture, (ii) des plaidoyers et lobbying pour mobiliser des ressources extérieures, et (iii) la facilitation de l'accès aux ressources financières aux actifs des chaînes de valeur. Ces réformes supposent une définition claire des ambitions et des actions de l'Etat. En effet, au-delà des investissements structurants à mettre en place, l'Etat devra prendre des options claires sur les conditions de facilitation des exploitations agro-sylvo-pastorales et halieutiques, des micro et méso entreprises aux services financiers : fonds de garantie, bonification des taux d'intérêt, etc.
 - Il est aussi **indispensable de doter le pays** de cinq stratégies nationales (i) la première portant sur le développement de variétés de semences certifiées, (ii) la seconde chargée de coordonner la définition et la mise en œuvre d'une politique nationale de maîtrise de l'eau pour l'agriculture ; (iii) la troisième porte sur la promotion de la mécanisation et de la motorisation de l'agriculture, (iv) la quatrième sur la restauration et la gestion intégrée de la fertilité des terres ; (v) la cinquième sur le renforcement du capital humain des ministères sectoriels, de la CLM, SECNSA, DPS
- Il est également important de renforcer les **mécanismes de redevabilité à tous les niveaux** pour un meilleur suivi-évaluation et une transparence dans la mise en œuvre du PNIASAN

Toutes ces réformes devront conduire à des investissements responsables, c'est-à-dire ceux qui reconnaissent que les problématiques environnementales, sociales et de gouvernance (ESG) peuvent nuire à la performance des portefeuilles d'investissement.

5.1.3 Rôle attendu du secteur privé

S'il est attendu de l'Etat des investissements structurants et des réformes adaptées pour rendre plus attractif le secteur agro-sylvo-pastoral et halieutique, ces investissements proviendraient de deux sources essentielles: les allocations budgétaires publiques pour lesquelles il est requis de l'Etat qu'il alloue environ 12 % de son budget au développement du secteur, et des partenaires au développement et du secteur privé. C'est sur le secteur privé que reposent les plus importants efforts de développement de ce secteur.

Le secteur privé intervenant dans le secteur agro-sylvo-pastoral et halieutique regroupe deux catégories d'acteurs: (i) les exploitations familiales et (ii) et les autres investisseurs nationaux et étrangers.

5.1.3.1 Les exploitations familiales

Elles constituent la première force productive du secteur agro-sylvo-pastoral et halieutique du Sénégal, et fournissent la majeure partie des productions alimentaires des populations. Elles incarnent la multifonctionnalité du secteur agricole. En effet, au-delà de leur diversité, en lien avec les mutations et transformations qu'elles subissent, les exploitations familiales sont créditées d'une multitude de fonctions cruciales pour l'atteinte des objectifs du PNIASAN. Elles sont garantes de savoir-faire des terroirs, vecteurs d'aménagement du territoire, de la préservation et de la gestion des ressources naturelles, de luttés contre l'insécurité alimentaire et la malnutrition, de création

d'emplois, de porteuses de pratiques de renforcement de la résilience des populations vulnérables ; bref, elles sont garantes d'un développement économique, social, environnemental durable et inclusif. Elles constituent les premiers investisseurs du secteur. Dans le contexte ouest africain, en général, et sénégalais, en particulier, elles contribuent pour plus de 85 à 90 % au financement des activités productives du secteur agro-sylvo-pastoral et halieutique.

5.1.3.2 Rôle attendu des autres acteurs privés

Le secteur privé composé d'investisseurs nationaux et internationaux est appelé à jouer un rôle déterminant dans le développement du secteur agro-alimentaire. Son action est attendue à divers niveaux, tant dans la fourniture de services de proximité aux exploitations familiales que dans la promotion de systèmes agro-alimentaires territorialisés, à l'instar de ceux qui émergent dans la vallée autour du riz et de l'oignon.

Parmi les services les plus attendus du secteur privé national et international, figurent la fourniture d'intrants et de matériels agricoles, les assurances, le crédit, la promotion d'entreprises de transformation pour valoriser les productions locales, la distribution et la commercialisation dans le cadre d'un partenariat « gagnant –gagnant » avec les structures organisées des exploitants familiaux, la production d'aliments de compléments pour l'alimentation du nourrisson et du jeune enfant , âgés de 6 à 23 mois.

Les organisations non gouvernementales apportent également une contribution remarquable, mais qui n'est pas canalisée, tant en terme de démarche d'intervention, que du volume des investissements injectés dans le secteur. Beaucoup interviennent dans l'humanitaire et développent des actions visant à renforcer la résilience des populations vulnérables. Par ailleurs, les ONG vont intervenir dans la promotion des bonnes pratiques alimentaires.

5.2 Description détaillée des objectifs spécifiques et résultats attendus du PNIASAN 2018-2022

Le plan d'investissement agricole, de sécurité alimentaire et de nutrition de seconde génération du Sénégal est organisé autour de six objectifs qui constituent les axes de concentration des actions et activités majeures pour une croissance et une transformation accélérée du secteur agro-sylvo-pastoral et halieutique du pays pour une prospérité partagée et de meilleures conditions de vie pour les populations. Ces six objectifs et les principaux résultats qui les sous-tendent sont présentés dans les tableaux ci-dessous

Tableau 17: Objectifs et résultats attendus du PNIASAN 2.0

Objectifs spécifiques	Résultats attendus
Objectif spécifique N° 1 – Amélioration et sécurisation de la base productive	Résultat 1.1 : La maîtrise de l'eau pour la production agricole est assurée
	Résultat 1.2. La production et l'utilisation de semences certifiées sont promues
	Résultat 1.3 : La gestion durable des terres est promue
	Résultat 1.4 : Les infrastructures rurales sont construites et réhabilitées
	Résultat 1.5 : L'accès des populations aux ressources productives est sécurisé
Objectif spécifique N° 2 – Accroissement de la productivité et la production agro-sylvo-pastorales et halieutiques via des systèmes de production	Résultat 2.1 : Les pratiques agro-sylvo-pastorales et halieutiques sont améliorées.
	Résultat 2.2. La production et la productivité des filières stratégiques sont accrues
	Résultat 2.3. la recherche, le transfert de technologie et les innovations sont renforcées

diversifiés, durables et à même de réduire les pertes post production	Résultat 2.4. l'aménagement des sites de production est renforcé
	Résultat 2.5. la lutte contre les changements climatiques est renforcée
	Résultat 2.6. les pertes post récoltes sont réduites de 50 %

Tableau 18: Objectifs et résultats attendus du PNIASAN 2.0 (suite)

Objectifs spécifiques	Résultats attendus
Objectif spécifiques n° 3 : Développement des chaînes de valeur agro-alimentaires et agro-industrielles, contractualisées, inclusives et orientées vers la demande nationale, régionale et internationale	Résultat 3.1. des systèmes d'information intégrés sur les marchés sont promus
	Résultat 3.2. Des chaînes de valeur inclusives, des filières à haute valeur nutritive et à fort potentiel d'emplois pour les jeunes et les femmes sont promues
	Résultat 3.3. L'accès au marché pour les produits agricoles, animaux, halieutiques et les produits forestiers non ligneux (PFNL) est facilité
Objectif spécifique n° 4 : Amélioration de la sécurité alimentaire, de la situation nutritionnelle, de la résilience et de la protection sociale des ménages en situation de pauvreté/vulnérabilité	Résultat 4.1. La Sécurité alimentaire et sanitaire des alimentaires des aliments est améliorée
	Résultat 4.2. L'état nutritionnel des enfants de moins de 5 ans et des femmes en âge de reproduction est amélioré.
	Résultat 4.3. La protection sociale des ménages vulnérables est renforcée
	Résultat 4.4. La résilience des populations face aux chocs est renforcée
Objectif spécifique n° 5: Amélioration de l'environnement des affaires, de la gouvernance, du financement du secteur agricole et de la sécurité alimentaire et de la nutrition	Résultat 5.1. L'efficacité des services du secteur agro-sylvo-pastoral et halieutique, de la sécurité alimentaire et de la Nutrition est améliorée
	Résultat 5.2. Le système de suivi et d'évaluation et le système statistique du secteur agro-sylvo-pastoral et halieutique, de la sécurité alimentaire et de la nutrition sont renforcés
	Résultat 5.3. Des mécanismes de financement durable du secteur agro-sylvo-pastoral et halieutique, de la sécurité alimentaire et de la nutrition sont promus
Objectif spécifique 6. Renforcement du capital humain	Résultat 6.1. La formation aux métiers du secteur agro-sylvo-pastoral et halieutique, de la sécurité alimentaire et de la nutrition est renforcée
	Résultat 6.2. Des capacités des acteurs du secteur agro-sylvo-pastoral et halieutique, de la sécurité alimentaire et de la Nutrition sont renforcées
	Résultat 6.3. l'Emploi des jeunes dans le secteur agro-sylvo-pastoral et halieutique est promu
	Résultat 6.4. l'Autonomisation des femmes agricultrices, éleveurs et transformatrices des produits agro-sylvo-pastoraux et halieutiques est renforcée

5.2.1 Présentation détaillée des projets de l'objectif spécifique n°1: Amélioration et sécurisation de la base productive

Un des plus grands défis à relever dans le domaine de la productivité agricole est la faible valorisation des ressources en eau disponibles. Ces dernières sont très riches et estimées à plus de

35 milliards de mètres cubes renouvelables dont 31 milliards en eau de surface (Fleuve Sénégal, Fleuve Gambie, Casamance) et 4 milliards de mètres cubes en eau souterraine. La concrétisation des stratégies de développement agricoles du gouvernement du Sénégal s'est traduite par d'importants investissements en aménagements hydro-agricoles, en particulier, dans la Vallée du Fleuve Sénégal pour l'horticulture et le riz. Leur mise en place s'est accompagnée de dispositions (mesures institutionnelles, juridiques et réglementaires) pour garantir leur pérennité de la maintenance. Cette dernière est cruciale pour le maintien des niveaux de production et de rendement et une longue durée de vie des aménagements.

Malgré l'immensité de ces ressources en terres, l'accès au foncier apparaît comme l'une des contraintes majeures au développement de l'agriculture et en particulier de l'agriculture d'entreprise commerciale. L'enjeu de la problématique foncière est de réussir à sécuriser les droits et l'exploitation des sols des investissements privés dans le cadre de l'agriculture d'entreprise commerciale et celle des communautés locales tout en mettant au point des formules d'intégration entre entreprise agro-business et agriculture familiale.

5.2.1.1 Justification de l'objectif

L'objectif visé est d'assurer la maîtrise de l'eau, de promouvoir des semences de qualité, de restaurer les terres et d'améliorer leur productivité, de construire et réhabiliter des infrastructures rurales et de sécuriser l'accès des populations aux autres ressources productives.

5.2.1.2 Option stratégique de l'objectif

- L'amélioration de l'accès des exploitations familiales à l'eau productive, à travers : (i) la valorisation des eaux de surface et souterraines, (ii) une augmentation et une répartition équitable d'aménagements de qualité, (iii) la promotion de systèmes économes en eau, (iv) la promotion des énergies renouvelables.
- La reconstitution du capital semencier, qui permet, non seulement de valoriser le patrimoine national dans ce domaine, mais aussi de se doter de moyens endogènes d'intervention. Cette stratégie sera renforcée par des actions de facilitation de l'accès aux semences pour les exploitants agricoles familiaux.
- La terre étant le facteur de production le plus important, il faut l'entretenir convenablement et engager des opérations visant à augmenter sa fertilité. Aujourd'hui, les petites exploitations familiales sont de plus en plus confrontées à de nombreuses contraintes liées à la productivité des terres (baisse de la fertilité, salinisation, acidification, etc.) du fait de la combinaison de multiples facteurs (anthropiques, naturels, etc.). Pour résoudre ces contraintes, des actions visant la gestion des terres dégradées, la protection et la mise en valeur de terres salées et la restauration de la base productive agricole devront être engagées, surtout dans le bassin arachidier.
- Les infrastructures sont considérées comme facteurs d'amélioration de la production et de la productivité en facilitant l'écoulement des productions agricoles et réduire les pertes post-récoltes. La contrainte très forte d'accès aux zones rurales va être prise en compte à travers des travaux de réfection et de réalisation de pistes de production et de création de pistes de désenclavement. Aussi, le développement des infrastructures post-récoltes à travers la mise en place d'équipements de stockage, de conditionnement et de conservation permettra la réduction des pertes post-récoltes et la stabilité des revenus des petits producteurs.

5.2.1.3 Présentation détaillée des résultats de l'objectif spécifique n°1

Résultat 1.1 : La maîtrise de l'eau pour la production agricole est assurée

L'agriculture pratiquée au Sénégal est encore pluviale à 95%, avec seulement 130 000 ha (soit environ 37%) de surfaces aménagées sur un potentiel irrigable de 350 000 ha. Par ailleurs, il existe un important potentiel de barrages et de forages et les investissements privés dans les équipements et infrastructures productifs sont en hausse. Vu ce potentiel irrigable il est clair qu'il reste beaucoup d'effort à faire pour hisser l'agriculture dans un sentier de croissance durable. Pour le rendre opérationnel, cet objectif est traduit en programme d'amélioration et de sécurisation de la base productive qui se décompose en trois composantes, notamment : la réalisation, la réhabilitation et l'entretien des aménagements.

Principaux projets

Projet 1.1.1 : Projet d'Aménagement et de mise en valeur de 500 ha dans la zone du Gouloumbou – Régions de Tambacounda et de Kolda. Il a pour objectif d'assurer l'autosuffisance alimentaire et la lutte contre la pauvreté au Sénégal en particulier dans la zone du Gouloumbou - Région de Tambacounda.

Projet 1.1.2 : Projet d'Aménagement et de mise en valeur de 200 ha dans la région de Kolda- Département de Vélingara-Arrondissement de Pakour. Il vise la réduction de la pauvreté par l'accroissement des revenus des populations et l'augmentation des superficies.

Projet 1.1.3 : Projet d'aménagement du casier de Dimath Walo. Le projet vise à augmenter les superficies aménagées pour la riziculture dans la vallée du Fleuve Sénégal et à améliorer de façon sensible les conditions d'exploitation des périmètres irrigués, en vue de l'atteinte de l'autosuffisance en riz.

Projet 1.1.4 : Projet d'aménagement du casier de Nguidjilogne. Le projet vise à augmenter les superficies aménagées pour la riziculture dans la vallée du Fleuve Sénégal et à améliorer de façon sensible les conditions d'exploitation des périmètres irrigués, en vue de l'atteinte de l'autosuffisance en riz.

Projet 1.1.5 : Projet d'aménagement des casiers étudiés dans le cadre du MCA. Le projet vise à augmenter les superficies aménagées pour la riziculture dans la vallée du Fleuve Sénégal et à améliorer de façon sensible les conditions d'exploitation des périmètres irrigués, en vue de l'atteinte de l'autosuffisance en riz.

Projets 1.1.6 : Projet de réhabilitation des casiers de Grand digue et Tellel. Il a pour objectif d'augmenter les superficies aménagées pour la riziculture dans la vallée du Fleuve Sénégal et à améliorer de façon sensible les conditions d'exploitation des périmètres irrigués, en vue de l'atteinte de l'autosuffisance en riz, au moyen de la réhabilitation de 3000 ha périmètres irrigués, de la réalisation de 500 ha d'aménagements hydroagricoles.

Projet 1.1.7 : Projet de réhabilitation et d'extension du périmètre de Mbagam. Le projet vise à augmenter les superficies aménagées pour la riziculture dans la vallée du Fleuve Sénégal et à améliorer de façon sensible les conditions d'exploitation des périmètres irrigués, en vue de l'atteinte de l'autosuffisance en riz.

Projet 1.1.8 : Projet de réhabilitation du casier de Savoigne. Le projet vise à augmenter les superficies aménagées pour la riziculture dans la vallée du Fleuve Sénégal et à améliorer de façon sensible les conditions d'exploitation des périmètres irrigués, en vue de l'atteinte de l'autosuffisance en riz.

Projet 1.1.9 : Projet de réhabilitation et d'extension des périmètres de Médina Pété. Le projet vise à augmenter les superficies aménagées pour la riziculture dans la vallée du Fleuve

Sénégal et à améliorer de façon sensible les conditions d'exploitation des périmètres irrigués, en vue de contribuer à la production de 900 000 tonnes de riz blanc pour la couverture des besoins nationaux

Projet 1.1.10 : Projet APEFAM. Il vise à augmenter les superficies aménagées pour la riziculture dans la vallée du Fleuve Sénégal et à améliorer de façon sensible les conditions d'exploitation des périmètres irrigués, en vue de l'atteinte de l'autosuffisance en riz. Il s'agit d'améliorer les conditions de production et de commercialisation des produits de l'Agriculture et de l'élevage par la création d'infrastructures rurales (aménagement hydro agricoles, pistes rurales, etc.); d'améliorer le système de gouvernance des ressources naturelles et foncières de la zone cible et accompagner les acteurs.

Projet 1.1.11 : Projet PAM. Le projet vise à augmenter les superficies aménagées pour la riziculture dans la vallée du Fleuve Sénégal et à améliorer de façon sensible les conditions d'exploitation des périmètres irrigués, en vue de l'atteinte de l'autosuffisance en riz. Il s'agit d'augmenter la productivité et la production agricole ; diversifier la production agricole ; d'améliorer les revenus des ménages ; de permettre aux OP de faire face aux charges d'exploitation, d'entretien et de renouvellement des infrastructures et des équipements ; de désenclaver les zones de production, de favoriser l'accès aux intrants et de permettre l'écoulement des produits de récolte; de renforcer la capacité des OP dans la gestion des activités agricoles.

Projet 1.1 .12 : Projet WAOUNDE. Le projet vise à augmenter les superficies aménagées pour la riziculture dans la vallée du Fleuve Sénégal et à améliorer de façon sensible les conditions d'exploitation des périmètres irrigués, en vue de l'atteinte de l'autosuffisance en riz. Il permettra : (i) la réhabilitation et l'extension de périmètres irrigués villageois destinés à la riziculture sur une superficie de 400 ha; (ii) l'accès à l'eau potable des populations dans la zone du Projet; (iii) l'amélioration des conditions de mise en valeur et de commercialisation de la production ; (iv) la lutte contre la pauvreté à travers l'amélioration des revenus des couches défavorisées et des femmes, (v) le désenclavement des populations à travers la réhabilitation de pistes rurales et la construction d'ouvrages de franchissement du Dioulol à Hamady Ounaré.

Projet 1.1.13 : Projet PIV de PODOR. Le projet vise à augmenter les superficies aménagées pour la riziculture dans la vallée du Fleuve Sénégal et à améliorer de façon sensible les conditions d'exploitation des périmètres irrigués, en vue de l'atteinte de l'autosuffisance en riz. Il s'agit de contribuer à une production additionnelle de 30 000 tonnes de riz paddy, de 2 000 tonnes de maïs et de 13 000 tonnes de produits maraîchers; d'aménagement et de réhabilitation de 70 périmètres irrigués villageois d'une superficie totale de 2 990 ha en maîtrise totale de l'eau ; de la réalisation de 65km de pistes rurales et de 40 Km de couloirs de passage.

Projet 1.1.14 : Projet AIDEP. Le projet vise à augmenter les superficies aménagées pour la riziculture dans la vallée du Fleuve Sénégal et à améliorer de façon sensible les conditions d'exploitation des périmètres irrigués, en vue de l'atteinte de l'autosuffisance en riz. Le projet comprend deux composantes :

- **Composante 1** : Investissements Productifs (i) réhabilitation et extension de près de 2400 ha de de PIV ; (ii) réhabilitation (200ha) et extension (50ha en technique d'irrigation moderne) de jardins de femmes ; (iii) réalisation de 22 km de pistes de désenclavement et d'accès aux périmètres ; (iv) aménagement de 5 cuvettes de décrue (Tiélo, Guédé Chantier, Nianga-Mbodji, Killem-Belli et Oualaldé) pour la

mise en valeur de 3 400 ha ; (v) création d'infrastructures collectives à caractères économiques à travers le Fonds d'Appui Intercommunautaire.

- **Composante 2** : (i) appui technique et institutionnels aux acteurs pour la mise en valeur, la pérennisation et la gestion des investissements (ii) renforcement et consolidation des fonctions de la Délégation de Podor; (iii) développement d'un service d'appui aux irrigants; (iv) appui à la maîtrise d'ouvrage des CR pour leur permettre de remplir leurs missions de développement économique de leurs territoires; (v) développement d'une offre de service en gestion administrative et financière à partir du CGER Fouta.

Projet 1.1.15 : Projet PGIRE. Il vise à augmenter les superficies aménagées pour la riziculture dans la vallée du Fleuve Sénégal et à améliorer de façon sensible les conditions d'exploitation des périmètres irrigués, en vue de l'atteinte de l'autosuffisance en riz.

Projet 1.1.16 : Projet de développement inclusif et durable de l'agrobusiness au Sénégal (PDIDAS)/Appui à la mise en œuvre de la réforme foncière. Ce projet vise à élaborer, valider et mettre en œuvre un certain nombre de mesures incitatives, notamment dans le domaine foncier pour promouvoir l'agrobusiness au Sénégal.

Résultat 1.2 : La production et l'utilisation de semences certifiées sont promues

Un accent plus important sera mis sur la recherche dans les domaines stratégiques liés à la mise en place de systèmes de cultures adaptés aux différentes zones agro-écologiques et aux problèmes nutritionnels. Il est particulièrement important de renforcer la recherche pour les cultures irriguées et sous pluie. Un accent particulier doit être mis sur la sélection variétale pour le renforcement et le renouvellement du capital semencier en variétés productives ainsi que leur transfert aux producteurs. La production de semences certifiées permettra, non seulement de valoriser le patrimoine national, mais aussi de se doter de moyens endogènes d'intervention. Cette stratégie sera renforcée par des actions de facilitation de l'accès aux semences pour les exploitants agricoles familiaux.

Principaux projets

Projet 1.2.1 : Projet de développement des semences et autres intrants agricoles. Il vise à assurer la disponibilité des semences certifiées et à faciliter l'accès aux producteurs. Il a deux composantes : (i) production des semences certifiées, (ii) promotion des autres intrants agricoles.

Projet 1.2.2 : Projet de développement des cultures à racines et tubercules (manioc, pomme de terre et patate douce). L'objectif est de doubler le volume de la production à l'horizon 2025. Ce programme a trois composantes : (i) renforcement de la recherche sur les plants de variétés améliorées et à haute valeur nutritive, (ii) facilitation de l'accès aux facteurs de production et, (iii) appui à la promotion de conservation et de conditionnement

Projet 1.2.3 : Projet de production de plants de pomme de terre (nouvelles variétés)

Résultat 1.3 : La gestion durable des terres est promue

Elle se fera à travers la récupération et la valorisation des terres salées, la préservation et la gestion durable des autres ressources naturelles

Principaux projets

Projet 1.3.1 : Projet de Lutte contre l'ensablement des vallées et des bas-fonds (PLEV). Il s'agit de contribuer à l'atteinte de la sécurité alimentaire et nutritionnelle des ménages et à la réduction de la pauvreté par la protection des zones de riziculture contre l'ensablement, à travers (i) l'amélioration du niveau de connaissance des producteurs sur la lutte contre l'ensablement des vallées et des bas-fonds de lutte utilisé, le relèvement du niveau d'utilisation des dispositifs de lutte existants et mettre en place de nouveaux dispositifs mieux adaptés, d'améliorer les connaissances des producteurs sur les bonnes pratiques de fertilisation.

Projet 1.3.2 : Projet de préservation et gestion durable des autres ressources naturelles Ce projet vise à améliorer la gestion des ressources naturelles, autres que les terres sur lesquelles l'attention des responsables et des acteurs du secteur agro sylvo pastoral et halieutique est focalisée.

Projet1.3.3 : Projet de renforcement de la gestion des terres des écosystèmes des Niayes et de la Casamance dans un contexte de changement climatique (PRGTE). Ce projet vise à améliorer la gestion des terres des écosystèmes des Niayes à travers le déploiement de méthodes appropriées de récupération et de restauration des terres pour améliorer la productivité et la production.

Projet 1.3.4 : Deuxième projet de gestion durable et participative des énergies traditionnelles et de substitution (PROGEDE 2). Ce projet vise à poursuivre voire renforcer les acquis de la première phase de mise en œuvre du projet de même nom, notamment la gestion durable des forêts à travers l'aménagement forestier et la gestion durable des énergies traditionnelles et de substitution.

Projet 1.3.5 : Projet de restauration des terres dégradées. Ce projet vise à récupérer, restaurer les terres dégradées par des méthodes éprouvées. L'objectif est d'augmenter les superficies cultivées pour s'assurer de l'accroissement de la production des différentes spéculations par une bonne gestion des terres.

Projet 1.3.6 : Projet de phosphatage de fonds. Ce projet vise à restaurer la fertilité des sols par un apport supplémentaire de phosphate (Dit super phosphate).

Projet 1.3.7 : Programme de restauration et d'amélioration de la fertilité des sols dans le Bassin arachidier pour la relance de la culture arachidière et la diversification des systèmes de production agricoles (PRAFERTIS). L'objectif de ce projet est de contribuer à la restauration et à l'amélioration de la fertilité des sols pour la relance de la culture arachidière dans le Bassin arachidier dans un contexte de diversification des systèmes de production agricoles. De façon spécifique il vise à Promouvoir la pratique de technologies adaptées de restauration et d'amélioration de la fertilité des sols dans le Bassin arachidier pour la relance de la culture arachidière et la diversification des systèmes de productions agricoles.

Résultat 1.4 : Les infrastructures rurales sont construites et réhabilitées

Dans de nombreuses régions du Sénégal, les producteurs souffrent d'une insuffisance des infrastructures rurales, notamment des pistes praticables en toute saisons et celles marchandes (magasins de stockage, hangars pour faciliter la tenue des foires hebdomadaires des marchés). Cette insuffisance est source de perte post récolte importante et de

démotivation des producteurs à améliorer la productivité et augmenter la production agricole

Principaux projets

Projet 1.4.1 : Projet de construction et réhabilitation des infrastructures rurales (pistes communautaires). Ce projet vise à renforcer les infrastructures, notamment les pistes de dessertes rurales pour garantir l'évacuation des productions agricoles et limiter les pertes post-récoltes.

Projet 1.4.2 : Projet de construction et de réhabilitation des infrastructures de stockage, de conditionnement et de conservation des produits agricoles pour la réduction des pertes post récoltes. Il s'agit de développer les infrastructures de stockage pour réduire les pertes post récolte.

Résultat 1.5 : L'accès des populations aux ressources productives est sécurisé

Selon les statistiques officielles « la superficie des terres arables est estimée à 3,4 millions d'hectares, dont 2,5 millions sont mis en culture en moyenne chaque année », soit 73,5 % du disponible. Théoriquement, il existe une marge de manœuvre d'environ 25% sur laquelle peut s'appuyer une stratégie d'extension des superficies emblavées. Mais dans la réalité ce potentiel est confronté à deux problèmes majeurs : (i) la dégradation accélérée des ressources productives, du fait de leur exploitation et (ii) la forte compétition sur l'accès aux ressources productives qu'exercent, non seulement les autres secteurs d'activités économiques, mais aussi l'extension du peuplement. Cette situation rend très tendu l'accès aux ressources productives par les petits exploitants agricoles, des éleveurs, des pasteurs, des exploitants forestiers, qui sont souvent spoliés de leur patrimoine par « des investisseurs plus nantis ». La situation des pêcheries n'est pas meilleure ; les acteurs sont de plus en plus obligés d'aller plus loin pour pêcher. Il est donc important pour l'Etat de prendre des mesures adaptées, en concertation avec l'ensemble des acteurs du secteur pour garantir un usage sécurisé des ressources productives.

Principaux projets

Projet 1.5.1 : Projet de sécurisation de l'accès des populations rurales (agriculteurs, éleveurs, pasteurs) au foncier. Ce projet vise à sécuriser l'accès aux ressources naturelles aux populations rurales, notamment à la terre.

Projet 1.5.2 : Projet de sécurisation de l'accès des populations rurales aux ressources halieutiques. Il s'agit de promouvoir un certain nombre d'infrastructures pour garantir l'accès des populations aux ressources rurales.

Projet 1.5.3 : Projet d'amélioration de l'accès des petits exploitants agricoles, pasteurs aux ressources en eaux à usages multiples. Ce projet vise à doter les régions rurales d'infrastructures d'hydrauliques villageoises à but multiple pour faciliter l'accès des petits producteurs à l'eau.

5.2.2 détaillée de l'objectif spécifique n°2 – Croissance de la productivité et la production agro-sylvo-pastorales et halieutiques via des systèmes de production diversifiés, durables et à même de réduire les pertes post production

5.2.2.1 Justification de l'objectif

Assurer l'alimentation suffisante et de qualité d'une population en croissance continue est le défi mondial majeur des systèmes de production alimentaire. Il s'agit d'un défi récurrent pour le Sénégal qui, en dépit des performances enregistrées au cours des trente dernières années, est encore confronté à deux phénomènes qui l'empêchent de générer, de façon durable, une production agricole et animale, voire halieutique diversifiée et suffisante pour alimenter convenablement sa population. Le premier phénomène est relatif à la faiblesse des rendements des différentes spéculations qui sont encore loin des performances atteintes dans d'autres pays qui présentent des conditions agro écologiques similaires. Le second phénomène a trait aux fluctuations du volume des productions d'une année à une autre. Les analyses approfondies attribuent à ces deux phénomènes, de nombreux facteurs parmi lesquels figurent : la non-maîtrise des aléas climatiques, l'insuffisant déploiement d'innovations technologiques éprouvées (irrigation, semences de variétés améliorées, faible mécanisation et motorisation, etc.), la faible utilisation d'engrais, la dégradation des bases productives. Ces phénomènes sont parfois amplifiés par des pertes post-récolte qui demeurent assez importantes, même pour des spéculations qui bénéficient d'une attention particulière de la part des politiques publiques (riz, arachide, oignon et tomate, entre autres).

L'enjeu au cours des dix prochaines années est de mettre en place des systèmes de culture, de production et d'exploitation en capacité de soutenir de façon durable l'amélioration quantitative et qualitative de la productivité et de la production agricole, animale et halieutique, en même temps qu'ils assurent la protection de la nature.

En effet les conditions agro-climatiques particulières du pays imposent de recourir à des options agricoles et environnementales innovantes, pour mettre les systèmes de production à l'abri des aléas et autres chocs internes et externes qui aliènent ses performances. Ces options passent par un meilleur accompagnement des exploitations familiales pour une plus grande accessibilité au financement et aux facteurs (semences de variétés améliorées, engrais, foncier, matériels agricoles) de production, à leur sécurisation pour : (i) l'amélioration des pratiques agro-sylvo-pastorales et halieutiques, (ii) le renforcement de l'aménagement des sites de production, (iii) l'amélioration de la résilience du secteur face aux changements climatiques et, (iv) la réduction des pertes de productions agro-sylvo-pastorales et halieutiques.

Pour ce faire, les actions suivantes seront hardiment déployées : (i) la lutte contre la déforestation et la dégradation des terres, (ii) l'amélioration et la sécurisation de la base productive, (iii) l'appui à la diversification de la production, (iv) la gestion des aires protégées marines et terrestres, (v) l'amélioration des conduites d'élevage dans les différentes zones agro écologiques (alimentation, habitat), (vi) la lutte contre les effets néfastes des changements climatiques, (vii) l'appui à la recherche et aux transferts de technologies, (viii) l'intégration des systèmes de production agro écologique, (ix) l'assainissement du secteur des pesticides et, (x) la facilitation de l'accès aux facteurs de production.

5.2.2.2 Option stratégique de l'objectif 2

L'accroissement de la productivité et de la production agro-sylvo-pastorales et halieutiques via des systèmes de production diversifiés, durables et à même de réduire les pertes post production exigent des options stratégiques claires, incluant :

- La promotion du transfert et du développement de nouvelles technologies. De nombreuses technologies ont été promues, ces dernières années, par la recherche agronomique et par des programmes et projets qui attendent d'être vulgarisées et transférées aux producteurs, éleveurs et producteurs. Une stratégie cohérente visant, non seulement à faire un recensement exhaustif des innovations éprouvées existantes, la création d'une base de données, mais aussi la mise en place d'un mécanisme et

dispositif inclusifs de vulgarisation et de transfert des technologies vers les utilisateurs finaux sera nécessaire.

- Le renouvellement et l'adaptation du parc de matériel agricole, en prolongement des efforts faits par le Gouvernement depuis la crise alimentaire de 2008. Il s'agit d'accompagner la mécanisation et la motorisation du secteur agro-sylvo-pastoral et halieutique d'une stratégie nationale qui permet de doter le pays et les différentes chaînes de valeur agroalimentaires, de matériels agricoles performants, respectueux de l'environnement, à faible consommation d'énergie et en capacité d'impulser une croissance inclusive.
- La promotion de l'agro écologie et de l'intégration agro-sylvo-pastorale. Cette option répond à un triple souci : (i) développer des systèmes de production respectueux de l'environnement, (ii) s'assurer de l'innocuité des aliments consommés par les populations et, (iii) améliorer l'intégration des systèmes de production agriculture élevage, aquaculture et production végétale, etc. En d'autres termes, il s'agit de promouvoir des systèmes de production résilients aux effets de changements climatiques, à partir de technologies pleinement internalisées par les exploitants agricoles familiaux.
- L'amélioration de la santé animale et du potentiel génétique du cheptel. Le sous-secteur de l'élevage est présenté par les différents scénarios, comme le premier porteur de croissance pour l'ensemble du secteur agro sylvo pastoral et partant pour l'économie locale. Il s'agit de renforcer les actions en cours pour lutter contre les épizooties et maladies, tout en mettant un focus sur l'amélioration du potentiel génétique du cheptel, afin d'augmenter leur productivité.
- L'amélioration des parcours naturels et de l'accès aux aliments concentrés. Cette option vise, non seulement la diversification des systèmes d'élevage, la sécurisation de la mobilité du cheptel considéré comme un des systèmes d'élevage le plus performant, mais aussi la facilitation de l'accès aux aliments concentrés au bétail. Cette action s'appuiera sur une stratégie de renforcement des infrastructures et équipements pastoraux, d'une part, et de l'amélioration de l'accès des éleveurs aux soins de santé animale et des pasteurs, d'autre part.
- L'intensification durable des productions halieutiques et piscicoles. Il s'agit de développer l'ensemble des systèmes de pêcheries : pêche maritime, pêche continentale et la pisciculture, à travers une exploitation rationnelle du potentiel dont dispose le Sénégal, en vue d'accroître les exportations, tant sur le marché international que régional. De façon spécifique, un accent particulier sera mis sur le développement de l'aquaculture par la multiplication des bassins et étangs piscicoles, la revitalisation des mares et la mise en place de dispositifs d'accompagnement acteurs.
- La lutte contre la déforestation et la dégradation des terres à travers des actions visant (i) la lutte contre les feux de brousse, (ii) l'intensification de l'information et de l'éducation sur les changements climatiques et les mesures d'adaptation, (iii) l'exploitation des prévisions agro-météorologiques, (iv) la conception/mise en œuvre de stratégies d'adaptation aux changements climatiques, (v) la promotion de la Gestion Intégrée des Prédateurs et des Déprédateurs (GIPD), (vi) la protection des cultures au moyen de la surveillance et lutte contre les nuisibles et, (vii) le contrôle de la gestion des pesticides selon les normes CILSS, CEDEAO,...).

5.2.3. Présentation détaillée des projets de l'objectif spécifique n°2

L'objectif spécifique n°2 est décliné en six résultats permettant d'adresser trois principales préoccupations : (i) l'amélioration de la productivité des facteurs, (ii) l'augmentation des productions agricoles, animales, halieutiques et forestières et, enfin, (iii) la réduction sensible des pertes post récolte.

Résultat 2.1 : Les pratiques agro-sylvo-pastorales et halieutiques sont améliorées.

Ce résultat vise à relever les défis liés à la faible performance des systèmes de culture, de production, voire d'exploitation, tout en garantissant une bonne gestion des ressources naturelles. L'enjeu, dans la perspective de l'accroissement de la productivité et des productions est d'apporter des améliorations significatives aux pratiques agro sylvo pastorales qui caractérisent les systèmes de production pour augmenter significativement leur performance. Pour ce faire, six projets d'envergure nationale ont été retenus.

Principaux projets

- **Projet 2.1.1** : Projet de promotion de la mécanisation pour la modernisation des exploitations agricoles et l'amélioration de la productivité. Ce projet comporte trois composantes : (i) l'appui à la fabrication locale de matériels, (ii) l'appui aux importations de matériels adaptés et, (iii) la facilitation de l'accès aux exploitants agricoles. Il vise une augmentation du parc de matériel d'au moins 15 % d'ici 2025.
- **Projet 2.1.2** : Projet de restauration et d'amélioration de la fertilité des sols dans le bassin arachidier pour la relance de la culture arachidière et la diversification des systèmes de production agricoles. L'objectif de ce projet est de contribuer à la restauration et à l'amélioration de la fertilité des sols pour la relance de la culture arachidière dans le Bassin arachidier dans un contexte de diversification des systèmes de production agricoles. De façon spécifique il vise à Promouvoir la pratique de technologies adaptées de restauration et d'amélioration de la fertilité des sols dans le Bassin arachidier pour la relance de la culture arachidière et la diversification des systèmes de productions agricoles
- **Projet 2.1.3** : **Projet** national d'amélioration des performances et de diversification des filières agricoles. L'objectif de ce projet est d'accroître la contribution du sous-secteur au PIB. De façon spécifique, il vise à améliorer la sécurité alimentaire des petits exploitants ainsi que leur résilience face à la dégradation de l'environnement et de la variabilité du climat ; développer des systèmes de production et de culture intégrés centrés autour de l'arachide ; promouvoir des systèmes de production et de culture intégrés et diversifiés ; asseoir un cadre incitatif de partenariat autour de la filière arachide et enfin diversifier l'offre de produits agricoles pour la sécurité alimentaire et la nutrition
- **Projet 2.1.4** : Projet de Soutien à l'émergence des exploitations agricoles familiales (EXFAM). Ce projet a pour objectif de contribuer à l'intensification de l'agriculture par l'augmentation et la modernisation des équipements agricoles
- **Projet 2.1.5** : Projet de lutte contre la mouche des mangues à travers la diffusion à grande échelle des méthodes combinées de lutte biologique et sanitaire. Ce projet vise l'augmentation qualitative et quantitative de la production de mangue au moyen de l'assainissement des vergers, du renforcement de capacités des producteurs, de l'amélioration de la qualité pour l'amélioration des revenus des producteurs.

Résultat 2.2. La production et la productivité des filières stratégiques sont accrues

En dépit des performances enregistrées ces dernières années sur le front de certaines productions agricoles, il existe encore un gap important entre les besoins domestiques et l'offre disponible. Ce gap concerne aussi bien les productions céréalières et horticoles, notamment le riz, le maïs, le mil, le sorgho, le fonio que celles animales, notamment la viande et le lait. Dans le cadre de ce résultat, il s'agit de développer des actions spécifiques pour accroître la production et la productivité de ces filières jugées stratégiques et prioritaires. En plus, des efforts seront consentis pour une meilleure promotion de la culture des filières porteuses mentionnées plus haut. De façon spécifique, il s'agira de mettre en œuvre des projets structurants qui permettent d'optimiser l'utilisation des facteurs de production et du capital, tout en renforçant le conseil agricole.

Principaux projets

Projet 2.2.1 : Projet d'appui à la production et à la productivité. Il a pour objectif de contribuer à améliorer durablement les revenus des producteurs et leur capacité de résilience. Concrètement, il s'agit de valoriser les potentialités agro écologiques pour la génération de revenus capables d'assurer la sécurité alimentaire

Projet 2.2.2 : Projet de relance de la production des céréales sèches (maïs, mil, sorgho, fonio). Il a pour objectif de promouvoir le développement des céréales sèches en travaillant sur trois composantes : (i) facilitation de l'accès aux intrants (semences de variétés améliorées et résilientes, engrais adapté), (ii) renforcement des infrastructures post récolte, (iii) promotion de la transformation et structuration des filières.

Projet 2.2.3 : Projet de développement de la filière riz : objectif stratégique 2 millions de tonnes de paddy à l'horizon 2025 et reposant sur les actions suivantes : (i) le renforcement des aménagements hydro agricoles, (ii) la désalinisation des terres, (iii) la facilité de l'accès aux intrants, (iv) la promotion du système de riziculture intensive, (v) la lutte contre les pertes de production, (vi) la promotion des infrastructures de stockage, de conditionnement et de transformation, (vii) la promotion du conseil agricole et rural, (viii) la facilitation de la commercialisation

Projet 2.2.4 : Projet de développement et du renforcement de la structuration de la filière tomate industrielle. Il vise à améliorer la productivité de la tomate et l'organisation des acteurs à travers la promotion d'une interprofession fonctionnelle de la chaîne de valeur.

Projet 2.2.5 : Projet de développement de la culture arachidière, avec un objectif de production de 1 000 000 de tonnes par an à l'horizon 2025. Deux composantes : (i) développement de l'arachide d'huilerie (600 000 tonnes de production) incluant les actions suivantes ; la promotion des petites unités artisanales de trituration, la lutte contre l'aflatoxine, la mise en place d'un réseau de collecte de l'huile brute pour l'approvisionnement des industries de transformation ; (ii) le développement de l'arachide de bouche (400 000 tonnes par an) au moyen de la multiplication des semences d'arachide de bouche, la mise en place de normes sanitaires relatives à l'arachide de bouche, la sensibilisation des acteurs.

Projet 2.2.6 : Projet de développement de la production des sésames. L'Objectif de ce projet est de promouvoir la filière en intervenant sur trois

composantes : (i) facilitation de l'accès aux intrants, (ii) installation d'ateliers de traitement/transformation primaire, (iii) facilitation des exportations.

Projet 2.2.7 : Projet de développement des cultures à racines et tubercules (manioc, pomme de terre et patate douce). L'objectif est de doubler le volume de la production à l'horizon 2025. Ce programme a trois composantes : (i) renforcement de la recherche sur les semences de variétés améliorées, (ii) facilitation de l'accès aux facteurs de production, (iii) appui à la promotion de la conservation et de conditionnement.

Projet 2.2.8 : Projet de développement de l'horticulture au Sénégal incluant : (i) le recensement et les enquêtes horticoles, (ii) l'autonomisation des petits producteurs. Il s'agit d'augmenter les revenus provenant de l'horticulture grâce à la pratique de l'approche d'une agriculture orientée vers le marché (ou approche SHEP).

Projet 2.2.9 : Projet national de développement de la filière Banane du Sénégal. Le projet vise à améliorer la compétitivité de la banane locale pour permettre aux acteurs de contribuer efficacement à la croissance économique du pays. Il vise à augmenter la production et la productivité des parcelles, améliorer la qualité de la banane à la table du consommateur, faciliter l'accès aux marchés domestiques et progressivement à l'exportation et faciliter l'accès au financement des acteurs de la chaîne de valeurs.

Projet 2.2.10 : Projet de développement de la filière anacarde. Ce projet vise à dynamiser la filière anacarde en intervenant sur trois axes : (i) appui à la réhabilitation et à l'aménagement des plantations, (ii) appui à l'installation d'unités de transformation, (iii) contrôle sanitaire et commercialisation

Projet 2.2.11 : Projet national d'autosuffisance en moutons qui a pour objectif d'accroître l'offre nationale de moutons, notamment de Tabaski et contribuer à la création d'emplois générateurs de revenus. De façon spécifique, il s'agit de : (i) d'améliorer la productivité numérique et pondérale des petits ruminants, (ii) de renforcer les capacités techniques des acteurs et (iii) d'améliorer les conditions de mise en marché des petits ruminants.

Projet 2.2.12 : Projet de développement de l'aviculture familiale (PRODAF). Il a pour objectif d'améliorer durablement les conditions d'existence des populations vivant des exploitations avicoles et familiales. Il s'agit de diminuer sensiblement les mortalités de la volaille familiale liées aux maladies, d'améliorer les conditions d'élevage de la volaille, d'améliorer la productivité de la volaille locale, d'améliorer la mise en marché des produits avicoles et d'autonomiser les acteurs.

Projet 2.2.13 : Projet régional d'appui au pastoralisme au Sahel qui a pour objectif : l'amélioration de l'accès aux marchés et à des moyens et services de production essentiels pour les pasteurs et agropasteurs dans les zones ciblées par le projet et d'améliorer la capacité nationale à répondre à temps et de façon efficace en cas de crises pastorales ou d'urgence ». IL a cinq composantes : (i) Améliorer la santé Animale, (ii) améliorer la gestion des ressources naturelles, (iii) faciliter l'accès au marché, (iv) améliorer la gestion des crises pastorales, (v) Gestion du projet et appui institutionnel.

Projet 2.2.14. Projet de développement durable du pastoralisme au sahel PDDPS. Il a pour objectif de contribuer à la réduction de la pauvreté et au renforcement de la sécurité alimentaire et de la nutrition des populations vulnérables dans les régions de Saint-Louis, Matam, Louga, Kaffrine et Tambacounda à travers : (i)

l'amélioration durable de la productivité et la compétitivité des filières lait et petits ruminants, (ii) l'accroissement de la valeur ajoutée des produits d'élevage, (iii) la création des emplois en particulier pour les femmes et les jeunes

Projet 2.2.15 : Projet de développement de l'élevage en basse et moyenne Casamance, qui a pour objectif de (i) contribuer à la réduction de la pauvreté et (ii) à renforcer la sécurité alimentaire dans la zone d'intervention. Il vise à (i) augmenter la production de la viande, de lait, d'œufs de consommation et de miel et cire ; (ii) mettre en place des infrastructures sur toute la chaîne de valeurs, allant de la production à la consommation (parcs à vaccination, fermes modernes, mini-laiteries, abattoirs, foirails...) ; (iii) accroître les revenus des populations de la zone du projet ; (iv) créer des emplois pour les jeunes, les femmes et les ex-combattants du maquis ; (v) sécuriser l'élevage par des innovations techniques et technologies ; (vi) Accompagner les acteurs sur le plan institutionnel (formation, plaidoyer, accès au crédit...) ; (vii) contribuer à l'amélioration de la qualité de l'environnement, au travers d'une meilleure gestion de l'espace agropastoral.

Projet 2.2.16 : **Projet** de développement de l'aquaculture qui a pour objectif d'assurer un développement durable de l'aquaculture en vue d'améliorer la disponibilité de poissons, les revenus des acteurs et les emplois notamment en milieu rural. De façon spécifique, il vise à (i) identifier et sécuriser des espaces dédiés à l'activité aquacole, (ii) mettre en place un plan de surveillance des sites de production et des produits aquacoles, (iii) implanter des infrastructures de production et des services de soutien dans les différents pôles de développement aquacole, (iv) valoriser les plans d'eaux et (v) renforcer la diversification des espèces aquacoles (huitres, moules, et algues etc.)

Projet 2.2.17 : Projet de développement de la pêche continentale qui a pour objectif le développement durable de la pêche continentale en vue d'améliorer la disponibilité de poissons, les revenus des acteurs et les emplois en milieu rural au moyen : (i) du contrôle et de la régulation de l'accès aux ressources halieutiques continentales, (ii) l'aménagement et la valorisation des plans d'eau intérieure, (iii) le renforcement des capacités des acteurs de la pêche continentales en matière de cogestion.

Projet 2.2.18 : **Projet** de développement des filières porcines. Il vise à contribuer à la lutte contre la pauvreté et à l'amélioration de la sécurité alimentaire et de la nutrition. Il comprend de deux composantes : (i) le développement de la production et (ii) la structuration de la filière.

Projet 2.2.19 : Projet de développement de l'élevage des équidés, qui vise à contribuer à réduire la pauvreté des ménages. De façon spécifique il a pour objectifs : (i) d'améliorer les races chevalines et asines ; (ii) d'améliorer le bien-être et la productivité des équidés ; (iii) organiser les acteurs de la filière et instaurer une synergie hippique, et (iv) lutter contre le vol des équidés.

Projet 2.2.20 : Projet de contrôle et éradication de la peste des petits ruminants. L'objectif général est d'éradiquer la Peste des Petits Ruminants en 2025 à travers la mise en place d'un environnement favorable et renforcer les capacités d'intervention des Services vétérinaires.

Projet 2.2.21 : **Projet** de développement du niébé. Ce projet vise à promouvoir la filière nationale du niébé en intervenant sur trois dimension : l'amélioration de la productivité ; l'amélioration de la conservation et la facilitation de la commercialisation du produit.

Projet 2.2.22 : Projet de promotion et de valorisation des aliments biofortifiés, notamment la patate à chair orangée, le mil perlé enrichi en fer, le maïs enrichi en vitamine A et le riz enrichi en zinc.

Projet 2.2.23 : Projet de promotion et de valorisation des Produits Forestiers Non Ligneux

Résultat 2.3. La recherche, le transfert de technologie et les innovations sont renforcés

Le rôle de la recherche dans le développement agricole n'est plus à démontrer. La recherche est génératrice de technologies qui, judicieusement mises en œuvre, peuvent impulser des transformations des systèmes de production. Le dispositif de recherche du Sénégal est encore confronté à de nombreux défis, relatifs entre autres : (i) à la faiblesse des ressources financières et humaines allouées, (ii) aux difficultés de coordination des activités du secteur public, avec celles des institutions privées et, (iii) à la faiblesse des mécanismes et dispositifs de transfert et de diffusion des technologies et de mise à l'échelle des innovations et des bonnes pratiques et (iv) l'inexistence d'études sur les transitions alimentaires et de leur impact sur le développement des maladies chroniques non transmissibles d'origine alimentaire .

Principaux projets

Projet 2.3.1 : Projet d'Amélioration du Niveau d'Utilisation des engrais dans les bas-fonds (PANUB). Il a pour objectif de contribuer à l'atteinte de la sécurité alimentaire et de la nutrition des ménages et à la réduction de la pauvreté par l'amélioration significative et durable du niveau d'utilisation des engrais

Projet 2.3.2 : Projet de Développement de la recherche en appui à l'aménagement des pêcheries. Il a pour objectif de contribuer à la production d'information et d'avis scientifique pour une gestion durable des ressources halieutiques. De façon spécifique, il vise : à (i) identifier les besoins de recherche en relation avec le système de régulation mis en place, (ii) suivre des ressources halieutiques (Évaluation des principaux stocks), (iii) évaluer la capacité de Pêche artisanale maritime, (iv) évaluer les caractéristiques socio-économiques des pêcheries (aspect rentabilité, emploi sécurité alimentation, etc.), (v) suivre, et évaluer les rejets en mer de la pêche industrielle, (vi) suivre et exploiter les données VMS à des fins de suivi de la répartition spatio-temporelle des navires à des fins de gestion.

Projet 2.3.3 : Renforcer la fonction Recherche et Développement pour la valorisation des produits halieutiques. Il a pour objectif de contribuer à la production d'information et d'avis scientifique pour accroître la valeur ajoutée créée dans la filière pêche. De façon spécifique il vise à (i) renforcer les capacités de la cellule de veille technologique pour l'innovation, (ii) renforcer le partenariat avec les institutions de recherche spécialisées dans le domaine.

Projet 2.3.4 : Projet d'Appui à la dissémination et valorisation des résultats de recherche. Il vise à assurer la veille et la prospective scientifique pour éclairer les décideurs et rendre accessibles les connaissances, technologies et innovations générées.

Projet 2.3.5 : Projet d'Appui aux Politiques Agricoles (PAPA), phase 2. Il vise à renforcer le système de planification, de mise en œuvre et de suivi évaluation des politiques agricoles. Il a pour objectif d'Assurer la veille et la prospective

scientifique pour éclairer les décideurs et rendre accessible les connaissances, technologies et innovations générées.

Projet 2.3.6 : Projet de développement des capacités scientifiques et organisationnelles. Il a pour objectif d'améliorer les environnements de travail et la qualité des dispositifs de recherche de l'ISRA

Projet 2.3.8 : Projet de promotion de la multifonctionnalité de l'agriculture. Il vise à améliorer les conditions d'optimisation des performances des services éco systémiques et des chaînes de valeur et de la qualité des infrastructures et équipements Agricoles.

Projet 2.3.9 : Projet de recherche sur la filière oignon (création de variétés adaptées à l'hivernage). Ce projet vise à renforcer la recherche sur les variétés d'oignon pour améliorer la productivité et la conservation de ce produit.

Projet 2.3.10 : Projet de Recherche sur l'alimentation et les modèles de consommation au Sénégal. Ce projet visera à fournir une analyse poussée sur l'alimentation et l'évolution des modèles de consommation et les liens avec le secteur agro-sylvo-pastoral et halieutique

Résultat 2.4. L'aménagement des sites de production est renforcé

Dans le cadre de la mise en œuvre des projets et programmes antérieurs, le Gouvernement a identifié un certain nombre de sites de production en fonction de leur spécificité écologique, pédologique et des avantages comparatifs qu'ils offrent pour la promotion de certaines spéculations. Dans le cadre du PNIASAN, il s'agit de renforcer le potentiel infrastructurel et de mettre en place les actions qui leur permettent de jouer pleinement leur rôle. Cette composante participe aussi à la stratégie de l'aménagement du territoire, de la réduction des inégalités entre les terroirs : un des sous objectifs de la politique agricole.

Principaux projets

Projet 2.4.1 : Projet d'Aménagement durable des pêcheries maritimes dont l'objectif est d'assurer une meilleure surveillance des ressources halieutiques au moyen du : (i) contrôle et de la régulation de l'accès aux ressources halieutiques, (ii) de l'opérationnalisation des plans d'aménagements adoptés ; (iii) de l'identification et la conception des plans d'aménagement des pêcheries maritimes

Projet 2.4.2 : Projet de mise en place de pôles de développement aquacole (Identification et sécurisation des sites - Suivi et surveillance des sites de productions - Infrastructures de production - Valorisation des plans d'eau - Diversification des espèces. Il a pour objectif de contribuer au développement durable de l'aquaculture en vue d'améliorer la disponibilité de poissons, les revenus des acteurs et les emplois en milieu rural.

Projet 2.4.3 : Projet d'aménagement et valorisation des plans d'eau intérieurs. Le projet vise à assurer un développement durable de la pêche continentale en vue d'améliorer la disponibilité de poissons, les revenus des acteurs et les emplois en milieu rural.

Projet 2.4.4 : Projet de restauration des écosystèmes marins et des plans d'eau douce (cartographie des écosystèmes dégradés-plan d'immersion de récifs artificiels –récupération des engins perdus, envahissantes en milieu continental. Il a pour objectif de contribuer à la régénération des écosystèmes aquatiques dégradés par les changements climatiques et les mauvaises pratiques de pêche

Résultat 2.5. La lutte contre les changements climatiques est renforcée

Un des phénomènes majeurs qui affectent la productivité et la production agricole et accentuent les pertes post récolte, est la variabilité et le changement climatiques. Les températures excessives, les inondations, les déficits pluviométriques, la mauvaise répartition temporelle et spatiale des précipitations créent des préjudices importants à la production. Il s'agit, dans le cadre du PNIASAN, de développer un ensemble d'actions visant la prévention, et l'atténuation du phénomène pour renforcer la résilience des exploitations familiales et autres systèmes de production aux chocs que provoque ce phénomène.

Principaux projets

Projet 2.5.1 : Projet d'appui à la gestion de l'environnement et des ressources naturelles PAGERN. Le projet a pour objectif d'appuyer la préservation et l'utilisation rationnelle des ressources forestières. Il comprend trois composantes : (i) le renforcement des infrastructures publiques (brises lame, pare feu, pistes rurales, etc.) pour la préservation et la valorisation des potentialités économiques dans le secteur de l'environnement; (ii) le renforcement de la résilience des populations par la promotion de la filière fruits forestiers en Casamance ; (iii) la lutte contre la pauvreté en milieu rural par la contribution au développement de la riziculture en basse, moyenne et haute Casamance ; (iv) la valorisation des îles Kouyon et du Diable à travers l'écotourisme.

Projet 2.5.2 : Programme national d'investissement forestier (PNIF). Il vise à promouvoir la gestion durable des écosystèmes forestiers du Sénégal pour contribuer à la réduction de la pauvreté et à l'atteinte de la sécurité alimentaire et à l'amélioration de l'état nutritionnel des populations des populations rurales et urbaines. IL comprend trois axes : (i) la contribution à la restauration des zones de haute biodiversité ; (ii) la promotion d'une gestion durable des écosystèmes forestiers du Sénégal pour **l'atténuation et l'adaptation aux changements climatiques** ; (iii) la contribution à la lutte contre la pauvreté par l'amélioration des systèmes de gestion et d'exploitation des ressources forestières.

Projet 2.5.3 : Projet d'appui au développement de la périphérie des aires protégées du Sénégal (PADAPS), qui vise à promouvoir le développement économique et social de la périphérie de trois aires protégées à travers une meilleure conservation de la biodiversité. Il comprend quatre axes d'intervention : (i) améliorer la préservation des forêts de la périphérie de trois aires protégées pour augmenter la séquestration de carbone ; (ii) contribuer au développement socio-économique durable dans les villages périphériques des aires protégées par le développement d'activités génératrices revenus durables ; (iii) renforcer les capacités des bénéficiaires dans la gestion des AGR et promouvoir une conscience et une sensibilité environnementale par l'éducation la sensibilisation et la communication des populations périphériques pour une conservation durable des ressources naturelles, (iv) appuyer les collectivités locales dans leurs efforts de création et de gestion de réserves naturelles communautaires.

Projet 2.5.4 : Projet d'exploitation durable des ressources naturelles et biodiversité. Il a pour objectif l'exploitation durable des ressources naturelles et biodiversité, à travers l'amélioration de la productivité et de la gestion/exploitation durable des systèmes de production.

Projet 2.5.5 : Projet de renforcement des capacités sectorielles en vue d'une meilleure adaptation et atténuation des effets des changements climatiques et l'intégration des changements climatiques dans les politiques et programmes

(UNECA). Ce projet vise i) le renforcement du système d'observation et de collecte d'informations météorologiques à travers l'acquisition et l'installation de stations météorologiques automatiques et de serveurs pour la concentration à temps réel et le traitement des données météorologiques, ii) le renforcement des capacités des institutions et des ressources humaines sur la prise en compte de la dimension changement climatique dans les politiques, programmes et projets mais aussi former la presse nationale et les radios communautaires sur les changements climatiques, iii) d'appuyer des projets de recherches et d'adaptation aux effets des changements climatiques sur le littoral, iv) appuyer des projets d'adaptation dans le secteur de l'agriculture et de l'hydraulique rurale et renforcer les capacités des producteurs. Dans la nouvelle phase, il s'agit de renforcer les acquis de la première phase de ce projet, en mettant l'accent sur la mise à l'échelle des acquis et des bonnes pratiques.

Résultat 2.6 : Les pertes post récolte sont réduites de 50 %

Les pertes post récolte constituent un important manque à gagner pour le pays pour satisfaire les besoins alimentaires et nutritionnels des populations. Selon les estimations, elles varient de 15 % pour les céréales à plus de 40 % pour les fruits et légumes comme la tomate. Elles sont pour une large part dues à : l'inadéquation des activités après récolte (moissonnage, battage, transport), (i) à la bio détérioration attribuable aux organismes nuisibles (insectes, moisissures et champignons microscopiques, rongeurs etc.). Dans le cadre du PNIASAN, il s'agit de conduire un certain nombre de projets structurants pour réduire d'au moins de moitié le niveau des pertes post récolte.

Principaux projets

Projet 2.6.1 : Projet de construction et de réhabilitation des infrastructures rurales (pistes communautaires). Ce projet vise à renforcer les infrastructures, notamment les pistes de dessertes rurales pour garantir l'évacuation des productions agricoles et limiter les pertes post récolte.

Projet : Projet d'appui à la transformation primaire de la production

Projet 2.6.2 : Projet de lutte contre les ravageurs de cultures. Il vise à contribuer à l'augmentation de la production agricole nationale tout en préservant l'environnement, la santé des producteurs et des consommateurs, et en contrôlant la qualité des produits d'origine végétale.

Projet 2.6.3 : Projet de promotion de la Gestion Intégrée des Prédateurs et des Déprédateurs (GIPD). Il s'agit de mettre en place des systèmes de lutte économique qui emploient toutes les techniques et méthodes appropriées pour maintenir la population des ravageurs à des niveaux limitant les dommages : utilisation de variétés résistantes/tolérantes, pratiques de culture appropriées et l'application rationnelle de pesticides (en mettant l'accent sur les pesticides biologiques).

5.2.2.3 Groupes cibles de l'objectif spécifique n° 2

Les groupes cibles des programmes sont constitués des organisations de producteurs, d'éleveurs, de pêcheurs, des services déconcentrés, des instituts et laboratoires de recherche, universités, des instituts de formation et de recherche, des agents de vulgarisation et d'appui conseil, des services déconcentrés de l'Etat, CIMELs, des Collectivités Locales. Certains projets des programmes ciblent spécifiquement les femmes ou les jeunes.

5.2.2.4 Effets attendus de l'objectif spécifique n° 2

La productivité et la production agro-sylvo-pastorale et halieutique augmentent sensiblement de manière durable et diversifiée.

Le capital semencier national est reconstitué avec des semences locales de qualité, adaptées aux zones et accessibles aux OP.

Des technologies innovantes de production sont mises au point et diffusées à grande échelle.

L'agro écologie est intégrée dans les systèmes de production agricoles nationaux.

L'élevage est mieux pris en compte par le Système national de recherche agro-sylvo-pastoral.

Des offres de services d'appui conseil de proximité aux éleveurs sont mises en place.

La tendance à la dégradation des ressources naturelles est inversée.

Une proportion importante de terres dégradées est restaurée.

Les espaces pastoraux sont durablement aménagés.

Les disponibilités d'aliments du cheptel sont accrues.

Les ressources en eau sont plus accessibles aux populations pastorales et agricoles.

Les crises pastorales sont fortement atténuées.

Réduction de l'érosion côtière au niveau des zones les plus vulnérables.

Les pertes post récolte sont réduites d'au moins un tiers.

Le déficit alimentaire est réduit considérablement.

5.2.2.5 Intervenants de l'objectif spécifique n° 2

La mise en œuvre technique, ainsi que le pilotage de l'ensemble des activités seront assurées par le MEED, INP, DMER, DA, ISRA, ITA, WAAP, DPV, CERES LOCUSTOX, les Directions techniques du MEPA, CSE, CNAAS, DIREL, le Centre national d'amélioration génétique, la Direction des Industries Animales, Services déconcentrés de l'Etat, le CIMELs, l'Association Nationale pour l'intensification de la production laitière, les Organisations de producteurs, d'éleveurs et de pêcheurs, le Système national de recherche agro-sylvo-pastoral, les structures de vulgarisation (SAED, SODEFITEX, ANCAR,...), le GDSP, l'Industrie.

5.2.3 Présentation de l'objectif spécifique 3 – Promotion des chaînes de valeurs agricoles et agro-alimentaires, contractualisées, inclusives et orientées vers la demande nationale, régionale et internationale

5.2.3.1 Justification de l'objectif spécifique n° 3

De nombreux travaux ont montré qu'une simple augmentation d'un point des exportations de produits agricoles pouvait générer environ 0,5 % à 1,8 % de taux supplémentaire de croissance globale de l'économie dans le pays en développement. Selon les travaux de l'International Food Policy Research Institute (IFPRI), la croissance additionnelle des revenus ruraux, hors secteur agricole provient de l'augmentation d'un (1) \$ US des ventes de produits agricoles faites en dehors du milieu rural, y compris sur les marchés locaux, régionaux et internationaux. C'est fort de cet impact potentiel du commerce sur la croissance et la réduction de la pauvreté que les chefs d'Etats africains ont, à travers la déclaration de Malabo de 2014, réaffirmé leur volonté de promouvoir le commerce intra-africain des produits agricoles de base et des services connexes.

Au Sénégal, le commerce constitue un puissant levier de croissance économique. Le volume et la valeur des transactions commerciales des produits agricoles se sont accrus au cours des dernières années, faisant du Sénégal un exportateur net sur le marché régional. Cependant, le pays accuse un déficit important de sa balance commerciale agro-alimentaire en lien avec l'augmentation continue des importations de biens alimentaires. Cette augmentation est tributaire de trois phénomènes intimement liés : l'insuffisance de la production, l'augmentation de la demande consécutive au croit démographique et à l'urbanisation et enfin au changement des habitudes alimentaires d'une frange de plus en plus importante de la population. La demande de cette frange est de plus en plus portée sur des produits transformés, normés, standardisés qui, pour la plupart, ne sont pas encore générés en quantité suffisante par l'industrie alimentaire locale.

Cette situation prouve qu'il existe des parts importantes de marché local à conquérir, si des stratégies adéquates de promotion de chaînes de valeur agro-alimentaires inclusives sont développées. C'est dans cette logique que le PSE prévoit explicitement de : (i) développer des filières intégrées compétitives, à haute valeur ajoutée, (ii) développer et de diversifier nos productions, ... au moyen de la mise en œuvre d'une politique vigoureuse de promotion des exportations, compatible avec nos objectifs de croissance, en vue d'une intégration accélérée durable à l'économie mondiale. Pour réaliser ces aspirations, une approche intégrée favorisant le développement de chaînes de valeur et la structuration des filières a été adoptée.

Compte tenu de tout cela, la promotion des chaînes de valeur agricoles et agro-alimentaires a été identifiée comme un des objectifs prioritaires du PNIASAN. Dans cette perspective, les interventions suivantes seront mises en œuvre : (i) la promotion de systèmes d'information intégrés sur les marchés, (ii) le développement des chaînes de valeurs et, (iii) la facilitation de l'accès au marché.

5.2.3.2 Approche stratégique de l'objectif spécifique n°3

La mise en œuvre de l'objectif 2 requiert le déploiement d'un certain nombre d'actions fortes en termes d'investissement et de mesures de politiques publiques, d'une part, et le déploiement d'une stratégie qui promeut le partenariat entre les différentes parties prenantes, d'autre part. En effet, le développement des chaînes de valeur inclusives dans une perspective de conquête de parts importantes du marché national et de renforcement des exportations régionales et internationales implique :

- Une forte cohérence dans les interventions des ministères de l'Agriculture et de l'équipement rural avec celles de l'industrie, du commerce et des infrastructures. Les quatre ministères sont appelés à coordonner non seulement les investissements, mais aussi les mesures de politiques publiques réglementaires autour des filières stratégiques.
- La mise en place d'une politique industrielle permettant le développement d'unités de transformation agro-alimentaire exploitant le potentiel agricole national et orientée vers la satisfaction des besoins de la demande nationale, d'abord, régionale et internationale, ensuite.
- La mise en place d'un certain nombre de mesures de politiques publiques (fiscalité, fonds spécifiques, guichets particuliers, bonification des taux d'intérêt, etc.) pour encourager, inciter les acteurs à conclure des partenariats gagnant-gagnant, à promouvoir des formes de contractualisations inclusives.
- La facilitation de l'accès au marché, au moyen de la professionnalisation des acteurs, la régulation des marchés (promotion de cadres de concertation multi acteurs: tables filières,

interprofessions, associations socioprofessionnelles, communautés de pratique, etc.), l'amélioration de la qualité des produits (Normes, labellisation et autres mesures pour assurer la traçabilité des produits), le développement des infrastructures de transformation, de conservation, de stockage, de transport et de distribution.

- Enfin, il sera question du développement d'un système performant d'informations d'aide à la décision qui assure une veille sur les opportunités d'affaires (offres/demandes au niveau local, départemental, national, régional et international) d'une part, et qui permet aussi de lever les obstacles techniques et autres tracasseries qui entravent la circulation des produits et la fluidité des échanges, d'autre part.

5.2.3.3 Présentation détaillée des projets de l'objectif spécifique n°3

Résultat 3.1. Des systèmes d'information intégrés sur les marchés des produits agricoles, animaux et halieutiques sont promus

Il existe, actuellement, une multitude de systèmes d'information sur le marché qui, en dépit de leur pertinence, souffre de leur faible visibilité, de leur champ limité d'actions et de la faible coordination des dispositifs. Il en résulte un faible impact en tant que levier du développement des échanges des produits agro-agroalimentaires. Il est donc indispensable de capitaliser sur les bonnes pratiques existantes, de les mettre à l'échelle pour améliorer leur efficacité et leur durabilité. L'objectif est de développer des systèmes proactifs et intégrés, accessibles à un grand nombre d'acteurs des chaînes de valeur agroalimentaires.

Principaux projets

Projet 3.1.1 : Projet de renforcement du système d'alerte précoce pour l'amélioration des capacités de prévention et de gestion des crises alimentaires au Sénégal.

Projet 3.1.2 : Projet d'amélioration du système d'information et d'analyse des pêches (Diagnostic du système d'information - Mise en place d'une approche sectorielle de collecte et de traitement des statistiques - Elaboration d'un tableau de bord du suivi du secteur). Il s'agit de contribuer au suivi du secteur pour accompagner la prise de décisions.

Projet 3.1.3 : Projet national d'identification du bétail au Sénégal. Il vise l'éradication du vol de bétail afin de renforcer la résilience des ménages éleveurs et encourager les investissements privés vers le secteur de l'Élevage.

Projet 3.1.4 : Projet de veille et prospectives participatives. Il s'agit de d'assurer la veille et la prospective scientifique pour éclairer les décideurs et rendre accessible les connaissances, technologies et innovations générées

Résultat 3.2. Des chaînes de valeur inclusives des filières à haute valeur nutritive et à fort potentiel d'emplois pour les jeunes et les femmes sont promues

Cette composante vise principalement à résoudre trois problèmes majeurs : (i) promouvoir des filières intégrées et inclusives de produits agroalimentaires, (ii) améliorer la valeur ajoutée des produits agroalimentaires pour renforcer leur compétitivité sur les marchés locaux, régionaux et internationaux et, (iii) développer des contractualisations entre les acteurs des différents maillons. Elle implique des actions fortes tant en l'amont qu'en aval des filières, de coordination des acteurs, de leur professionnalisation, de la transformation des produits selon des normes et des standards régionaux et internationaux. Il s'agit, en dernier ressort, d'améliorer la compétitivité des produits agro-alimentaires sur les marchés locaux et internationaux.

Principaux projets

Projet 3.2.1 : Projet de mise en place d'infrastructures d'appui à la production et de valorisation (Quais de pêche - Complexes frigorifiques - Aires de transformation - Marchés au poisson - Modernisation des pirogues - Contenants conformes aux normes). Il a pour objectif l'accroissement de la valeur ajoutée créée dans la filière pêche.

Projet 3.2.2 : Projet de développement de la chaîne de valeur de la filière halieutique (Identification, caractérisation et classification des différentes chaînes de valeur - Promouvoir et développer les chaînes de valeur les plus porteuses - Vulgariser et accompagner la mise en production des nouveaux produits). Il a pour objectif d'accroître la valeur ajoutée créée dans la filière pêche

Projet 3.2.3 : Projet de création de pôles industriels intégrés de transformation des produits de la pêche et de l'Aquaculture. Il a pour objectif d'accroître la valeur ajoutée créée dans la filière pêche.

Projet 3.2.4 : Projet de création de pôles artisanaux modernes intégrés de transformation artisanale des produits de la pêche et de l'Aquaculture. Il s'agit d'accroître la valeur ajoutée créée dans la filière pêche. Il s'agit d'élaborer et mettre en œuvre un projet de restructuration et du centre pour l'apprentissage et l'expérimentation aux métiers de la pêche et de l'aquaculture et de créer de sites pilotes modernes de transformation artisanale.

Projet 3.2.6 : Projet de mécanisation et de mise en place des infrastructures de production et de valorisation agricoles. Il vise à améliorer les conditions d'optimisation des performances des services éco systémiques et des chaînes de valeur et de la qualité des infrastructures et équipements Agricoles.

Projet 3.2.7 : Projet de renforcement de la structuration de la filière oignon. Au moyen de la facilitation de la mise en place d'une interprofession oignon qui offre des services à ses membres.

Projet 3.2.8 : Projet de développement des infrastructures de stockage, de transformation et de promotion du riz sénégalais. Il a pour objectif de contribuer à la production d'un riz blanc compétitif répondant aux exigences des consommateurs

Projet 3.2.9 : Projet de promotion des filières des cuirs et des peaux. Il vise à améliorer la qualité des peaux et cuirs en vue d'optimiser l'énorme potentiel de la filière.

Projet 3.2.10 : Projet d'amélioration de la qualité des viandes commercialisées. Il vise à contribuer à l'amélioration de la nutrition des populations à travers la mise en marché de viande et produits carnés de qualité

Projet 3.2.11 : Projet de développement des chaînes de valeur du lait local. Il vise à promouvoir la chaîne de valeur du lait local à travers quatre composantes (i) amélioration de la collecte du lait local, (ii) appui à l'émergence et au fonctionnement des centres de collecte multiservice et aux mini laiteries, (iii) mise en place de mesures de politiques publiques favorisant la consommation du lait local, (iv) appui à la structuration des acteurs de la filière.

Projet 3.2.12 : Projet de construction de l'abattoir et du marché à bétail de Diamniadio pour améliorer les conditions d'abattage et commercialisation des animaux de boucherie. Il s'agit d'augmenter la production de viande grâce à la réduction des pertes liées aux mauvaises conditions de transport, d'abattage et de conservation de la viande et de préserver la santé des populations par une meilleure prise en charge des fonctions régaliennes de contrôle et de lutte contre les mauvaises pratiques (abattages clandestins) ;

Projet 3.2.13 : Projet de structuration de la pêche artisanale Il s'agit de promouvoir l'interprofession pêche artisanale pour qu'elle soit en capacité l'offre des services à ses membres.

Résultat 3.3. L'accès au marché pour les produits agricoles, animaux et halieutiques est facilité

De nombreux acteurs, notamment les petits exploitants agricoles, les porteurs de petites et moyennes entreprises éprouvent des difficultés à placer leurs produits sur les marchés locaux, régionaux et internationaux. Au-delà des difficultés liées à l'accès à une information pertinente en temps opportun, à la qualité de leurs produits, les promoteurs ont besoin de mesures spécifiques et adaptées d'accompagnement : (i) renforcement des infrastructures et équipements de support, (ii) facilitation de l'accès à des crédits à taux bonifiés à partir de guichets dédiés, (iii) mise en place de mécanismes transparents de règlement des litiges (tribunaux commerciaux) et, (iv) mesures réglementaires pour favoriser la préférence nationale et communautaire en cohérence avec les dispositions de l'union douanière de la CEDEAO, etc.

Principaux projets

Projet 3.3.1 : Projet de construction du Complexe Commercial Sous régional de Diaobé. L'objectif dudit projet est de moderniser ce marché à vocation sous régionale par la construction d'ouvrages modernes et de qualité de nature à densifier voir booster les échanges intracommunautaires et limiter les tracasseries et pratiques anormales qui entravent la libre circulation des biens et des personnes. Il s'agira de satisfaire les besoins en infrastructures modernes, lesquels ont été identifiés et élaborés en fonction des potentiels de production de la zone. Développer un pôle de compétitivité et de croissance capable d'exercer un puissant effet d'entraînement sur l'économie nationale et de la sous-région ouest africaine. Augmenter les revenus des acteurs, favoriser et moderniser le commerce transfrontalier. Positionner le Sénégal comme un acteur majeur du commerce sous régional.

Projet 3.3.2 : Projet de promotion des produits agricoles de la région naturelle de Casamance. L'objectif du projet est d'améliorer de manière durable la compétitivité des producteurs éligibles qui travaillent sur les filières ciblées ainsi que les revenus des exploitants agricoles membres de leurs organisations.

Projet 3.3.3 : Projet de construction de plateformes commerciales de produits agricoles en milieu rural. Ce projet vise à créer des espaces de collecte, de groupage, de sélection, de calibrage, de conditionnement des produits agricoles et de la forêt, en vue d'augmenter leur valeur ajoutée et de prendre en charge leur commercialisation. Il s'agit de valoriser les produits de l'agriculture, de l'élevage et de la forêt et augmenter leur contribution dans la consommation alimentaire des sénégalais ; de créer de la richesse dans les activités post-récoltes ; rendre visibles les transactions agricoles; d'augmenter les revenus des producteurs, des prestataires de services et contribuer à la lutte contre la pauvreté, de moderniser les circuits de distributions et de vente des produits agricoles et de réduire le déficit de la balance commerciale du Sénégal

Projet 3.3.4 : Projet d'appui à la commercialisation des produits locaux. Son objectif général est de faciliter la commercialisation des produits agricoles, par la mise en place, entre autres, de mécanismes de régulations du marché et l'implantation des infrastructures adéquates de mise en marché des produits au profit des consommateurs.

Projet 3.3.5 : Projet de professionnalisation des filières Agricoles et accès au marché. Il vise à améliorer les conditions d'optimisation des performances des services éco systémiques et des chaînes de valeur et de la qualité des infrastructures et équipements Agricoles

Projet 3.3.6 : Projet de Bourses productives. Il a pour objectif de contribuer à l'amélioration du bien-être des ménages bénéficiaires du PNBSF en facilitant leur insertion dans des projets/programmes agricoles générateurs de revenus.

5.2.4 Présentation de l'objectif spécifique n°4 – Renforcement de la sécurité alimentaire, de l'état nutritionnel, de la résilience et de la protection sociale des populations vulnérables

5.2.4.1 Justification de l'objectif spécifique n°4

La nutrition, la protection sociale et la sécurité alimentaire sont parmi les priorités du Sénégal inscrites dans le Plan Sénégal Emergent (PSE).

En droite ligne du **PSE**, des **OMD**, du **PDDAA** pour lequel « la vision de l'agriculture prévoit que le continent africain devrait d'ici 2015 parvenir à la sécurité alimentaire en termes de disponibilité, de moyens et d'accès des pauvres à une alimentation et à une nutrition adéquates » et de la **déclaration de Malabo de 2014** –notamment l'engagement à éliminer la faim d'ici 2025 à travers ses alinéas : c) « intégrer les mesures visant à accroître la productivité agricole aux initiatives de protection sociale axées sur les groupes sociaux vulnérables » et d'« améliorer l'état nutritionnel notamment avec l'élimination de la malnutrition infantile en Afrique en vue de faire baisser le retard de croissance de 10 % et l'insuffisance pondérale de 5 % d'ici à 2025 »,

le Sénégal a validé différents documents de référence comme : la stratégie nationale de sécurité alimentaire et de résilience (SNSAR) en janvier 2016 va être opérationnalisé par le Programme National d'Appui à la Sécurité Alimentaire et la Résilience (PNASAR), la stratégie nationale de protection sociale (SNPS) en mai 2016 et en juin 2017 le Plan stratégique multisectoriel de la nutrition (PSMN), - outil d'opérationnalisation de la politique nationale de développement de la nutrition (PNDN), la Stratégie nationale de sécurité sanitaire des aliments au Sénégal (2018-2035).

Selon les données des différentes EDS, couvrant la période 2011 – 2016, la situation nutritionnelle au Sénégal au cours des cinq (5) dernières années est restée globalement précaire même si une baisse des prévalences a été notée en 2016.

La malnutrition aigüe a connu une baisse entre 2011 et 2016 avec une prévalence qui est passée de 9% à 7,2%, en 2016. La prévalence de la malnutrition chronique ou retard de croissance, quant à elle, a baissé, passant de 26% en 2011 à 17% en 2016. Le Sénégal enregistre une prévalence de la malnutrition chronique parmi les moins élevées de la sous-région. Concernant les carences en micronutriments, l'anémie reste un véritable problème de santé publique au Sénégal. En dépit des progrès notables ayant fait passer le niveau de prévalence de l'anémie de 76% à 66,1% entre 2010 et 2016, elle reste supérieure au seuil critique défini par l'OMS (40%). La carence en iode, quant à elle, affecte 28% des Femmes en Age de Reproduction (Etudes CLM/MI 2014). Par ailleurs, le Sénégal est aussi confronté à la malnutrition par excès. L'obésité et le surpoids progressent au Sénégal et sont devenus des points d'attention au sein de la population avec des prévalences respectivement de 6,4% et de 15,8% (STEPS 2015).

Face à cette situation, les défis à relever ont trait au renforcement du positionnement institutionnel de la nutrition au niveau des sous-secteurs agro-sylvo-pastoral et halieutique à travers l'inclusion et la prise en compte systématique de la nutrition dans les politiques et plans sectoriels, la mobilisation de ressources financières pérennes, durables et suffisantes pour la nutrition.

Un PNIASAN réellement sensible à la nutrition viserait à maximiser son impact nutritionnel auprès des populations les plus vulnérables, y compris auprès des agriculteurs familiaux les plus pauvres et plus particulièrement auprès des femmes.

Le défi de l'atteinte de la sécurité alimentaire et d'un bon état nutritionnel des populations sera relevé grâce à un soutien prioritaire aux exploitations familiales, à la diversification de leur production et alimentation, à la promotion des productions à haute valeur nutritive et à la promotion de la consommation des produits locaux. Favoriser l'accès aux exploitations familiales, à l'éducation, à l'eau potable, aux soins de santé et à l'assurance agricole améliorera aussi l'alimentation, la nutrition et la résilience des populations.

Relever ces défis permettra, entre autres, d'améliorer la sécurité alimentaire et d'assurer un meilleur déploiement des interventions sensibles nutrition.

Ces défis à relever prennent aussi en compte les facteurs de durabilité que sont l'amélioration de la coordination multisectorielle de la nutrition, le renforcement de capacités en nutrition et l'affermissement de la résilience des communautés

Un des déterminants majeurs de la malnutrition est lié à l'alimentation, les carences en micronutriments plus particulièrement l'anémie chez les enfants de moins de cinq ans demeure un des problèmes nutritionnels. Ainsi, la mise en œuvre des quatre Plan d'Action Sectoriel/Nutrition des secteurs agro-sylvo-pastoral et halieutique devrait, entre autres, permettre de renforcer la disponibilité d'aliments diversifiés, sains et à haute valeur nutritive.

La Stratégie Nationale de Protection Sociale (SNPS) est complémentaire des autres politiques et stratégies de développement inscrites dans l'axe 1 du PSE consacré à la « Transformation structurelle de l'économie et Croissance » et accordant une place importante aux mesures qui s'attaquent aux facteurs de vulnérabilité structurelle de l'agriculture et aux changements climatiques par des investissements dans la maîtrise de l'eau et dans l'amélioration des sols et des infrastructures (pistes rurales, etc.) notamment.

La revue des filets sociaux effectuée par la Banque Mondiale en 2011 note qu'il existe une diversité d'acteurs dans le domaine de la protection des groupes vulnérables. Il est observé une fragmentation des activités et une absence de coordination dans les interventions. Cette situation ne favorise pas une efficacité des actions menées.

Le défi est d'arriver à une approche intersectorielle de la protection sociale et à l'élaboration d'un paquet de services intégrés (filets sociaux, sécurité alimentaire, nutrition) en faveur des populations en situation de pauvreté et/ou de vulnérabilité.

Ainsi, une articulation entre les programmes de protection sociale, d'agriculture, de sécurité alimentaire et de nutrition pourrait contribuer à améliorer le bien-être des ménages pauvres en milieu rural en facilitant leur inclusion dans l'économie productive, en améliorant la sécurité alimentaire et les moyens de subsistance et, in fine, en renforçant leur capacité d'adaptation aux chocs et aux changements climatiques. En effet, dans un pays comme le Sénégal, où l'agriculture occupe environ 70 % de la population et ne bénéficie d'aucun régime de protection sociale, il apparaît pertinent de concevoir un système de protection sociale prenant en compte une aussi importante frange de la population.

5.2.4.2 Options stratégiques

Les options stratégiques en matière de nutrition se déclinent ainsi qu'il suit :

Prévention de la malnutrition et des maladies non transmissibles d'origine alimentaire : la prévention de la malnutrition chronique et de la malnutrition aigüe ;

Lutte contre les carences en micronutriments à travers : (i) la promotion de la diversification alimentaire, (ii) la fortification/enrichissement des aliments et, (iii) l'éducation nutritionnelle.

Renforcement de la disponibilité des aliments diversifiés, sains et nutritifs à travers :

- (i) la production, le stockage, la conservation, la transformation/valorisation, la distribution des productions Agricoles (végétales, animales, halieutiques et forestières),
- (ii) la réglementation, (iii) le contrôle et, (iv) le renforcement de la sécurité sanitaire des produits Agricoles

Formation, recherche et innovation à travers : (i) la formation académique et professionnelle en nutrition, (ii) le renforcement des capacités en nutrition des acteurs au sein des différents secteurs et à tous les niveaux et, (iii) l'introduction de la nutrition dans les curricula des différents établissements de formation professionnelle en Agriculture ;

Gouvernance de la nutrition à travers : (i) la mise en place et l'opérationnalisation d'une plateforme de coordination multi-acteurs, (ii) le renforcement des mécanismes de coordination inter et intra – sectoriels et, (iii) la mise en place d'un comité scientifique multisectoriel pour la prise en charge des questions de recherche, de formation et d'innovation sur la nutrition.

5.2.4.3 Approche stratégique

L'approche multisectorielle constitue le principe directeur de la mise en œuvre du Plan stratégique multisectoriel de la nutrition (PSMN). Pour l'opérationnalisation des actions de développement de la nutrition, l'approche de mise en œuvre repose sur :

- l'institutionnalisation de la nutrition au sein des secteurs ;
- la décentralisation des interventions ;
- la participation communautaire et l'équité ;
- et le renforcement des mécanismes de coordination inter et intra – sectoriels.

En ce qui concerne la protection sociale, l'approche stratégique est basée sur les aspects suivants :

- le développement d'un système de protection sociale aligné sur l'approche cycle de vie ;
- le ciblage des groupes vulnérables à travers un registre unifié ;
- l'intégration des secteurs dans la mise en œuvre des projets/programmes de protection sociale ;
- l'implication des communautés, des OCB et des ONG locales dans la mise en œuvre ;
- et la mise en œuvre d'un régime de protection sociale (assurance agricole, pension de retraite pour les personnes exerçant les métiers de l'Agriculture).

5.2.4.4 Présentation détaillée des projets de l'objectif spécifique n°4

Résultat 4.1 : la sécurité alimentaire est améliorée

Bien que la situation alimentaire du Sénégal soit globalement satisfaisante depuis un certain nombre d'années, il subsiste encore des poches d'insécurité. Celles-ci sont liées, non seulement à l'insuffisance de la production locale, mais aussi aux difficultés conjoncturelles et structurelles qu'éprouvent certains ménages à accéder à une alimentation suffisante, de qualité à tout moment et en tout lieu. La proportion de la population qui se trouve dans l'insécurité alimentaire est estimée à environ 11,7 % (FAO, 2015). Au-delà des actions déployées pour accroître l'offre domestique, il s'agit dans le cadre de cette composante de mettre en place des dispositifs et actions spécifiques

pour faciliter l'accès à l'alimentation pour l'ensemble de la population en général, et pour les plus vulnérables en particulier.

Principaux projets

Projet 4.1.1 : Projet de renforcement de la sécurité sanitaire des denrées alimentaires d'origine animale. Ce projet vise à améliorer la surveillance sanitaire des produits animaux qui participent à l'alimentation des populations

Projet 4.1.2 : Projet de développement agricole et sécurité alimentaire des territoires ruraux du Tiers Sud. Le projet a pour finalité le développement économique durable des terroirs ruraux du Tiers Sud du Sénégal et l'amélioration des conditions de vie, de la sécurité alimentaire, de la nutrition des populations rurales de ces zones

Projet 4.1.3 : Projet d'agriculture saine et durable de la Grande Muraille verte. Le projet prévoit de lutter efficacement contre la pauvreté dans la zone d'emprise de la « Grande Muraille Verte » en développant une agriculture saine et durable pour une gestion durable des ressources naturelles tout en garantissant la sécurité alimentaire. Le respect des dispositions réglementaires de gestion de l'environnement et d'utilisation durable des ressources naturelles de même que la participation responsable des populations vont être les clefs de succès du projet.

Résultat 4.2 : l'état nutritionnel des enfants de moins de 5 ans et des femmes en âge de reproduction est amélioré

L'état nutritionnel de la population est considéré de nos jours comme un des meilleurs indicateurs de la situation alimentaire d'un pays. Au Sénégal, les études et enquêtes récentes ont mis en évidence la situation nutritionnelle précaire du pays. En effet, l'incidence de la malnutrition aigüe est passée de 9 % à 6 %, entre 2011 et 2014, avant d'augmenter à 8 % en 2015. La prévalence de la malnutrition chronique ou retard de croissance, quant à elle, baisse globalement passant de 26 %, en 2011 à 20,3 %, en 2015. Les actions qui ont permis d'enregistrer d'aussi intéressantes performances doivent être renforcées.

Principaux projets

Projet 4.2.1 : Projet de renforcement de la production quantitative et qualitative d'aliments enrichis au Sénégal. Il s'agit d'assurer une production nationale suffisante en quantité et en qualité d'aliments enrichis.

Projet 4.2.2 : Projet de production d'aliments sains, diversifiés et à haute valeur nutritive. Il vise l'amélioration de la disponibilité de produits agricoles, forestiers, halieutiques et d'origine animale sains et nutritifs sur toute l'étendue du territoire

Projet 4.2.3 : Projet d'appui aux initiatives nutritionnelles et à la sécurité alimentaire (PAIN). Il vise à contribuer à la sécurité alimentaire et nutritionnelle et à la réduction de la pauvreté. Il s'agit de favoriser l'accès à une alimentation de qualité, à des pratiques nutritionnelles adéquates et à des revenus décents et accrus. Il s'agit de la promotion des pratiques familiales essentielles en nutrition et de prise en charge des enfants souffrant de malnutrition, l'amélioration de la nutrition des groupes vulnérables à savoir les femmes enceintes et allaitantes et les enfants de moins de 5 ans.

Projet 4.2.4 : Projet de Renforcement de capacités pour un meilleur contrôle/surveillance de la qualité de l'eau, des engrais et pesticides, et de la Sécurité Sanitaire des Aliments liées aux résidus de pesticides et des traces de métaux lourds. Il est fondé sur le renforcement des capacités d'adaptation des agriculteurs vulnérables aux aléas (climatiques, au faible

niveau technique, aux difficultés économiques, sociales etc.) pour l'atteinte de la sécurité alimentaire dans les régions de Diourbel, Louga, Fatick et de Thiès.

Projet 4.2.5 : Projet d'appui à la promotion de l'agriculture biosaline. L'objectif global du projet est de contribuer à la sécurité alimentaire par la protection, la récupération et la valorisation des terres salées et des eaux

Projet 4.2.6 : Projet de Renforcement du système de contrôle sanitaire des produits halieutiques. Il a pour objectif de contribuer à la sécurité sanitaire des produits de la pêche et de l'aquaculture.

Projet 4.2.7 : Projet de facilitation de l'accès des populations aux produits locaux diversifiés à haute valeur nutritive. Ce projet vise à mettre en place un certain nombre de mécanismes pour favoriser l'accès des populations à une nourriture à forte valeur nutritive.

Projet 4.2.8 : Projet de développement du micro jardin pour la petite enfance. Il a pour objectif de contribuer à la sécurité alimentaire et à l'amélioration de la qualité nutritionnelle des populations ciblées. Il vise à promouvoir une alimentation diversifiée et nutritive pour les enfants de 6 à 59 mois et les femmes enceintes et allaitantes et à modifier les habitudes alimentaires des familles.

Projet 4.2.9 : Projet de production maraichère et de micro jardinage qui a pour objectif d'améliorer la qualité de l'alimentation et générer de ressources additionnelles à travers une disponibilité en légumes, en volailles pour les ménages cibles en quantité et en qualité. Il s'agit de Former les bénéficiaires aux techniques du micro-jardinage ; d'équiper les ménages ciblés en matériels de production; de susciter la consommation de légumes chez les populations; de modifier les habitudes alimentaires des familles.

Projet 4.2.10 : Projet de promotion de la filière bissap dont l'objectif est de promouvoir le développement de la production du bissap, améliorer la sécurité alimentaire des ménages, impulser la diversification agricole. Il vise à assurer la disponibilité de variétés pures, productives et répondant à la demande du marché ; le transfert aux producteurs des itinéraires techniques de production, ainsi que des technologies de récolte et poste-récolte ; d'augmenter la production et de la productivité du bissap pour la consommation locale et l'exportation ; d'améliorer et diversifier les sources de revenus des producteurs ; inciter les investisseurs privés nationaux et étrangers à implanter des unités modernes de transformation du bissap.

Projet 4.2.11 : Projet d'accompagnement du secteur agricole pour la nutrition. Il s'agit de favoriser l'intégration de l'amélioration du statut nutritionnel des populations dans les priorités des sous- secteurs de l'agriculture.

Projet 4.2.12 : Projet de renforcement de la gouvernance de la nutrition. Ce projet vise à produire et à disséminer des connaissances nouvelles sur les questions de nutrition dans un contexte de transition alimentaire.

Projet 4.2.13 : Projet de renforcement des capacités des horticulteurs de la zone des Niayes sur les bonnes pratiques phytosanitaires et de gestion des pesticides, sur le management de la sécurité chimique environnementale et de la qualité sanitaire des produits horticoles. Il vise à assurer une bonne gestion de la sécurité chimique environnementale et sanitaire, liée aux résidus de pesticides, dans les limites compatibles avec une agriculture, saine, durable et compétitive.

Projet 4.2.14 : Projet d'amélioration de la productivité agricole et nutritionnelle. Il s'agit d'améliorer les conditions de la productivité et de la gestion/exploitation durable des systèmes de production

4.2.1.5 Projet : Projet de mise à l'échelle de l'intégration de la nutrition dans les Champs Ecoles des Producteurs

Résultat 4.3 : La protection sociale des ménages vulnérables est renforcée

Ce résultat vise à définir et à mettre en place des mécanismes de prévoyance collective permettant aux individus de faire face aux conséquences financières des risques sociaux auxquels ils sont exposés. Ils incluent principalement : (i) des prestations sociales versées aux ménages (assurance sociale contre des risques de perte de revenu, assurance de solidarité pour lutter contre les formes de pauvreté, assurance de protection universelle) et, (ii) des prestations de services sociaux (facilitation de l'accès à des services fournis à prix réduit ou gratuitement), etc. Le renforcement de la protection sociale requiert des outils transparents de ciblage, le déploiement d'actions qui combinent assurance sociale, assistance sociale, et de promotion de l'emploi et des activités génératrices de revenus, d'une part et une bonne implication des organisations et des acteurs à la base, d'autre part.

Principaux projets

Projet 4.3.1 : Projet de couverture Maladie Universelle (exploitants agricoles familiaux). L'objectif est d'atteindre une couverture maladie pour au moins 80% de la population à l'horizon 2021 avec un accent particulier sur le régime pour le secteur informel et le monde rural. Comme l'une de ses stratégies d'extension, il est envisagé une couverture plus large des groupes sociaux professionnels par l'enrôlement de 375 000 mutuelles de santé. Pour plus de célérité et d'efficacité, il est envisagé la création de mutuelles des producteurs pour faciliter leur enrôlement dans la couverture maladie universelle

Projet 4.3.2 : Projet de renforcement de la Protection Sociale à travers l'approche Cash+ pour l'amélioration de la sécurité alimentaire et nutritionnelle et la résilience des ménages vulnérables au Sénégal (41).

Résultat 4.4 : La résilience des populations face aux chocs est renforcée

Les populations rurales en général, et les exploitants agricoles, les pasteurs, les éleveurs, les exploitants forestiers et les pêcheurs sont principalement confrontés à deux sortes de chocs qui fragilisent leur moyen d'existence : (i) les effets liés à la variabilité et au changement climatiques, et (ii) les fluctuations et volatilité des prix, résultant des imperfections des marchés agricoles. A ces deux types de chocs récurrents, s'ajoute celui relatif à l'insécurité des biens et des personnes (conflits, vols, incendies, etc.). Pour améliorer la résilience des populations face à ces chocs ; et en plus des actions prévues par les objectifs 1 et 2 du PNIASAN, il sera nécessaire de mettre l'accent sur :

- le déploiement d'actions visant la sécurisation des moyens d'existence des populations, notamment ; des ménages vulnérables (filets sociaux et autres projets structurants de développement) ;
- Le renforcement des capacités dans la prévention et la gestion des crises nutritionnelles
- le renforcement de la gouvernance intersectorielle de la sécurité alimentaire et nutritionnelle.

Principaux projets

Projet 4.4.1 : Projet de Renforcement de la Résilience pour la Sécurité Alimentaire des Agriculteurs dans le Bassin arachidier (PRESA – BA). Ce projet vise à renforcer les capacités d'adaptation des agriculteurs vulnérables aux aléas (climatiques, au faible niveau technique, aux difficultés économiques, sociales etc.) pour l'atteinte de la sécurité alimentaire dans les régions de Diourbel, Louga, Fatick et de Thiès.

Projet 4.4.2 : Projet de renforcement de la résilience pour la sécurité alimentaire et nutrition au Sénégal). Il s'agit d'améliorer les conditions de vie des populations , avec un accent particulier sur les plus vulnérables par la fourniture de moyens durables de production aux petits producteurs et aux populations vulnérables en vue d'améliorer leur sécurité alimentaire et nutritionnelle, amélioration de l'accès aux services de base et à travers la construction d'infrastructures (eau et assainissement) et le renforcement les collectivités locales, véritable porte d'entrée du développement, pour une intégration des priorités nutritionnelles et de prévention des crises nutritionnelles dans les Plans de Développement Locaux.

Projet 4.4.3 : Projet de mise en place de filets sociaux productifs. Il vise à développer des filets sociaux aux populations vulnérables pour renforcer leur résilience aux chocs.

Projet 4.4.4 : Projet de gestion de la vulnérabilité, d'adaptation et résilience aux effets du changement climatique. Il pour objectif d'Améliorer les conditions d'amélioration de la productivité et de la gestion/exploitation durable des systèmes de production.

5.2.4.5 Groupes cibles

Les groupes cibles (bénéficiaires des actions du programme 3) sont constitués : (i) des enfants de moins de cinq (05) ans, (ii) des élèves de 02 à 15 ans, (iii) des ménages vulnérables de producteurs agricoles, d'éleveurs, de pasteurs, d'exploitants forestiers et de pêcheurs, (iv) des femmes enceintes et des femmes allaitantes, (v) des adolescentes, (vi) des jeunes en âge de travailler, (vii) des personnes vivant avec un handicap, (viii) des personnes âgées et, (ix) les communautés

5.2.4.6 Effets attendus

Les effets suivants sont attendus de la mise en œuvre du PNIASAN :

- Réduction de la prévalence du retard de croissance.
- Réduction de la proportion d'enfants ayant un faible poids de naissance.
- Réduction de la prévalence de la malnutrition aigüe des enfants de 0 à cinq ans.
- Réduction de la prévalence de l'anémie chez les groupes vulnérables.
- Réduction de la prévalence des carences pour les autres micronutriments (iode, zinc et vitamine A).
- Réduction de la prévalence de l'obésité chez les groupes vulnérables.
- Amélioration de la gouvernance de la protection sociale à travers un système de ciblage cohérent.
- Renforcement de l'assurance sociale des ménages vulnérables.
- Protection et renforcement des moyens d'existence des groupes vulnérables.
- Promotion de filets sociaux d'atténuation des chocs qui affectent les ménages vulnérables.

5.2.4.7 Intervenants (structures de mise en œuvre)

Les intervenants impliqués dans la mise en œuvre du programme 3 sont : (i) les ministères sectoriels suivants : MAER, MEDD, MM, MEPA) à travers leurs structures techniques, (ii) les collectivités territoriales, (iii) les Agences d'exécution communautaire des projets nutrition des collectivités territoriales/opérateurs sociaux, (iv) la DGPSN ; (v) le SECNSA, (vi) la Société civile, (vii) la CLM, (viii) le Secteur privé, (ix) les Communautés.

5.2.5 Présentation de l'objectif spécifique 5 – Amélioration de l'environnement des affaires, la gouvernance et les mécanismes de financement du secteur agricole et agroalimentaire

5.2.5.1 Justification de l'objectif 5

Cet objectif cherche à résoudre l'ensemble des problèmes transversaux relatifs au pilotage optimal de la politique agricole en général, et en particulier, du système national de sécurité alimentaire et nutritionnelle, qui ont constitué le ventre mou du Plan National d'Investissement Agricole de première génération. Il s'agit : (i) des réformes structurelles pour encourager les investissements productifs, (ii) du financement du secteur, (iii) de la gouvernance intersectorielle, (iv) du suivi évaluation et la responsabilité mutuelle. Ce sont là les préoccupations qui sous-tendent les trois documents ci-après qui fondent les orientations et actions du PNIASAN : (i) la déclaration de Malabo à travers les engagements II, VII et IX. ; (ii) les Objectifs de Développement Durable à travers l'engagement n°16, et (iii) du Plan Sénégal Emergent dont les premiers piliers sont consacrés à la promotion de la gouvernance et des institutions.

La mal gouvernance a souvent fait peser des contraintes sur la mise en œuvre des politiques publiques et le développement des activités du secteur privé. Elle a aussi compromis l'atteinte des objectifs économiques et sociaux du fait du manque de transparence qu'elle induit dans les transactions, dans la disponibilité de l'information et la gestion des ressources au profit d'intérêt privé et au détriment de l'intérêt général. D'où la nécessité d'une gouvernance intersectorielle tenant compte des enjeux liés à la sécurité alimentaire, à la nutrition, à la protection sociale, à la promotion des chaînes de valeur inclusives, au fonctionnement des marchés, à l'environnement des affaires, à la gestion de l'environnement et des ressources naturelles, à la promotion de l'emploi pour les jeunes et l'autonomisation des femmes. En d'autres termes, il s'agit de faire face efficacement aux défis suivants liés à la mise en œuvre du PNIASAN de seconde génération par :

- le déploiement de mesures incitatives (réformes de politiques) au niveau des principaux maillons des filières stratégiques pour encourager des investissements responsables ;
- des efforts soutenus de financements publics du secteur pour servir de leviers aux investissements structurants et à la mise en place de réformes hardies de politiques ;
- une gouvernance intersectorielle et inclusive de l'ensemble des acteurs, parties prenantes à la mise en œuvre du PNIASAN (organisations des producteurs, organisations socioprofessionnelles, société civile, partenaires au développement) à différentes échelles territoriales ;
- l'opérationnalisation d'un système robuste de suivi-évaluation cohérent, du point de vue du cadre de résultats, des différents indicateurs en rapport avec ceux du Plan Sénégal Emergent, des plans sectoriels, du PDDAA. Ce système devrait permettre de servir de support aux principales opérations de redevabilité : revue conjointe du secteur, revue biennale.

- La mise en place et le développement d'un système permanent intégré de statistiques agropastorales visant à produire les données nécessaires au fonctionnement du système de suivi évaluation, etc.

5.2.5.2 Approche stratégique de l'objectif spécifique 5

L'objectif spécifique 4 met l'accent sur les actions suivantes :

Renforcer les capacités humaines et institutionnelles des services du secteur agro-sylvo-pastoral et halieutique

Renforcer les capacités logistiques et organisationnelles des services du secteur

Renforcer les capacités de planification, de budgétisation sensible au genre, de suivi évaluation et de responsabilité mutuelle du personnel du MAER

Améliorer le ciblage des bénéficiaires des subventions

Mettre en œuvre le PSSAR

Mettre en œuvre le Plan de suivi évaluation du MAER

Elaborer les comptes satellites des secteurs du développement rural

Créer un environnement des affaires incitatif en vue d'augmenter les investissements privés dans le secteur agricole et la nutrition ;

Mettre en place d'un dispositif fiscal et juridique incitatif et simplifié ;

Faciliter l'accès au financement

5.2.5.3 Présentation détaillée des projets de l'objectif spécifique n°5

Résultat 5.1 : L'efficacité des services du secteur agro-sylvo-pastoral et halieutique, de la sécurité alimentaire et de la Nutrition est améliorée

L'atteinte des objectifs stratégiques du PNIASAN de seconde génération est étroitement tributaire de la fonctionnalité de l'ensemble des institutions qui fournissent les services essentiels du secteur agro-sylvo-pastoral et halieutique. Dans ce contexte, améliorer leur efficacité suggère un ensemble de mesures et d'investissements qui renforcent leur capacité d'intervention par : (i) la clarification des missions des différentes services et structures, (ii) la dotation des structures en ressources humaines et financières adéquates, (iii) la prévisibilité des plans de carrières des agents, (iv) la dotation et exécution diligente de plans de travail de chaque structure, etc.

Principaux projets

Projet 5.1.1: Projet d'appui et d'accompagnement du Groupe de Dialogue Social et Politique (GDSP) dans la socialisation, le suivi, l'animation du dialogue politique autour de la mise en œuvre du PNIASAN. Il a pour objectif de contribution à une meilleure gouvernance du PNIASAN par une participation significative et responsable des Organisations de Producteurs (OP) et de la société civile dans toutes les étapes de mise en œuvre.

Projet 5.1.2: Projet de construction, réhabilitation et équipement des services centraux et déconcentrés de la pêche et de l'aquaculture à travers le renforcement de la gestion du secteur afin de permettre aux institutions publiques d'assurer efficacement leur mission d'orientation, de réglementation et d'assistance du secteur.

Projet 5.1.3: Projet de construction du siège de la délégation du Lac. Ce projet vise à doter la délégation du Lac, d'infrastructures faisant office de son siège. L'objectif est d'améliorer l'environnement institutionnel de cette délégation

Projet 5.1.4: Projet d'extension du siège de la SAED. Ce projet vise à améliorer la fonctionnalité de la SAED en lui offrant un cadre et des officines adaptés à l'exercice des missions que l'Etat lui a confiées. De façon spécifique, il s'agit d'augmenter la capacité physique des installations actuelles

Projet 5.1.5: Projet de réhabilitation et équipement des structures de formation pour permettre aux structures nationales de formation halieutique d'exercer leurs missions d'éducation et de formation permanente

Résultat 5.2 : le système de suivi et d'évaluation et le système statistique du secteur agro-sylvo-pastoral et halieutique, de la sécurité alimentaire et de la Nutrition sont renforcés

Outil essentiel de pilotage de la politique agricole et du PNIASAN, le suivi-évaluation permet de mesurer les performances réalisées et de prendre des décisions idoines pour corriger les insuffisances notées. Le PNIA de première génération a souffert de l'absence d'un système robuste de suivi évaluation, à la hauteur des ambitions affichées par les pouvoirs publics. Cette situation n'a pas permis d'obtenir le consensus de toutes les parties prenantes sur les performances réelles du secteur lors des différentes opérations de reddition de compte. Il importe, dans le cadre du PNIASAN de seconde génération, de dynamiser le système de suivi évaluation et de l'adosser à un dispositif performant de production de statistiques agricoles en cohérence avec celui de l'ECOWAP et du Plan Sénégal Emergent.

Principaux projets

Projet 5.2.1 : Projet d'amélioration du dispositif de suivi évaluation des performances du secteur agro sylvo pastoral et halieutique en général et du PNIASAN, en particulier. Ce projet vise à renforcer le dispositif et les mécanismes de suivi évaluation, de reddition de compte et de capitalisation des bonnes pratiques du PNIASAN

Projet 5.2.2 : Projet de renforcement des capacités de l'administration des pêches en planification et suivi évaluation. Il a pour objectif de contribuer à une meilleure gouvernance du secteur par la gestion axée sur les résultats de développement durable et l'amélioration de la planification, du suivi et de l'évaluation des projets/programmes du département.

Projet 5.2.3 : Projet d'implication les OP et OSC dans le dispositif de mise en œuvre et de suivi-évaluation du PNIASAN. Ce projet vise à promouvoir et /ou renforcer les mécanismes qui permettent aux acteurs de la société civile de prendre activement part à toutes les actions qui s'inscrivent dans la mise en œuvre des politiques agricoles nationales

Projet 5.2.4 : Projet de renforcement des capacités de suivi Contrôle et surveillance des pêcheries. Il pour objectifs d'assurer : (i) la réhabilitation et l'équipement des différentes stations côtières du littoral national ; (ii) la mise place d'un dispositif permanent et efficace de suivi contrôle en relation avec les organes de concertation et de gestion des localités concernées, (iii) le renforcer les capacités logistiques, des moyens navals, nautiques, aériens et terrestres de surveillance

Projet 5.2.5 : Projet de renforcement des services statistiques du secteur agro-sylvo-pastoral, halieutique et environnemental. Ce projet vise à doter les services de statistiques agricoles de ressources humaines et financières pour être en capacité de collecter, traiter les données et produire de l'information d'aide à la prise de décisions de bonne qualité

Résultat 5.3 : Des mécanismes de Financement durable du secteur agro-sylvo-pastoral et halieutique, de la sécurité alimentaire et de la Nutrition sont promus

Le financement constitue le talon d'Achille du secteur agro-sylvo-pastoral et halieutique. Il revêt plusieurs problématiques, notamment l'insuffisance des financements publics, les difficultés pour mobiliser les ressources publiques au moment opportun, en fonction des besoins dictés par le calendrier agricole, d'une part, et d'autre part, l'aversion des institutions financières à financer les activités agricoles jugées trop risquées. Au cours des 10 dernières années, le gouvernement du Sénégal a déployé d'importants efforts par : (i) le respect de l'engagement de consacrer au moins 10% du budget national aux investissements dans le secteur agricole ; (ii) la mise en place d'un ensemble de mécanismes de financement adaptés à travers la CNCAS et le FNDA, (iii) la mobilisation des ressources conséquentes auprès des partenaires au développement. Dans le cadre de la mise en œuvre du PNIASAN, il s'agira : (i) d'amplifier ces efforts, (ii) d'améliorer la gestion de ressources disponibles et (iii) de prospecter et mettre en œuvre des mécanismes innovants qui exploitent au maximum les opportunités qu'offrent le secteur privé, les collectivités locales et les partenaires au développement.

Principaux projets

Projet 5.3.1: Projet de développement du crédit rural (refinancement des mutuelles par l'Etat). Ce projet a pour objectif de favoriser l'accès des exploitants agricoles, à travers l'amélioration de l'offre de crédit, la mise en place de mesures incitatives (bonification des taux d'intérêts, mise en place de mécanismes de garantie et de gestion des risques).

Projet 5.3.2: Projet de financement des activités de développement de l'aquaculture (fermes industrielles, fabrique d'aliment, équipement aquacoles, etc.). Ce projet a pour objectif de contribuer au développement durable de l'aquaculture en vue d'améliorer la disponibilité de poissons, d'améliorer les revenus des acteurs et créer des emplois en milieu rural.

Projet 5.3.3: Projet de mise en place des conditions d'attraction des investissements privés (mettre en place un régime de juridique et fiscal spécifique et incitatifs pour l'aquaculture). Ce projet vise à assurer un développement durable de l'aquaculture. De façon spécifique, il a pour objectifs de : (i) élaborer et faire adopter les mesures incitatives ; (ii) finaliser et adopter le code de l'aquaculture ; (iii) préparer le décret d'application du code ; (iv) préparer les arrêtés liés à l'application du code et (v) vulgariser le code de l'aquaculture.

5.2.5.4 Groupes cibles

Les groupes cibles du programme 4 sont constitués des intervenants suivants : (i) les institutions publiques en charge de législation, (ii) des Chercheurs et universitaires, (iii) des partenaires techniques et financiers, (iv) des organisations non gouvernementales, (v) des organisations des producteurs, des pasteurs, des éleveurs, des pêcheurs et des exploitants forestiers, (vi) la société civile, (vii) le secteur privé, (viii) les petites et moyennes entreprises, (ix) les petites et moyennes industries, (x) les organisations des femmes et des jeunes, (xi) Collectivités territoriales.

5.2.5.5 Effets attendus

Les capacités humaines et institutionnelles des services du secteur sont renforcées

Les capacités logistiques et organisationnelles des services du secteur sont améliorées

Les services du secteur disposent de capacités pour assumer le rôle de planification, de budgétisation sensible au genre, de suivi évaluation et de responsabilité mutuelle

La coordination intersectorielle et territoriale du SNSA est renforcée

Un système robuste de statistiques agricoles, produisant des données pertinentes requises pour élaborer, analyser et évaluer les politiques agricoles, assurer leur suivi et évaluation et permettant une reddition consensuelle des comptes est mis en place

Augmentation de la production et création d'emplois agricoles et non agricoles rémunérateurs.

Les acteurs du développement rural ont un accès facile au crédit de façon durable.

La sécurisation de l'accès aux ressources productives par les exploitations familiales est renforcée.

5.2.5.6 Intervenants

Les intervenants du programmes sont : (i) le Gouvernement, (ii) le service de l'inspection interne, (iii) le Bureau de la Formation professionnelle agricole, (iv) la Cellule de passation des marchés publics, (v) le Bureau de la Communication et de la Documentation , (vi) le Bureau du Courrier commun, (vii) la Direction de l'Administration générale et de l'Equipement , (viii) GDSP ; (ix) le MAEFP, (x) les institutions financières nationales, (xi) les Mutuelles de crédit locales, (xii) les Centres de formation.

5.2.6 Présentation de l'objectif spécifique n° 6 – Renforcement du capital humain

5.2.6.1 Justification l'objectif spécifique n° 6

La qualité du capital humain est un élément essentiel pour améliorer la productivité de tout secteur d'activité. Le Sénégal, à l'instar des autres pays de l'Afrique de l'Ouest a été confronté au cours des 20 dernières années à l'épineuse question de promotion d'un capital humain compétitif, consécutivement aux effets des politiques d'ajustement structurel des années 80 et 90. Le capital humain se caractérise pour une large part, par l'insuffisance du personnel évoluant dans les secteurs productifs et de l'administration, son vieillissement faute de renouvellement conséquent, et enfin sa faible adaptation aux besoins d'une économie en pleine mutation et qui aspire à l'émergence à moyen terme.

Plus que les autres secteurs d'activités, celui de l'agriculture au sens large souffre cruellement de l'état du capital humain chargé de piloter les politiques publiques dans ce domaine. Le Plan Sénégal Emergent a pleinement intégré cette situation et préconise la mise en place d'un « système éducatif et sanitaire capable de fournir des ressources humaines satisfaisant les exigences du marché de travail ». Il s'agit fondamentalement d'opérationnaliser cette orientation du PSE dans le secteur agro-sylvo-pastoral et halieutique à travers deux sortes d'actions fortes : (i) celles de formation et (ii) celles développement des compétences relatives à la Sécurité Alimentaire, à la Nutrition et à la Protection Sociale. Ces deux actions doivent cibler deux grandes catégories d'acteurs :

- le personnel administratif en charge du pilotage et de la mise en œuvre des activités du Plan d'investissement pour lesquelles, il sera nécessaire de définir des curricula adaptés. La finalité est de disposer d'un personnel d'encadrement, en nombre suffisant, et aux compétences adaptées aux besoins du secteur.
- Les intervenants directs, les exploitants agricoles, les éleveurs, les pêcheurs pour lesquels il sera nécessaire de développer les compétences permettant de renforcer leur

professionnalisme et leurs capacités en nutrition, sécurité alimentaire et protection sociale.

Un focus spécifique sera fait sur la formation et le développement des compétences des jeunes et des femmes dans la perspective de leur assurer des emplois, non seulement décents, mais qui contribuent à valoriser leur place dans le secteur. Le problème de l'insertion des jeunes et des femmes dans le marché de l'emploi est un impératif pour l'atteinte des objectifs de développement social et économique du pays. Pour ces deux catégories, les secteurs agro-sylvo-pastoral, halieutique et agroalimentaire sont crédités d'un important potentiel de création d'emplois décents et durables. La question de l'emploi des jeunes et de l'autonomisation des femmes constitue une priorité des politiques de lutte contre la pauvreté et les inégalités sociales. Ainsi, il est nécessaire de rendre accessible à ces derniers, des offres de formation adaptées au besoin du marché de l'emploi et le développement de l'entrepreneuriat dans les filières à fort potentiel économique. La transformation des exploitations familiales se traduira aussi par le renouvellement des générations en agriculture ainsi que l'autonomisation socio-économique et politico-juridique de la femme rurale.

5.2.6.2 Approche de l'objectif spécifique n° 6

Pour atteindre l'objectif 6, les actions suivantes devront être mises en œuvre :

- Développer des formations adaptées aux différents métiers agro-sylvo-pastoraux et halieutiques en mettant l'accent sur l'auto-entrepreneuriat, l'intégration agro-sylvo-pastorale, la diversification et la filière horticole ;
- Mettre en place des mécanismes d'accompagnement à l'installation des jeunes entrepreneurs agricoles après la formation (aménagement des terres, équipements, accès aux financements, ...)
- Proposer des formations au métier de conseiller agricole (bac+2) en vue d'améliorer et de diversifier les compétences des conseillers (agro-écologie, élevage, maraichage);
- Créer des fermes écoles pour faire la promotion des métiers agricoles, en particulier sur les filières porteuses comme l'agriculture biologique et la pisciculture ;
- Formation inclusive aux emplois verts et aux mécanismes de financement ;
- Promotion des jeunes dans les emplois verts ;
- Promotion des femmes dans les filières des produits forestiers non ligneux et les emplois verts ;
- Création au niveau national d'un fonds de subvention pour la prise en charge des frais de formation diplômant des enfants d'éleveurs candidats à la reprise et à la modernisation du troupeau familial (inscription, bourse d'étude dans les établissements de formation agricole) ;
- Implication des entreprises du secteur privé dans la définition des curricula, le financement de la formation agricole et agro-alimentaire et le renforcement des formations pratiques de professionnels et de techniciens à la base, de niveau Brevet Technique et Brevet de Technicien Supérieur dans le secteur agricole et agro-alimentaire ;
- Facilitation accrue de l'accès des femmes rurales aux ressources productives ;
- Facilitation d'une meilleure et plus grande implication des femmes dans les différents maillons des chaînes de valeur agroalimentaire en mettant en place des mesures incitatives adaptées par l'encadrement, le renforcement de connaissances techniques,

la mise en place de lignes de crédit adaptés, la dotation en équipement, la facilitation de l'accès de leurs produits au marché, etc. ;

- Facilitation de l'accès au crédit et au financement pour les femmes et les jeunes.

5.2.6.3 Présentation détaillée des projets de l'objectif spécifique n°5

Résultat 6.1 : la Formation aux métiers du secteur agro-sylvo-pastoral et halieutique, de la sécurité alimentaire et de la Nutrition est renforcée

Le secteur agro sylvo pastoral, halieutique, de la sécurité alimentaire et de la nutrition, ainsi que celui de l'agro-industrie intègrent de nos jours une multitude de métiers pour lesquels, il n'existe pas toujours de compétences suffisantes pour les assumer efficacement. Il s'agit là d'un vivier d'emplois pour les jeunes et les femmes dont la judicieuse exploitation exige la mise en œuvre de programmes de formation et de renforcement de capacité adaptés, suffisamment flexibles pour favoriser la mobilité de la main d'œuvre.

Principaux projets

Projet 6.1.1 : Projet de d'élaboration et de mise en œuvre de nouveaux curricula répondant aux besoins actuels du marché. Il vise à permettre aux structures nationales de formation halieutique de mettre à disposition un capital humain adapté aux exigences du marché.

Projet 6.1.2: Projet de renforcement des capacités des acteurs de la pêche en matière de cogestion et aménagement des pêcheries dans la perspective d'une meilleure gestion des pêcheries par une cogestion efficace.

Projet 6.1.3 : Projet de renforcement des capacités des centres de formation aux métiers du secteur agro sylvo pastoral et halieutique. Ce projet vise à doter les centres de formation, d'infrastructures et d'équipements adéquats pour leur permettre d'assumer efficacement leur mission.

Projet 6.1.4 : Projet de développement de l'offre de formation professionnelle des jeunes aux métiers de l'Agriculture. Ce projet vise à accompagner les institutions publiques dans la définition d'une offre de formation qui répond aux besoins du marché de travail dans le secteur agro-sylvo-pastoral et halieutique

Résultat 6.2 : Les capacités des acteurs du secteur agro-sylvo-pastoral et halieutique, de la sécurité alimentaire et de la Nutrition sont renforcées

Les acteurs du secteur agroalimentaire sont nombreux avec des besoins en renforcement de capacité qui peuvent prendre de multiples formes : formation diplômante, développement de compétences, recyclage, appui conseil, etc. Cependant, comme le montrent les différentes études en matière de besoins en renforcement du capital humain, il y a des sous-secteurs pour lesquels les besoins sont pressants : recherche agronomique sous toutes ses formes, personnel d'encadrement technique et agents de conseil agricole. La mise à contribution du secteur privé, des organisations non gouvernementales et socioprofessionnelles permettra non seulement de faire un bon ciblage des besoins, mais aussi des modalités et outils adaptés de renforcement des capacités des acteurs.

Principaux projets

Projet 6.2.1 : Projet de renforcement des capacités des structures d'encadrement et des producteurs aquacoles. Il s'agit d'assurer un développement durable de l'aquaculture. De façon spécifique, il s'agit de : (i) renforcer les capacités techniques des encadreurs aquacoles ; (ii) de renforcer les moyens humains, matériels et financiers de l'ANA ; (iii) de

renforcer les moyens humains, matériels et financiers des services déconcentrés, ; (iii) de mettre en place un système de collecte, de traitement et de diffusion des informations, (iv) de renforcer la coopération en matière d'aquaculture au niveau bilatérale et multilatérale ; (v) de renforcer les capacités techniques des producteurs ; (vi) d'appuyer les centres de formation et d'incubation aux métiers de l'Aquaculture en relation avec les structures sectorielles de formation.

Projet 6.2.2 : Projet d'appui aux producteurs en contrat avec la SODITEX pour le développement de la coton culture, les cultures vivrières et maraichères. Il vise à contribuer à la sécurité alimentaire et à la création de richesse par des activités agro-Sylvo-pastorales dans le tiers Sud du Sénégal

Projet 6.2.3 : Projet d'organisation et de professionnalisation des acteurs des filières aquacoles. Il a pour objectif de contribuer au développement durable de l'aquaculture en vue d'améliorer la disponibilité de poissons, les revenus des acteurs et les emplois notamment en milieu rural

Projet 6.2.4 : Projet de création de centres régionaux de développement de compétences industrielles. Il a pour objectif de favoriser le développement industriel endogène et promouvoir l'entrepreneuriat local au niveau des territoires

Résultat 6.3 : L'Emploi des jeunes dans le secteur agro-sylvo-pastoral et halieutique est promu

L'emploi des jeunes constitue de nos jours une préoccupation majeure des pouvoirs publics en raison des implications économiques et sociales et politiques du chômage endémique de cette catégorie de la population. En effet, au regard du flux des jeunes qui arrivent sur le marché de travail chaque année, et la faiblesse des offres d'emplois des différents secteurs ; l'insertion des jeunes constitue un véritable casse-tête pour les pouvoirs publics. Selon les statistiques de l'ANSD, au dernier trimestre 2016, le taux de chômage des personnes âgées de plus de 15 ans est de 15,7%. Le chômage touche davantage les femmes (22,1%) que les hommes (9,6%). Les secteurs agro-sylvo-pastoral et agro-industriels peuvent constituer un véritable réceptacle des jeunes, si des conditions incitatives sont créées pour améliorer leur attractivité. La promotion de l'emploi des jeunes dans ce secteur passe par : (i) la mise en place de mesures incitatives, et (ii) la réalisation des investissements dans les filières stratégiques, les bassins de production, (iii) l'incubation de métiers valorisant pour les jeunes en milieu rural.

Principaux projets

Projet 6.3.1 : Projet de promotion de l'entrepreneuriat des jeunes dans l'agriculture/
Objectif : faciliter la formation et l'installation des jeunes dans les différents métiers de l'agriculture à l'horizon 2025. Trois composantes (i) formation ciblée, (ii) mises en place d'incitation, (iii) mise en place de dispositifs d'accompagnement et de coaching.

Projet 6.3.2 : Projet de développement de centres d'incubation aux métiers agricoles pour les jeunes. L'objectif est de promouvoir des centres spécifiques à différents métiers au sein des chaînes de valeur des produits agro sylvo-pastoraux et halieutiques.

Projet 6.3.3 : Projet pour la mise en place d'un fonds d'appui à l'installation des jeunes dans le secteur agricole. Il s'agit de déployer un fonds ou à défaut des guichets pour assurer le financement des projets d'entrepreneuriat promus par les jeunes.

Résultat 6.4 : l'autonomisation des femmes agricultrices, éleveurs et transformatrices des produits agro-sylvo-pastoraux et halieutiques est renforcée

Les femmes jouent un rôle déterminant dans le secteur agro-sylvo-pastoral et halieutique. En milieu rural elles constituent près de 70% de la force de travail et assurent une grande part de la production agricole. En Afrique subsaharienne, les femmes produisent jusqu'à 80% des denrées alimentaires destinées à la consommation des ménages et à la vente sur les marchés locaux, selon un rapport de la Banque mondiale et de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture.

Au Sénégal, les femmes sont confrontées à de nombreux problèmes, notamment celui de l'accès aux ressources productives et au crédit. Selon la DAPSA, « en 2012, seuls 9,8% des terres étaient exploitées par les femmes contre 90,2% par des hommes. Ce déséquilibre s'est amélioré en 2016, avec un taux de 13,6% pour les femmes et de 86,4% pour les hommes ». Le fort ancrage des règles traditionnelles fait que la propriété foncière demeure un privilège masculin. L'accès au crédit pose des problèmes similaires, les femmes étant souvent dans l'incapacité de fournir les garanties qu'exigent les institutions financières.

Ces problèmes rendent les femmes structurellement dépendantes de leur époux et ne permettent pas une reconnaissance à sa juste valeur des efforts qu'elles fournissent. Promouvoir l'autonomisation des femmes suggère plusieurs actions décisives, notamment la facilitation de l'accès aux ressources productives, au crédit ; le renforcement de leur professionnalisme dans l'exercice d'activités à forte valeur ajoutée, et le bannissement d'un certain nombre de pratiques aliénantes

Principaux projets

Projet 6.4.1 : Projet de renforcement des capacités des femmes dans les activités économiques agro-sylvo-pastorales et halieutiques. Ce projet a pour objectif d'améliorer les compétences techniques et de gestion des femmes au sein des filières et chaînes de valeur agro-alimentaires.

Projet 6.4.2 : Projet d'appui au développement des activités de transformation promues par les femmes. Ce projet a pour objectif de création de conditions optimales pour les femmes pour une bonne promotion des activités de transformation exercées par les femmes.

Projet 6.4.3 : Projet de développement des centres d'incubation aux métiers agricoles pour les femmes. Il s'agit de développer des centres d'innovation et de communauté de pratiques pour les femmes engagées dans les filières et chaînes de valeur agroalimentaires

Projet 6.4.4: Projet de promotion de l'entrepreneuriat féminin à travers la formation professionnelle des femmes rurales. Il s'agit de faciliter la formation et l'installation des femmes dans les différents métiers de l'agriculture à l'horizon 2025. Trois composantes (i) formation ciblée, (ii) mises en place d'incitations, (iii) mise en place de dispositifs d'accompagnement et de coaching.

5.2.6.4 Groupes cibles de l'objectif spécifique 6

Les groupes cibles du programme sont constitués de : (i) Structures/centres de formation et d'encadrement publics et privés ; (ii) les organisations paysannes, (iii) les services publics des ministères de l'agriculture, de l'élevage, de la pêche, (iv) des organisations des femmes, (v) des organisations des jeunes.

5.2.6.5 Effets attendus de l'objectif spécifique 6

Des curricula professionnels dans le secteur agro-sylvo-pastoral et halieutique, sont développés et enseignés dans les centres de formation,

L'administration du secteur agro-sylvo-pastoral et halieutique est dotée d'un personnel compétent et aguerri,

Des milliers d'emplois pour les jeunes sont créés dans le secteur, le leadership et l'accès des femmes aux instances de décision des organisations sont améliorés la transformation artisanale et semi industrielle des produits agricoles par les groupements de femmes est améliorée ; les connaissances techniques des femmes sont améliorées ; les capacités des femmes sur les techniques de production, transformation, conservation et commercialisation sont renforcées ; un nombre important de femmes bénéficient de financement ; des emplois durables sont créés pour les jeunes et les femmes dans les filières agro-sylvo-pastorales et halieutiques ; l'entrepreneuriat féminin à travers la formation professionnelle des jeunes filles rurales en rupture de scolarisation est promu ; des emplois verts sont créés pour les jeunes et les femmes dans les filières agro-sylvo-pastorales et halieutiques ; les capacités de résilience des femmes et des jeunes face aux changements climatiques sont renforcées.

5.2.6.6 Intervenants de l'objectif spécifique 6

Les institutions en charge de la mise en œuvre de cet objectif sont constituées des Ministères sectoriels et celui des finances, les cellules genre, le BFPA, l'ANCAR, l'ANIDA, le DMER, le GDSP ; les Ministères de la jeunesse, de la femme à travers la Direction de l'Équité et de l'Égalité du genre, de l'emploi et du PRODAC ; les Collectivités Locales, les Partenaires Techniques et financiers, les Organisations Non Gouvernementales, les Organisations Paysannes, les Organisations des femmes, le secteur privé, et diverses institutions financières.

5.3 Synergie entre les objectifs du PNIASAN

L'examen des différents axes et de leurs composantes permet de mettre en relief la synergie entre eux, confirmant la nécessité de mettre en place un fort dispositif de coordination entre les différentes activités du PNIASAN et de suivi de leur accomplissement tout au long de la période de mise en œuvre.

L'accroissement de la productivité et de la production du secteur ne peut être obtenu sans une base productive durable. C'est dans ce cadre que le PNIASAN envisage, à travers l'axe 1, d'améliorer et de sécuriser la base production aux différents acteurs intervenant dans le secteur agro-sylvo-pastoral et halieutique. Cela passe par la maîtrise de l'eau, la sécurisation du capital semencier à travers la production des semences certifiées, la gestion durable des terres, la construction et la réhabilitation des infrastructures rurales en vue de la réduction des pertes agricoles. Ainsi, cet axe sera bénéfique, à plusieurs niveaux, au deuxième axe qui vise l'accroissement durable de la productivité et de la production agro-sylvo-pastorale et halieutique. D'abord, il est impossible d'envisager une amélioration des activités agricoles ni une augmentation de la productivité sans la maîtrise de l'eau, accompagnée de la gestion durable des terres. Ensuite, l'amélioration de la productivité bénéficiera de l'accès aux semences certifiées. Par ailleurs, la disponibilité des infrastructures rurales, garantes de la protection des récoltes, incitera les acteurs à accroître leurs activités et par ricochet la production. En retour, le deuxième axe, à travers ses composantes de renforcement des sites de production, de lutte contre les changements climatiques et de la recherche et de transfert de technologie, influencera le premier axe. En effet, la recherche vise à mettre à la disposition des acteurs de nouvelles variétés de semences mais aussi de nouvelles

techniques de productions adaptées aux conditions climatiques. La lutte contre les changements climatiques quant à elle contribuera à la maîtrise de l'eau et à la gestion durable des terres tandis que le renforcement des sites de production sera un renfort pour la sécurisation de la base productive.

Ces deux premiers axes sont indispensables pour le développement des chaînes de valeur agroalimentaires et agroindustrielles qui est le troisième axe. En effet, sans une production agricole accrue, le reste de la chaîne de valeur du secteur sera inefficace car la demande des produits destinée à la transformation ne pourra être satisfaite. Réciproquement, la hausse de la demande de produits agricoles par les entreprises de transformation et la facilitation de l'accès au marché sont des facteurs qui poussent à l'augmentation de la production agricole.

Qu'il s'agisse de la sécurisation de la base productive, de l'accroissement de la productivité et de la production ou du développement des chaînes de valeur agroalimentaire et agroindustrielle, ils contribueront de manière significative à l'amélioration de la sécurité alimentaire, de la situation nutritionnelle, de la résilience et de la protection sociale des ménages en situation de pauvreté/vulnérabilité (axe 4). D'abord, la sécurisation de la base productive et l'accroissement de la production agricole aideront les ménages agricoles et ruraux, le plus souvent vulnérables à l'insécurité alimentaire, à accroître leur revenu et donc à renforcer leur résilience. Ensuite, les composantes du quatrième axe, relatives au renforcement de la protection sociale des ménages vulnérables et de la résilience des populations vulnérables face aux chocs tireront profit de manière directe du troisième axe qui vise le développement des chaînes de valeur. Cela facilitera l'accès à moindre aux produits alimentaires enrichi, ce qui permettra d'améliorer la nutrition des enfants et des femmes allaitantes et des autres populations vulnérables et le renforcement de la sécurité alimentaire pour le bétail (axe 4).

En outre, les axes 1 à 4 et leurs composantes bénéficieront du cinquième axe qui envisage l'amélioration de l'environnement des affaires, de la gouvernance et du financement du secteur et du sixième axe qui vise le renforcement du capital humain. En effet, un bon environnement des affaires et une meilleure gouvernance favoriseront les investissements dans le secteur à tous les niveaux de la chaîne de valeur agricole et à créer des emplois pour les jeunes et les femmes. Il s'ensuivra à la fois une hausse de la productivité et de la production agricole ainsi que le développement des chaînes de valeurs, l'amélioration de la sécurité alimentaire et le renforcement de la résilience des plus vulnérables.

Enfin, le PNIASAN prévoit, à travers le sixième axe, la formation aux métiers du secteur, la création des emplois et le renforcement des capacités des acteurs intervenant dans le secteur, ce qui influence directement tous les autres axes. Cet axe envisage également de renforcer l'autonomisation des femmes agricultrices, éleveurs et transformatrices des produits du secteur. Cela impactera directement l'amélioration de la sécurité alimentaire et de la nutrition des enfants et des femmes allaitantes, en particulier, et de l'ensemble de la population vulnérable en général.

En définitive, l'ensemble des objectifs du PNIASAN doivent être poursuivis d'une manière globale pour tirer avantage de leur interrelation. Pour ce faire, il est prévu un dispositif de suivi et de la coordination de l'ensemble des actions entreprises. Ce dispositif est présenté dans la suite du document.

6. Coûts et financement du PNIASAN 2018-2022

6.1 Coûts du PNIASAN

6.1.1 Coût total

Le coût total du PNIASAN peut être désagrégé suivant les objectifs, les sous-secteurs agricoles, le genre, les régions administratives du pays, les zones agro écologiques, la nature économique de la dépense, les objectifs et résultats du Plan d'investissement.

Le coût total du PNIASAN est estimé à environ 2 465 milliards de FCFA, réparti entre six objectifs comme suit (tableau 19). L'objectif 1, qui vise l'« Amélioration et la sécurisation de la base productive », requiert la plus importante partie des ressources. En effet le coût total de ses composantes représente 42,57% du coût global du PNIASAN. Le deuxième objectif qui concerne l'« Accroissement durable de la productivité et de la production agro-sylvo-pastorale et halieutique » se consacre 34% des ressources. Ces deux objectifs cumulent ainsi les trois quarts des ressources à allouer au PNIASAN. Viennent ensuite l'objectif 4 sur le « Développement des chaînes de valeur agro-alimentaires et agro-industrielles, contractualisées, inclusives et orientées vers la demande nationale, régionale et internationale » qui nécessite 9%, et l'objectif 6 qui adresse les questions de « Renforcement du capital humain » avec un peu plus de 7% des ressources totales. Les objectifs d'« Amélioration de la sécurité alimentaire, de la situation nutritionnelle, de la résilience et de la protection sociale des ménages en situation de pauvreté/vulnérabilité », d'« Amélioration de l'environnement des affaires, de la gouvernance, et financement du secteur agricole » se partagent, avec la coordination et le suivi-évaluation, les 7% restants.

Tableau 19: Répartition des coûts du PNIASAN par objectif (en milliers de francs)

Objectifs	Coût total	Pourcentage
1. Amélioration et sécurisation de la base productive	1 049 626 909	42,57%
2. Accroissement durable de la productivité et de la production agro-sylvo-pastorale et halieutique	840 212 744	34,08%
3. Développement des chaînes de valeur agro-alimentaires et agro-industrielles, contractualisées, inclusives et orientées vers la demande nationale, régionale et internationale	221 224 823	8,97%
4. Amélioration de la sécurité alimentaire, de la situation nutritionnelle, de la résilience et de la protection sociale des ménages en situation de pauvreté/vulnérabilité	91 637 960	3,72%
5. Amélioration de l'environnement des affaires, de la gouvernance, du financement du secteur agricole et de la sécurité alimentaire et de la nutrition	39 025 661	1,58%
6. Renforcement du capital humain	180 762 983	7,33%
7. Coordination et Suivi-Evaluation	42 891 009	1,74%
Total	2 465 382 089	100%

Le tableau suivant indique la répartition du coût total du PNIASAN en tenant compte des sous-secteurs et met donc en évidence les priorités du secteur agricole. Pour l'atteinte des objectifs du Plan, l'agriculture absorbe 56,62% des ressources totales, soit près de 1 396 milliards de FCFA, en raison de l'importance du poids des activités de ce sous-secteur.

Tableau 20: Répartition des coûts du PNIASAN par sous-secteur (en milliers de francs)

Sous-secteurs	Coût total des projets	Pourcentage
Agriculture	1 395 851 982	56,62%
Elevage	250 198 911	10,15%
Pêche	227 933 488	9,25%
Environnement	172 014 707	6,98%
Valorisation des produits agricoles	135 603 975	5,50%
Infrastructures rurales	240 888 017	9,77%
Coordination et Suivi-évaluation	42 891 009	1,74%
Coût total des projets	2 465 382 089	100,0%

Les sous-secteurs de l'élevage et de la pêche absorbent des parts relativement importantes, avec respectivement 10,15% et 9,25% des ressources globales tandis que l'environnement se consacre les 7%.

En dehors de ces sous-secteurs, une part importante de ressources est destinée à la construction et à la réhabilitation des infrastructures rurales (9,77%) mais aussi à la valorisation des produits agricoles (5,5%). Le reste (1,74%) est consacré à la coordination et au suivi-évaluation.

6.1.2. Composition économique

Le coût du PNIASAN peut être réparti entre les dépenses récurrentes et les investissements, ceux-ci étant décomposés en investissements physiques, en développement du capital humain et en recherche et développement (tableau 21).

Dans l'ensemble, les ressources totales sont réparties de telle sorte que 70% sont consacrées aux investissements physiques, 15% au développement du capital humain et 10% à la recherche et au développement, ce qui donne une allocation de 95% du coût global aux investissements. Le reste (5%) est réservé aux dépenses du fonctionnement.

Les dépenses d'investissements physiques sont tirées par les projets de l'objectif « Amélioration et sécurisation de la base productive », avec près de 722 milliards de FCFA, et celui portant sur l'« Accroissement durable de la productivité et de la production agro-sylvo-pastorale et halieutique », avec près de 577 milliards de FCFA, et dans une moindre mesure par l'objectif traitant du « Développement des chaînes de valeur agro-alimentaires et agro-industrielles, contractualisées, inclusives et orientées vers la demande nationale, régionale et internationale », avec

plus de 152 milliards de FCFA et l'« Amélioration de la sécurité alimentaire, de la situation nutritionnelle, de la résilience et de la protection sociale des ménages en situation de pauvreté/vulnérabilité » avec un peu plus de 63 milliards de FCFA . Au total, 2 336 milliards de FCFA sont alloués aux investissements, dont 1695 milliards consacrés aux investissements physiques et le reste au développement du capital humain et à la recherche-développement.

Tableau 21 : Répartition des ressources du PNIASAN entre dépenses d'investissements et dépenses de fonctionnement (en milliers de FCFA) par objectifs spécifiques

Objectifs	Investissements			Dépenses de fonctionnement (FCFA)
	Physiques	Développement du capital humain	Recherche - Développement	
1. Amélioration et sécurisation de la base productive	721 805 230	160 968 526	112 091 948	54 761 204
2. Accroissement durable de la productivité et de la production agro-sylvo-pastorale et halieutique	577 795 737	128 853 220	89 728 153	43 835 634
3. Développement des chaînes de valeur agro-alimentaires et agro-industrielles, contractualisées, inclusives et orientées vers la demande nationale, régionale et internationale	152 131 422	33 926 563	23 625 082	11 541 756
4. Amélioration de la sécurité alimentaire, de la situation nutritionnelle, de la résilience et de la protection sociale des ménages en situation de pauvreté/vulnérabilité	63 017 400	14 053 400	9 786 218	4 780 942
5. Amélioration de l'environnement des affaires, de la gouvernance, du financement du secteur agricole et de la sécurité alimentaire et de la nutrition	26 837 085	5 984 891	4 167 636	2 036 049
6. Renforcement du capital humain	124 306 709	27 721 422	19 304 073	9 430 778
7. Coordination et Suivi-Evaluation	29 495 199	6 577 673	4 580 424	2 237 713
Total général	1 695 388 783	378 085 697	263 283 534	128 624 075

L'allocation du coût total du plan entre les sous-secteurs montre que l'agriculture occupe plus de 57% des investissements, soit 1323 milliards de FCFA, dont près de 960 milliards alloués aux investissements physiques. L'élevage suit avec environ 237 milliards de FCFA d'investissements

physiques tandis que plus de 228 milliards de FCFA sont consacrés à la construction et à la réhabilitation des infrastructures rurales (tableau 22).

Tableau 22: Répartition des ressources du PNIASAN entre dépenses d'investissements et de fonctionnement (en milliards de FCFA) par sous-secteur

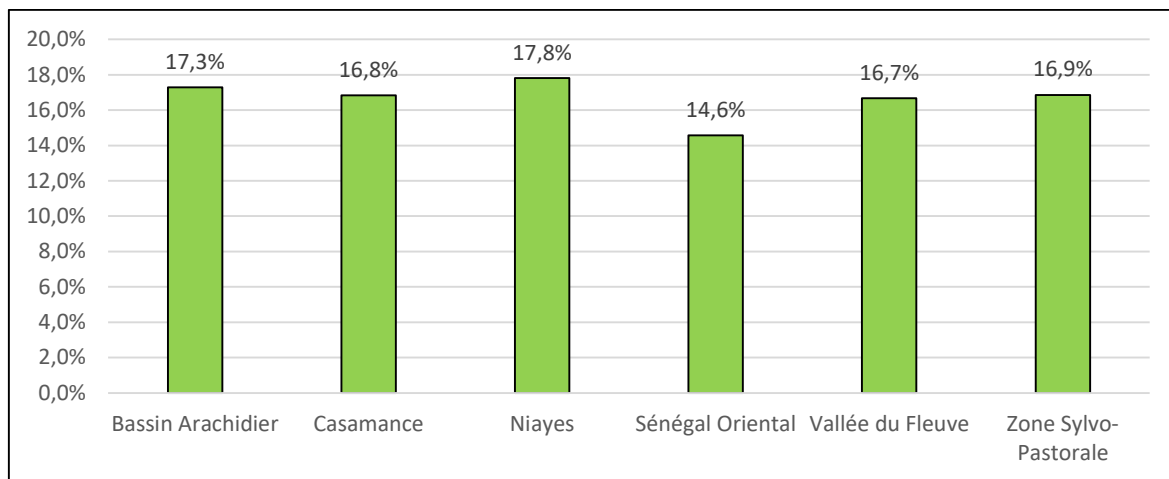
Sous-secteurs	Investissements			Dépenses de fonctionnement (FCFA)
	Physiques	Développement du capital humain	Recherche-Développement	
Agriculture	959 896 562	214 064 859	149 066 079	72 824 481
Elevage	172 056 262	38 369 967	26 719 288	13 053 394
Pêche	156 744 822	34 955 390	24 341 515	11 891 761
Environnement	118 290 713	26 379 806	18 369 826	8 974 363
Valorisation des produits agricoles	93 251 857	20 795 934	14 481 444	7 074 739
Infrastructures rurales	165 653 366	36 942 068	25 724 957	12 567 625
Coordination et Suivi-Evaluation	29 495 199	6 577 673	4 580 424	2 237 713
Total	1 695 388 783	378 085 697	263 283 534	128 624 075

6.1.3. Répartition des dépenses entre les zones agro-écologiques et les régions

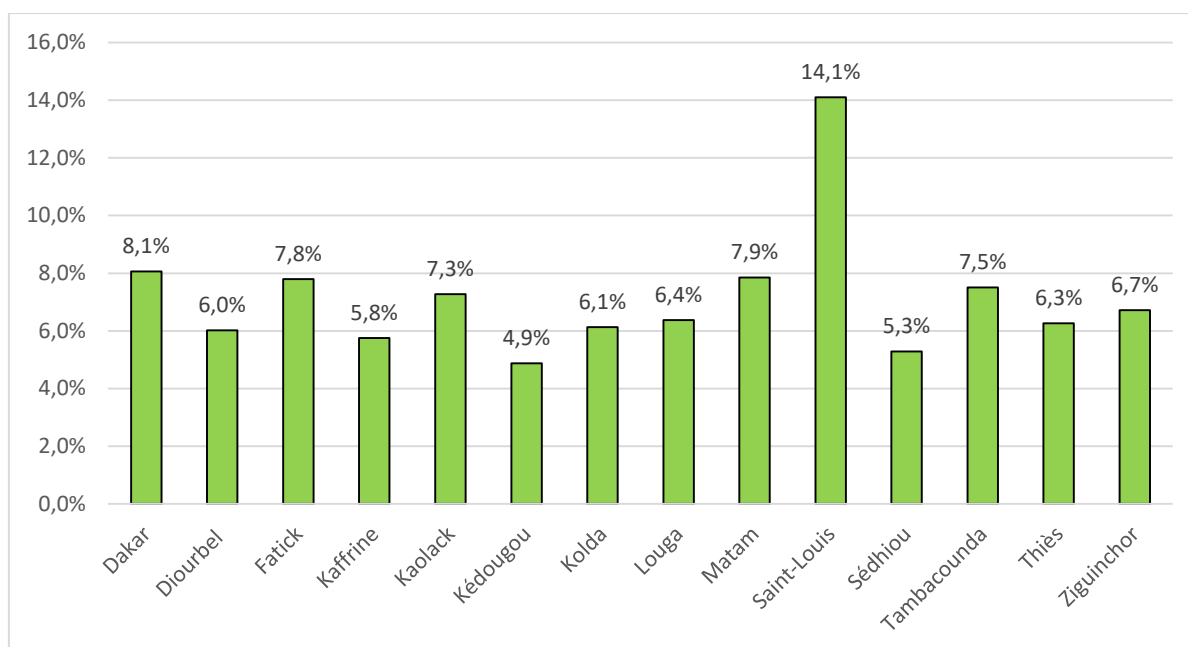
Un autre angle sous lequel les investissements du PNIASAN peuvent être appréciés est leur répartition entre les zones agro écologiques et les régions du pays (graphiques 14 et 15). On remarque une distribution assez uniforme entre les zones avec un léger avantage pour les Niayes et le Bassin arachidier qui reçoivent respectivement 17,8% et 17,3% des ressources globales, soit un peu plus que la Casamance, la Vallée du Fleuve et la zone sylvo-pastorale qui reçoivent chacune un peu moins de 17%. Enfin le Sénégal oriental reçoit un peu moins de 14,6% des ressources totales.

La répartition entre les régions donne plus de détails. La région du Saint-Louis se démarque des autres avec près de 14,1% des ressources totales, soit environ 347,6 milliards de FCFA, en raison d'importants aménagements effectués dans la Vallée du fleuve. Les régions des Dakar, de Fatick et de Matam reçoivent chacune environ 8% du coût total, suivis de près par les régions de Kaolack (7,3%) et de Tambacounda (7,5%). Les autres régions reçoivent entre 5% et 7% des ressources globales.

Graphique 124 : Allocation des investissements entre les zones agro-écologiques



Graphique 13 : Allocation des investissements entre les régions



6.1.4. Répartition des coûts suivant les objectifs et les résultats

Le coût de chacun des six objectifs du PNIASAN est décomposé par résultat attendu. Le tableau ci-dessous montre l'allocation des ressources du plan, suivant les objectifs et les résultats attendus.

Tableau 23: Part des sous-secteurs de l'agriculture par objectif

Objectifs	Agriculture	Elevage	Pêche	Environnement	Valorisation des produits agricoles	Infrastructures rurales	Coordination suivi-évaluation	Total
1. Amélioration et sécurisation de la base productive	76,90%	1,83%	0,29%	5,64%	0,00%	15,34%	0,00%	100%
2. Accroissement durable de la productivité et de la production agrosylvo-pastorale et halieutique	55,80%	17,61%	15,15%	8,38%	0,00%	3,05%	0,00%	100%
3. Développement des chaînes de valeur agro-alimentaires et agro-industrielles,	9,81%	13,37%	28,95%	1,87%	21,47%	24,52%	0,00%	100%

contractualisées, inclusives et orientées vers la demande nationale, régionale et internationale								
4. Amélioration de la sécurité alimentaire, de la situation nutritionnelle, de la résilience et de la protection sociale des ménages en situation de pauvreté/vulnérabilité	68,20%	21,85%	2,78%	5,35%	1,81%	0,00%	0,00%	100%
5. Amélioration de l'environnement des affaires, de la gouvernance, du financement du secteur agricole et de la sécurité alimentaire et de la nutrition	20,21%	17,52%	31,95%	17,52%	12,81%	0,00%	0,00%	100%
6. Renforcement du capital humain	15,35%	14,67%	10,26%	14,67%	45,06%	0,00%	0,00%	100%
7. Coordination et Suivi-Evaluation	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	100, %	100%
Total	56,62%	10,15%	9,25%	6,98%	5,50%	9,77%	1,74%	100%

- **Amélioration et sécurisation de la base productive**

L'amélioration et sécurisation de la base productive nécessite près de 1050 milliards de FCFA, ce qui représente 42,57% du coût global du PNIASAN. Environ 685 milliards de FCFA sont consacrés à la maîtrise de l'eau, soit 27,8% des ressources globales tandis que 203 milliards de FCFA sont destinés à la gestion de la terre. Une part relativement importante est aussi accordée à l'accès aux semences améliorées et aux infrastructures rurales.

En analysant du point de vue des secteurs, il ressort que l'essentielle des ressources de ce programme est destinée à l'agriculture (77%), aux infrastructures rurales (15,34%) et dans une moindre mesure à l'environnement (5,64%).

- **Accroissement de la productivité et la production agro-sylvo-pastorales et halieutiques via des systèmes de production diversifiés, durables et à même de réduire les pertes post production.**

Sur les 34% des ressources globales allouées à cet objectif, la plus grande partie est destinée à l'« Accroissement de la production et de la productivité » (18%) et à l'amélioration des pratiques agro-sylvo-pastorale (8,35%). Ces deux résultats concentrent donc environ 650 milliards de FCFA. Chacune des composantes « Renforcement de l'aménagement des sites de production » et « Lutte contre les changements climatiques » bénéficie de 3% des ressources globales, soit au total 152 milliards de FCFA.

Du point de vue de la répartition sectorielle, ce programme est essentiellement basé sur l'agriculture qui concentre 56% de son financement, et dans une moindre mesure l'élevage (17,61%) et la pêche (15,15%). Les autres sous-secteurs ont moins de 10% du financement du programme.

- **Développement des chaînes de valeur agro-alimentaires et agro-industrielles, contractualisées, inclusives et orientées vers la demande nationale, régionale et internationale**

C'est le troisième objectif en termes d'importance des ressources allouées avec près de 221 milliards de FCFA, soit 9% du total. La composante visant la « Promotion des chaînes de valeur » récupère 7%, soit plus de 174 milliards de FCFA. Il faudra plus d'effort au profit de la « facilitation de l'accès au marché » et à la « Promotion de systèmes d'information intégrés sur les marchés ». En effet ces deux derniers résultats ne bénéficient que de 2% des ressources totales, soit un peu plus de 47 milliards de FCFA.

Du point de vue des sous-secteurs, cet objectif est principalement basé sur la pêche (29%), aux infrastructures rurales (24,52%) et à la valorisation des produits agricoles (21,47%). Ces trois sous-secteurs cumulent donc les trois quarts des ressources de cet objectif. Une part non négligeable revient tout de même à l'élevage (13%) et à l'agriculture (10%).

- ***Amélioration de la sécurité alimentaire, de la situation nutritionnelle, de la résilience et de la protection sociale des ménages en situation de pauvreté/vulnérabilité***

Cet objectif bénéficie de 3,72% des ressources totales à allouer au PNIASAN, soit 91,6 milliards de FCFA. Ces ressources sont essentiellement concentrées sur l'« Amélioration de la situation nutritionnelle » qui se consacre 73 milliards de FCFA, soit quasiment 3% des 3,72% des ressources de l'objectif. Les composantes relatives au « Renforcement de la protection sociale des ménages vulnérables » et à l'« Amélioration de la sécurité alimentaire » se partagent environ 18 milliards de FCFA, soit seulement 0,7% des ressources totales.

L'agriculture et l'élevage sont les principaux secteurs contribuant à l'atteinte de cet objectif. En effet, ces deux secteurs représentent 90% des ressources destinées à cet objectif.

- ***Amélioration de l'environnement des affaires, de la gouvernance, du financement du secteur agricole et de la sécurité alimentaire et de la nutrition***

Cet objectif ne bénéficie que de 1,6% des ressources du plan, soit un peu plus de 39 milliards de FCFA. Ces ressources sont destinées la « Promotion de mécanismes de Financement durable du secteur agro-sylvo-pastoral et halieutique, de la sécurité alimentaire et de la Nutrition » (18 milliards de FCFA) et à l'« Amélioration de l'Efficacité des services du secteur agro-sylvo-pastoral et halieutique, de la sécurité alimentaire et de la Nutrition » (16 milliards de FCFA).

En ce qui concerne la répartition sectorielle, l'agriculture, l'élevage, la pêche et l'environnement sont les seuls secteurs concernés par cet objectif, avec une importance beaucoup plus marquée pour la pêche.

- ***Renforcement du capital humain***

Environ 180,8 milliards de FCFA sont consacrés à cet objectif de renforcement du capital humain, ce qui représente 7,33% du coût global du PNIASAN. La plus grande partie des ressources de ce programme est destinée à la « promotion de l'autonomisation de la femme, soit 70 milliards de FCFA. La composante « Renforcement de la Formation aux métiers du secteur agro-sylvo-pastoral et halieutique, de la sécurité alimentaire et de la Nutrition » récupère 48 milliards de FCFA, soit un peu plus que la « Promotion de l'Emploi des jeunes dans le secteur agro-sylvo-pastoral et halieutique » (35 milliards de FCFA) et le « Renforcement des capacités des acteurs du secteur agro-sylvo-pastoral et halieutique, de la sécurité alimentaire et de la Nutrition » (37,7 milliards de FCFA).

Cet objectif vise principalement la valorisation des produits agricoles qui occupe 45% de ses ressources. Le reste est quasi-uniformément réparti aux sous-secteurs de l'agriculture, de l'élevage, de la pêche et de l'environnement.

Tableau 24: Allocation des ressources par objectifs et résultats (en milliers de FCFA)

Objectifs et résultats	Coût total	Pourcentage
1.Amélioration et sécurisation de la base productive	1 049 626 909	42,57%
Résultat 1.1 la maîtrise de l'eau	685 222 586	27,79%
Résultat 1.2 Accès aux semences certifiées	77 932 844	3,16%
Résultat 1.3 Gestion durable des terres	203 471 479	8,25%
Résultat 1.4 Infrastructures rurales	60 000 000	2,43%
Résultat 4.4 : sécurisation de l'accès des populations aux ressources productives	23 000 000	0,93%

2. Accroissement durable de la productivité et de la production agro-sylvo-pastorale et halieutique	840 212 744	34,08%
Résultat 1 : Amélioration des pratiques agro sylvo pastorales et halieutiques	205 838 735	8,35%
Résultat 1.2. Accroissement de la production et de la productivité	444 347 763	18,02%
Résultat 1.3. Recherche, transfert de technologies et innovations	32 448 218	1,32%
Résultat 1.4. Renforcement de l'aménagement des sites de production	74 575 000	3,02%
Résultat 1.5. Lutte contre les changements climatiques	78 003 028	3,16%
Résultat 1.6 : Réduction des pertes post récolte	5 000 000	0,20%

Tableau 25: Allocation des ressources par objectifs et résultats en milliers de FCFA (suite)

3. Développement des chaînes de valeur agro-alimentaires et agro-industrielles, contractualisées, inclusives et orientées vers la demande nationale, régionale et internationale	221 224 823	8,97%
Résultat 2.1. Promotion de systèmes d'information intégrés sur les marchés	16 380 748	0,66%
Résultat 2.2. Promotion des chaînes de valeur	174 057 775	7,06%
Résultat 2.3. Facilitation de l'accès au marché	30 786 301	1,25%
4. Amélioration de la sécurité alimentaire, de la situation nutritionnelle, de la résilience et de la protection sociale des ménages en situation de pauvreté/vulnérabilité	91 637 960	3,72%
Résultat 3.1 : Amélioration de la sécurité alimentaire	6 660 200	0,27%
Résultat 3.2 : Amélioration de la situation nutritionnelle	73 153 626	2,97%
Résultat 3.3 : Renforcement de la protection sociale des ménages vulnérables	7 235 387	0,29%
Résultat 3.4 : Amélioration de la résilience des populations face aux chocs	4 588 746	0,19%
5. Amélioration de l'environnement des affaires, de la gouvernance, du financement du secteur agricole et de la sécurité alimentaire et de la nutrition	39 025 661	1,58%
Résultat 4.1 : Amélioration de l'Efficacité des services du secteur agro-sylvo-pastoral et halieutique, de la sécurité alimentaire et de la Nutrition	15 935 661	0,65%
Résultat 4.2 : Renforcement du système de suivi évaluation du secteur agro-sylvo-pastoral et halieutique, de la sécurité alimentaire et de la Nutrition et des statistiques agricoles	5 000 000	0,20%
Résultat 4.3 : Promotion de mécanismes de Financement durable du secteur agro-sylvo-pastoral et halieutique, de la sécurité alimentaire et de la Nutrition	18 090 000	0,73%
6. Renforcement du capital humain	180 762 983	7,33%
Résultat 5.1 : Renforcement de la Formation aux métiers du secteur agro-sylvo-pastoral et halieutique, de la sécurité alimentaire et de la Nutrition	48 028 000	1,9%

Résultat 5.2 : Renforcement des capacités des acteurs du secteur agro-sylvo-pastoral et halieutique, de la sécurité alimentaire et de la Nutrition	27 734 983	1,1%
Résultat 5.3 : Promotion de l'Emploi des jeunes dans le secteur agro-sylvo-pastoral et halieutique	35 000 000	1,4%
Résultat 5.4 : Promotion de l'Autonomisation des femmes	70 000 000	2,8%
7.Coodination et Suivi-Evaluation	42 891 009	1,74%
Total	2 465 382 089	100%

6.1.5. Allocation des coûts suivant le genre (en milliers de FCFA)

Un autre angle sous lequel les ressources du PNIASAN peuvent être analysées est leur répartition selon le genre (tableau 26). Une partie de ces ressources bénéficient à toute la population sans distinction de sexe et d'âge (HFJ), d'autres touchent directement les jeunes (J) tandis que d'autres encore sont spécifiques aux femmes (F) ou aux hommes (H).

La plus grande partie des investissements est destinée aux projets qui concernent à la fois les hommes, les femmes et les jeunes (1865 milliards de FCFA), essentiellement dans l'objectif « amélioration et sécurisation de la base productive » et « Accroissement durable de la productivité et de la production agro-sylvo-pastorale et halieutique ». Les projets spécifiques aux femmes représentent 300 milliards de francs CFA, la plupart visant « Accroissement durable de la productivité et de la production agro-sylvo-pastorale et halieutique » et le « renforcement du capital humain » tandis que les projets spécifiques aux hommes se consacrent 238 milliards de francs CFA. Les projets qui sont spécifiques aux jeunes bénéficient de près de 62 milliards de francs CFA, notamment dans le « renforcement du capital humain » et l'« Amélioration de la sécurité alimentaire, de la situation nutritionnelle, de la résilience et de la protection sociale des ménages en situation de pauvreté/vulnérabilité ».

Tableau 26: Répartition des coûts du PNIASAN par genre en milliers de francs CFA

Programme	H	F	J	HFJ
1. Accroissement durable de la productivité et de la production agro-sylvo-pastorale et halieutique	150 407 245	150 407 245	-	1 518 907 468
2. Développement des chaînes de valeur agro-alimentaires et agro-industrielles, contractualisées, inclusives et orientées vers la demande nationale, régionale et internationale	35 906 000	35 906 000	-	149 412 823
3. Amélioration de la sécurité alimentaire, de la situation nutritionnelle, de la résilience et de la protection sociale des ménages en situation de pauvreté/vulnérabilité	29 119 041	29 320 439	201 398	80 114 777

4. Amélioration de l'environnement des affaires, de la gouvernance, du financement du secteur agricole et de la sécurité alimentaire et de la nutrition	16 545 000	16 545 000	-	28 935 661
5. Renforcement du capital humain	6 446 300	67 946 300	61 500 000	44 870 383
6. Coordination et Suivi-Evaluation	-	-	-	42 891 009
Total général	238 423 586	300 124 983	61 701 398	1 865 132 122

6.2. Stratégie de financement

Le financement provient de plusieurs sources : l'Etat, les collectivités locales, les bénéficiaires, le secteur privé, les Organisations non gouvernementales (ONG) et les partenaires techniques et financiers (PTF).

La déclaration de Malabo recommande de consacrer au moins 10% des dépenses publiques totales au secteur agricole. En faisant l'hypothèse que l'Etat va soutenir au cours des cinq prochaines années cet effort en allouant **10% des dépenses publiques totales** au secteur, le volume de ressources que l'Etat allouera à l'agriculture entre 2018 et 2022 est estimé à **2 058,6 milliards de francs CFA**. En déduisant les dépenses de fonctionnement de ce montant sur la même période (**346 milliards de francs CFA**), les dépenses que l'Etat allouera exclusivement au PNIASAN sont estimées à **1 712,6 milliards de francs CFA**. Les ressources attendues des autres sources de financement (partenaires techniques et financiers, secteur privés, bénéficiaires et collectivités locales) sont estimées à **978,2 milliards de francs CFA** entre 2018 et 2022 (tableau 27).

Tableau 27: Contribution annuelle de l'Etat et des autres partenaires au financement du PNIASAN (en milliards de francs CFA)

Années	2017	2018	2019	2020	2021	2022	Total
Dépenses totales de l'Etat	2 763	3 029	3 275	3 549	3 840	4 130	20 586
Dépenses de fonctionnement des ministères de l'agriculture (DFA)	50,9	53,4	56,1	58,9	61,8	64,9	346,0
Part de l'agriculture dans les dépenses totales	10,0%	10,0%	10,0%	10,0%	10,0%	10,0%	10,0%
Total des ressources publiques allouées au secteur agricole	276,3	302,9	327,5	354,9	384,0	413,0	2 058,6
Total ressources publiques allouées au PNIASAN 2018-2022	-	249,5	271,4	296,0	322,2	348,1	1 712,6
Contribution des autres bailleurs au financement du PNIASAN	-	243,6	221,7	197,1	170,9	145,0	978,2

L'examen des contributions relatives des différents bailleurs fait ressortir le rôle prééminent de l'Etat dans le financement du plan d'investissement. Il devra fournir 56% des ressources nécessaires

à sa mise en œuvre (tableau 28). La mobilisation des ressources devra aussi passer par une amélioration du taux d'exécution budgétaire qui est relativement faible pour certains ministères (tableau 24). Plus du tiers des ressources devra être mobilisé auprès des autres sources de financement (tableau 28).

Tableau 28: Contribution au financement par les partenaires (en %)

Sous-secteurs	Etat	Collectivités locales	Bénéficiaires	Secteur Privé	ONG	PTF	À rechercher	Total
Agriculture	62,55	-	0,10	-	-	3,11	34,25	100
Elevage	41,17	-	3,51	-	-	24,03	31,29	100
Pêche	58,98	-	-	-	-	-	41,02	100
Environnement	55,94	-	-	-	-	-	44,06	100
Valorisation des produits agricoles	79,63	-	-	-	-	-	20,37	100
Infrastructures rurales	55,70	-	-	-	-	9,35	34,95	100
Coordination suivi-évaluation	100,00	-	-	-	-	-	-	100
Total	60,29	-	0,35	-	-	4,81	34,54	100

Tableau 29: Situation provisoire d'exécution budgétaire par section et par titre niveau central (hors délégations), 2017

Ministère	Autorisation d'Engagement (en F CFA)	Taux d'exécution en %
40 - Ministère de la Pêche et de l'Economie Maritime	16 245 812 519	92
Dépenses de fonctionnement	390 043 000	67
Transferts courants	3 901 480 000	93
Investissements exécutés par l'état	2 123 000 000	72
Transfert en capital	9 831 289 519	93
42 - Ministère de l'Agriculture et de l'Equipement Rural	73 162 589 778	64
Dépenses de fonctionnement	860 387 000	80
Transferts courants	26 382 148 000	86
Investissements exécutés par l'état	3 416 192 730	64
Transfert en capital	42 503 862 048	63
56 - Ministère de l'Environnement et du développement durable	10 847 203 498	86
Dépenses de fonctionnement	1 798 984 000	96
Transferts courants	922 250 000,00	93
Investissements exécutés par l'état	6 020 969 498	84
Transfert en capital	2 105 000 000	78
2 - Ministère de l'Elevage et des Productions Animales	4 348 138 000	76
Dépenses de fonctionnement	862 996 000	97

Transferts courants		323142000	100
Investissements exécutés par l'état		3 162 000 000	60
Transfert en capital		3 888 000 00	82

Source : MEF, 2017.

7. Impacts sur la croissance économique, la pauvreté, les inégalités et la sécurité alimentaire

Les effets économiques du PNIASAN sont évalués en combinant un modèle de micro-simulation, un modèle multi-marchés, un modèle de production agricole et un modèle d'équilibre général calculable dynamique (MEGC) qui ont été élaborés dans le cadre de l'élaboration des PNIASAN des pays de l'Afrique de l'Ouest par l'IFPRI en 2016. Le modèle de micro-simulation se fonde sur une analyse microéconomique pour traduire les cibles de Malabo de réduction de la pauvreté et d'élimination de la faim en objectifs d'augmentation des revenus et dépenses ainsi que de distribution des revenus au sein de la population. Le modèle multi-marchés d'échanges commerciaux traduit les cibles de Malabo d'accroissement du commerce régional intra-africain en opportunités d'exportation. Le modèle de production agricole définit les cibles de production et de productivité agricoles pour atteindre les objectifs de croissance de l'agriculture. Le MEGC est utilisé pour déterminer les objectifs de croissance agricole permettant d'atteindre les cibles du PNIASAN de réduction de la pauvreté et d'élimination de la faim. L'exercice de modélisation du PNIASAN a nécessité la désagrégation du secteur agriculture en 10 sous-secteurs : riz, mil/sorgho, maïs, fruits et légumes, arachide, autre agriculture, élevage, forêt et sylviculture, pêche et aquaculture à partir des données des comptes nationaux de 2014.

La modélisation considère le PNIASAN comme une combinaison de trois politiques publiques: i) l'accroissement de l'efficacité de l'investissement public qui contribue à une amélioration de la productivité globale des facteurs, ii) une forte hausse des investissements publics dans le secteur agricole mais également non agricole, qui pallie la rareté du facteur capital public dans le secteur agricole et offre des incitations favorables à l'arrivée du capital privé dans ledit secteur, iii) une hausse de la demande étrangère pour desserrer la contrainte de l'étroitesse des marchés intérieurs. Les effets du PNIASAN sont simulés à partir de 2018. En conséquence, les variations décrites et analysées sont celles observées à partir de 2018. Entre 2015 et 2017, le modèle reproduit le comportement effectif de l'économie sénégalaise en l'absence du PNIASAN ou d'un autre choc.

Les effets de ces politiques sont évalués en combinant les quatre modèles décrits ci-dessus. Les indicateurs d'impact du PNIASAN sont le taux de croissance agricole et de l'économie nationale, la productivité agricole, le commerce intra-africain des produits et services agricoles, l'emploi rural, la réduction de la pauvreté et l'élimination de la faim. L'annexe 1 fournit plus de détails sur la modélisation, notamment la construction du MEGC et les données utilisées dans les simulations.

7.1 Transformation et croissance accélérées de l'agriculture

Réduire la pauvreté et la famine entre la période 2018 et 2022 nécessite d'accroître de façon vigoureuse le volume des investissements publics et leur efficacité. La forte hausse des investissements publics, sous l'impulsion du PNIASAN, aura des effets sur la production et la productivité agricole, la valeur ajoutée, l'emploi et les échanges extérieurs et sur les dépenses d'investissements dans le secteur.

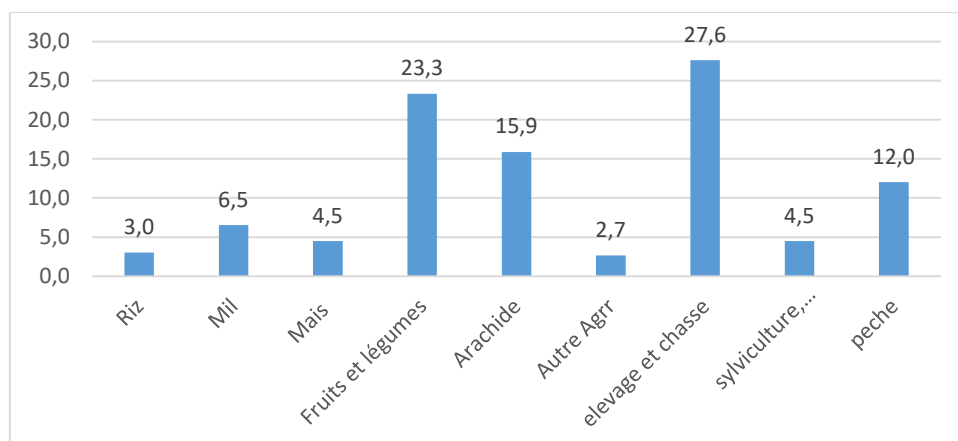
7.1.1 Augmentation la productivité, de la production et de la valeur ajoutée agricoles

L'augmentation des investissements publics aura des effets sur la production et la productivité et en conséquence, sur la valeur ajoutée et l'emploi agricole.

- **Production et productivité agricoles**

L'effet des flux d'investissements publics sera en grande partie drainé par le poids relatif des sous-secteurs dans la valeur ajoutée du secteur agricole. Il ressort de l'examen des données de l'année de référence que ce sont l'élevage, les fruits et légumes et l'arachide qui contribuent le plus à la création de richesses dans le secteur agricole (Graphique 16).

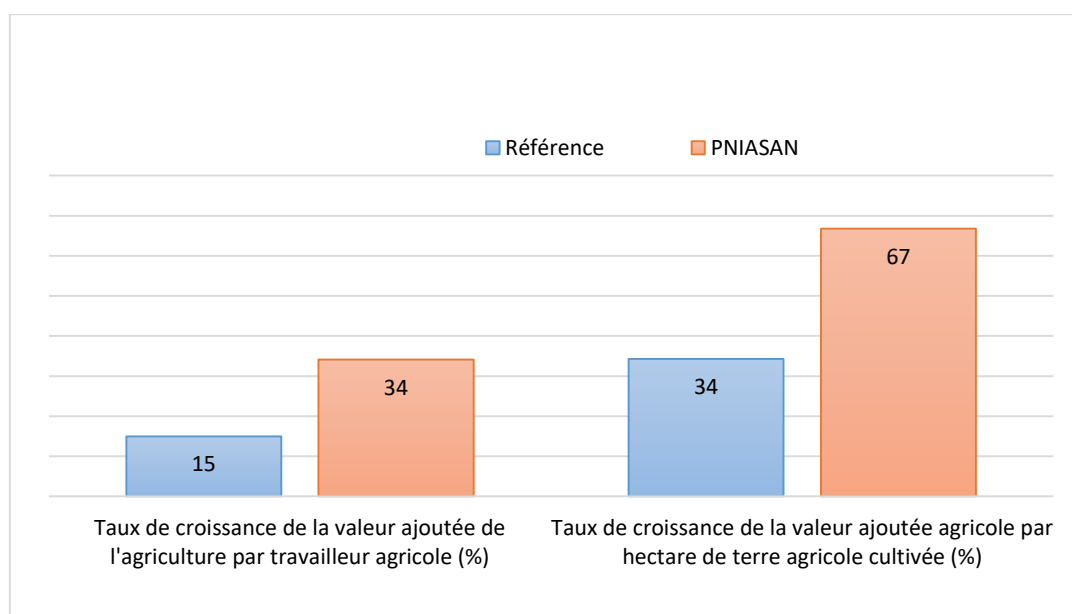
Graphique 16: Contribution relative des sous-secteurs agricole à la création de valeur ajoutée (en %), 2015



Source : MCS.

Avec la mise en œuvre du scénario PNIASAN, le taux de variation cumulée de la valeur ajoutée par travailleur agricole entre 2018 et 2022 est de l'ordre de 34% alors que ce taux est de 15% sous le scénario de poursuite des tendances du passé (graphique 17). Quant à la croissance relative de la valeur ajoutée par hectare de terre cultivée, elle progresse sensiblement puisqu'elle enregistre une hausse cumulée de 67% entre 2018 et 2022 alors que cet accroissement n'est que de 34% sans le PNIASAN.

Graphique 17: Productivité des facteurs dans l'agriculture, variation cumulée, 2018-2022

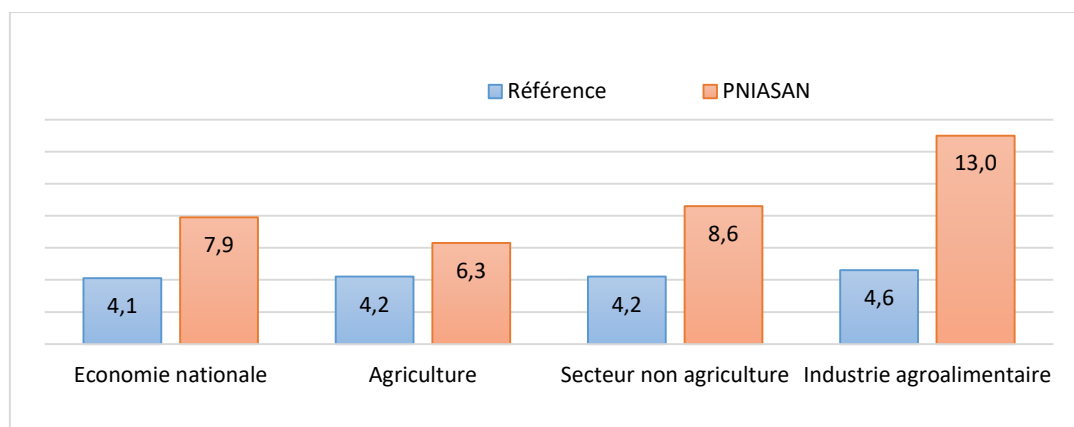


Source : simulations CRES, 2018.

- **Croissance agricole**

La hausse observée de la productivité, consécutive à une forte augmentation des investissements publics, contribue à une augmentation de la valeur ajoutée agricole. L'agriculture enregistre une croissance annuelle de son Pib sectoriel de l'ordre de 6,3% entre 2018 et 2022 alors que ce taux était de 4,1% sous un scénario de poursuite des tendances du passé. Compte tenu des relations interbranches de l'agriculture avec le reste de l'économie, ce dernier réagit également par une expansion de ses activités. En particulier, le secteur non agricole enregistre une progression de sa valeur ajoutée de l'ordre de 8,6% sous l'effet du PNIASAN contre 4,2% en l'absence de la mise en œuvre de ce plan. Quant au secteur de l'industrie agro-alimentaire, sa valeur ajoutée s'accroît de l'ordre 13% par an sous l'effet du PNIASAN alors que la hausse est de 4,6% sous le scénario de poursuite des tendances du passé. Dans l'ensemble, l'économie nationale enregistre un taux de croissance de son Pib de l'ordre de 7,9% par an avec la mise en œuvre du PNIASAN alors que ce dernier serait de 4,1% en l'absence du PNIASAN (graphique 18).

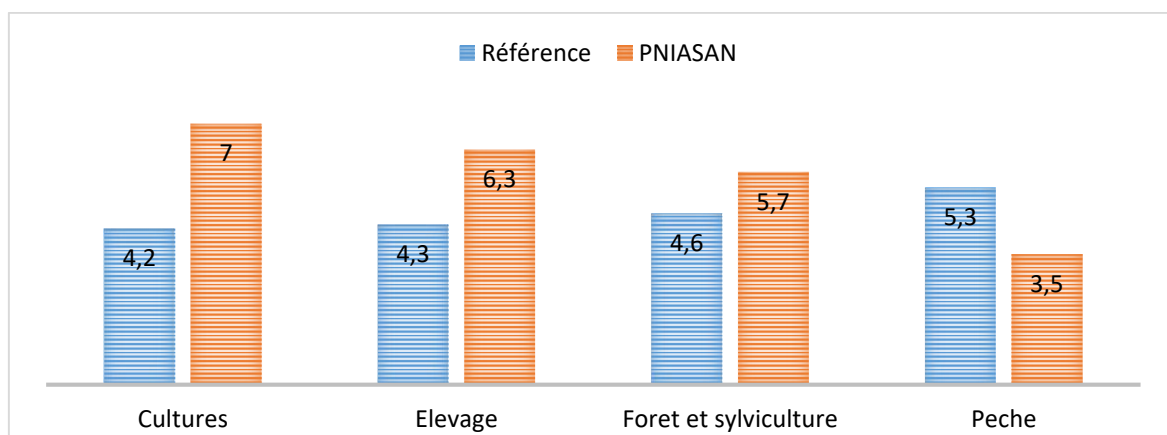
Graphique 18: Croissance annuelle du PIB, variation annuelle moyenne, 2018-2022 (en %), 2018-2022 (en %)



Source : simulations CRES, 2018.

Toutefois, le rythme de croissance dans l'agriculture est différent selon les branches. Avec la mise en œuvre du PNIASAN, les cultures (7%) et l'élevage (6,3%) atteignent un taux de croissance annuel au-dessus de la moyenne du secteur agricole. En revanche, les branches « forêt et sylviculture » (5,7%) et « pêche » (3,5%) croissent à un rythme en-dessous de celui du secteur agricole. Si les tendances du passé se poursuivaient, ces taux de croissance sectorielle seraient respectivement de 4,2%, 4,3%, 4,6% et 5,3% pour les cultures végétales, l'élevage, les branches « forêt et sylviculture » et pêche en 2015 (graphique 19).

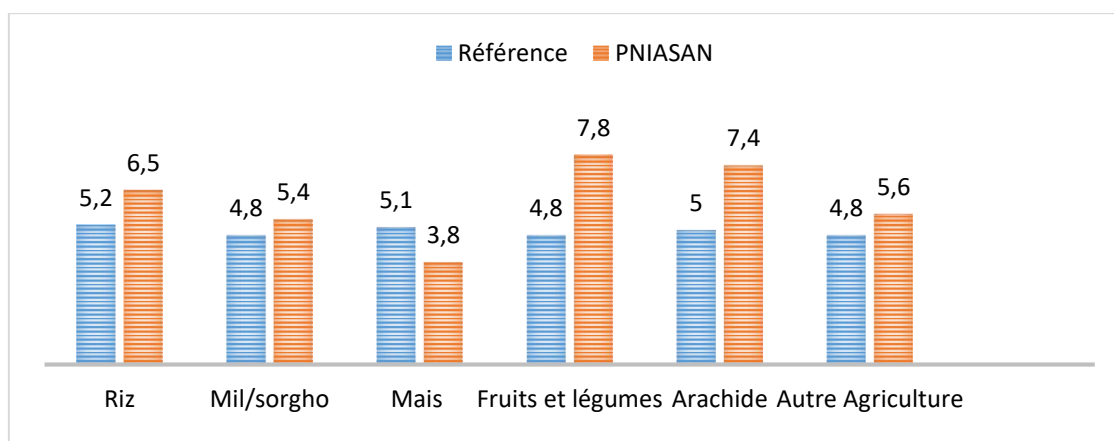
Graphique 19 : Croissance du PIB agricole par sous-secteur, variation annuelle moyenne, 2018-2022 (en %)



Source : simulations CRES, 2018.

Des disparités sont relevées dans le sous-secteur des cultures. En effet, le secteur horticole enregistre les fortes hausses de valeur ajoutée avec des taux de croissance de l'ordre de 7,8% pour le secteur des « fruits et autres légumes », suivi de l'arachide et du riz. Sous un scénario de poursuite des tendances passées, le taux de croissance tournerait autour de 5% et serait relativement plus élevé pour le riz (graphique 20).

Graphique 20 : Croissance du PIB agricole selon les types de spéculations, variation annuelle moyenne, 2018-2022 (en %)



Source : simulations CRES, 2018.

• Emploi agricole

Avec la mise en œuvre du PNIASAN, le rythme de création d'emplois dans l'économie, en particulier dans l'agriculture s'accélère. En effet, la création d'emplois s'établit à 354 000, soit une progression de 35% entre 2015 et 2022. En particulier, la création d'emplois dans le secteur agricole, relativement plus intensif en travail, passerait de 43 800 à 53 000 unités entre 2015 et 2022 (tableau 30).

Tableau 30: Evolution du nombre cumulé d'emplois créés, 2018-2022

Désignation	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Economie nationale	262 000	275 000	288000	302784	318000	333000	350285	354 000
Agriculture	44 000	45000	47000	49119	51000	53000	55000	53000

Agro-industrie	4000	4300	4508	4700	4900	5160	5400	4600

Source : simulations CRES, 2018.

7.1.2 Accroissement du commerce intra-africain des produits et services agricoles

L'embellie notée dans le rythme de croissance des secteurs agricole et agro-alimentaire semble davantage profiter au marché domestique. En effet, la part des exportations de produits agricoles et agro-alimentaires par rapport au PIB agricole et alimentaire est restée quasi-stable. En conséquence, on a relevé un fléchissement des exportations et des importations agricoles et agro-alimentaires dont le taux de croissance est de l'ordre de 47,6% sous le scénario PNIASAN alors que sous le scénario de poursuite des tendances passées, il est de 36,8%. Cet accroissement est essentiellement dû à la hausse des ventes à l'étranger de produits halieutiques et de l'élevage. Par ailleurs, la part des produits agricoles transformés dans les exportations totales de produits agricoles est passée de 74% à 83,1%. En conséquence, on constate une légère modification dans la structure des échanges extérieurs puisque la part relative des exportations de produits agricoles et alimentaires sur les importations de produits agricoles et alimentaires passe de 41,1% (sous le scénario de poursuite des tendances passées) à 95,2% avec la mise en œuvre du PNIASAN. Au total, suite à ce comportement d'import-substitution noté, les termes de l'échange agricoles alimentaires enregistrent une légère détérioration (tableau 31).

Tableau 31: Echanges commerciaux des produits et services agricoles avec l'Afrique en valeurs constantes, 2018 et 2022

Indicateurs	2018	2022
Taux d'accroissement des exportations et des importations agricoles et agro-alimentaires 2015-2022 (en %)	36,8	47,6
Rapport entre des exportations de produits agricoles et agro-alimentaires et du PIB agricoles et alimentaires	23,6	26,3
Rapport entre les exportations et les importations de produits agricoles et agro-alimentaires	41,1	95,2
Part des produits agricoles transformés dans les exportations totales de produits agricoles (%)	74,5	83,1
Termes de l'échange des produits agricoles et agro-alimentaires (2006=100)	133,9	123,5

Source : simulations CRES, 2018.

La production agricole obtenue avec le PNIASAN étant essentiellement destinée à la satisfaction du marché intérieur aux fins de consommation finale (riz, autres céréales, oignon, etc.) ou intermédiaires (arachide), on note un reflux des exportations de ces produits agricoles avec la mise en œuvre du PNIASAN. En conséquence, le poids des importations de céréales et des autres produits agricoles par rapport à la valeur ajoutée de ce sous-secteur est quasi-stable passant de 7,3%

à 8,2% entre 2018 et 2022. Il en est de même des produits de l'élevage. Quant aux produits de la forêt et de sylviculture et halieutiques, ils enregistrent une légère hausse de leurs ventes à l'étranger et un accroissement relatif de leurs importations. Les produits de l'agro-alimentaire enregistrent un reflux du poids de leurs exportations dans la valeur ajoutée du secteur mais une baisse plus que proportionnelle du poids des importations dans la valeur ajoutée du secteur (tableau 32).

Tableau 32: Exportations et importations de produits agricoles par rapport au PIB agricole, 2018 - 2022 (%)

Sous-secteurs	2018		2022	
	Exportations	Importations	Exportations	Importations
Cultures	0,8	7,3	0,6	8,2
Elevages	0,1	1,8	0,1	3,0
Forêt et sylviculture	14,5	134,0	19,6	146,2
Pêche et aquaculture	17,2	16,6	21,3	20,4
Agro-industrie	74,6	120,0	59,8	45,6

Source : simulations CRES, 2018.

7.2 Croissance inclusive, réduction de la pauvreté et la famine

7.2.1 Situation de la pauvreté et de l'insécurité alimentaire à l'année de référence

A l'année de référence (2015), environ deux personnes sur cinq vivaient en-dessous du seuil de pauvreté. Le milieu rural était le principal foyer de la pauvreté avec une contribution à la pauvreté estimée à 69%, soit près de 7 personnes sur 10 pauvres. La pauvreté alimentaire affectait également relativement plus les ruraux avec un indice de pauvreté alimentaire estimé à 14% alors qu'au niveau national, l'incidence de pauvreté alimentaire s'établissait à 11,5% (tableau 33).

Tableau 33: Indices de pauvreté national et rural, indice d'inégalité à l'année de référence (2015)

Indices	Indice (%)	Nombre de personnes	Contribution à la pauvreté
Pauvreté, au seuil alimentaire	11,5	1 783 000	-
Pauvreté, au seuil national	43	6 6301 000	-
Pauvreté, au seuil alimentaire	14,4	1 229 000	69,3
Pauvreté, au seuil national	43,4	3 718 000	56,0
Gini	37,9	-	

Source : simulations CRES, 2018.

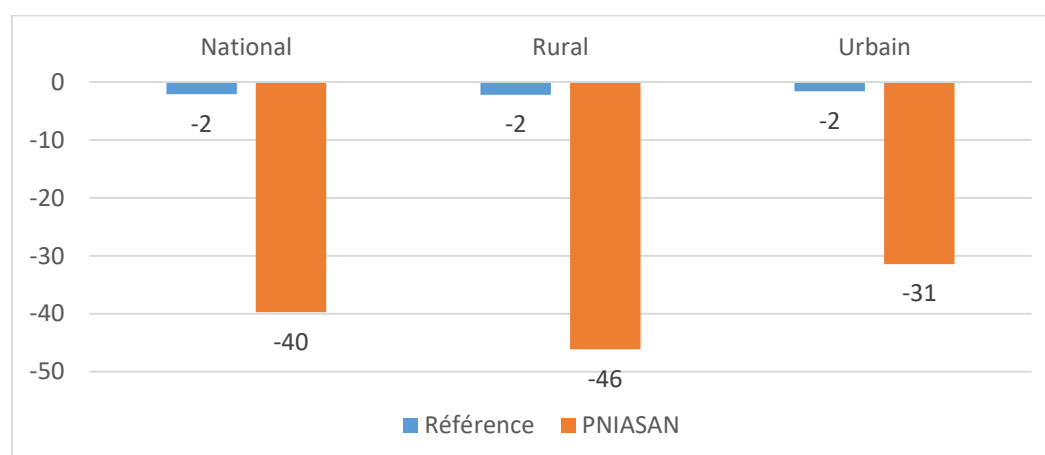
7.2.2 Réduction de la pauvreté et élimination de la faim

Réduire la pauvreté et la famine entre la période 2018 et 2022 nécessite d'accroître à la fois le revenu, les dépenses de consommation finale et alimentaire des ménages, en particulier, des ruraux. Sous l'hypothèse d'une poursuite des tendances passées, l'objectif d'une baisse drastique de la pauvreté n'est pas atteint en 2022. Le taux d'accroissement annuel moyen des dépenses réelles de consommation finale des ménages serait de 3,4% entre 2018 et 2022. En conséquence, le nombre de personnes victimes de la famine ne baisserait pas sensiblement (graphique 19).

Si le PNIASAN est mis en œuvre, l'incidence de la pauvreté baisse de façon significative. En effet, le taux de croissance annuel moyen du Pib de l'ordre de 7,9% induit une croissance moyenne des dépenses réelles de consommation finale des ménages de l'ordre de 5,7% entre 2018 et 2022. L'incidence de la pauvreté passe de 43% en 2018 à 26% en 2022, soit une réduction de la pauvreté de 40 points de pourcentage. Cette baisse est essentiellement résulte de la forte croissance notée dans les secteurs agricole et les branches des industries alimentaires.

La mise en œuvre du PNIASAN se traduit par une réduction importante de l'incidence de la pauvreté avec une baisse du taux de pauvreté plus accentuée en milieu rural (-46 points de pourcentage) qu'en milieu urbain (-31 points de pourcentage) (graphique 21).

Graphique 21: Incidence de la pauvreté, variation annuelle moyenne, 2018-2022 (en %)



Source : simulations CRES, 2018.

Si les tendances du passé se poursuivaient, le nombre d'individus pauvres progresserait de 2 231 000 au plan national, soit respectivement 987 000 et 1 244 000 en milieu rural et urbain.

Grâce au PNIASAN, près de 1 131 000 individus sortent de la pauvreté entre 2018 et 2022 au niveau national. Au total, 33 000 soustraits de la pauvreté sont issus du milieu urbain et près de 1 097 000 individus du milieu rural, principal foyer de la pauvreté (tableau 34).

Tableau 34: Evolution du nombre de pauvres entre 2018 et 2022

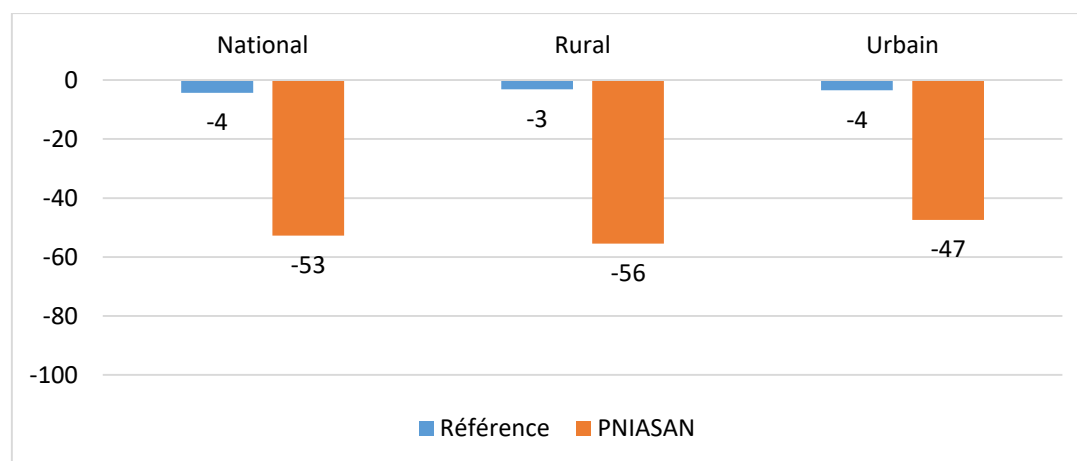
Milieu	Poursuite des tendances du passé	PNIASAN
National	2 231 000	-1 144 000
Rural	987 000	-1 128 000

Urbain	1 244 000	-1 128 000
--------	-----------	------------

Source : simulations CRES, 2018.

La mise en œuvre du PNIASAN favorise également le recul de la pauvreté alimentaire qui baisse de 53 points de pourcentage au niveau national. Des hétérogénéités sont, tout de même, observées selon les milieux. En effet, on relève une baisse de 56 points de pourcentage et 47 points de pourcentage de la pauvreté alimentaire respectivement en milieu rural et urbain (graphique 22).

Graphique 22: Incidence de la pauvreté alimentaire, variation annuelle moyenne, 2018-2022 (en %)



Source : simulations CRES, 2018.

Le nombre d'individus souffrant de malnutrition augmente de 533 000 au plan national, soit respectivement de 312 000 et de 220 000 en milieu rural et urbain si les tendances du passé se prolongent.

Si le PNIASAN est mis en œuvre, près de 653 000 individus sortent de la situation de famine les affectant, dont 521 000 résident en milieu rural et 131 000 en milieu urbain (tableau 35).

Tableau 35: Evolution du nombre de personnes en situation de famine, 2018-2022

Milieu	Poursuite des tendances du passé	PNIASAN
National	533 000	-653 000
Rural	312 000	-521 000
Urbain	220 000	-131 000

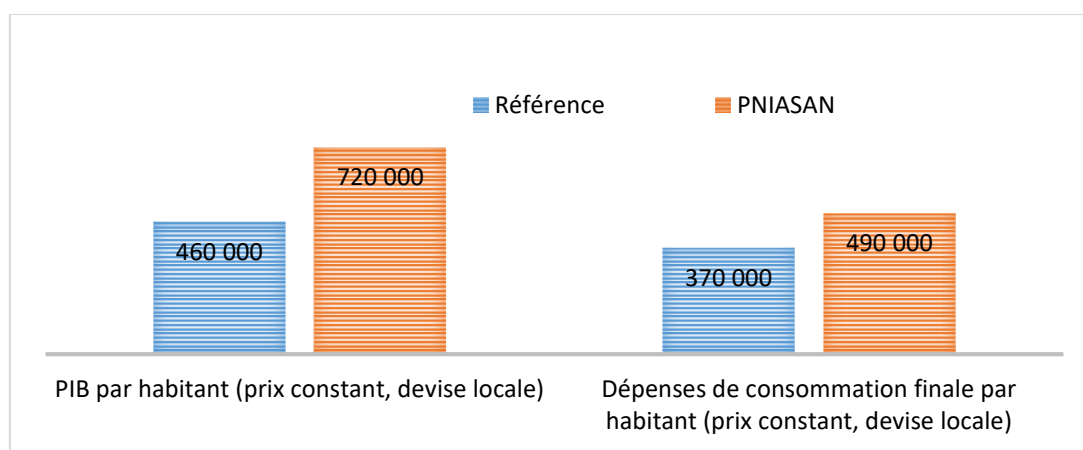
Source : simulations CRES, 2018.

7.2.3 Impacts sur le revenu, la consommation alimentaire et les inégalités

- **Niveau de revenu**

La réalisation du PNIASAN se traduirait par une augmentation des dépenses de consommation par habitant qui serait de l'ordre de 490 000 francs CFA en 2022, soit une hausse de 32% entre 2015 et 2022 tandis que le PIB/habitant s'établit à 720 000 francs CFA en 2022. Si les tendances du passé se poursuivaient, les dépenses de consommation par habitant et le PIB/habitant seraient de l'ordre de près de 370 000 francs FCFA et 460 000 francs FCFA. La hausse des dépenses de consommation est tirée par une croissance économique annuelle moyenne de l'ordre de 7,9% (graphique 23).

Graphique 23: Niveau de revenu en 2015 et 2022 (en francs de 2015)

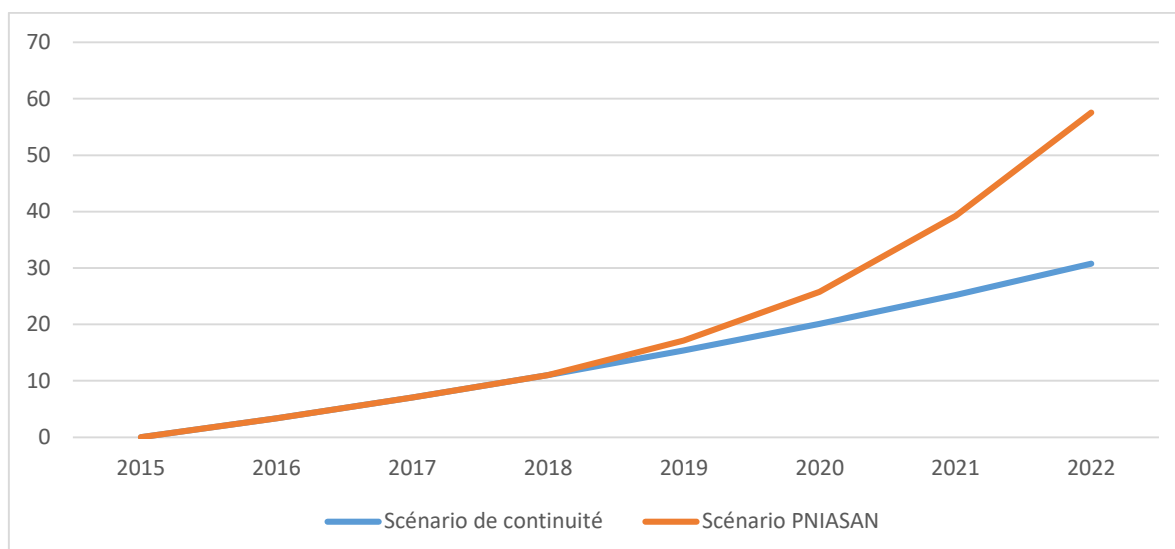


Source : simulations CRES, 2018.

- **Consommation alimentaire**

La mise en œuvre du PNIASAN permet d'augmenter de près de 58% les dépenses alimentaires réelles des ménages à l'horizon 2022 par rapport à l'année de référence (2015). Avec la poursuite des tendances du passé, les dépenses alimentaires réelles n'auraient progressé que de 31% (graphique 24).

Graphique 24: Dépenses de consommation alimentaire, variation annuelle moyenne, 2018-2022 (en %)



Source : simulations CRES, 2018.

Inégalités économiques

L'impact du PNIASAN sur les inégalités de revenu peut être apprécié en utilisant l'indice de Gini qui varie de 0 (tous les Sénégalais ont le même revenu) à 1 (une seule personne accapare tout le revenu national). Sous l'hypothèse d'une poursuite des tendances passées, le niveau des inégalités reste élevé et inchangé puisqu'il passe de 0,379 en 2018 à 0,376 en 2022. La mise en œuvre du PNIASAN contribue à une réduction du niveau des inégalités mais cette baisse est relativement faible. En effet, l'indice de Gini passe de 0,379 à 0,338 (tableau 36). Cette faible diminution explique la contribution limitée de la réduction des inégalités à la baisse de l'incidence de la pauvreté qui est principalement tirée par la croissance économique induite par le PNIASAN.

Tableau 36: Indice d'inégalité de revenu

Indice de Gini	2018	2022
Scenarior de continuité	0,379	0,376
Scenarior PNIASAN	0,379	0,338

Source : simulations CRES, 2018.

8. Dispositif d'orientation, de mise en œuvre et de suivi évaluation 2018-2022

Le succès du PNIASAN dépendra fortement des mesures prises au plan institutionnel et des autres politiques pour créer un environnement favorable à sa mise en œuvre.

Dispositif d'orientation et de mise en œuvre

Le Plan National d'Investissement agricole, de sécurité alimentaire et nutritionnelle est considéré comme le cadre de référence et l'instrument principal de mise en œuvre de la stratégie de développement agricole, de sécurité alimentaire et nutritionnelle. De ce point de vue, sa gouvernance requiert un certain nombre de principes pour lui assurer un succès à la hauteur des attentes des parties prenantes :

- Une distinction nette entre les fonctions des différentes institutions en charge de sa mise en œuvre: (i) les institutions de pilotage politique qui édictent les orientations générales et les priorités à partir d'une évaluation fondée sur des évidences incontestables, (ii) les institutions techniques qui assurent la coordination de la mise en œuvre dans une approche multisectorielle, multipartite et territoriale, (iii) les institutions de concertation qui jouent le rôle de cadre consultatif où tous les acteurs formulent des propositions et des recommandations.
- Une concertation entre les secteurs et une coordination permanente des interventions entre les différents secteurs, sous-secteurs dont les prérogatives touchent directement ou indirectement celles du secteur agro-sylvo-pastoral et halieutique, de sécurité alimentaire et nutritionnelle.
- Un dialogue politique de haut niveau entre tous les acteurs et parties prenantes à la mise en œuvre des projets, programmes et autres initiatives visant à opérationnaliser le PNIASAN.
- Un leadership clairement exercé par l'Etat, à travers les réformes qu'il met en œuvre et les efforts de mobilisation des ressources financières qu'il déploie.

Dans ce contexte, le dispositif de gouvernance de la politique agricole, de sécurité alimentaire et nutritionnelle cherche à capitaliser sur les expériences existantes, notamment en prenant pour bases les instances prévues par la loi d'orientation agro-sylvo-pastorale. En effet, il s'agit d'arriver à mettre en place un certain nombre d'institutions fonctionnelles, non budgétivores, qui permettent une véritable inclusion de tous les acteurs des secteurs d'activités dans le pilotage, la mise en œuvre technique, le suivi, l'évaluation des effets et impacts, la redevabilité mutuelle, le dialogue et la concertation. Le PNIASAN prévoit la création des organes suivants (graphique 25).

- Un cadre formel de coordination interministérielle du secteur agro-sylvo-pastoral et halieutique, et de la SAN, qui fait office de Comité de Pilotage du PNIASAN et des politiques et stratégies sous-sectorielles y afférentes. Le Comité de Pilotage est composé des Ministres sectoriels en charge de l'Agriculture et de l'Équipement Rural, de l'Élevage, de la Pêche et économie maritimes, de l'Environnement, du Commerce de l'industrie, de la santé, des Finances) ou de leurs représentants, du coordonnateur national de la CLM, du secrétaire exécutif du CNSA, du délégué général à la protection sociale et à la solidarité nationale, les partenaires techniques et financiers, des représentants des organisations des producteurs, de la société civile, du secteur privé. **Il est présidé par le Premier Ministre.** Le comité de pilotage est chargé :
 - de vérifier le respect des dispositions des différents protocoles entre les parties prenantes;
 - d'approuver les PTBA présentés par le Secrétariat Technique ;
 - d'examiner leurs conclusions et de prendre les décisions nécessaires pour améliorer la mise en œuvre du PNIASAN ;
 - d'apprécier et d'approuver les rapports d'activités ;
 - de proposer, en cas de besoin, des modifications au cahier des protocoles et conventions ;
 - d'examiner et d'approuver les mesures de soutien à l'amélioration de la qualité des indicateurs des données de base ;
 - d'assurer le dialogue politique sur le PNIASAN;
 - de faciliter et d'encourager les échanges avec les autres pays et les institutions régionales et internationales ;
 - de contribuer à la mobilisation des fonds pour le PNIASAN.

- Un Secrétariat Technique de Coordination et de Suivi-Evaluation qui assiste le Comité de Pilotage dans la gouvernance du processus PNIASAN. Il est constitué des Secrétaires Généraux des Ministères Sectoriels. En vertu du principe participatif et inclusif dudit processus, les autres catégories de parties presantes sont représentées aux rencontres du Secrétariat Technique. Il s'agit notamment de la CLM, de DGPSN, du GDSP et des PTF. Présidé par le Secrétaire Général du MAER, le Secrétariat Technique oriente et supervise les travaux de la Cellule Technique de Planification.

Le Secrétariat Technique assure le caractère dynamique du PNIASAN en intégrant progressivement de nouveaux projets et programmes formulés et adoptés par les départements ministériels.

- Un dispositif technique intersectoriel formel de mise en œuvre du PNIASAN : **la Cellule Technique de Planification et de Mise en Oeuvre**. Elle intègre les représentants des services de planification de tous les ministères sectoriels concernés, de l'ANSD, de la DGPPE, CLM, SECNSA, en sus de celui de la santé. Elle ne se substitue pas aux directions de la planification et des statistiques des différents ministères sectoriels. Elle travaille en bonne intelligence avec les directions de la planification des ministères sectoriels, l'Agence Nationale de la Statistique et de la démographie et les dispositifs de suivi-évaluation du PSMN, du PNSAR, de la SNPS. Elle a pour mission d'assurer :
 - la facilitation de la mise en œuvre des projets confiés aux différents ministères sectoriels ;
 - le suivi de la mise en œuvre des projets sectoriels confiés aux ministères et autres acteurs justifiant d'une capacité et compétences avérées ;
 - l'évaluation à mi-parcours et finale des projets ;
 - l'appui à la réalisation de la revue conjointe du secteur, de la revue biennale ;
 - la publication d'un rapport biannuel sur l'état du secteur agro-sylvo-pastoral et halieutique, de la sécurité alimentaire et nutritionnelle du Sénégal ;
 - l'organisation et la présidence des réunions trimestrielles d'échanges d'informations, de planification des activités de suivi de la mise en œuvre des projets par les Ministères sectoriels.

La Cellule Technique de Planification et de Mise en Oeuvre du PNIASAN rend compte au Comité de pilotage à travers sa coordination assurée par la DAPSA.

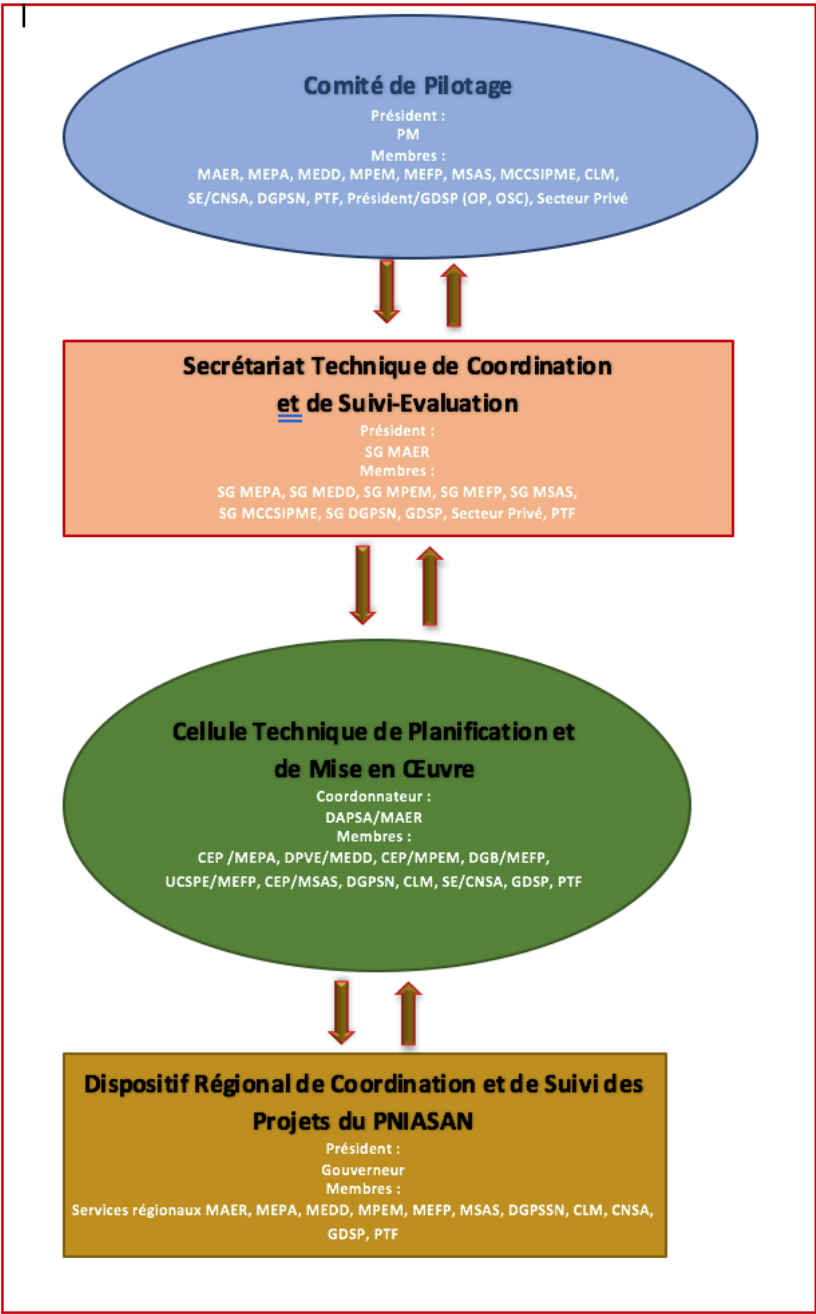
Au titre des réformes indispensables à opérer, il est nécessaire de doter le pays de cinq stratégies nationales (i) la première portant sur le développement de variétés de semences certifiées, (ii) la seconde chargée de coordonner la définition et la mise en œuvre d'une politique nationale de maîtrise de l'eau pour l'agriculture ; (iii) la troisième porte sur la promotion de la mécanisation et de la motorisation de l'agriculture, (iv) la quatrième sur la restauration et la gestion intégrée de la fertilité des terres ; (v) la cinquième sur le renforcement du capital humain des ministères sectoriels, de la CLM, SECNSA, DPS

- La dynamisation du **Groupe Dialogue Social et Politique (GDSP), pour renforcer la concertation entre les différentes parties prenantes à la mise en œuvre du PNIASAN.** Sont membres du **Groupe Dialogue Social et Politique (GDSP)**, les principaux groupes d'acteurs : Société Civile, Secteur Privé Agricole, Organisations Professionnelles Agricoles, Chambre nationale d'agriculture, Chambre de commerce,

Organisations de femmes, Organisations de jeunes, Organisations Non Gouvernementales et Partenaires techniques et financiers.

- Au niveau déconcentré, il est sera mis en place un dispositif de coordination et de suivi de la mise en œuvre du PNIASAN. Ce dispositif qui va ressembler outre les directeurs techniques, les coordonnateurs ou points focaux des projets sera présidé par le Gouverneur de région ou son représentant.

Graphique 25 : Ossature globale de la mise en œuvre et du suivi-évaluation du PNIASAN



Autres réformes de politique

L'administration publique doit se doter de ressources humaines de qualité en plus grand nombre. Une source de faiblesse majeure des ministères du secteur est l'insuffisance de compétences de haut niveau en élaboration de politiques et projets de développement rural, en suivi-évaluation de projets mais aussi en statistique ou passation des marchés publics. Le **recrutement**, le recyclage et la conservation de ressources humaines très qualifiées sont indispensables pour que l'administration puisse opérer les ruptures qui feraient de l'agriculture un puissant moteur de croissance et de réduction de l'incidence de la pauvreté nationale.

- Certains concepts clés des politiques publiques tels que **pertes de production, résilience** n'ont pas encore reçu une **définition officielle** ainsi que des indicateurs renseignés sur une base régulière et à partir de sources de données préalablement définies. La Cellule nationale de planification doit appuyer les ministères du secteur agricole à rendre opérationnelles de telles notions dans le contexte sénégalais de manière à faciliter la définition d'objectifs intermédiaires et le suivi de l'exécution du PNIASAN. Un tel exercice pourrait être mené en partenariat avec des institutions de recherche.
- Concernant le domaine du foncier rural et relativement à l'assurance nécessaire à la sécurité des investissements privés, il conviendra d'accélérer la mise en œuvre des engagements en matière de réforme foncière contenus dans la LOASP de 2004, dans le contexte de l'émergence des investissements des multinationales étrangères, dans le secteur agricole et rural.
- La croissance de la production agricole est influencée à la fois par l'augmentation des superficies et par l'accroissement des rendements des cultures. Puisqu'une croissance extensive n'est pas soutenable, le Sénégal doit axer ses productions végétales principalement sur l'intensification, notamment par une consommation accrue d'engrais, l'utilisation des variétés de semences à haut rendement et le recours à des équipements plus modernes. Une **nouvelle politique** d'accès aux intrants est urgente pour corriger les déficiences actuelles et asseoir les bases d'une augmentation soutenue de la consommation d'intrants de qualité. Dans le cadre de cette nouvelle politique, une réforme des subventions agricoles est incontournable. Elles absorbent une part croissante du budget du secteur agricole et exposent les ministères, celui de l'agriculture et de l'équipement rural notamment, à un cycle indésirable d'endettement auprès des distributeurs privés d'intrants. Le système de subventions agricoles doit être profondément réformé, ses objectifs redéfinis, les gaspillages éliminés. Il doit favoriser l'émergence de producteurs privés et de distributeurs d'intrants agricoles travaillant directement avec les organisations professionnelles représentant les producteurs ruraux.
- D'autres domaines comme, la restauration et gestion intégrée de la fertilité des sols, le renforcement capital humain des ministères sous sectoriels, de la CLM, du SECNSA, de la DPS et la mécanisation et la motorisation agricoles. L'industrie du machinisme agricole au Sénégal est constituée de petites entreprises artisanales et d'une seule entreprise de taille moyenne. Un environnement propice à l'investissement dans la chaîne de valeur de la mécanisation agricole doit être créé. Le développement des infrastructures de transport, l'accès à l'énergie, la multiplication des centres de formation et un système de vulgarisation efficace, favoriseraient l'offre de services de maintenance et de réparation d'équipements agricoles.

- La Déclaration de Malabo des Chefs d'État et de Gouvernement a exprimé un appui politique vigoureux au PNIASAN. À cette fin, les Chefs d'État et de Gouvernement ont convenu d'adopter des politiques saines de développement agricole et rural et se sont engagés à allouer chaque année au moins 10 % de leurs budgets nationaux à leur mise en œuvre, dans un délai de cinq ans. L'État devra faire des efforts supplémentaires en consacrant une part des dépenses publiques totales au secteur agricole. En raison des investissements importants à réaliser pour faire face aux effets du changement climatique, notamment en assurant aux petits exploitants agricoles et aux pasteurs l'accès aux ressources en eaux à usages multiples, **cet effort devrait être porté à 12%** des dépenses publiques totales. L'État devra engager d'autres actions pour mobiliser des ressources additionnelles en faveur du secteur agricole. Il s'agira notamment :
 - d'engager des négociations avec les partenaires techniques et financiers dans le cadre des modalités nationales de concertation et de coordination État-Partenaires, de façon à préciser les engagements des différentes parties ;
 - d'amener les Collectivités Locales à s'investir davantage dans la prise en charge des questions d'environnement et de gestion des ressources naturelles, notamment la mise en œuvre de projets d'aménagement des forêts ;
 - de faire participer les industries agroalimentaires au financement du crédit de campagne et à celui de la commercialisation ;
 - de créer un cadre attractif pour les investisseurs nationaux et étrangers.

Mécanisme de suivi-évaluation du programme

Pour mesurer les progrès réalisés par rapport aux objectifs de l'ECOWAP et de l'engagement de Malabo, un système de suivi-évaluation est défini. Il intègre les systèmes mis en place par la CEDEAO, d'une part et celui du Plan Sénégal Emergeant, d'autre part. Il s'appuie aussi sur le programme SAKSS qui a joué par le passé le rôle de suivi-évaluation et en même temps de plateformes d'échanges entre les parties prenantes du secteur agricole.

La Cellule Nationale de coordination de la planification, du suivi de la politique agricole, de la sécurité alimentaire et nutritionnelle élaborera un rapport annuel en suivi-évaluation. Le format du rapport sera validé par le Comité de pilotage ainsi que les indicateurs faisant l'objet d'un suivi annuel en cohérence avec les directives données par la CEDEAO. Ces indicateurs figurent dans le cadre de rendement de l'ECOWAP (tableau 37). Les données seront collectées sur une base régulière et porteront sur les cultures, l'élevage, la pêche continentale et maritime, les ressources naturelles, mais aussi la valorisation des produits du primaire ainsi que les infrastructures rurales, les revenus des producteurs ruraux, les effets du PNIASAN sur la sécurité alimentaire de même que la nutrition, les comptes nationaux ainsi que toutes autres informations pouvant aider à documenter la mise en œuvre du PNIASAN et ses impacts économiques, sociaux et environnementaux à l'échelle tant macro, méso que micro. Ces données et informations doivent permettre de renseigner le cadre global de rendement établi par la CEDEAO en cohérence avec celui de l'Agence du NEPAD, d'évaluer les performances du PNIASAN aux trois échelons du cadre, qui se présentent comme suit.

Tableau 37: Cadre de mesure de rendement de l'ECOWAP

Niveau d'indicateurs	Indicateurs requis
Indicateurs de niveau 1 : Contribution de l'agriculture à la croissance économique et au développement inclusif	
1.1	amélioration de la création d'emplois, des possibilités économiques et des revenus des ménages
1.2	amélioration de la sécurité alimentaire et nutritionnelle et résilience
1.3	Amélioration de la diversification économique et des Source de revenus
Indicateurs de niveau 2 : transformation agricole et croissance inclusive et durable	
2.1	amélioration de l'accès à la terre, aux intrants et au financement
2.2	amélioration du soutien à l'agro-industrie, à la promotion de l'agro-entreprise et au développement de la chaîne de valeur, y compris les femmes et les jeunes
2.3	amélioration de la commercialisation intérieure et intra CEDEAO et du commerce international agricole et en général
2.4	Amélioration de l'AIC, de la gestion des ressources naturelles, de la fertilité des sols et des risques dans le secteur agricole
2.5	Amélioration des processus de la chaîne de valeur (irrigation, mécanisation, lutte antiparasitaire, stockage et traitement)
Indicateurs de niveau 3 : renforcement de la capacité systémique à produire des résultats	
3.1	Amélioration de l'inclusion des gouvernements, des Etats, des femmes, des jeunes, du secteur privé et d'autres acteurs non étatiques dans le processus politiques
3.2	Amélioration de l'utilisation des données probantes dans la conception, la mise en œuvre et l'examen des politiques
3.3	Amélioration de la capacité de recherche pour développer l'information, le savoir et l'innovation
3.4	Amélioration de la responsabilisation, du suivi, de l'évaluation, de l'examen et du dialogue sur les politiques et engagements agricoles
3.5	Amélioration de l'infrastructure rurale et augmentation des investissements publics et privés dans l'agriculture
3.6	Amélioration de l'accès à l'information et aux connaissances des parties prenantes

La Cellule Nationale de coordination de la planification, du suivi de la politique agricole, de la sécurité alimentaire et nutritionnelle commanditera une étude de référence dès le démarrage de la mise en œuvre du PNIASAN. Elle pourra également exploiter les données de la Direction de l'analyse de la prévision et des statistiques agricoles (DAPSA), de l'Agence nationale de la Statistique et de la Démographie (ANSD), du Projet d'Appui à la Politique Agricole (PAPA) et des dispositifs de suivi-évaluation du PSMN, du PNASAR et de la SNPS. Dans tous les cas de figure, l'urgent de faciliter la collecte des valeurs de référence non encore disponibles de tous les indicateurs des composantes des cinq (5) objectifs stratégiques/ programmes du PNIASAN.

Le Groupe de Dialogue Social et Politique jouera un important rôle dans le mécanisme de suivi en contribuant à une meilleure cohérence des interventions du PNIASAN par un dialogue multi-

acteur participatif et inclusif en utilisant des instruments et des mécanismes assurant la concrétisation du PNIASAN mais aussi en mettant en place un dispositif communicationnel et de veille pour une bonne mise en œuvre du PNIASAN.

Le système de suivi sera complété par un dispositif de veille qui appuiera les processus de prise de décision. Périodiquement, des évaluations de l'efficacité et de l'impact du PNIASAN, notamment les dimensions cruciales comme celles relatives à la promotion de l'emploi des jeunes, à la facilitation de l'accès aux ressources productives, à la sécurité alimentaire et à la nutrition seront conduites.

Les indicateurs de suivi durant la période d'exécution du PNIASAN sont ceux proposés par le dispositif de suivi de la Direction de l'agriculture et du développement rural de la CEDEAO, en cohérence avec ceux de l'agence du NEPAD. Le tableau ci-dessous fournit la liste détaillée de ces indicateurs.

Tableau 38: Indicateurs du cadre de rendement

	Intitulé de l'indicateur
1	Indice d'achèvement du processus PDDAA
2	Indice d'Engagement Politique de la Faïm et de la Nutrition (HANCI)
3	Existence et Qualité des organes de coordination multisectorielle et multipartite
4	Politiques axées sur des données probantes, des institutions d'appui, et des ressources humaines adéquates
5	Part des dépenses publiques consacrées à l'agriculture dans les dépenses publiques totales (en %)
6	Dépenses publiques consacrées à l'agriculture en pourcentage de la valeur ajoutée du secteur de l'agriculture
7	APD décaissée à l'agriculture en % des engagements
8	Part des ressources internes du gouvernement dans les dépenses totales affectée au PNIA
9	Part des ressources des partenaires internationaux de développement dans les dépenses totales affectées au PNIA
10	Proportion d'hommes et de femmes engagés dans l'agriculture ayant accès aux services financiers
11	Consommation d'engrais (<i>kilogramme de nutriments par hectare de terres arables</i>)
12	Taux de croissance de la superficie des zones irriguées par rapport à sa valeur en 2000
13	Proportion d'agriculteurs ayant accès aux Services de Conseils Agricoles
14	Dépenses totales liées à la recherche agricole en pourcentage du PIB agricole
15	Taux de croissance de la valeur ajoutée de l'agriculture par travailleur agricole
16	Taux de croissance de la valeur ajoutée agricole, en dollars américains, par hectare de terres arables agricoles
17	Taux de croissance des rendements des 5 produits prioritaires nationaux
18	Lignes budgétaires sur la protection sociale en pourcentage de l'ensemble des besoins en ressources pour la couverture des groupes sociaux vulnérables
19	Prévalence du retard de croissance
20	Prévalence de l'insuffisance pondérale
21	Prévalence de l'amaigrissement (% d'enfants de moins de 5 ans)
22	Proportion de la population sous-alimentée
23	Taux de croissance de la proportion de personnes avec une Diversité Alimentaire Minimale (tMDD)
24	Taux de croissance de la valeur ajoutée de l'agriculture, en dollar
25	Taux de Réduction du niveau de pauvreté, au seuil national de pauvreté (% de la population),
26	PIB par habitant (prix constant devise locale)
27	Dépenses de consommation finale des ménages par habitant (prix constants devise locale)
28	Indice de Développement Humain
29	Indice de la production agricole (2004-2006=100)
30	Pourcentage de jeunes bénéficiant de nouvelles opportunités d'emploi dans les filières agricoles

Tableau 39: Indicateurs du cadre de rendement (suite)

	Intitulé de l'indicateur
31	Taux de croissance de la valeur des échanges commerciaux des produits et services agricoles en Afrique, en Dollars Américains constants
32	Part du commerce régional intra- CEDEAO dans le commerce agricole total
33	Ratio des exportations agricoles sur le PIB agricole
34	Indice de Facilitation des échanges commerciaux
35	Pourcentage des terres agricoles sous les pratiques de gestion durable des terres
36	Indice de capacité de production et d'utilisation des données et des informations statistiques agricoles
37	Existence de mécanismes et plateformes inclusifs institutionnalisés pour la responsabilité mutuelle et l'évaluation par les pairs, (ECI)
38	Pourcentage des Revues Conjointes du Secteur agricole tenues (JSRA) par rapport au nombre prévu
39	Soumission du Rapport Biennal pays
40	Ratio de l'investissement privé local à l'investissement public dans l'agriculture
41	Pourcentage des prêts des banques commerciales octroyés au secteur de l'agriculture
42	Taux de croissance du ratio d'intrants agricoles de qualité fournis (semences, race, alevins) par rapport au besoin total national en intrants du produit (en %)
43	Proportion de ménages agricoles possédant des titres fonciers sécurisés
44	Taux de Réduction de l'écart entre le prix de gros et le prix bord champ
45	PIB par habitant (prix constant devise locale)
46	Taux d'emploi
47	Nombre de chaînes de valeur des produits agricoles prioritaires pour lesquelles un PPP est établi avec un lien étroit à l'agriculture des petits exploitants
48	Proportion de femmes rurales autonomisées dans l'agriculture
49	Pourcentage des rapports produits sur le S&E du secteur agricole par rapport au nombre prévu
50	Pourcentage des politiques régionales que le pays a adopté au niveau national
51	Pourcentage d'instruments régionaux que le pays a adopté au niveau national
52	Taux de réduction des pertes post-récolte pour (au moins) les 5 produits prioritaires nationaux et éventuellement pour les 11 produits agricoles prioritaires de l'UA
53	Nombre d'enfants âgés de 6 à 23 mois satisfaisant au Régime Alimentaire Minimum Acceptable
54	Taux de Réduction du niveau de pauvreté, au seuil international de pauvreté (% de la population).
55	Indice d'écart de pauvreté au niveau international
56	Nombre d'emplois créés par an par tranche d'âge et sexe
57	Part du quintile le plus pauvre dans le revenu et dans la consommation alimentaire
58	Indice de volatilité du prix local des denrées alimentaires
59	Pourcentage de ménages agricoles, pastoraux et de pêcheurs résistant aux chocs climatiques et météorologiques
60	Existence de lignes budgétaires gouvernementales prêtes à répondre aux besoins en dépenses pour les initiatives de renforcement de la résilience
61	Pourcentage de la population satisfaite du leadership politique (PSAT)
62	Etendue du suivi dans le secteur agricole
63	En attente pour des recherches approfondies

Cadre global de suivi-évaluation orienté vers les résultats

Le Cadre global de suivi-évaluation doit être orienté vers les résultats avec pour objectif de donner une vision globale des performances du secteur Agricole et d'informer les décideurs politiques des actions à entreprendre pour améliorer la mise en œuvre du PNIASAN.

Le diagnostic du dispositif de suivi-évaluation a fait ressortir des points faibles qui se situaient essentiellement au niveau des institutions chargées de l'animer. Pour éviter une dispersion des efforts et des budgets, le dispositif de suivi-évaluation du PNIASAN est bâti sur les structures nationales dont les missions sont clairement définies. Le dispositif institutionnel de suivi-évaluation sera basé sur une approche inclusive des différentes catégories d'acteurs et s'appliquera à deux niveaux interconnectés (figure 8) :

1. Le **niveau stratégique** qui suit le cadre de planification stratégique du secteur (PNIASAN) et mesure le niveau de performance global et
2. Le **niveau opérationnel** qui assure le suivi et l'évaluation des performances de l'ensemble des programmes et des projets mis en œuvre sur le terrain dans les quatre sous-secteurs ainsi que des quatre ministères sectoriels dans le cadre de la Gestion Axée sur les Résultats (GAR).

Ces deux niveaux d'évaluation sont complémentaires et permettent une analyse croisée de l'évolution de l'opérationnalisation du PNIASAN. Ils alimentent la Revue conjointe sectorielle annuelle Etat-PTF-Privés et Société civile qui vise à faire le point sur la situation du secteur au cours de l'année écoulée et d'en étudier les perspectives. La Cellule nationale de Coordination de la mise en œuvre joue un rôle d'appui technique aux côtés des autres acteurs du suivi-évaluation afin de préparer la revue annuelle qui informe le cadre national de dialogue. Dès le démarrage officiel du PNIASAN une étude de référence sera conduite par l'Unité Interministérielle de Coordination pour définir les valeurs de référence de tous les indicateurs du cadre global et suivi du PNIASAN.

Suivi-évaluation stratégique

Ce niveau d'analyse concerne essentiellement le suivi des indicateurs clés du Cadre de Résultats mais également le suivi budgétaire et financier du PNIASAN. Il se basera sur le dispositif statistique de suivi des indicateurs sectoriels à travers l'utilisation de tableaux de bord du Cadre de Résultats du PNIASAN. Le suivi stratégique sera assuré par le dispositif de gouvernance défini plus haut.

Le Cadre de Résultats (CR) du PNIASAN spécifie pour chaque niveau, des indicateurs assortis d'une situation de référence et de valeurs cibles à l'horizon 2025. Le CR du PNIASAN offre des correspondances claires avec le Cadre de Résultats continental du PDDAA 2015 – 2025 et qui identifie trois niveaux de résultats :

Le niveau 1, qui mesure les **impacts des performances sectorielles** sur la croissance économique et sur la réduction de la pauvreté (création de richesses, sécurité alimentaire et nutritionnelle, création d'emplois, résilience des ménages ruraux). Il correspond à la **contribution du secteur agricole au développement national**.

Le niveau 2, qui mesure **l'évolution des performances du secteur** dans une logique de développement durable (production et productivité des filières, accès aux marchés, chaînes de valeurs et gestion durable des ressources naturelles). Ce niveau correspond à l'objectif sectoriel défini par la Lettre de Politique du Secteur / du PRACAS 2/ du PNIASAN2.

Le niveau 3, qui mesure **l'évolution de la transformation du secteur** par le renforcement du système de production agro-sylvo-pastoral et halieutique. Il correspond au système de production du secteur agro-sylvo-pastoral et halieutique.

Suivi-évaluation opérationnel

Il est opéré au niveau des différentes structures gouvernementales et non gouvernementales qui mettent en œuvre des actions et activités relatives au PNIASAN. Il s'agira ici de baser le suivi sur les cadres de résultats des projets et programmes opérationnels. Toutefois, ces cadres de résultats doivent être clairement articulés à celui du PNIASAN, à travers une connexion avec ses indicateurs du niveau 3. Ce qui signifie que les projets et programmes opérationnels sont bâtis autour de leur contribution à la transformation du système de production du secteur.

9. Stratégie de communication

Le secteur agro sylvo pastoral et halieutique constitue un secteur d'activités stratégique à plusieurs points de vue. Il a de nombreuses inter relations avec les autres secteurs d'activités économiques et sociales. Il implique de nombreux acteurs, relevant de la sphère publique, du secteur privé, du monde associatif, des organisations socio professionnelles agricoles et des partenaires techniques et financiers. Il inspire de nombreuses attentes de la part de tous ces acteurs, en terme (i) de fourniture d'aliments pour la sécurité alimentaire et nutritionnelle, (ii) de création d'emplois décents, (iii) de renforcement de la résilience des populations, versus réduction de la pauvreté.

• Les enjeux et les défis de la communication autour du PNIASAN

Le PNIASAN est conçu comme un cadre de référence des interventions dans le secteur et de fédération des énergies pour améliorer les performances du secteur. Au-delà du nécessaire déploiement d'institutions viables de coordination de l'exécution technique des actions, de la concertation entre les acteurs et les institutions, du pilotage politique, d'autres enjeux non moins importants doivent être adressés diligemment. Il s'agit de ceux relatifs à la sensibilisation, information, formation, voire de coaching et de lobbying auprès des différentes parties prenantes. En effet les enjeux pour un programme de vocation multi acteurs et intersectorielle sont nombreux:

1. Susciter et obtenir l'adhésion de toutes les parties prenantes aux orientations du PNIASAN. C'est un enjeu majeur, au regard de la multiplicité des initiatives et stratégies qui sont proposées et portées par les divers intervenants dans le secteur.
2. Dissiper les craintes de perte de privilèges par des parties prenantes. De par les actions qui sont planifiées tant en terme d'investissement que de mesures de politiques publiques, le PNIASAN a de toute évidence opéré des arbitrages de nature à léser certains privilèges acquis. Il faut montrer à tous, que ces arbitrages privilégient l'intérêt général et non celui des particuliers.
3. Réduire, voire éliminer les divergences de point de vue au plan stratégique. Tout autant que la Politique agricole, dont il est le principal instrument de mise en œuvre au plan national, la stratégie de développement que véhicule le PNIASAN a encore un certain nombre de divergences sur les priorités d'actions à conduire. Le débat sur l'exploitation familiale et l'entreprise agroalimentaire fait l'objet d'un compris qui ne dissipe pas les appréhensions de nombreux acteurs quant à l'orientation des investissements et des mesures de politiques publiques. L'implication de plus en plus forte du privé agroalimentaire dans le secteur suscite des divergences de points de vue, quant à la capacité de sa capacité à servir de moteur à la modernisation et transformation souhaitée des exploitations familiales.
4. Mobiliser pour une véritable implication dans la mise en œuvre du PNIASAN. Un autre enjeu est la mobilisation de l'ensemble des acteurs, parties prenantes à la mise en œuvre du PNIASAN. Il s'agit d'un véritable enjeu pour perpétuer l'inclusion qui sous-tend le caractère intersectoriel et multi acteurs du PNIASAN.
5. Faciliter la collaboration entre les différentes parties prenantes à la mise en œuvre. La mise en synergie des différentes interventions suggère que les acteurs soient bien informés à tout moment par des moyens appropriés sur toutes les actions qui sont conduites.
6. Informer sur les actions réalisées en lien avec la mise en œuvre du PNIASAN

Tous ces enjeux requièrent la mise en place d'un système/dispositif ou mécanisme robuste de communication sur le principal instrument de mise en œuvre de la politique agricole qu'est le PNIASAN. La communication est devenue un puissant instrument de valorisation d'un travail, d'une entreprise, d'une action. Elle est incontournable avec le développement des nouvelles technologies de l'information.

- **L'état actuel du dispositif de communication autour des politiques et stratégies du secteur**

Le dispositif actuel de communication sur les politiques, stratégies, initiatives qui touchent au développement du secteur agro sylvo pastoral et halieutique n'est pas suffisamment offensif, coordonné et visible. Il est disséminé dans les différents ministères en charge de l'agriculture, de l'élevage, de la pêche, de l'environnement ou porté par des projets et programmes sans une stratégie de coordination pour les rendre plus efficace. Ces dispositifs, qui parfois ne sont pas dotés de personnels spécialisés, ont recours à des outils classiques de communication interne et externe: site web, affiches et autres publications ponctuelles.

Dans ce contexte, les acteurs et autres intervenants du secteur ne sont qu'insuffisamment informés, tant sur le processus, sur les actions qui concourent à la mise en œuvre du PNIASAN, que sur les performances réalisées, toute chose qui doit libre court à des interprétations de toute sorte.

- **Les objectifs de la stratégie de communication**

Au regard des enjeux définis ci-dessus, l'objectif global de la communication sur le PNIASAN est de permettre à tous les acteurs impliqués dans le processus de formulation et de mise en œuvre de cet instrument de la politique agricole, de sécurité alimentaire et nutritionnelle, d'être informés sur le rôle des différentes parties prenantes, les actions et activités qui sont conduites et les résultats /performance du secteur, et ceci de façon permanente à travers des canaux appropriés. De façon spécifique, il s'agit de:

- ❖ Informer les différentes parties prenantes sur les orientations, les axes d'interventions, les stratégies, les plans d'actions annuelles, les performances (effets, germes d'impacts et impacts) obtenues
- ❖ Sensibiliser les différentes parties prenantes sur leur rôle, leur mission, leur engagement aux différents stades du processus de formulation et de mise en œuvre du PNIASAN
- ❖ Faciliter la veille sur les opportunités que peuvent exploiter les acteurs pour un meilleur accomplissement de leur mission; ainsi que sur les menaces et risques pour lesquels, il faut développer des stratégies de mitigation .

- **Les cibles de la stratégie**

Toutes les parties prenantes doivent constituer les cibles de la stratégie. De ce point de vue en allant des bénéficiaires directs aux partenaires techniques et financiers.

- ❖ **Au niveau régional :**

- Les institutions d'intégration régionale (CEDEAO, UEMOA)
- Les institutions de coopération technique régionale (CORAF, IFPRI, AfricaRice, IFDC, IITA, etc.)
- Les institutions financières qui soutiennent les investissements dans le pays (BIDC, BOAD, FRDA)
- Les organisations socio professionnelles d'envergure régionale (ROPPA, RBM, APESS, COFENABEVI, AFAO)
- Les organisations de la société civile et les plateformes de concertation (POSCAO, HUB RURAL, CSAO)

❖ **Au niveau national**

- Les institutions de la République du Sénégal: la Présidence de la République, la Primature, les autres départements ministériels, l'Assemblée Nationale, le Conseil, Economique, Social et Environnemental,
- Les services déconcentrés de l'Etat et les collectivités locales
- Les organisations socioprofessionnelles, (OP, Coopératives et autres groupements d'intérêt économique)
- La Chambre de commerce et d'industrie
- La chambre d'agriculture et des métiers
- Les autres organisations de la société civile et les communautés
- Les institutions de financement (CNCAS, FDA)
- Les institutions de recherche
- Les Universités et les think tank
- Les bureaux d'études
- Les Partenaires Techniques et Financiers.

❖ **Au niveau international**

- La Commission et de l'Union Africaine
- L'Agence du NEPAD,
- Les Fondations

• **La mise en œuvre de la stratégie**

Le dispositif de communication suggérée comprend la mise en place d'une unité technique de au sein du secrétariat technique de la **Cellule Nationale de coordination de la planification, du suivi de la politique agricole, de la sécurité alimentaire et nutritionnelle. Cette unité sera dotée** de moyens appropriés. L'unité favorisera la mise en réseau des services de communication des différents ministères, ainsi que la création d'un réseau des journalistes spécialisés sur les questions de politique agricole. .

Les outils de communication doivent être adaptés, non seulement à faire passer des messages spécifiques, mais aux cibles visées. Ils intègrent nécessairement :

- ❖ Les instruments traditionnels, comme les sites web, les publicités, les conférences publiques, les affiches, des journées portes ouvertes, mais aussi,
- ❖ Les reportages à travers des médias audio visuelles (radio, télévision) et les nouveaux outils Facebook, YouTube, etc.
- ❖ Des foras et autres débats inter actifs autour de thématiques touchant au processus de Développement du secteur agro-sylvo-pastoral et halieutique et à la Sécurité alimentaire et nutritionnelle.
- ❖ La publication et la diffusion des bonnes pratiques auprès des acteurs en charge tant du pilotage, de l'exécution technique, que de la concertation et du plaidoyer.

Le mécanisme de suivi évaluation de la stratégie de communication sera incorporé dans celui du PNIASAN.

10. Risques et mesures d'atténuation

La réalisation des objectifs du PNIASAN peut être compromise par un certain nombre de risques qui doivent être clairement identifiés et les mesures nécessaires pour les prévenir ou en atténuer les effets doivent être prévues. Le tableau ci-dessous présente ces risques, leur probabilité d'occurrence, leur intensité et effets potentiels sur les résultats du PNIASAN et les stratégies d'atténuation retenues.

Tableau 40: Risques et mesures d'atténuation

Risques liés à la mise en œuvre du plan	Probabilité d'occurrence	Intensité et effets sur les résultats du plan	Stratégie d'atténuation
<i>Changement au niveau politique/faible portage politique</i>			<i>Plaidoyer continu au niveau politique</i>
<i>Aléas climatiques (déficit pluviométrique et mauvaise répartition spatiale et temporelle des pluies)</i>	<i>Forte</i>	<i>Forte</i> <i>Stagnation, voire réduction sensible de la productivité et de la production et les pertes d'actifs</i> <i>Mauvaise allocation des ressources (semences, engrais, matériels, etc.)</i>	<i>Intensifier les actions de maîtrise de l'eau,</i> <i>Sensibiliser et former les agropasteurs et éleveurs sur les actions d'adaptation,</i> <i>Renforcer le dispositif de prévention des crises,</i> <i>Mettre à la disposition des producteurs et éleveurs de semences et d'espèces rustiques,</i> <i>Promouvoir l'assurance agricole.</i>
<i>Difficultés de mobilisation des ressources financières conséquentes</i>	<i>Moyenne</i>	<i>Forte</i> <i>Incapacité de déroulement de toutes les actions du Plan</i>	<i>Plaider pour le renforcement de la contribution de l'Etat,</i> <i>Faire du Lobbying auprès des Partenaires financiers,</i> <i>Faire une bonne priorisation des projets à fort potentiel de croissance et d'impact</i>
<i>Faiblesse de la concertation et de la coordination intersectorielle : Mise en œuvre de façon isolée des actions portées par les différents sous-secteurs.</i>	<i>Moyenne</i>	<i>Moyenne</i> <i>Difficultés à assurer la cohérence des actions mises en œuvre.</i>	<i>Renforcer les prérogatives du Comité de pilotage</i> <i>Restructurer les institutions de planification et de suivi de la mise en œuvre du plan</i> <i>Renforcer le dialogue entre les différentes parties prenantes à la mise en œuvre du plan</i>
<i>Imperfection du marché des produits agricoles: fluctuation, volatilité des prix; nombreux obstacles aux échanges régionaux</i>	<i>Forte</i>	<i>Forte</i> <i>Instabilité du volume de la production</i> <i>Difficulté à tripler la valeur du commerce intracommunautaire</i>	<i>Renforcer le système d'information sur les opportunités du marché</i> <i>Renforcer les cadres de concertation multi acteurs (tables filières, interprofessions)</i> <i>Renforcer les actions de Lobbying pour accélérer la mise en œuvre du SLE de la CEDEAO</i> <i>Prendre des mesures nationales pour encourager la "préférence nationale et régionale"</i> <i>Renforcer les mesures et les investissements de facilitation du commerce des produits agricoles (transformation, normalisation et standardisation)</i>
<i>Faible capacité des ressources humaines en charge de la mise en œuvre du plan</i>	<i>Forte</i>	<i>Forte</i> <i>non-respect des itinéraires techniques et faible recours à des innovations technologiques.</i> <i>Mauvaise planification et suivi des activités sur le terrain</i>	<i>Révision du système d'incitation</i> <i>Effort de recrutement et de maintien du personnel additionnel dans les sous-secteurs</i> <i>Renforcement des compétences techniques des agents (stages de recyclage)</i> <i>S'assurer une bonne répartition sectorielle et spatiale du personnel disponible</i> <i>Doter les services techniques de moyens adéquats pour assurer le suivi de la mise en œuvre des activités.</i>
<i>Insécurité des personnes et des biens (conflits identitaires, intercommunautaires, d'accès aux ressources productives), conflits entre éleveurs et agriculteurs</i>	<i>Faible</i>	<i>Faible</i> <i>Perturbation des campagnes agricoles et des activités pastorales avec pour effets, le non atteint des objectifs de production et de productivité</i>	<i>Renforcement de la bonne gouvernance</i> <i>Application des lois sur l'accès aux ressources production, notamment sur la sécurisation du foncier</i> <i>Renforcer le fonctionnement des cadres de concertation, de conciliation et de prévention des conflits</i> <i>Faire une large sensibilisation pour éviter les conflits entre éleveurs et agriculteurs</i> <i>Créer des zones de transhumance</i>

11. Cadre de résultats ou de mesure de performances du PNIASAN (en lien avec le cadre de résultats du PDDAA et de l'ECOWAP)

Le cadre de résultats ou de mesure de rendement du PNIASAN comporte trois niveaux d'indicateurs de performance, conformément aux directives de la CEDEAO et de l'Agence du NEPAD. Les indicateurs de chaque niveau sont présentés dans le tableau ci-dessous. La Cellule technique du PNIASAN renseignera chaque année ces indicateurs.

Tableau 41: Cadre de résultats du PNIASAN

Indicateurs	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	Réf : PD DA A
Indicateurs de premier niveau : Contribution de l'agriculture à la croissance économique et au développement inclusif									
Taux de croissance de la valeur ajoutée de l'agriculture, en dollar	4,1	4,1	4,1	4,50	4,93	5,41	5,93	6,50	
Taux de Réduction du niveau de pauvreté, au seuil national de pauvreté (% de la population)	43	43	43	39	35	32	29	26	
PIB par habitant (prix constant devise locale)	46000 0	46000 0	46000 0	50000 0	55028 5	60000 0	66000 0	72000 0	
Dépenses de consommation finale des ménages par habitant (prix constants devise locale)	37000 0	37000 0	37000 0	39000 0	41000 0	44000 0	46000 0	49000 0	
Indice de Développement Humain									
Pourcentage de jeunes bénéficiant de nouvelles opportunités d'emploi dans les filières agricoles									
Nombre d'enfants âgés de 6 à 23 mois satisfaisant au Régime Alimentaire Minimum Acceptable									
Taux de Réduction du niveau de pauvreté, au seuil international de pauvreté (% de la population).	16,8	16,8	16,8	14,6	12,6	11,0	9,5	8,3	
Indice d'écart de pauvreté au niveau international									
Nombre d'emplois créés par an par tranche d'âge et sexe									

Part du quintile le plus pauvre dans le revenu et dans la consommation alimentaire									
Taux d'emploi	67,8	67,8	67,8	69,0	70,2	71,5	72,7	74	

Tableau 42 : Cadre de résultats du PNIASAN (suite 1)

Indicateurs de premier niveau : Contribution de l'agriculture à la croissance économique et au développement inclusif									
Taux de croissance de la valeur des échanges commerciaux des produits et services agricoles en Afrique, en Dollars Américains constants									
Part du commerce régional intra-CEDEAO dans le commerce agricole total									
Prévalence du retard de croissance									
Prévalence de l'insuffisance pondérale									
Prévalence de l'amaigrissement (% d'enfants de moins de 5 ans)									
Proportion de la population sous-alimentée	12	12	12	10	8	7	6	5	
Taux de croissance de la proportion de personnes avec une Diversité Alimentaire Minimale (tMDD)									
Indicateurs de niveau 2 : indicateurs d'effets de transformation du secteur									
Proportion d'hommes et de femmes engagés dans l'agriculture ayant accès aux services financiers									
Consommation d'engrais (<i>kilogramme de nutriments par hectare de terres arables</i>)									
Taux de croissance de la superficie des zones irriguées par rapport à sa valeur en 2000									
Proportion d'agriculteurs ayant accès aux Services de Conseils Agricoles									
Taux de réduction des pertes post-récolte pour (au moins) les 5 produits prioritaires nationaux et éventuellement pour les 11 produits agricoles prioritaires de l'UA									

Pourcentage des terres agricoles sous les pratiques de gestion durable des terres									
---	--	--	--	--	--	--	--	--	--

Tableau 43: Cadre de résultats du PNIASAN (suite 2)

Indicateurs de niveau 2 : indicateurs d'effets de transformation du secteur									
Nombre de chaînes de valeur des produits agricoles prioritaires pour lesquelles un PPP est établi avec un lien étroit à l'agriculture des petits exploitants									
Proportion de femmes rurales autonomisées dans l'agriculture									
Ratio de l'investissement privé local à l'investissement public dans l'agriculture	64,6	64,6	64,6	61,2	58,0	54,9	52,0	49,3	
Pourcentage des prêts des banques commerciales octroyés au secteur de l'agriculture									
Proportion de ménages agricoles possédant des titres fonciers sécurisés									
Taux de Réduction de l'écart entre le prix de gros et le prix bord champ									
Ratio des exportations agricoles sur le PIB agricole	23,6	23,6	23,6	24,1	24,6	25,2	25,7	26,3	
Indice de Facilitation des échanges commerciaux									
Indice de volatilité du prix local des denrées alimentaires									
Pourcentage de ménages agricoles, pastoraux et de pêcheurs résistant aux chocs climatiques et météorologiques									
Indice de la production agricole (2004-2006=100)									
Taux de croissance de la valeur ajoutée agricole, en dollars américains, par hectare de terres arables agricoles	34	34	34	39	45	51	58	67	
Taux de croissance des rendements des 5 produits prioritaires nationaux									

Taux de croissance de la valeur ajoutée de l'agriculture par travailleur agricole	15	15	15	19	23	29	36	45	
---	----	----	----	----	----	----	----	----	--

Tableau 44: Cadre de résultats du PNIASAN (suite 3)

Indicateurs de niveau trois : l'amélioration de la gouvernance									
Indice d'achèvement du processus PDDAA									
Indice d'engagement politique de la faim et la nutrition (HANCI)									
Existence et qualité des organes de coordination multisectorielle et multipartite									
Politiques axées sur des données probantes, des institutions d'appui, et des ressources humaines adéquates									
Part des dépenses publiques consacrées à l'agriculture dans les dépenses publiques totales (en %)	9	9	9	11	14	17	21	25	
Dépenses publiques consacrées à l'agriculture en pourcentage de la valeur ajoutée du secteur de l'agriculture	6,3	6,3	6,3	7,5	8,8	10,4	12,3	14,6	
APD décaissée à l'agriculture en % des engagements									
Part des ressources internes du gouvernement dans les dépenses totales affectée au PNIA									
Pourcentage des politiques régionales que le pays a adopté au niveau national									
Pourcentage d'instruments régionaux que le pays a adopté au niveau national									
Pourcentage de la population satisfaite du leadership politique (PSAT)									
Existence de lignes budgétaires gouvernementales prêtes à répondre aux besoins en dépenses pour les									

initiatives de renforcement de la résilience									
Pourcentage des rapports produits sur le S&E du secteur agricole par rapport au nombre prévu									

Tableau 45: Cadre de résultats du PNIASAN (suite 4)

Indicateurs de niveau trois : l'amélioration de la gouvernance									
Pourcentage des Revues Conjointes du Secteur agricole tenues (JSRA) par rapport au nombre prévu									
Soumission du Rapport Biennal pays									
Existence de mécanismes et plateformes inclusifs institutionnalisés pour la responsabilité mutuelle et l'évaluation par les paires									
Taux de croissance du ratio d'intrants agricoles de qualité fournis (semences, race, alevins) par rapport au besoin total									
Indice de capacité de production et d'utilisation des données et des informations statistiques agricoles									
Dépenses totales liées à la recherche agricole en pourcentage du PIB agricole									
Lignes budgétaires sur la protection sociale en pourcentage de l'ensemble des besoins en ressources pour la couverture									
Etendue du suivi dans le secteur agricole									
En attente pour des recherches approfondies									

12. Conclusion Générale

En ligne avec la déclaration de Maputo adoptée par les chefs d'Etats de l'Union Africaine en 2003, les pays africains ont décidé de multiplier les efforts en faveur de l'agriculture à travers le Programme Détaillé de Développement de l'Agriculture Africaine (PDDAA). Au Sénégal, il a été élaboré dans ce cadre, le Programme National d'Investissement Agricole (PNIA) qui a été mis en œuvre sur la période 2011-2015. Suite à l'exécution de ce programme, le bilan en terme de performances des divers sous-secteurs agricoles, est encourageant même si les cibles n'ont pas toutes été atteintes. En effet, la période 2011-2015 a connu une hausse de la production dans l'ensemble des sous-secteurs agricoles, consécutive pour la plupart à l'amélioration des rendements et à l'intensification des activités dans le secteur.

Toutefois, le secteur agro-sylvo-pastoral et halieutique du Sénégal est encore confronté à de nombreux défis, notamment en ce qui concerne la mise en place des systèmes de production durables et résilients dans un environnement marqué par les changements climatiques, le renforcement de la compétitivité des produits du secteur, l'intégration des femmes et des jeunes aux métiers agrosylvopastoraux et halieutiques ainsi que l'amélioration de la gouvernance et du financement du secteur en vue de renforcer la résilience à l'insécurité alimentaire et nutritionnelle. Face à ces défis, et en conformité avec la Plan Sénégal Emergent d'une part et la Déclaration de Malabo d'autre part, l'objectif du secteur agro-sylvo-pastoral du Sénégal à l'horizon 2022 est de contribuer durablement au développement économique du Sénégal, à la réduction de la pauvreté, à l'amélioration de la sécurité alimentaire et de la nutrition des populations sénégalaises. Dans cette perspective et en prolongement du PNIA, le Sénégal se dirige vers la mise en œuvre d'un Programme National d'Investissement Agricole, de la Sécurité alimentaire et de la Nutrition (PNIASAN). Ce nouveau programme va au-delà du précédent en intégrant une nouvelle composante axée sur la sécurité alimentaire et la nutrition, mais aussi en reprenant les objectifs présentant encore des enjeux à l'horizon 2022. Ainsi, le PNIASAN sera axé sur l'amélioration et la sécurisation de la base productive, l'accroissement durable de la productivité et de la production agro-sylvo-pastorale et halieutique, le développement des chaînes de valeur agro-alimentaires et agro-industrielles, l'amélioration de la sécurité alimentaire et nutritionnelle, de la résilience et de la protection sociale des ménages en situation de pauvreté/vulnérabilité, l'amélioration de l'environnement des affaires, de la gouvernance, du financement du secteur agricole, de la sécurité alimentaire et de la nutrition ainsi que le renforcement du capital humain. Chacun de ses axes est décomposé en objectifs spécifiques. Les résultats attendus de ces derniers ont été traduits en projets de manière à prendre en compte les spécificités des régions et des zones agro écologiques du Sénégal afin de réduire les disparités territoriales. Le coût du PNIASAN est estimé à environ 2.465 milliards de FCFA, réparti suivant les sous-secteurs agricoles, le genre, les régions administratives du pays, les zones agro écologiques, la nature économique de la dépense, les objectifs et résultats du Plan d'investissement. Le PNIASAN bénéficiera du financement de l'Etat, des collectivités locales, des partenaires techniques et financiers, des bénéficiaires, du secteur privé et des organisations non gouvernementales.

La mise en œuvre du PNIASAN aura des impacts significatifs tant sur l'économie agricole que sur la vie des populations. La croissance moyenne du PIB agricole sur la période de mise en œuvre serait de 5,6%, soit 1,5 point de plus que dans le scénario sans PNIASAN, suite à l'amélioration de la productivité des facteurs terre et travail. Du point de vue sectorielle cette croissance sera tirée par l'agriculture et l'élevage, alors que l'environnement et la pêche devraient maintenir leur progression habituelle, ces sous-secteurs étant orientés plus sur la préservation des ressources forestières et halieutiques que sur l'accroissement de la production. Cela entraînera une augmentation significative des revenus et de l'emploi et donc une réduction de la pauvreté et des inégalités aussi bien en milieu rural qu'en milieu urbain. En effet, le niveau du revenu devrait

progresser de 23% de plus que dans le scénario sans PNIASAN, entraînant une augmentation de plus de 80% de la consommation alimentaire.

Annexe 1 : Méthodologie de l'évaluation des impacts du PNIASAN

La démarche méthodologique appliquée pour évaluer les impacts du PNIASAN du Sénégal combine quatre modèles qui ont été développés par IFPRI (...). Il s'agit de :

- un modèle de micro-simulation : les cibles de PNIASAN de réduction de la pauvreté et d'élimination de la faim sont traduites en objectifs de dépense (augmentation et distribution au sein de la population) à l'aide d'une analyse microéconomique basée sur un modèle de micro-simulation ;
- un modèle multi-marchés : les cibles de PNIASAN d'accroissement du commerce régional intra-africain sont traduites en opportunités d'exportation à l'aide de l'analyse du commerce régional basée sur un modèle multi-pays et multi-marchés d'échanges commerciaux ;
- un modèle de production agricole : les cibles de production et de productivité et de consommation d'intrants par spéculation agricole pour atteindre les objectifs de croissance de l'agriculture sont établies à l'aide d'une analyse de la production agricole. L'utilisation du modèle agricole est précédée d'une modélisation en équilibre général ;
- un modèle d'équilibre général calculable dynamique (MEGC): les objectifs de croissance agricole et d'investissements publics et privés agricoles pour atteindre les cibles de PNIASAN de réduction de la pauvreté et d'élimination de la faim sont évalués à l'aide d'une analyse macro-économique basée sur un MEGC.

La construction d'un MEGC requiert, d'une part, la disponibilité de données sur l'économie nationale à l'année de référence retenue et, d'autre part, le choix de fonctions de comportement des agents économiques ainsi que le calibrage des paramètres des fonctions de comportement, et le choix d'une fermeture macroéconomique. Sur la base de la MCS (qui sert à calibrer les valeurs de certains paramètres des fonctions de comportement et à fournir les valeurs initiales des variables du modèle), un modèle est construit. Il impose des conditions d'équilibre des marchés, et respecte les contraintes budgétaires de tous les agents. Dans ce type de modèle, les prix et les quantités de tous les biens et services, et de tous les facteurs de production, sont déterminés simultanément sur leurs marchés respectifs. La plupart des équations du modèle ont des fondements micro économiques rigoureux spécifiant comment les quantités demandées et offertes répondent aux variations des prix sur chaque marché. Par ailleurs, les comportements des agents ne peuvent aller à l'encontre du cadre macroéconomique sous-jacent, de sorte que la conceptualisation du fonctionnement de l'économie permet, également, une analyse macroéconomique rigoureuse. Avec des hypothèses de comportement explicites, les MEGC permettent d'établir des liens comportementaux entre les agents et les secteurs de production d'une économie, et mettent en exergue les effets directs et indirects d'un choc ou d'une mesure de politique macroéconomique sur les différentes entités économiques.

Le modèle qui a été construit est un modèle dynamique récursif, ce qui signifie qu'il est résolu comme une séquence d'équilibres statiques reliés dans le temps à travers l'accumulation du capital, l'accroissement de la main d'œuvre et les équations de comportement pour les variables endogènes. Par ailleurs, la dynamique du modèle est fondée sur des hypothèses de taux de croissance exogène pour différentes variables telles que l'offre de travail, les dépenses publiques, les transferts, mais également de comportements endogènes d'épargne et d'investissement des agents économiques. Un des avantages de l'utilisation d'un modèle dynamique est la possibilité de générer un sentier à moyen et long termes. De plus, les changements structurels peuvent être analysés dans le temps.

Le modèle s'applique aussi à une petite économie pour laquelle les prix mondiaux sont donnés. Il comporte 27 secteurs d'activité (produits) provenant de la matrice de comptabilité sociale de 2015 construite par l'ANSD qui est une mise à jour de celle de 2011 (tableau 2.1).

Tableau 2.1 : Liste des secteurs retenus dans le modèle

1. Riz
2. Mil
3. Mais
4. Fruits et légumes
5. Oignon
6. Arachide
7. Autre secteurs de l'agriculture
8. Elevage et chasse
9. Sylviculture, exploitation forestière,
10. Pêche
11. Activités extractives
12. Fabrication de produits alimentaires, boissons et tabac
13. Fabrication de produits non alimentaires
14. Electricité, gaz et eau
15. Construction
16. Commerce
17. Services de la réparation
18. Services d'hébergement et restauration
19. Transports
20. Postes et télécommunications
21. Services financiers
22. Activités immobiliers
23. Activités des services aux entreprises
24. Activités d'administration publique
25. Education et formation
26. Activités de santé et action sociale
27. Activités à caractère collectif ou personnel

Sources : auteurs

La plupart des produits agricoles sont non seulement consommés par les ménages et exportés, mais aussi utilisés comme inputs dans le secteur industriel. Par ailleurs, le secteur agricole utilise les produits d'autres secteurs, tout comme les services des secteurs du transport et du commerce.

Le modèle compte cinq facteurs de production : le facteur travail urbain faiblement qualifié, moyennement qualifié et très qualifié, le facteur travail rural faiblement qualifié, moyennement qualifié et très qualifié et le facteur capital. Le modèle distingue aussi les ménages urbains et les ménages ruraux dont les informations sur les revenus et dépenses proviennent de l'Enquête Sénégalaise de Suivi de la pauvreté réalisée en 2011 (ESPS II) par l'ANSD. Les autres institutions retenues dans le modèle sont les firmes, l'Etat et le reste du monde.

La plupart des hypothèses du modèle sont celles d'un MEGC standard. Toutefois, le modèle présente des spécificités. Les plus importantes sont la prise en compte des externalités du capital

public et du capital privé dans la spécification des fonctions de production, ce qui permet de déterminer les niveaux d'investissement compatibles avec les options de croissance agricole, la prise en compte des canaux par lesquels les investissements publics agissent sur les productions agricoles.

Données

Le modèle de microsimulation utilise les données de la deuxième Enquête de Suivi de la Pauvreté au Sénégal, ESPS-II (ANSD, 2011).

Le modèle multi-pays et multi-marché d'échanges commerciaux de produits agricoles et alimentaires utilise la base de données de la FAO (2011-2015).

Le modèle EGC est basé sur la Matrice de comptabilité sociale (MCS) de 2015 du Sénégal; une mise à jour de la MCS de 2011.

Le modèle de production agricole utilise le module agricole de l'ESPS de 2011 (ANSD, 2011).